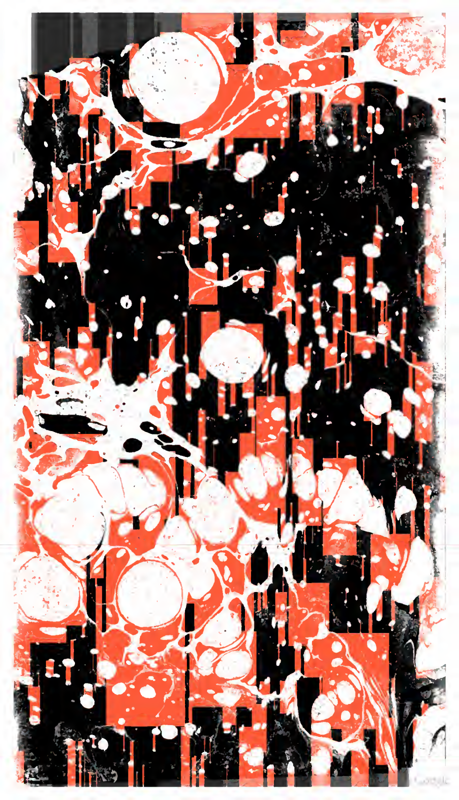






OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-SEPTIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.



ESSAI

SUR

LES MOEURS

ET

L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS

DE L'HISTOIRE,

DEPUIS CHARLEMAGNE

JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI
SUR LES MOEURS
ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE XLIII.

De l'état de l'Europe aux dixième & onzième siècles.

Le nord de l'Europe commence à être chrétien.

LA Moscovie, ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de christianisme vers la fin du dixième siècle. Les femmes étaient destinées à changer la religion des royaumes. Une sœur des empereurs *Basile* & *Constantin*, mariée à un grand duc ou grand knès de Moscovie, nommé *Volodimer*, obtint de son mari qu'il se fît baptiser. Les Moscovites, quoiqu'esclaves de leur maître, ne suivirent qu'avec le temps son exemple; & enfin dans ces siècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les superstitions.

Au reste, les ducs de Moscovie ne se nommaient pas encore czars, ou tsars, ou tchards; ils n'ont pris ce titre que quand ils ont été les maîtres des pays vers Casan appartenant à des tsars. C'est un terme slavon imité du persan; & dans la bible slavonne le roi *David* est appelé le *csar David.*

Environ dans ce temps-là, une femme attira encore la Pologne au chriſtianiſme. *Micislas*, duc de Pologne, fut converti par ſa femme, fœur du duc de Bohême. J'ai déjà remarqué que les Bulgares avaient reçu la foi de la même maniere. *Giſelle*, fœur de l'empereur *Henri II*, fit encore chrétien ſon mari roi de Hongrie, dans la première année du onzième ſiècle; ainſi il eſt très-vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes ſon chriſtianiſme.

La Suède, chez qui il avait été prêché dès le neuvième ſiècle, était redevenue idolâtre. La Bohème, & tout ce qui eſt au nord de l'Elbe, renonça au
1013. chriſtianiſme. Toutes les côtes de la mer Baltique vers l'Orient étaient païennes. Les Hongrois retour-
1047. nèrent au paganiſme. Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encore d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suède, probablement depuis long-temps épuiſée d'habitants par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les huitième, neuvième, dixième, & onzième ſiècles comme enſevelie dans ſa barbarie, ſans guerre & ſans commerce avec ſes voiſins; elle n'a part à aucun grand événement, & n'en fut probablement que plus heureuſe.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conſerva juſqu'au treizième ſiècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celle de tuer leurs enfants qui naiſſaient imparfaits, & les vieillards invalides. *Albert*, ſurnommé *le grand*, dans ces ſiècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuſes, qui durèrent juſqu'au

milieu du treizième ſiècle ; & on n'en put venir à bout qu'avec le temps. Tout le reſte du Nord vivait dans un état ſauvage ; état de la nature humaine, quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Conſtantinople n'était ni plus reſſerré, ni plus agrandi que nous l'avons vu au neuvième ſiècle. A l'Occident, il ſe défendait contre les Bulgares ; à l'Orient, au Nord, & au Midi, contre les Turcs & les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des ſeigneurs particuliers partageaient tout le pays depuis Rome juſqu'à la mer de la Calabre, & les Normands en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, ſe gouvernaient par leurs magiſtrats ſous des comtes ou ſous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maiſon de *Maurienne*, dont deſcendent les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. Elle poſſédait comme fief de l'empire le comté héréditaire de Savoie & de Maurienne, depuis qu'un *Berthol*, tige de cette maiſon, avait eu ce petit 888
démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent ſeigneurs en France beaucoup plus conſidérables que les comtes de Savoie ; mais tous ont été enfin accablés ſous le pouvoir du ſeigneur dominant ; tous ont cédé l'un après l'autre à des maiſons nouvelles, élevées par la faveur des rois. Il ne reſte plus de trace de leur ancienne grandeur. La maiſon de *Maurienne*, cachée dans ſes montagnes, s'eſt agrandie de ſiècle en ſiècle, & eſt devenue égale aux plus grands monarques,

Les Suiſſes & les Griſons, qui compoſaient un Etat quatre fois plus puiſſant que la Savoie, & qui étaient, comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéiſſaient aux baillis que les empereurs nommaient.

Veniſe & Gènes.

Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non par ces invaſions ſubites qui ont fait les droits de preſque tous les princes qui ont paſſé ſous nos yeux, mais par une induſtrie ſage qui dégénéra auſſi bientôt en eſprit de conquête. Ces deux villes étaient Gènes & Veniſe. Gènes, célèbre du temps des Romains, regardait *Charlemagne* comme ſon reſtaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque temps après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes ſous *Charlemagne* & ſes premiers deſcendants, elle fut ſaccagée au dixième ſiècle par les mahométans ; & preſque tous ſes citoyens furent emmenés en ſervitude. Mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce, qui l'avait fait fleurir, ſervit à la rétablir. Elle devint alors une république. Elle prit l'île de Corſe ſur les Arabes qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette île, non-ſeulement parce qu'ils y avaient poſſédé autrefois des patrimoines, mais parce qu'ils ſe prétendaient ſuzerains de tous les royaumes conquis ſur les infidelles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement du onzième ſiècle ; mais bientôt après ils s'en affranchirent ſous le pontificat de *Lucius II*. Enfin leur ambition croiſſant avec leurs richeſſes, de marchands ils voulurent devenir conquérants.

La ville de Venise, bien moins ancienne que Gènes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, & jouissait de la gloire solide d'une puissance bien supérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs & de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du cinquième siècle, quand les Huns & les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville que des cabanes sur le Rialto. Le nom de Venise n'était point encore connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une simple bourgade appartenante à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des consuls. La vicissitude des choses a mis depuis Padoue sous le joug de Venise.

Commencements de Venise.

Il n'y a aucune preuve que sous les rois lombards Venise ait eu une liberté reconnue. Il est plus vraisemblable que ses habitants furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto & les petites îles voisines ne commencèrent qu'en 709 à se gouverner par leurs magistrats. Ils furent alors indépendants de Padoue, & se regardèrent comme une république.

C'est en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Plusieurs familles, qui donnèrent leurs voix à ce premier doge, subsistent encore. Elles sont les plus anciens nobles de l'Europe, sans en excepter aucune maison, & prouvent que la noblesse peut s'acquérir autrement qu'en possédant un château, ou en payant des patentes à un souverain.

Premier doge.

Héraclée fut le premier siége de cette république jusqu'à la mort de son troisième doge. Ce ne fut que vers la fin du neuvième siècle que ces insulaires,

Héraclée, capitale de l'État vénitien.

retirés plus avant dans leurs langues, donnèrent à cet assemblage de petites îles, qui formèrent une ville, le nom de Venise, du nom de cette côte qu'on appelait *terræ Venetorum*. Les habitants de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance. Il n'est pas assurément bien décidé que cette république fût alors
950. indépendante. On voit que *Bérenger*, reconnu quelque temps empereur en Italie, accorda au doge le privilége de battre monnaie. Ces doges mêmes étaient obligés d'envoyer aux empereurs en redevance un manteau de drap d'or tous les ans; & *Othon III* leur remit en 998 cette espèce de petit tribut. Mais ces légères marques de vassalité n'ôtaient rien à la véritable puissance de Venise; car tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent & par leurs armes toute la province d'Istrie, & presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguse, Narenza. Leur doge prenait vers le milieu du dixième siècle le titre de *duc de Dalmatie;* mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encore les Génois; car tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtissaient des donjons & opprimaient les peuples, Venise attirait leur argent, en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. La Méditerranée était déjà couverte de leurs vaisseaux; & elle s'enrichissait de l'ignorance, & de la barbarie des nations septentrionales de l'Europe.

CHAPITRE XLIV.

De l'Eſpagne & des Mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du douzième ſiècle.

L'ESPAGNE était toujours partagée entre les mahométans & les chrétiens ; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, & ce coin de terre était la contrée, la plus ſtérile. L'Aſturie, dont les princes prenaient le titre de *roi de Léon;* une partie de la vieille Caſtille, gouvernée par des comtes ; Barcelone & la moitié de la Catalogne, auſſi ſous un comte ; la Navarre, qui avait un roi ; une partie de l'Arragon, unie quelque temps à la Navarre ; voilà ce qui compoſait les Etats des chrétiens. Les Maures poſſédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalouſie, Valence, Grenade, Tortoſe, & s'étendaient au milieu des terres par-delà les montagnes de la Caſtille & de Sarragoſſe. Le ſéjour des rois mahométans était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande moſquée, dont la voûte eſt ſoutenue de trois cents ſoixante-cinq colonnes de marbre précieux, & qui porte encore parmi les chrétiens le nom de la *Meſquita*, moſquée, quoiqu'elle ſoit devenue cathédrale.

Politeſſe des Maures en Eſpagne.

Les arts y fleuriſſaient, les plaiſirs recherchés, la magnificence, la galanterie, régnaient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière ſont peut-être de l'invention de ces arabes. Ils avaient des ſpectacles, des théâtres qui, tout

groffiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le feul pays de l'Occident où la géométrie, l'aftronomie, la chimie, la médecine, fuffent cultivées. *Sanche le gros*, roi de Léon, fut
956. obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe, qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue eft un pays de délices, arrofé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air; & où tout invite à la molleffe. Le luxe & le plaifir corrompirent enfin les rois mufulmans. Leur domination fut au dixième fiècle, comme celle de prefque tous les princes chrétiens, partagée en petits Etats. Tolède, Murcie, Valence, Huefca même, eurent leurs rois. C'était le temps d'accabler cette puiffance divifée; mais les chrétiens d'Efpagne étaient plus divifés

Mariage des mahometans avec des chretiennes.

encore. Ils fe fefaient une guerre continuelle, fe réuniffaient pour fe trahir, & s'alliaient fouvent avec les mufulmans. *Alfonfe V*, roi de Léon, donna même
1000. fa fœur *Thérèfe* en mariage au fultan *Abdala*, roi de Tolède.

Les jaloufies produifent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands fouverains. La guerre feule peut décider du fort des vaftes Etats; mais les furprifes, les perfidies, les affaffinats, les empoifonnements, font plus communs entre des rivaux voifins, qui, ayant beaucoup d'ambition & peu de reffources, mettent en œuvre tout ce qui peut fuppléer à la force. C'eft ainfi qu'un *Sanche Garcie*, comte de Caftille, empoifonna fa mère à la

fin du dixième ſiècle, & que ſon fils dom *Garcie* fut poignardé par trois ſeigneurs du pays, dans le temps qu'il allait ſe marier.

Enfin *Ferdinand* fils de *Sanche*, roi de Navarre & d'Arragon, réunit ſous ſa puiſſance la vieille Caſtille, 1035.
dont ſa famille avait hérité par le meurtre de ce dom *Garcie*, & le royaume de Léon, dont il dépouilla ſon beau-frère qu'il tua dans une bataille. 1036.

Alors la Caſtille devint un royaume, & Léon en fut une province. Ce *Ferdinand*, non content d'avoir ôté la couronne de Léon & la vie à ſon beau-frère, enleva auſſi la Navarre à ſon propre frère, qu'il fit aſſaſſiner dans une bataille qu'il lui livra. C'eſt ce *Ferdinand* à qui les Eſpagnols ont prodigué le nom de *grand*, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux uſurpateurs.

Son père dom *Sanche*, ſurnommé auſſi *le grand*, pour avoir ſuccédé aux comtes de Caſtille, & pour avoir marié un de ſes fils à la princeſſe des Aſturies, s'était fait proclamer empereur; & dom *Ferdinand* voulut auſſi prendre ce titre. Il eſt ſûr qu'il n'eſt, ni ne peut être de titre affecté aux ſouverains, que ceux qu'ils veulent prendre, & que l'uſage leur donne. Le nom d'empereur ſignifiait par-tout l'héritier des *Céſars* & le maître de l'empire romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre diſtinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Eſpagne.

L'empereur *Henri III* mortifia la fierté caſtillane, en demandant à *Ferdinand* l'hommage de ſes petits Etats comme d'un fief de l'empire. Il eſt difficile de

dire quelle était la plus mauvaise prétention, celle de l'empereur allemand, ou celle de l'espagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet; & l'Etat de *Ferdinand* resta un petit royaume libre.

Le *Cid*. C'est sous le règne de ce *Ferdinand* que vivait *Rodrigue* surnommé *le Cid*, qui en effet épousa depuis *Chimène*, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaissent cette histoire que par la tragédie si célèbre dans le siècle passé, croient que le roi dom *Ferdinand* possédait l'Andalousie.

Les fameux exploits du *Cid* furent d'abord d'aider dom *Sanche*, fils aîné de *Ferdinand*, à dépouiller ses frères & ses sœurs de l'héritage que leur avait laissé leur père. Mais dom *Sanche* ayant été assassiné dans
1073. une de ces expéditions injustes, ses frères rentrèrent dans leurs Etats.

Alors il y eut près de vingt rois en Espagne, soit chrétiens, soit musulmans; & outre ces vingt rois, un nombre considérable de seigneurs indépendants & pauvres, qui venaient à cheval, armés de toutes pièces, & suivis de quelques écuyers, offrir leurs services aux princes, ou aux princesses qui étaient en guerre. Cette coutume, déjà répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Espagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, & leur fesaient présent d'une épée, dont ils leur donnaient un coup léger sur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accollade. Ils fesaient la veille des armes devant un autel de la Vierge. Les musulmans se contentaient de se faire ceindre un cimeterre. Ce fut-là l'origine des chevaliers errants, & de tant

de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui ſe fit après la mort du roi dom *Sanche*, aſſaſſiné en aſſiégeant ſa ſœur *Ouraca* dans la ville de Zamore. Trois chevaliers ſoutinrent l'innocence de l'infante contre dom *Diègue de Lare* qui l'accuſait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en préſence des juges nommés de part & d'autre. Dom *Diègue* renverſa & tua deux des chevaliers de l'infante; & le cheval du troiſième ayant les rènes coupées, & emportant ſon maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le *Cid* fut celui qui ſe diſtingua le plus contre les muſulmans. Pluſieurs chevaliers ſe rangèrent ſous ſa bannière; & tous enſemble avec leurs écuyers & leurs gendarmes compoſaient une armée couverte de fer, montée ſur les plus beaux chevaux du pays. Le *Cid* vainquit plus d'un petit roi maure; & s'étant enſuite fortifié dans la ville d'Alcaſar, il s'y forma une ſouveraineté.

Enfin il perſuada à ſon maître *Alfonſe VI*, roi de la vieille Caſtille, d'aſſiéger la ville de Tolède, & lui offrit tous ſes chevaliers pour cette entrepriſe. Le bruit de ce ſiége & la réputation du *Cid* appelèrent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. *Raimond* comte de Toulouſe, & deux princes du ſang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce ſiége. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, était fils d'un des plus généreux princes dont l'hiſtoire ait conſervé le nom. *Almamon* ſon père avait donné dans Tolède un aſile à ce même roi *Alfonſe* que ſon frère *Sanche* perſécutait alors. Ils

avaient vécu long-temps enſemble dans une amitié peu commune ; & *Almamon*, loin de le retenir, quand après la mort de *Sanche* il devint roi, & par conſéquent à craindre, lui avait fait part de ſes tréſors. On dit même qu'ils s'étaient ſéparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan ſortit des murs pour reprocher au roi *Alfonſe* ſon ingratitude envers ſon bienſaiteur; & il y eut plus d'un combat ſingulier ſous les murs de Tolède.

Le ſiége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les muſulmans comme ils en avaient uſé avec les chrétiens; qu'on leur laiſſerait leur religion & leurs rois ; promeſſe qu'on tint d'abord, & que le temps fit violer. Toute la Caſtille neuve ſe rendit enſuite au *Cid*, qui en prit poſſeſſion au nom d'*Alfonſe* ; & Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Eſpagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Pluſieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encore en Eſpagne *franchiſes*. Le roi *Alfonſe* fit auſſitôt une aſſemblée d'évêques, laquelle ſans le concours du peuple, autrefois néceſſaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape *Urbain II* conféra la primatie d'Eſpagne à la prière du roi. La conquête fut preſque toute pour l'Egliſe; mais le primat eut l'imprudence d'en abuſer, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande moſquée devait reſter aux mahométans. L'archevêque, pendant l'abſence du roi, en fit une égliſe, & excita contre lui une

fédition. *Alfonfe* revint à Tolède, irrité contre l'indifcrétion du prélat. Il apaifa le foulèvement, en rendant la mofquée aux Arabes, & en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les mufulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien, & ils furent contents & foumis.

Alfonfe augmenta encore par un mariage les Etats qu'il gagnait par l'épée du *Cid*. Soit politique, foit goût, il époufa *Zaïd* fille de *Benadat* nouveau roi maure d'Andaloufie, & reçut en dot plufieurs villes. On ne dit point que cette époufe d'*Alfonfe* ait embraffé le chriftianifme. Les maures paffaient encore pour une nation fupérieure : on fe tenait honoré de s'allier à eux ; le furnom de *Rodrigue* était maure ; & de là vient qu'on appela les Efpagnols *Maranas*.

Alfonfe, roi d'Efpagne, époufe une mahométane, ufage commun.

On reproche à ce roi *Alfonfe* d'avoir conjointement avec fon beau-père appelé en Efpagne d'autres mahométans d'Afrique. Il eft difficile de croire qu'il ait fait une fi étrange faute contre la politique ; mais les rois fe conduifent quelquefois contre la vraifemblance. Quoi qu'il en foit, une armée de maures vient fondre d'Afrique en Efpagne, & augmenter la confufion où tout était alors. Le *Miramolin*, qui régnait à Maroc, envoie fon général *Abénada* au fecours du roi d'Andaloufie. Ce général trahit non-feulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encore le *Miramolin* au nom duquel il venait. Enfin le *Miramolin* irrité vient lui-même combattre fon général perfide, qui fefait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens étaient auffi divifés entre eux.

Le *Cid.* L'Espagne était ainſi déchirée par les mahométans & les chrétiens, lorſque le *Cid* dom *Rodrigue*, à la tête de ſa chevalerie, ſubjugua le royaume de Valence. Il y avait en Eſpagne peu de rois plus puiſſants que lui : mais il n'en prit pas le nom, ſoit qu'il préférât le titre de *Cid*, ſoit que l'eſprit de chevalerie le rendît fidelle au roi *Alfonſe* ſon maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un ſouverain, recevant des ambaſſadeurs, & reſpecté de toutes les nations. De tous ceux qui ſe ſont élevés par leur courage, ſans rien uſurper, il n'y en a pas eu un ſeul qui ait eu autant de puiſſance & de gloire que le *Cid.*

Après ſa mort, arrivée l'an 1096, les rois de Caſtille & d'Arragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures : l'Eſpagne ne fut jamais plus ſanglante & plus déſolée; triſte effet de l'ancienne conſpiration de l'archevêque *Opas* & du comte *Julien*, qui feſait, au bout de quatre cents ans, & fit encore long-temps après, les malheurs de l'Eſpagne.

C'était donc depuis le milieu du onzième ſiècle juſqu'à la fin, que le *Cid* ſe rendit ſi célèbre en Europe; c'était le temps brillant de la chevalerie; mais c'était auſſi le temps des emportements audacieux de *Grégoire VII*, des malheurs de l'Allemagne & de l'Italie, & de la première croiſade.

CHAPITRE

CHAPITRE XLV.

De la religion & de la superstition aux dixième & onzième siècles.

LES héréfies femblent être le fruit d'un peu de fcience & de loifir. On a vu que l'état où était l'Eglife au dixième fiècle ne permettait guère le loifir ni l'étude. Tout le monde était armé, & on ne fe difputait que des richeffes. Cependant en France, du temps du roi *Robert*, il y eut quelques prêtres, & entre autres un nommé *Etienne*, confeffeur de la reine *Conftance*, accufés d'héréfie. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux; car ni eux ni leur juges ne pouvaient guère connaître la philofophie du perfan *Manès*. C'étaient probablement des enthoufiaftes, qui tendaient à une perfection outrée, pour dominer fur les efprits. C'eft le caractère de tous les chefs de fectes. On leur imputa des crimes horribles, & des fentiments dénaturés, dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. Ils furent juridiquement accufés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre enfuite les lumières, de fe mêler indifféremment, & de brûler le premier des enfants qui naiffaient de ces inceftes, pour en avaler les cendres. Ce font à-peu près les reproches qu'on fefait aux premiers chrétiens. Les hérétiques dont je parle étaient furtout accufés d'enfeigner que DIEU n'eft point venu fur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'eft ni mort ni reffufcité. En ce

Hérétiques brûlés vifs fous le roi *Robert*, & en fa préfence.

1028.

cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accusations de cette espèce se contredisent toujours.

Ceux qu'on appelait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, & qui reparurent si souvent sous tant d'autres noms, étaient des restes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs anciens usages que la cour romaine changea depuis, & à des opinions vagues que le temps dissipe. Par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images; la confession auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée.

Origine des communions de l'Europe séparées de Rome.

Il ne faut pas croire que du temps de *Clovis*, & avant lui, on fût parfaitement instruit dans les Alpes du dogme de la transsubstantiation & de plusieurs autres. On vit au huitième siècle *Claude*, archevêque de Turin, adopter la plupart des sentiments qui sont aujourd'hui le fondement de la religion protestante, & prétendre que ces sentiments étaient ceux de la primitive église. Il y a presque toujours un petit troupeau séparé du grand; & depuis le commencement de l'onzième siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé, quand il voulut trop paraître.

Le roi *Robert* & sa femme *Constance* se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine, assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté. Jamais, avant cette exécution, on n'avait en France livré au dernier supplice aucun de ceux qui dogmatisent sur ce qu'ils n'entendent point. Il est vrai que *Priscillien* au cinquième siècle avait été condamné à la mort dans Trèves avec sept de ses disciples; mais

la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'eſt plus annexée à la France depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Ce qu'il faut obſerver, c'eſt que S[t] *Martin* de Tours ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le ſang de *Priſcillien*. Il diſait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parce qu'ils ſe trompent. Il ne ſe trouva point de S[t] *Martin* du temps du roi *Robert*. **Bel exemple de tolerance, mal imité.**

Il s'élevait alors quelques légers nuages ſur l'euchariſtie; mais ils ne formaient point encore d'orages. Ce ſujet de querelle, qui ne devait être qu'un ſujet d'adoration & de ſilence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé, parce qu'il ne laiſſait nulle priſe à cette métaphyſique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de *Platon*. Ils avaient trouvé de quoi exercer cette philoſophie dans l'explication de la Trinité, dans la conſubſtantialité du Verbe, dans l'union des deux natures & des deux volontés, enfin dans l'abyme de la prédeſtination. La queſtion, ſi du pain & du vin ſont changés en la ſeconde perſonne de la trinité, & par conſéquent en DIEU; ſi on mange & on boit cette ſeconde perſonne réellement ou ſeulement par la foi; cette queſtion, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraiſſait pas ſoumis à la philoſophie de ce temps. Auſſi on ſe contenta de faire la cène le ſoir, dans les premiers âges du chriſtianiſme, & de communier à la meſſe ſous les deux eſpèces, au temps dont je parle, ſans que les peuples euſſent une idée fixe & déterminée ſur ce myſtère étrange.

Eucharistie. Ignorance & disputes.

Il paraît que dans beaucoup d'églises, & surtout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait & qu'on ne buvait DIEU que spirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du dixième siècle, dans laquelle sont ces propres mots : ,, C'est ,, véritablement par la consécration le corps & le ,, sang de JESUS-CHRIST, non corporellement, ,, mais spirituellement. Le corps dans lequel JESUS-,, CHRIST souffrit, & le corps eucharistique sont ,, entièrement différents. Le premier était composé de ,, chair & d'os animés par une ame raisonnable ; mais ,, ce que nous nommons eucharistie, n'a ni sang, ,, ni os, ni âme. Nous devons donc l'entendre dans ,, un sens spirituel. ,, (1)

(1) ,, Si vous trouvez un précepte qui défende ou un crime ou une action honteuse (*aut facinus aut flagitium*,) qui prescrive une conduite sage ou un acte de bienfesance, ce precepte n'est pas une figure ; mais si un précepte parait ordonner un crime ou une action honteuse, s'il paraît condamner une conduite sage ou un acte de bienfesance, il faut l'entendre dans le sens figuré. *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, si vous ne buvez point son sang, vous n'aurez point la vie au-dedans de vous.* Ce précepte semble ordonner *un crime ou une action honteuse.* C'est donc une figure qui nous ordonne de nous unir à la passion du Seigneur, & de garder dans notre memoire avec douceur & avec fruit que sa chair a été crucifiée & blessée pour nous. ,,

,, *Si præceptiva locutio est aut flagitium aut facinus vetans, aut utilitatem* ,, *aut beneficentiam jubens, non est figurata. Si autem flagitium aut facinus* ,, *videtur jubere, aut utilitatem aut beneficentiam vetare, figurata est.* Nisi ,, manducaveritis, *inquit*, carnem filii hominis, & sanguinem biberitis, ,, non habebitis vitam in vobis, *facinus vel flagitium videtur jubere : figura* ,, *est ergo præcipiens passioni dominicæ communicandum, & suaviter atque utiliter* ,, *recondendum in memoriâ, quod pro nobis caro ejus crucifixa & vulnerata sit.* ,, Saint-Augustin, livre troisieme de la Doctrine chrétienne.

Au concile de Constantinople, en 754, plus de trois cents évêques dirent que l'eucharistie etait la seule *image* permise de JESUS-CHRIST ; que cette image était sous la figure de pain ; parce que si elle avait eu l'apparence de la figure humaine, elle aurait pu entraîner à l'idolâtrie : &c. ils

Jean Scot, furnommé *Erigène*, parce qu'il était d'Irlande, avait long-temps auparavant, fous le règne de *Charles le chauve*, & même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, foutenu à-peu-près la même opinion.

Ratram ne croit pas la préfence réelle.

Du temps de *Jean Scot*, *Ratram* moine de Corbie, & d'autres avaient écrit fur ce myftère d'une manière à faire penfer qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appela depuis la *préfence réelle*. Car *Ratram*, dans fon écrit adreffé à l'empereur *Charles le chauve*, dit en termes exprès : ›› C'eft le corps de JESUS-CHRIST qui eft ›› vu, reçu, & mangé, non par les fens corporels, ›› mais par les yeux de l'efprit fidelle. ›› *Il eft évident*, ajoute-t-il, *qu'il n'y a aucun changement dans le pain & dans le vin ; ils ne font donc que ce qu'ils étaient auparavant.* Il finit par dire, après avoir cité S[t] *Auguftin*, *que le pain appelé corps, & le vin appelé fang, font une figure, parce que c'eft un myftère.*

D'autres paffages de *Ratram* font équivoques ; quelques-uns, contradictoires aux premiers, paraiffent

paraiffaient donc ne pas admettre la réalité. Dans le fecond concile de Nicée, où celui de Conftantinople fut rejeté, & que nous regardons comme œcuménique, on répondit à ces raifonnements, & on fe rapprocha davantage de la doctrine actuelle de l'Eglife romaine ; mais cette difcuffion paraît moins intéreffer le concile que le culte des images, & on ne la traite qu'incidemment. Le concile de Francfort, en Occident, rejeta, comme on fait, ce fecond concile de Nicée, fans faire aucune attention à cette difpute fur l'euchariftie. Mais l'on pouvait préfager dès-lors que les querelles fur la réalité ne tarderaient pas à troubler l'Eglife.

Ces actes du fecond concile de Nicée, qui prouvent d'ailleurs dans quelle ignorance & dans quelle honteufe crédulité l'Eglife était alors plongée, font antérieurs à *Pafchafe Ratbert*.

Remarquons que la réalité, ou du moins la doctrine qui s'en approchait le plus, avait pour partifans ceux du culte des images ; & que les décifions de l'Eglife ont toujours été en faveur de l'opinion la plus oppofée à la raifon, & la plus propre à frapper les efprits du peuple.

favorables à la *présence réelle ;* mais de quelque manière qu'il s'entendît & qu'on l'entendît, on écrivit contre lui. Un autre moine bénédictin nommé *Paschase Ratbert*, qui vivait à peu-près dans le même temps, a passé pour être le premier qui ait développé le sentiment en termes exprès ; en disant *que le pain était le véritable corps qui était sorti de la Vierge; & le vin avec l'eau, le véritable sang coulé du côté de* JESUS, *réellement & non pas en figure.* Cette dispute produisit celle des stercoristes ou stercoranistes, qui, osant examiner physiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain & le vin sacrés, & qu'ils suivaient le sort ordinaire des aliments.

Comme ces questions se traitaient en latin, & que les laïques, alors occupés uniquement de la guerre, prenaient peu de part aux disputes de l'école, elles ne produisirent heureusement aucun trouble. Les peuples n'avaient qu'une idée vague & obscure de la plupart des mystères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnaie, sans examiner le poids & le titre.

Bérenger enseigne publiquement que DIEU n'est pas dans le pain consacré.

Enfin *Bérenger*, archidiacre d'Angers, enseigna vers 1050, par écrit & dans la chaire, que le corps véritable de JESUS-CHRIST n'est point & ne peut être sous les apparences du pain & du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigestion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment; que ce qui aurait enivré, si on en avait trop bu, était une liqueur réelle; qu'il n'y avait point de blancheur sans un objet blanc, point de rondeur sans un objet rond; qu'il est

physiquement impossible que le même corps puisse être en mille lieux à la fois. Ses propositions révoltèrent d'autant plus que *Bérenger*, ayant une très-grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui se distingua le plus contre lui fut *Lanfranc*, de race lombarde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France. Il balançait la réputation de *Bérenger*. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans son traité *de corpore Domini*.

Réfutation de *Berenger*.

» On peut dire avec vérité que le corps de notre » Seigneur dans l'eucharistie est le même qui est sorti » de la Vierge, & que ce n'est pas le même. C'est » le même quant à l'essence & aux propriétés de la » véritable nature, & ce n'est pas le même quant » aux espèces du pain & du vin ; de sorte qu'il est » le même quant à la substance, & qu'il n'est pas » le même quant à la forme. »

Cette décision théologique parut être en général celle de l'Eglise. *Bérenger* n'avait raisonné qu'en philosophe. Il s'agissait d'un objet de la foi, d'un mystère, que l'Eglise reconnaissait comme incompréhensible. Il était du corps de l'Eglise ; il était payé par elle ; il devait donc avoir la même foi qu'elle, & soumettre sa raison comme elle, disait-on. Il fut condamné au concile de Paris en 1050, condamné encore à Rome en 1079, & obligé de prononcer sa rétractation ; mais cette rétractation forcée ne fit que graver plus avant ses sentiments dans son cœur. Il mourut dans son opinion, qui ne fit alors ni schisme ni guerre civile. Le temporel seul était le grand objet qui occupait l'ambition des bénéficiers & des

B 4

moines. L'autre fource, qui devait faire verfer tant de fang, n'était pas encore ouverte. (2)

C'eft après la difpute & la condamnation de *Bérenger*, que l'Eglife inftitua l'ufage de l'élévation de l'hoftie, afin que le peuple en l'adorant ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue; mais le terme de tranffubftantiation ne fut pas encore attaché à ce myftère; il ne fut adopté qu'en 1215 dans un concile de Latran.

L'opinion de *Scot*, de *Ratram*, de *Bérenger*, ne fut pas enfevelie; elle fe perpétua chez quelques eccléfiaftiques; elle paffa aux Vaudois, aux Albigeois, aux Huffites, aux proteftants, comme nous le verrons.

Vous avez dû obferver que dans toutes les difputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres, depuis la naiffance de l'Eglife, Rome s'eft toujours décidée pour l'opinion qui foumettait le plus l'efprit humain, & qui anéantiffait le plus le raifonnement: je ne parle ici que de l'hiftorique; je mets à part l'infpiration de l'Eglife & fon infaillibilité, qui ne font pas du reffort de l'hiftoire. Il eft certain qu'en fefant du mariage un facrement, on fefait de la fidélité des époux un devoir plus faint, & de l'adultère une faute plus odieufe; que la croyance d'un dieu réellement préfent dans l'euchariftie, paffant dans

(2) On pouvait cependant prévoir déjà les guerres purement religieufes. Le concile de Paris, tenu contre *Berenger* en 1050, declare que » fi *Berenger* » ne fe rétractait avec fes fectateurs, toute l'armee de France ayant le clergé » à la tête, *en habit eccléfiaftique*, irait les chercher quelque part qu'ils » fuffent, & les affiéger jufqu'à ce qu'ils fe foumiffent à la foi catholique, » ou qu'ils fuffent pris pour *être punis de mort*. *Fleuri*.

la bouche & dans l'eſtomac d'un communiant, le rempliſſait d'une terreur religieuſe. Quel reſpect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en dieu, & ſurtout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige? Quand la ſimple raiſon humaine combattit ces myſtères, elle affaiblit l'objet de ſa vénération; & la multiplicité des prêtres, en rendant le prodige trop commun, le rendit moins reſpectable aux peuples.

Il ne faut pas omettre l'uſage qui commença à s'introduire dans l'onzième ſiècle, de racheter par les aumônes & par les prières des vivans les peines des morts, de délivrer leurs ames du purgatoire; & l'établiſſement d'une fête ſolemnelle conſacrée à cette piété. Purgatoire: fête des morts.

L'opinion d'un purgatoire, ainſi que d'un enfer, eſt de la plus haute antiquité; mais elle n'eſt nulle part ſi clairement exprimée que dans le ſixième livre de l'Enéide de *Virgile*, dans lequel on retrouve la plupart des myſtères de la religion des Gentils.

Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt, &c.

Cette idée fut peu-à-peu ſanctifiée dans le chriſtianiſme; & on la porta juſqu'à croire que l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la Providence, & obtenir de DIEU la grâce d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines paſſagères.

Le cardinal *Pierre Damien*, celui-là même qui conte que la femme du roi *Robert* accoucha d'une oie, rapporte qu'un pélerin revenant de Jéruſalem fut jeté par la tempête dans une île où il trouva un

bon ermite, lequel lui apprit que cette île était habitée par les diables; que son voisinage était tout couvert de flammes, dans lequel les diables plongeaient les ames des trépassés; que ces mêmes diables ne cessaient de crier & de hurler contre *St Odillon* abbé de Cluni, leur ennemi mortel. Les prières de cet *Odillon*, disaient-ils, & celles de ses moines, nous enlèvent toujours quelque âme.

Ce rapport ayant été fait à *Odillon*, il institua dans son couvent de Cluni la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité & de piété; & ces sentiments pouvaient servir d'excuse à la fable du pélerin. L'Eglise adopta bientôt cette solemnité, & en fit une fête d'obligation. On attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts. Si on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion; mais bientôt elle dégénéra en abus: on vendit cher les indulgences; les moines mendiants, surtout, se firent payer pour tirer les ames du purgatoire; ils ne parlèrent que d'apparitions des trépassés, d'âmes plaintives qui venaient demander du secours, de morts subites, & de châtiments éternels de ceux qui en avaient refusé. Le brigandage succéda à la piété crédule, & ce fut une des raisons qui dans la suite des temps fit perdre à l'Eglise romaine la moitié de l'Europe.

Epreuves, fables.

On croit bien que l'ignorance de ces siècles affermissait les superstitions populaires. J'en rapporterai quelques exemples qui ont long-temps exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur *Othon III* fit périr sa femme *Marie d'Arragon* pour cause d'adultère. Il est très-possible qu'un prince cruel &

dévot, tel qu'on peint *Othon III*, envoie au fupplice fa femme moins débauchée que lui. Mais vingt auteurs ont écrit, & *Maimbourg* a répété après eux, & d'autres ont répété après *Maimbourg*, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte italien, qui les refufa par vertu, elle accufa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu féduire, & que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de fon mari à la main, demander juftice, & prouver fon innocence. Cette veuve demande d'être admife à l'épreuve du fer ardent. Elle tint tant qu'on voulut une barre de fer toute rouge dans fes mains fans fe brûler; & ce prodige fervant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable eft rapportée par des auteurs qui ont écrit très-long-temps après le règne d'*Othon III*; qu'on ne dit pas feulement les noms de ce comte italien, & de cette veuve qui maniait fi impunément des barres de fer rouge : il eft même très-douteux qu'il y ait jamais eu une *Marie d'Arragon*, femme d'*Othon III*. Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel événement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les forciers qui dépofent en juftice qu'ils ont affifté au fabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le fupplice de la prétendue impératrice *Marie d'Arragon*, rapporté dans tant de dictionnaires d'hiftoires, où dans chaque page le menfonge eft joint à la vérité.

Le second événement est du même genre. On prétend que *Henri II*, successeur d'*Othon III*, éprouva la fidélité de sa femme *Cunégonde*, en la sesant marcher pieds nus sur neuf socs de charrue, rougis au feu. Cette histoire, rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponse que celle de la femme d'*Othon*.

Didier abbé du Mont-Cassin, & plusieurs autres écrivains rapportent un fait à-peu-près semblable, & qui est plus célèbre. En 1063, des moines de Florence, mécontents de leur évêque, allèrent crier à la ville & à la campagne: „ Notre évêque est un „ simoniaque & un scélérat: „ & ils eurent, dit-on, la hardiesse de promettre qu'ils prouveraient cette accusation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, & ce fut le mercredi de la première semaine du carême. Deux bûchers furent dressés, chacun de dix pieds de long sur cinq de large, séparés par un sentier d'un pied & demi de largeur, rempli de bois sec. Les deux bûchers ayant été allumés, & cet espace réduit en charbons le moine, *Pierre Aldobrandin*, passe à travers sur ce sentier à pas graves & mesurés, & revient même prendre au milieu des flammes son manipule qu'il avait laissé tomber. Voilà ce que plusieurs historiens disent qu'on ne peut nier qu'en renversant tous les fondements de l'histoire; mais il est sûr qu'on ne peut le croire sans renverser tous les fondements de la raison.

Petrus igneus.

Il se peut faire sans doute qu'un homme passe très-rapidement entre deux bûchers, & même sur des charbons, sans être tout-à-fait brûlé; mais y

paſſer & y repaſſer d'un pas grave pour reprendre ſon manipule, c'eſt une de ces aventures de la *Légende dorée*, dont il n'eſt plus permis de parler à des hommes raiſonnables.

La dernière épreuve que je rapporterai, eſt celle dont on ſe ſervit pour décider en Eſpagne, après la priſe de Tolède, ſi on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appelait moſarabique. On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux champions armés de toutes pièces combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. Dom *Ruis de Martanza*, chevalier du miſſel moſarabique, fit perdre les arçons à ſon adverſaire, & le renverſa mourant. Mais la reine qui avait beaucoup d'inclination pour le miſſel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les lois de la chevalerie s'y oppoſaient. Cependant on jeta au feu les deux miſſels, qui probablement furent brûlés ; & le roi, pour ne mécontenter perſonne, convint que quelques égliſes prieraient DIEU ſelon le rituel romain, & que d'autres garderaient le moſarabique.

Combat pour le miſſel.

Tout ce que la religion a de plus auguſte était défiguré dans preſque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes étaient établies dans la plupart des égliſes. On créait aux jours ſolemnels un évêque des fous; on feſait entrer dans la nef un âne en chape, & en bonnet quarré. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta JESUS-CHRIST.

La fête des fous.

Les danſes dans l'égliſe, les feſtins ſur l'autel, les diſſolutions, les farces obſcènes, étaient les

cérémonies de ces fêtes, dont l'ufage extravagant dura environ fept fiècles dans plufieurs diocèfes. A n'envifager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des Nègres & des Hottentots; & il faut avouer qu'en plus d'une chofe nous n'avons pas été fupérieurs à eux.

Rome a fouvent condamné ces coutumes barbares, auffi-bien que le duel & les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'Eglife romaine, malgré tous les troubles & tous les fcandales, plus de décence, plus de gravité, qu'ailleurs; & on fentait qu'en tout, cette Eglife, quand elle était libre & bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

CHAPITRE XLVI.

De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV, & de Grégoire VII. De Rome & de l'empire dans l'onzième fiècle. De la donation de la comteffe Mathilde. De la fin malheureufe de l'empereur Henri IV, & du pape Grégoire VII.

IL eft temps de revenir aux ruines de Rome, & à cette ombre du trône des *Céfars*, qui reparaiffait en Allemagne.

On ne favait encore qui dominerait dans Rome, & quel ferait le fort de l'Italie. Les empereurs allemands fe croyaient de droit maîtres de tout l'Occident: mais à peine étaient-ils fouverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des feigneurs & des

évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes normands, conquérants de la Pouille & de la Calabre, formaient une nouvelle puiſſance. L'exemple des Vénitiens inſpirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encore ſouverains, & voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer des papes commençait à s'affermir ; mais on ſent bien que tout devait changer à la première circonſtance favorable. Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur 1056.
Henri IV, reconnu du vivant de *Henri III* ſon père pour ſon ſucceſſeur.

Dès le temps même de *Henri III*, la puiſſance impériale diminuait en Italie. Sa ſœur, comteſſe ou ducheſſe de Toſcane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comteſſe *Mathilde d'Eſt*, contribua plus que perſonne à ſoulever l'Italie contre ſon frère. Elle poſſédait avec le marquiſat de Mantoue la Toſcane & une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-temps priſonnière. Sa fille la comteſſe *Mathilde* hérita de ſon ambition, & de ſa haine pour la maiſon impériale.

Pendant la minorité de *Henri IV*, les brigues, l'argent, & les guerres civiles, firent pluſieurs papes. Enfin on élut en 1054 *Alexandre II*, ſans conſulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : ſon parti n'était pas le plus fort en Italie. *Alexandre II* l'emporta, & chaſſa de Rome ſon compétiteur. C'eſt ce même *Alexandre II* que nous avons vu vendre ſa bénédiction au bâtard *Guillaume* de Normandie, uſurpateur de l'Angleterre.

Henri IV, devenu majeur, fe vit empereur d'Italie & d'Allemagne prefque fans pouvoir. Une partie des princes féculiers & eccléfiaftiques de fa patrie fe liguèrent contre lui; & l'on fait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chofe, fon courage était au-deffus de fa fortune.

1073. Quelques auteurs rapportent qu'étant accufé dans la diète de Vürtzbourg d'avoir voulu faire affaffiner les ducs de Suabe & de Carinthie, il offrit de fe battre en duel contre l'accufateur, qui était un fimple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat; & l'accufateur, en ne paraiffant pas, fembla juftifier l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince eft conteftée, fes mœurs font toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtreffes, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait fe féparer de fa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il difait n'avoir jamais pu confommer fon mariage. Quelques emportements de fa jeuneffe aigriffaient encore les efprits, & fa conduite affaibliffait fon pouvoir.

Quel était *Gregoire VII.*

Il y avait alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui favait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de fon zèle pour les prétentions de l'Eglife. *Hildebrand* était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre *Grégoire VII*, né à Soane en Tofcane, de parents inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni fous l'abbé *Odillon*, député depuis à Rome pour les intérêts de fon ordre, employé après

après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la fouplesse & de la fermeté, & déjà célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le désignait pour le successeur d'*Alexandre II*, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs ou odieux, que tant d'écrivains ont faits de lui, se trouvent dans le tableau d'un peintre napolitain, qui peignit *Grégoire* tenant une houlette dans une main, & un fouet dans l'autre ; foulant des sceptres à ses pieds, & ayant à côté de lui les filets & les poissons de *S[t] Pierre*.

Grégoire engagea le pape *Alexandre* à faire un coup d'éclat inouï, à sommer le jeune *Henri* de venir comparaître à Rome devant le tribunal du S[t] Siége. C'est le premier exemple d'une telle entreprise. Et dans quel temps la hasarde-t-on ? lorsque Rome était toute accoutumée par *Henri III*, père de *Henri IV*, à recevoir ses évêques sur un simple ordre de l'empereur. C'était précisément cette servitude dont *Grégoire* voulait secouer le joug ; & pour empêcher les empereurs de donner des lois dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardiesse n'eut point de suite. Il semble qu'*Alexandre II* était un enfant perdu, qu'*Hildebrand* détachait contre l'empire avant d'engager la bataille. La mort d'*Alexandre* suivit bientôt ce premier acte d'hostilité.

1073. Le pape ose citer devant lui l'empereur *Henri IV*.

Hildebrand eut le crédit de se faire élire & introniser par le peuple romain, sans attendre la permission de l'empereur. Bientôt il obtint cette permission, en promettant d'être fidelle. *Henri IV* reçut ses excuses. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection

1073. Hardiesse de *Gregoire VII*.

du pape ; & *Henri*, que tous ses courtisans avertissaient de craindre *Grégoire VII*, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à son bienfaiteur. Mais à peine *Grégoire* est-il assuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains des laïques, & tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le dessein d'ôter à tous les collateurs séculiers le droit d'investir les ecclésiastiques. C'était mettre l'Eglise aux prises avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre *Philippe I* roi de France. Il s'agissait de quelques marchands italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France : „ Votre roi, leur „ dit-il, est moins roi que tyran ; il passe sa vie „ dans l'infamie & dans le crime : „ & après ces paroles indiscrètes, suit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur *Henri* est occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accusations intentées contre lui d'avoir donné l'investiture des bénéfices, & pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre si étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire & plus puissant qu'on ne l'espérait. On peut se figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux & jaloux de son rang, reçut une telle ambassade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas, & n'opposa en
1076. apparence que du mépris à l'audace : il abandonna

ces légats indifcrets aux infultes des valets de fa cour.

Prefqu'au même temps, le pape excommunia encore ces Normands, princes de la Pouille & de la Calabre, (comme nous l'avons dit précédemment.) Tant d'excommunications à la fois paraîtraient aujourd'hui le comble de la folie. Mais qu'on faffe réflexion que *Grégoire VII*, en menaçant le roi de France, adreffait fa bulle au duc d'Aquitaine, vaffal du roi, auffi puiffant que le roi même; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comteffe *Mathilde*, Rome, & la moitié de l'Allemagne; qu'à l'égard des Normands, ils étaient dans ce temps-là fes ennemis déclarés: alors *Grégoire VII* paraîtra plus violent & plus audacieux qu'infenfé. Il fentait qu'en élevant fa dignité au-deffus de l'empereur & de tous les rois, il ferait fecondé des autres églifes, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puiffance féculière. Son deffein était formé non-feulement de fecouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs, & rois, fous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre; & le péril donne de la gloire.

Grégoire VII en prifon.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait paffer en Italie. Il parut fe venger d'abord moins comme un empereur allemand que comme un feigneur italien. Au lieu d'employer un général & une armée, il fe fervit, dit-on, d'un bandit nommé *Cencius*, très-confidéré par fes brigandages, qui faifit le pape dans Sainte-Marie-majeure, dans le temps qu'il officiait; des fatellites déterminés frappèrent le

pontife & l'enfanglantèrent. On le mena prifonnier dans une tour dont *Cencius* s'était rendu maître; & on lui fit payer cher fa liberté.

1076. *Henri IV* agit un peu plus en prince, en convoquant à Worms un concile d'évêques, d'abbés, & de docteurs, dans lequel il fit dépofer le pape. Toutes les voix, à deux près, concoururent à la dépofition. Mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire refpecter à Rome. *Henri* ne fit que commettre fon autorité, en écrivant au pape qu'il le dépofait, & au peuple romain qu'il lui défendait de reconnaître *Grégoire*.

Grégoire dépofe l'empereur.

Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainfi dans un concile à Rome: „ De la part „ de DIEU tout-puiffant, & par notre autorité, je „ défends à *Henri*, fils de notre empereur *Henri*, de „ gouverner le royaume teutonique, & l'Italie; „ j'abfous tous les chrétiens du ferment qu'ils lui „ ont fait ou feront; & je défends que qui que ce „ foit le ferve jamais comme roi. „ On fait que c'eft-là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un fouverain. Nous avons vu auparavant des évêques dépofer *Louis le débonnaire*; mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnaient *Louis*, en apparence feulement, à la pénitence publique; & perfonne n'avait jamais ofé parler depuis la fondation de l'Eglife comme *Grégoire VII*. Les lettres circulaires du pape refpirèrent le même efprit que fa fentence. Il y redit plufieurs fois que les évêques font au-deffus des rois, & faits pour les juger; expreffions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger fous fon étendard tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que quand *Grégoire VII* dépofa ainfi fon fouverain par de fimples paroles, il favait bien qu'il ferait fecondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait fervi à faire condamner *Grégoire*. On prétendit que cet évêque, mourant d'une mort foudaine & douloureufe, s'était repenti de la dépofition du pape comme d'un facrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le temps où l'Allemagne était unie fous les *Othons*. *Henri IV* fe vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui fe prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince allemand était jaloux de la puiffance impériale, comme le haut baronnage en France était jaloux de celle de fon roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, & une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à *Henri IV* qu'à condition qu'il vivrait en particulier & en excommunié dans Spire, fans faire aucune fonction ni de chrétien ni de roi, en attendant que le pape vînt préfider dans Ausbourg à une affemblée de princes & d'évêques, qui devait le juger.

Henri IV perfecuté.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient auffi celui de le dépofer; mais vouloir faire préfider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur & de l'empire. Ce fut le triomphe de *Grégoire VII*, & de la papauté. *Henri IV*, réduit à ces extrémités augmenta encore beaucoup le triomphe.

Il demande pardon au pape à genoux.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Ausbourg; & par une résolution inouïe, passant les Alpes du Tirol avec peu de domestiques, il alla demander au pape son absolution. *Grégoire VII* était alors avec la comtesse *Mathilde* dans la ville de Canosse, l'ancien Canusium, sur l'Apennin près de Reggio, forteresse qui passait alors pour imprenable. Cet empereur, déjà célèbre par des batailles gagnées, se présente à la porte de la forteresse, sans gardes, sans suite. On l'arrête dans la seconde enceinte; on le dépouille de ses habits; on le revêt d'un cilice. Il reste pieds nus dans la cour : c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, sans l'admettre à baiser les pieds du pape, qui pendant ce temps était enfermé avec la comtesse *Mathilde*, dont il était depuis long-temps le directeur. Il n'est pas surprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché sa conduite avec *Mathilde*. Il est vrai qu'il avait soixante-deux ans; mais il était directeur. *Mathilde* était femme, jeune, & faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princesse, comparé avec les emportements de son ambition, pouvait faire soupçonner que la religion servait de masque à toutes ses passions. Mais aucun fait, aucun indice, n'a jamais fait tourner ces soupçons en certitude. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthousiasme si permanent, ni un zèle si intrépide. *Grégoire* passait pour austère, & c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permission de se prosterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'absoudre, en le fesant jurer qu'il attendrait le jugement juridique

du pape à Ausbourg, & qu'il lui ferait en tout parfaitement foumis. Quelques évêques, & quelques feigneurs allemands du parti de *Henri*, firent la même foumiffion. *Grégoire VII* fe croyant alors, non fans vraifemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit dans plufieurs lettres que fon devoir était d'abaiffer les rois.

L'Italie prend parti contre le pape.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut fi indignée de l'aviliffement où il s'était réduit, qu'elle fut prête à l'abandonner. On y haïffait *Grégoire VII* beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureufement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta fur l'indignation qu'infpirait la baffeffe du prince. Il en profita ; & par un changement de fortune nouveau pour des empereurs teutoniques, il fe trouva enfin très-fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que *Grégoire VII* foulevait l'Allemagne contre l'empereur.

D'un côté, ce pape agiffait fecrètement pour faire élire un autre *Céfar* en Allemagne ; & *Henri* n'omettait rien pour faire élire un autre pape par 1078.
les Italiens. Les Allemands élurent donc pour empereur *Rodolphe* duc de Suabe : & d'abord *Grégoire VII* écrivit qu'il jugerait entre *Henri* & *Rodolphe*, & qu'il donnerait la couronne à celui qui lui ferait le plus foumis. *Henri* s'étant plus fié à fes troupes qu'au faint Père, mais ayant eu quelques mauvais fuccès, 1080.
le pape, plus fier, excommunia encore *Henri*. „ Je lui ôte la couronne, dit-il, & je donne le „ royaume teutonique à *Rodolphe* : „ & pour faire

Grégoire donne l'empire.

croire qu'il donnait en effet les empires, il fit présent à ce *Rodolphe* d'une couronne d'or, où ce vers était gravé :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

La pierre a donné à Pierre la couronne, & Pierre la donne à Rodolphe.

Ce vers rassemble à la fois un jeu de mots puéril, & une fierté qui étaient également la suite de l'esprit du temps.

Henri donne la papauté.

Cependant, en Allemagne le parti de *Henri* se fortifiait. Ce même prince, qui couvert d'un cilice & pieds nus avait attendu trois jours la miséricorde de celui qu'il croyait son sujet, prit deux résolutions plus hardies, de déposer le pape, & de combattre
1080. son compétiteur. Il rassemble à Brixen dans le Tirol une vingtaine d'évêques, qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient & déposent *Grégoire VII*, *comme fauteur des tyrans, simoniaque, sacrilége, & magicien.* On élit pour pape dans cette assemblée *Guibert*, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre *Grégoire*, *Henri IV* à la tête d'une armée va combattre son rival *Rodolphe*. Est-ce excès d'enthousiasme, est-ce ce qu'on appelle fraude pieuse, qui portait alors *Grégoire VII* à prophétiser que *Henri* serait vaincu & tué dans cette guerre? *Que je ne sois point pape*, dit-il dans sa lettre aux évêques allemands de son parti, *si cela n'arrive avant la St Pierre.* La saine raison nous apprend que quiconque prédit l'avenir est un

Grégoire accusé de magie.

fourbe ou un insensé. Mais considérons quelles erreurs régnaient dans les esprits des hommes. L'astrologie judiciaire fut toujours la superstition des savans. On reproche à *Grégoire* d'avoir cru aux astrologues. L'acte de sa déposition à Brixen porte qu'il se mêlait de deviner, d'expliquer les songes; & c'est sur ce fondement qu'on l'accusait de magie. On l'a traité d'imposteur au sujet de cette fausse & étrange prophétie. Il se peut faire qu'il ne fût que crédule, emporté, & sou furieux.

Sa prédiction retomba sur *Rodolphe* sa créature. Il fut vaincu. *Godefroi de Bouillon* neveu de la comtesse *Mathilde*, le même qui depuis conquit Jérusalem, tua dans la mêlée cet empereur que le pape se vantait 1080.
d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher *Henri*, écrivit à tous les évêques teutoniques, qu'il fallait élire un autre souverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape comme son vassal? De telles lettres prouvent que la faction contre *Henri* en Allemagne était encore très-puissante.

C'était dans ce temps même que ce pape ordonnait à ses légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maison, ainsi qu'en Angleterre.

Prétentions absurdes de *Gregoire VII.*

Il traitait l'Espagne plus despotiquement; il prétendait en être le seigneur suzerain & domanial; & il dit dans sa seizième épître, qu'*il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrazins que de ne pas rendre hommage au St Siége.*

Il écrivit au roi de Hongrie *Salomon*, roi d'un pays à peine chrétien: „Vous pouvez apprendre des

» anciens de votre pays que le royaume de Hongrie » appartient à l'Eglise romaine. »

Quelque téméraires que paraissent les entreprises, elles sont toujours la suite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes, que l'Eglise était la maîtresse des royaumes, puisque le pape écrivait toujours de ce style.

Grande & vraie donation au siége de Rome.

Son inflexibilité avec *Henri* n'était pas non plus sans fondement. Il avait tellement prévalu sur l'esprit de la comtesse *Mathilde*, qu'elle avait fait une donation authentique de ses Etats au St Siége, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. On ne sait s'il y eut un acte, un contrat de cette concession. La coutume était de mettre sur l'autel une motte de terre, quand on donnait ses biens à l'Eglise : des témoins tenaient lieu de contrat. On prétend que *Mathilde* donna deux fois tous ses biens au St Siége. (*a*)

La vérité de cette donation, confirmée depuis par son testament, ne fut point révoquée en doute par *Henri IV*. C'est le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau sujet de querelles. La comtesse *Mathilde* possédait la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolète, Vérone, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le patrimoine de *St Pierre*, de Viterbe jusqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone.

(*a*) Voyez le *Dictionnaire philosophique* à l'article *Donations*.

Henri III avait concédé l'ufufruit de cette Marche d'Ancone aux papes ; mais cette conceffion n'avait pas empêché la mère de la comteffe *Mathilde* de fe mettre en poffeffion des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il femble que *Mathilde* voulut réparer après fa mort le tort qu'elle fefait au St Siége pendant fa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables ; & les empereurs prétendirent que tout fon patrimoine était fief de l'empire. C'était donner des terres à conquérir, & laiffer des guerres après elle. *Henri IV*, comme héritier & comme feigneur fuzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant à la longue, il a fallu céder au St Siége une partie de ces Etats.

Henri IV, pourfuivant fa vengeance, vint enfin affiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre, qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape ; il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple fe jette aux genoux de *Grégoire*, pour le prier de détourner les malheurs d'un fiége & de fléchir fous l'empereur. Le pontife inébranlable répond qu'il faut que l'empereur renouvelle fa pénitence, s'il veut obtenir fon pardon. 1083. Rome prife par *Henri IV*.

Cependant le fiége traînait en longueur. *Henri IV*, tantôt préfent au fiége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'affaut. Il eft fingulier que les empereurs 1083. d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, & n'y aient jamais régné. Reftait *Grégoire VII* à prendre. Réfugié dans le château Saint-Ange, il y bravait & excommuniait fon vainqueur.

Rome était bien punie de l'intrépidité de son pape. *Robert Guiscard* duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normands dont j'ai parlé, prit le temps de l'absence de l'empereur, pour venir délivrer le pontife; mais en même temps il pilla Rome, également ravagée, & par les impériaux qui assiégeaient le pontife,
24 mai 1085. & par les Napolitains qui le délivraient. *Grégoire VII* mourut quelque temps après à Salerne; laissant une mémoire chère & respectable au clergé romain, qui partagea sa fierté, odieuse aux empereurs, & à tout bon citoyen qui considère les effets de son ambition inflexible. L'Eglise, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des saints, (3) comme les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenseurs. Les sages l'ont mis au nombre des fous.

La comtesse *Mathilde*, privée du pape *Grégoire*, se remaria bientôt après avec le jeune prince *Guelfe*

(3) Voyez le *Dictionnaire philosophique*, article *Grégoire VII.*

Benoit XIII imagina dans le dix-huitieme siècle de canoniser ce pape ennemi des rois, & de toute autorite seculière; ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres & de scandales; l'amant hypocrite ou du moins le directeur très-indiscret de *Mathilde*; le seducteur qui avait abusé de son crédit sur sa pénitente pour se faire donner son patrimoine; un homme enfin convaincu par ses propres lettres d'avoir commis un parjure, & d'avoir fait de fausses propheties, c'est-à-dire, d'avoir ete un insensé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le siecle où nous vivons, Rome met au nombre des saints! Et les prêtres de l'Eglise romaine osent encore parler de morale! ils osent accuser de sedition ceux qui prennent la defense de l'humanite contre leurs pretentions seditieuses!

Le parlement de Paris voulut sevir contre cet attentat de *Benoit XIII*; mais le cardinal de *Fleuri* trahit, en faveur de la cour de Rome, les intérêts de son prince & de la nation. Ce n'est pas que *Fleuri* fût devot, ni même hypocrite; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, & il haïssait les parlements, que sa poltronnerie lui fesait croire dangereux pour l'autorite royale.

fils de *Guelfe* duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation, si elle est vraie. Elle avait quarante-deux ans, & elle pouvait encore avoir des enfants qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de *Grégoire VII* n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leur élection par l'empereur. L'Eglise était loin de rendre hommage : elle en exigeait ; & l'empereur excommunié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape après le moine *Hildebrand;* mais il ne fit que passer. *Urbain II*, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, fut un nouvel ennemi de l'empereur.

Fond de la querelle entre l'empire & le sacerdoce.

Il me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes & les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome; & le prétexte, qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'Eglise, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse & l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes & enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs & les rois ne prétendaient pas donner le St Esprit; mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une crosse & d'un anneau étaient des accessoires à la question principale. Mais il arriva ce qui arrive presque toujours dans les disputes; on négligea le fond, & on se battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié & toujours persécuté sur ce prétexte par tous les papes de son

temps, éprouva les malheurs que peuvent causer les guerres de religion & les guerres civiles. *Urbain II* suscita contre lui son propre fils *Conrad*; & après la mort de ce fils dénaturé, son frère, qui fut depuis l'empereur *Henri V*, fit la guerre à son père. Ce fut pour la seconde fois depuis *Charlemagne* que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfants contre leurs pères. Et vous remarquerez que cet *Urbain II* est le même qui excommunia *Philippe I* en France, & qui ordonna la premiere croisade. Il ne fut pas seulement la cause de la mort malheureuse de *Henri IV*, il fut la cause de la mort de plus de deux millions d'hommes. *Tantum religio potuit suadere malorum!*

1106. *Henri IV*, trompé par *Henri* son fils, comme *Louis le débonnaire* l'avait été par les siens, fut enfermé dans Maïence. Deux légats l'y déposent; deux députés de la diète, envoyés par son fils, lui arrachent les ornements impériaux.

Mort affreuse de l'empereur *Henri IV*.

7 août.

Bientôt après, échappé de sa prison, pauvre, errant, & sans secours, il mourut à Liége plus misérable encore que *Grégoire VII*, & plus obscurément, après avoir si long-temps tenu les yeux de l'Europe ouverts sur ses victoires, sur ses grandeurs, sur ses infortunes, sur ses vices & ses vertus. Il s'écriait en mourant: DIEU *des vengeances, vous vengerez ce parricide.* De tout temps les hommes ont imaginé que DIEU exauçait les malédictions des mourants, & surtout des pères. Erreur utile & respectable: elle arrêtait le crime. Une autre erreur, plus généralement répandue parmi nous, fesait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils d'*Henri IV*

mit le comble à ſon impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de ſon père inhumé dans la cathédrale de Liége, & de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainſi qu'il conſomma ſon hypocriſie dénaturée.

Privé de ſepulture.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur *Henri IV*, plus malheureux que notre *Henri IV* roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations & d'infortunes d'un côté, tant d'audace de l'autre; tant de choſes horribles réputées ſacrées, tant de princes immolés à la religion; vous en verrez l'unique origine dans la populace; c'eſt elle qui donne le mouvement à la ſuperſtition. C'eſt pour les forgerons & les bucherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nus devant l'évêque de Rome; c'eſt le commun peuple eſclave de la ſuperſtition qui veut que ſes maîtres en ſoient les eſclaves. Dès que vous avez ſouffert que vos ſujets ſoient aveuglés par le fanatiſme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux; & ſi vous ſecouez le joug qu'ils portent & qu'ils aiment, ils ſe ſoulèvent. Vous avez cru que plus les chaînes de la religion, qui doivent être douces, feraient peſantes & dures, plus vos peuples feraient ſoumis; vous vous êtes trompés: ils ſe ſervent de ces chaînes pour vous gêner ſur le trône, ou pour vous en faire deſcendre.

Réflexion trop vraie.

CHAPITRE XLVII.

De l'empereur Henri V & de Rome, jusqu'à Fréderic I.

Henri V ayant condamne son pere, l'imite. CE même *Henri V*, qui avait détrôné & exhumé son père, une bulle du pape à la main, soutint les mêmes droits de *Henri IV* contre l'Eglise, dès qu'il fut maître.

Déjà les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il est vrai, tous les souverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on insultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome. Ils étaient voisins & jaloux des empereurs, qui voulaient dominer sur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. Aussi *Pascal II* vint en France, & implora le secours du roi *Philippe I*. Ses successeurs en usèrent souvent de même. Les domaines que possédait le S[t] Siége, le droit qu'il réclamait en vertu des prétendues donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, la donation réelle de la comtesse *Mathilde*, ne faisaient point encore du pape un souverain puissant. Toutes ces terres étaient ou contestées ou possedées par d'autres. L'empereur soutenait, non sans raison, que les Etats de *Mathilde* lui devaient revenir comme un fief de l'empire; ainsi les papes combattaient pour le spirituel & pour le temporel.

1107. *Pascal II* n'obtint du roi *Philippe* que la permission de tenir un concile de Troies. Le gouvernement était

était trop faible, trop divisé pour lui donner des troupes.

Henri V, ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, fut tellement intéresser les princes de l'empire à soutenir ses droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner son père en vertu des bulles des papes, se réunirent avec lui pour faire annuller dans Rome ces mêmes bulles.

Il descend donc des Alpes avec une armée, & Rome fut encore teinte de sang pour cette querelle de la crosse & de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications, les meurtres se suivirent avec rapidité. *Pascal II*, ayant solemnellement rendu les investitures avec serment sur l'évangile, fit annuller son serment par les cardinaux; nouvelle manière de manquer à sa parole. Il se laissa traiter de lâche & de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car presque jamais ces *Césars* n'y allèrent que pour des querelles ecclésiastiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin après avoir créé, déposé, chassé, rappelé des papes, *Henri V* aussi souvent excommunié que son père, & inquiété comme lui par ses grands vassaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des investitures, en renonçant à cette crosse & à cet anneau. 1122.
Il fit plus; il se désista solemnellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainsi que les rois de France, de nommer aux évêchés, ou d'interposer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient absolument les maîtres.

Henri V cède enfin aux papes.

Il fut donc décidé dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les investitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile : ainsi finit cette guerre sanglante & absurde. Mais le concile, en décidant avec quelle espèce de bâton on donnerait les évêchés, se garda bien d'entamer la question, si l'empereur devait confirmer l'élection du pape ; si le pape était son vassal ; si tous les biens de la comtesse *Mathilde* appartenaient à l'Eglise ou à l'Empire. Il semblait qu'on tînt en réserve ces alimens d'une guerre nouvelle.

1125. Après la mort de *Henri V*, qui ne laissa point d'enfants, l'Empire, toujours électif, est conféré par dix électeurs à un prince de la maison de Saxe : c'est *Lothaire II*. Il y avait bien moins d'intrigues & de discorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale ; car quoiqu'en 1059 un concile tenu par *Nicolas II* eût ordonné que le pape serait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine n'était encore introduite dans les élections.

Election des papes, sources de guerres civiles.

Ce vice essentiel du gouvernement avait pour origine une institution respectable. Les premiers chrétiens, tous égaux & tous obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre & sainte à la pluralité des voix. Les richesses ayant pris depuis la place de l'indulgence, il ne resta de la primitive Eglise que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres, & clercs, qui formaient le conseil des papes, avaient une grande

part à l'élection; mais le reste du clergé voulait jouir de son ancien droit; le peuple croyait son suffrage nécessaire ; & toutes ces voix n'étaient rien au jugement des empereurs.

Pierre de Léon, petit-fils d'un juif très-opulent, fut élu par une faction; *Innocent II* le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile. Le fils du juif, comme le plus riche, resta maître de Rome, & fut protégé par *Roger* roi de Sicile. (comme nous l'avons vu au chapitre XLI.) l'autre, plus habile & plus heureux, fut reconnu en France & en Allemagne. 1130.

C'est ici un trait d'histoire qu'il ne faut pas négliger. Cet *Innocent II*, pour avoir le suffrage de l'empereur, lui cède, à lui & à ses enfans, l'usufruit de tous les domaines de la comtesse *Mathilde*, par un acte daté du 13 juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape juif étant mort, après avoir siégé huit ans, *Innocent II* fut possesseur paisible; il y eut quelques années de trève entre l'empire & le sacerdoce. L'enthousiasme des croisades, qui était alors dans sa force, entraînait ailleurs les esprits.

Amour de la liberté, c'est-à-dire, des lois en Italie.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduisait de temps en temps quelques racines. Plusieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour se mettre en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gènes, de Venise, de Pise; & Rome se souvenait d'avoir été la ville des *Scipions*. Le peuple rétablit une ombre de sénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux consuls. Le nouveau sénat signifia au pape 1144.
Lucius II que la souveraineté résidait dans le peuple

romain, & que l'évêque ne devait avoir foin que de l'Eglife.

Ces fénateurs s'étant retranchés au capitole, le pape *Lucius* les affiégea en perfonne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, & en mourut quelques jours après.

En ce temps, *Arnaud de Brefcia*, un de ces hommes à enthoufiafme, dangereux aux autres & à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richeffes immenfes des eccléfiaftiques, & contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les efprits difpofés à l'entendre. Il fe flattait de réformer les papes, & de contribuer à rendre Rome libre. *Eugène III*, auparavant moine à Citeaux & à Clervaux, était alors pontife. *St Bernard* lui écrivait : „ Gardez-vous des „ Romains : ils font odieux au ciel & à la terre, „ impies envers DIEU, féditieux entre eux, jaloux „ de leurs voifins, cruels envers les étrangers : ils „ n'aiment perfonne, & ne font aimés de perfonne ; „ & voulant fe faire craindre de tous, ils craignent „ tout le monde, &c. „ Si on comparait ces antithèfes de *Bernard* avec la vie de tant de papes, on excuferait un peuple qui, portant le nom romain, cherchait à n'avoir point de maître.

Portrait des Romains par *St Bernard.*

1155. Le pape *Eugène III* fut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le fénat fubfifta encore quelques années. Mais *Arnaud de Brefcia*, pour fruit de fes fermons, fut brûlé à Rome fous *Adrien IV*, deftinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indifcrétion que de puiffance.

Je crois devoir obferver que cet *Adrien IV*, né anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs, du

plus vil état où les hommes puiſſent naître. Fils d'un mendiant, & mendiant lui-même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les ſentimens de ſa fortune préſente. *Adrien IV* eut d'autant plus d'élévation dans l'eſprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Egliſe romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naiſſance; & on peut même remarquer que parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur ſont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui en Allemagne il y a des couvens où l'on ne reçoit que des nobles. L'eſprit de Rome a plus de grandeur & moins de vanité.

CHAPITRE XLVIII.

De Fréderic Barberouſſe. Cérémonies du couronnement des empereurs & des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puiſſance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, & bienſaiteur du genre-humain.

REGNAIT alors en Allemagne *Fréderic I*, qu'on nomme communément *Barberouſſe*, élu après la mort de *Conrâd III* ſon oncle, non-ſeulement par les ſeigneurs allemands, mais auſſi par les Lombards, 1152.

qui donnèrent cette fois leur suffrage. *Fréderic* était un homme comparable à *Othon* & à *Charlemagne*. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté & avec regret, voulant couronner un vassal, & affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains & des principales villes d'Italie, fesait répandre du sang à chaque couronnement d'un *César*. La coutume était que quand l'empereur s'approchait pour se faire couronner, le pape se fortifiait, le peuple se cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux, & des magistrats : le pape de son côté fesait le même serment à l'empereur & à ses officiers. Telle était alors la confuse anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers personnages de cette petite partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des *Césars*, l'autre le successeur de JESUS-CHRIST, & l'un devant donner

Sermens réciproques des empereurs & des papes de ne se point faire assassiner.

l'onction sacrée à l'autre ; tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne feraient point assassins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier, armé de toutes pièces, fit ce serment au pontife *Adrien IV* au nom de l'empereur, & le pape fit son serment devant le chevalier.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies aussi extraordinaires, & qui tenaient de la simplicité plus encore

Cérémonies singulieres.

que de la barbarie. On posait d'abord le pape élu sur une chaise percée, appelée *Stercorarium ;* ensuite sur un siége de porphyre, sur lequel on lui donnait

deux clefs; de là fur un troifième fiége, où il recevait douze pièces de couleur. Toutes ces coutumes, que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur *Fréderic* eut fait fon ferment, le pape *Adrien IV* vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait fe profterner devant le pape, lui baifer les pieds, lui tenir l'étrier, & conduire la haquenée blanche du S[t] Père par la bride l'efpace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainfi que les papes avaient reçu *Charlemagne*. L'empereur *Fréderic* trouva le cérémonial outrageant, & refufa de s'y foumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme fi le prince par un facrilége avait donné le fignal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait regiftre de tout, lui fit voir que fes prédéceffeurs avaient rendu ces devoirs. Je ne fais fi aucun autre empereur que *Lothaire II*, fucceffeur de *Henri V*, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baifer les pieds, qui était d'ufage, ne révoltait point la fierté de *Fréderic;* & celle de la bride & de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'envifagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, & que la cour de Rome regardait comme des preuves de fujétion. Celui qui fe difait le maître du monde, *caput orbis*, fe fit palefrenier d'un gueux qui avait vécu d'aumônes.

Des députés du peuple romain, devenus auffi plus hardis depuis que prefque toutes les villes de

l'Italie avaient ſonné le tocſin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur; mais ayant commencé leur harangue en diſant : „ Grand „ roi, nous vous avons fait citoyen & notre prince, „ d'étranger que vous étiez ; „ l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur impoſa ſilence, & leur dit en propres mots : „ Rome n'eſt plus ce „ qu'elle a été; il n'eſt pas vrai que vous m'ayez „ appelé & fait votre prince : *Charlemagne* & *Othon* „ vous ont conquis par la valeur ; je ſuis votre „ maître par une poſſeſſion legitime. „ Il les renvoya ainſi, & fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le ſceptre & l'épée en main, & la couronne ſur la tête.

1155. 18 juin. Empire, benefice à la collation du pape.

On ſavait ſi peu ce que c'était que l'empire, toutes les prétentions étaient ſi contradictoires, que d'un côté le peuple romain ſe ſouleva, & il y eut beaucoup de ſang verſé, parce que le pape avait couronné l'empereur ſans l'ordre du ſénat & du peuple ; & de l'autre côté le pape *Adrien* écrivait dans toutes ſes lettres, qu'il avait conféré à *Fréderic* le bénéfice de l'empire romain, *Beneficium imperii romani*. Ce mot de *beneficium* ſignifiait un fief à la lettre. Il fit de plus expoſer en public à Rome un tableau qui repréſentait *Lothaire II* aux genoux du pape *Alexandre II*, tenant les mains jointes entre celles du pontiſe, ce qui était la marque diſtinctive de la vaſſalité. L'inſcription du tableau était :

Rex venit antè fores, jurans prius urbis honores :
Poſt homo fit papæ, ſumit quo dante coronam.

„ Le roi jure à la porte le maintien des honneurs

„ de Rome, & devient vaſſal du pape, qui lui donne „ la couronne. „

Fréderic, étant à Beſançon, (reſte du royaume de Bourgogne, appartenant à *Fréderic* par ſon mariage) apprit ces attentats, & s'en plaignit. Un cardinal préſent répondit : „ Hé! de qui tient-il donc l'empire, s'il ne le tient du pape? „ *Othon*, comte Palatin, fut prêt de le percer de l'épée de l'empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemands tranchaient tout alors par le glaive, & la cour romaine ſe ſauvait par des équivoques.

Papes donnent des couronnes & n'en ont point.

Roger, vainqueur en Sicile des muſulmans, & au royaume de Naples des chrétiens, avait en baiſant les pieds du pape *Urbain II*, ſon priſonnier, obtenu de lui l'inveſtiture; & avait fait modérer la redevance à ſix cents *beſans d'or* ou *ſquiſates*, monnaie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape *Adrien*, aſſiégé par *Guillaume*, 1156. lui céda juſqu'à des prétentions eccléſiaſtiques. Il conſentit qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au St Siége, que quand le roi le voudrait ainſi. C'eſt depuis ce temps que les rois de Sicile, ſeuls rois vaſſaux des papes, ſont eux-mêmes d'autres papes dans cette île. Les pontifes de Rome, ainſi adorés & maltraités, reſſemblaient aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV fait les rois de Sicile papes chez eux.

Adrien IV ſe dédommageait avec les autres rois qui avaient beſoin de lui. Il écrivait au roi d'Angleterre *Henri II*. „ On ne doute pas, & vous le „ ſavez, que l'Irlande & toutes les îles qui ont

„ reçu la foi, appartiennent à l'Eglise de Rome: or „ si vous voulez entrer dans cette île pour en chasser „ les vices, y faire observer les lois, & faire payer „ le denier de *St Pierre* par an pour chaque maison, „ nous vous l'accordons avec plaisir. „

Il donne l'Irlande.

Si quelques réflexions me sont permises dans cet essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'île d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse & l'anneau, & *Adrien IV* avait envoyé au roi *Henri II* un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende, eût été sacrilége.

Grandes actions de *Barberousse*.

L'intrépide activité de *Fréderic Barberousse* suffisait à peine pour subjuguer & les papes qui contestaient l'empire, & Rome qui refusait le joug, & toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la Bohème qui l'inquiétait, les Polonais qui lui fesait la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue fut érigée par lui en royaume tributaire. Il pacifia la Bohème,
1158. érigée déjà en royaume par *Henri IV* en 1086. On dit que le roi de Danemarck reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'empire, en se rendant redoutable aux étrangers, & revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

Après la mort d'*Adrien IV*, deux factions élisent en tumulte ceux qu'on nomme *Victor II* & *Alexandre III*. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnussent le même pape que lui, & que les rois jaloux de l'empereur reconnussent l'autre. Le scandale de Rome était donc nécessairement le signal de la division de l'Europe. *Victor II* fut le pape de *Fréderic Barberousse*. L'Allemagne, la Bohème, la moitié de l'Italie lui adhérèrent. Le reste reconnut *Alexandre*. Ce fut en l'honneur de cet *Alexandre* que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partisans de *Fréderic* voulurent en vain qu'on la nommât *Césarée;* mais le nom de pape prévalut, & elle fut nommée *Alexandrie de la paille;* surnom qui fait sentir la différence de cette petite ville, & des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable *Alexandre*.

1160. Schisme à Rome.

Heureux ce siècle s'il n'eût produit que de telles disputes! mais les Allemands voulaient toujours dominer en Italie, & les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté, qu'un allemand n'en avait d'être leur maître.

Pape habile; triomphe de *Barberousse*, guerrier.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus soldats, surprennent vers Lodi les troupes de l'empereur, & les battent. S'ils avaient été secondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais *Fréderic* rétablit son armée. Il assiége Milan, 1162.
il condamne par un édit les citoyens à la servitude, fait raser les murs & les maisons, & semer du sel sur leurs ruines. C'était bien justifier les papes que d'en user ainsi. Brescia, Plaisance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui avaient

aſpiré à la liberté perdirent leurs priviléges. Mais le pape *Alexandre*, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de ſon rival. Il rapporta avec lui la guerre civile. *Fréderic* fit élire un autre pape, & celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors *Alexandre III* ſe réfugie en France, aſile naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé reſte dans toute ſa force. Les villes d'Italie ſe liguent enſemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtiſſent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin en négociant fut plus fort que l'empereur en combattant. Il fallut que
1177. *Fréderic Barberouſſe* pliât. Veniſe eut l'honneur de la réconciliation. L'empereur, le pape, une foule de princes & de cardinaux ſe rendirent dans cette ville, déjà maîtreſſe de la mer, & une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaiſſant le pape, en baiſant ſes pieds, & en tenant ſon étrier ſur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Egliſe. *Fréderic Barberouſſe* promit de reſtituer ce qui appartenait au Saint-Siége; cependant les terres de la comteſſe *Mathilde* ne furent pas ſpécifiées. L'empereur fit une trève de ſix ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on rebâtiſſait, Pavie, Breſcia, & tant d'autres remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuſe pour laquelle elles combattaient; & le Saint-Père, pénétré d'une joie pure, s'écriait : „ DIEU a voulu qu'un vieillard & qu'un prêtre „ triomphaſſent, ſans combattre, d'un empereur „ puiſſant & terrible. „

Il eſt très-remarquable que dans ces longues diſſenſions le pape *Alexandre III*, qui avait fait

fouvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais jufqu'à le dépofer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-feulement beaucoup de fageffe dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de *Grégoire VII*?

Après la pacification de l'Italie, *Fréderic Barberouffe* partit pour les guerres des croifades, & mourut 1190.
pour s'être baigné dans le Cidnus, de la maladie dont *Alexandre le grand* avait échappé autrefois fi difficilement; pour s'être jeté tout en fueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleuréfie.

Fréderic fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin fes prétentions. Il avait fait décider à Bologne en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, & que l'opinion contraire était une héréfie. Ce qui était plus réel, c'eft qu'à fon couronnement dans Rome, le fénat & le peuple lui prêtèrent ferment de fidélité. Serment devenu inutile quand le pape *Alexandre III* triompha de lui dans le congrès de Venife. L'empereur de Conftantinople *Ifaac l'Ange*, ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Eglife romaine; & Rome fit tout le mal qu'elle put à fon avocat.

Pour le pape *Alexandre*, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome & dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que déformais, pour être élu pape canoniquement, il fuffirait d'avoir les deux tiers des voix des feuls cardinaux: mais cette règle ne put prévenir

les fchifmes qui furent depuis caufés par ce qu'on appelle en Italie *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut long-temps accompagnée d'une guerre civile. Les horreurs des fucceffeurs de *Néron* jufqu'à *Vefpafien*, n'enfanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans; & la rage du pontificat enfanglanta l'Europe pendant deux fiècles.

CHAPITRE XLIX.

De l'empereur Henri VI, & de Rome.

LA querelle de Rome & de l'Empire, plus ou moins envenimée, fubfiftait toujours. On a écrit que *Henri VI*, fils de l'empereur *Frèderic Barberouffe*, ayant reçu à genoux la couronne impériale de *Céleftin III*, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber d'un coup de pied de la tête de l'empereur. Ce fait n'eft pas vraifemblable; mais c'eft affez qu'on l'ait cru pour faire voir jufqu'où l'animofité était pouffée. Si le pape en eût ufé ainfi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faibleffe.

Empereur, vaffal du pape.

Ce couronnement de *Henri VI* préfente un plus grand objet & de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les deux Siciles; il fe foumettait, quoiqu'empereur, à recevoir l'inveftiture du pape pour des Etats dont on avait fait d'abord hommage à l'Empire, & dont il fe croyait à la fois le fuzerain & le propriétaire. Il demande à être le vaffal lige du

pape, & le pape le refuſe. Les Romains ne voulaient point de *Henri VI* pour voiſin, Naples n'en voulait point pour maître; mais il le fut malgré eux.

Il ſemble qu'il y ait des peuples faits pour ſervir toujours, & pour attendre quel ſera l'étranger qui voudra les ſubjuguer. Il ne reſtait de la race légitime des conquérans normands que la princeſſe *Conſtance*, fille du roi *Roger I*, mariée à *Henri VI*. *Tancrède* bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple & par le Saint-Siége. Qui devait l'emporter, ou ce *Tancrède* qui avait le droit de l'élection, ou *Henri* qui avait le droit de ſa femme? les armes devaient décider. En vain après la mort de *Tancrède* les deux Siciles proclamèrent ſon jeune fils : il fallait que *Henri* prévalût. 1193.

Une des plus grandes lâchetés qu'un ſouverain puiſſe commettre, ſervit à ſes conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre, *Richard cœur de lion*, en revenant d'une de ces croiſades dont nous parlerons, fait naufrage près de la Dalmatie; il paſſe ſur les terres d'un duc d'Autriche. Ce duc viole l'hoſpitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur *Henri VI*, comme les Arabes vendent leurs eſclaves. *Henri* en tire une groſſe rançon, & avec cet argent va conquérir les deux Siciles. Il fait exhumer le corps du roi *Tancrède;* & par une barbarie auſſi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi ſon fils, on le fait eunuque, on le confine dans une priſon à Coire chez les Griſons. On enferme ſes ſœurs en Alſace avec leur mère. Les partiſans de cette famille infortunée, ſoit barons, ſoit évêques, périſſent dans

Empereur *Henri VI*, très-cruel.

1194.

les fupplices. Tous les tréfors font enlevés & portés en Allemagne.

Ainfi pafferent Naples & Sicile aux Allemands, après avoir été conquis par des Français. Ainfi vingt provinces ont été fous la domination de fouverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel fujet de difcorde, & preuve de la fageffe d'une loi telle que la *Salique;* loi qui ferait encore plus utile à un petit Etat qu'à un grand. *Henri VI* alors fut beaucoup plus puiffant que *Fréderic Barberouffe*. Prefque defpote en Allemagne, fouverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, fuzerain de Rome, tout tremblait fous lui. Sa cruauté le perdit; fa propre femme *Conftance*, dont il avait exterminé la famille, confpira contre ce tyran, & enfin, dit-on, le fit empoifonner.

1198. A la mort de *Henri VI*, l'empire d'Allemagne eft divifé. La France ne l'était pas; c'eft que les rois de France avaient été affez prudens ou affez heureux pour établir l'ordre de la fucceffion. Mais ce titre d'empire, que l'Allemagne affectait, fervait à rendre la couronne élective. Tout évêque & tout grand feigneur donnait fa voix. Ce droit d'élire, & d'être élu, flattait l'ambition des princes, & fit quelquefois les malheurs de l'Etat.

1198. Le jeune *Fréderic II*, fils de *Henri VI*. fortait du berceau. Une faction l'élit empereur, & donne à fon oncle *Philippe* le titre de *roi des Romains*. Un autre parti couronne *Othon de Saxe* fon neveu. (*a*) Les papes tirèrent bien un autre fruit des divifions de

(*a*) C'eft cet empereur *Philippe* qui érigea la Bohème en royaume. Il fut affaffiné par un feigneur de Vittelsbac en 1208.

l'Allemagne,

l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, fils d'un gentilhomme d'Agnani près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puissance temporelle, dont ses prédécesseurs avaient amassé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier *Philippe*, vouloir détrôner le jeune *Fréderic*, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne & d'Italie cette maison de Suabe si odieuse aux papes, se constituer juge des rois, c'était le style devenu ordinaire depuis *Grégoire VII.* Mais *Innocent III* ne s'en tint pas à ces formules. L'occasion était trop belle, il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de *S[t] Pierre*, si long-temps contesté. C'était une partie de l'héritage de la fameuse comtesse *Mathilde*.

Innocent III, pape puissant.

La Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancone, Orbitello, Viterbe reconnurent le pape pour souverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république romaine n'en avait pas tant conquis dans ses quatre premiers siècles; & ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. *Innocent III* conquit même Rome: le nouveau sénat plia sous lui: il fut le sénat du pape, & non des Romains. Le titre de consul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; & la religion les rendait, suivant les occurrences, les maîtres des rois. Cette grande puissance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un spectacle intéressant que ce qui se passait alors entre les chefs de l'Eglise, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe.

Vous avez vu les querelles du facerdoce & de l'Empire jufqu'au pape *Innocent III*, & jufqu'aux empereurs *Philippe*, *Henri*, & *Othon*, pendant que *Fréderic II* était jeune encore. Il faut jeter les yeux fur la France, fur l'Angleterre, & fur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.

CHAPITRE L.

Etat de la France & de l'Angleterre, pendant le douzième fiècle, jufqu'au règne de St Louis, de Jean-fans-terre & de Henri III. Grand changement dans l'adminiftration publique en Angleterre & en France. Meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France & d'Angleterre.

Gouvernement feodal. LE gouvernement féodal était en vigueur dans prefque toute l'Europe, & les lois de la chevalerie par-tout à-peu-près les mêmes. Il était furtout établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Efpagne, par les lois des fiefs, que fi le feigneur d'un fief difait à fon homme-lige : ›› Venez-vous-en avec ››moi, car je veux guerroyer le roi mon feigneur, ›› qui me dénie juftice : ›› l'homme-lige devait d'abord aller trouver le roi, & lui demander s'il était vrai qu'il eût refufé juftice à ce feigneur. En cas de refus, l'homme-lige devait marcher contre le roi au fervice de ce feigneur, le nombre de jours prefcrits,

ou perdre fon fief. Un tel réglement pouvait être intitulé, *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

L'empereur *Fréderic Barberouffe* abolit cette loi établie par l'ufage, & l'ufage l'a confervée malgré lui dans l'Empire, toutes les fois que les grands vaffaux ont été affez puiffans pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France jufqu'au temps de l'extinction de la maifon de *Bourgogne.* Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté; il a cédé en Efpagne au pouvoir abfolu. 1158.

Dans les premiers temps de la race des *Hugues*, nommée improprement *Capétienne*, du fobriquet donné à ce roi, tous les petits vaffaux* combattaient contre les grands, & les rois avaient fouvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates danois, qui régnait en Normandie & en Angleterre, favorifait toujours ce défordre. C'eft ce qui fit que *Louis le gros* eut tant de peine à foumettre un fire de *Couci*, un baron de *Corbeil*, un fire de *Mont-lhéri*, un fire du village de *Puifet*, un feigneur de *Baudouin*, de *Châteaufort* : on ne voit pas même qu'il ait ofé & pu faire condamner à mort ces vaffaux. Les chofes font bien changées en France.

L'Angleterre, dès le temps de *Henri I*, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, fous le roi *Etienne* fils de *Henri I*, mille châteaux fortifiés. Les rois de France & d'Angleterre ne pouvaient rien alors fans le confentement & le fecours de cette multitude de barons : & c'était, comme on l'a déjà vu, le règne de la confufion.

Louis le jeune renonce à sa femme & à ses provinces.

1152.

Le roi de France *Louis le jeune* acquit un grand domaine par un mariage ; mais il le perdit par un divorce. *Eléonore* sa femme, héritière de la Guienne & du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croisades illustres & malheureuses, elle se dédommagea des ennuis que lui causait, à ce qu'elle disait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit casser son mariage sous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot, en répudiant sa femme, ne songent pas qu'alors un roi de France n'était pas assez puissant pour commettre une telle injustice. Mais ce divorce est un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugenci par un concile d'évêques de France, sur le vain prétexte qu'*Eléonore* était arrière-cousine de *Louis* : encore fallut-il que des seigneurs gascons fissent serment que les deux époux étaient parens, comme si l'on ne pouvait connaître que par un serment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les lois superstitieuses de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses qui en étaient nées étaient donc bâtardes; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'*Eléonore* leur mère fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce ; & dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère : ce fut proprement une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

Il reste à savoir comment, selon la loi du christianisme, *Eléonore* & *Louis* pouvaient se remarier. Il est assez connu par *St Matthieu* & par *St Luc*, qu'un homme ne peut ni se marier après avoir répudié sa femme, ni épouser une répudiée. Cette loi est émanée expressément de la bouche du CHRIST, & cependant elle n'a jamais été observée. Que de sujets d'excommunications, d'interdits, de troubles & de guerres, si les papes alors avaient voulu se mêler d'une pareille affaire dans laquelle ils sont entrés tant de fois !

Un descendant du conquérant *Guillaume*, *Henri II*, depuis roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que *Louis le jeune*, crut pouvoir sans honte épouser une femme galante, qui lui donnait la Guienne & le Poitou. Bientôt après, il fut roi d'Angleterre : & le roi de France en reçut l'hommage lige, qu'il eût voulu rendre au roi anglais pour tant d'Etats.

Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre & d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même, & presqu'en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. Le roi *Louis le jeune* donna des priviléges à toutes les villes de son domaine, à condition que chaque paroisse marcherait à l'armée, sous la bannière du saint de son église, comme les rois marchaient eux-mêmes sous la bannière de *St Denis*. Plusieurs serfs, alors affranchis, devinrent citoyens; & les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins & leurs maires.

C'eſt vers les années 1137 & 1138 qu'il faut fixer cette époque du rétabliſſement de ce gouvernement municipal des cités & des bourgs. *Henri II*, roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à pluſieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

1166. Les empereurs en usèrent à-peu-près de même en Allemagne. Spire, par exemple, acheta le droit de ſe choiſir des bourguemeſtres, malgré l'évêque qui s'y oppoſa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du beſoin d'argent où étaient les princes. Mais cette liberté n'était qu'une moindre ſervitude, en comparaiſon de ces villes d'Italie, qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure ſe formait ſur le plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres & confédérées ſemblaient devoir former une république reſpectable; mais de petits & de grands tyrans la détruiſirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Eſpagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, & l'avantage demeura toujours au pontife.

1142. Le roi de France, *Louis le jeune*, ayant donné l'excluſion à un de ſes ſujets, nommé *Pierre la Châtre*, pour l'évêché de Bourges; l'évêque, élu malgré lui, & ſoutenu par Rome, mit en interdit les domaines royaux de ſon évêché: de-là ſuit une guerre civile; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnaiſſant l'évêque, & en priant les papes de faire lever l'interdit.

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Eglise. Un des rois dont la mémoire eſt la plus reſpectée chez les Anglais, eſt *Henri I*, le troiſième roi, depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui ſavent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu qui les gênait. Il fixa dans ſes Etats les mêmes poids & les mêmes meſures, ouvrage d'un ſage légiſlateur, qui fut aiſément exécuté en Angleterre, & toujours inutilement propoſé en France. Il confirma les lois de *St Edouard*, que ſon père *Guillaume le conquérant* avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ſes intérêts, il renonça au droit de régale qui lui donnait l'uſufruit des bénéfices vacans : droit que les rois de France ont conſervé.

Roi d'Angleterre qui renonce au droit de regale.

Il ſigna ſurtout une charte, remplie de priviléges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la ſuite. *Guillaume le conquérant* ſon père avait traité les Anglais en eſclaves, qu'il ne craignait pas. Si *Henri* ſon fils les ménagea tant, c'eſt qu'il en avait beſoin. Il était cadet, il raviſſait le ſceptre à ſon aîné *Robert*. 1103.
Voilà la ſource de tant d'indulgences. Mais tout adroit & tout maître qu'il était, il ne put empêcher ſon clergé & Rome de s'élever contre lui pour ces mêmes inveſtitures. Il fallut qu'il s'en déſiſtât, & qu'il ſe contentât de l'hommage que les évêques lui feſaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles ; la cérémonie de la croſſe n'y avait pas lieu, & on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques anglais ne fuſſent princes temporels dans leurs évêchés : du

moins les plus grands vaſſaux de la couronne ne les ſurpaſſaient pas en grandeur & en richeſſes. Sous *Etienne*, ſucceſſeur de *Henri I*, un évêque de Saliſbury, nommé *Roger*, marié & vivant publiquement avec celle qu'il reconnaiſſait pour ſa femme, fait la guerre au roi ſon ſouverain ; & dans un de ces châteaux, pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent. Si ce ſont des marcs, des demi-livres, c'eſt une ſomme exorbitante; ſi ce ſont des marques, des écus, c'eſt encore beaucoup dans un temps où l'eſpèce était ſi rare.

Après ce règne d'*Etienne*, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle face ſous *Henri II*, qui réuniſſait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne, avec l'Angleterre, excepté Cornouaille non encore ſoumiſe. Tout y était tranquille, lorſque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi & de *Thomas Becquet*, qu'on appelle *St Thomas de Cantorbéri.*

Hiſtoire de *Thomas Becquet*, ou *St Thomas de Cantorberi.*

Ce *Thomas Becquet*, avocat élevé par le roi *Henri II* à la dignité de chancelier, & enfin à celle d'archevêque de Cantorbéri, primat d'Angleterre & légat du pape, devint l'ennemi de la première perſonne de l'Etat, dès qu'il fut la ſeconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il ſerait ſeulement privé de ſon bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les eccléſiaſtiques au crime que de proportionner ſi peu la peine au délit. L'archevêque ſoutint qu'aucun eccléſiaſtique ne pouvait être puni de mort, & renvoya ſes lettres de chancelier pour être entièrement indépendant. Le roi

dans un parlement propofa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun fujet n'appelât au Saint-Siége, qu'aucun vaffal & officier de la couronne ne fût excommunié & fufpendu de fes fonctions, fans permiffion du fouverain; qu'enfin les crimes du clergé fuffent foumis aux juges ordinaires. Tous les pairs féculiers pafsèrent ces propofitions. *Thomas Becquet* les rejeta d'abord. Enfin il figna des lois fi juftes; mais il s'accufa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Eglife, & promit de n'avoir plus de telles complaifances.

Accufé devant les pairs d'avoir malverfé pendant qu'il était chancelier, il refufa de répondre, fous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la prifon, comme féditieux, par les pairs eccléfiaftiques & féculiers, il s'enfuit en France, & alla trouver *Louis le jeune*, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des feigneurs qui compofaient le confeil de *Henri*. Il lui écrivait : *Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi; mais je vous dois châtiment comme à mon fils fpirituel.* Il le menaçait dans fa lettre d'être changé en bête comme *Nabuchodonofor*, quoiqu'après tout il n'y eût pas un grand rapport entre *Nabuchodonofor* & *Henri II*.

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans fon devoir. Il prit, dans un de fes voyages, *Louis le jeune*, fon feigneur fuzerain, pour arbitre : „ Que l'archevêque, dit-il à *Louis* en propres mots, „ agiffe avec moi „ comme le plus faint des fes prédéceffeurs en a ufé „ avec le moindre des miens, & je ferai fatisfait. „

Il se fit une paix simulée entre le roi & le prélat. *Becquet* revint donc en Angleterre; mais il n'y revint que pour excommunier tous les ecclésiastiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés
1170. contre lui. Ils se plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin *Henri II*, outré de colère, s'écria: „ Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me „ vengera de ce brouillon de prêtre? „

Ces paroles, plus qu'indiscrètes, semblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le servir en assassinant celui qui ne devait être puni que par les lois.

Thomas assassiné.

Quatre de ses domestiques allèrent à Kenterbury, que nous nommons Cantorbéri; ils assommèrent à
1170. coups de massue l'archevêque au pied de l'autel. Ainsi un homme qu'on aurait pu traiter en rebelle, devint un martyr; & le roi fut chargé de la honte & de l'horreur de ce meurtre.

L'histoire ne dit point quelle justice on fit de ces quatre assassins: il semble qu'on n'en ait fait que du roi.

Le pape donne l'Irlande au roi *Henri*, pour vu qu'il se fasse fouetter par penitence.

On a déjà vu comme *Adrien IV* donna à *Henri II* la permission d'usurper l'Irlande. Le pape *Alexandre III*, successeur d'*Adrien IV*, confirma cette permission, à condition que le roi ferait serment qu'il n'avait jamais commandé cet assassinat, & qu'il irait pieds nus recevoir la discipline sur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, si *Henri* avait eu le droit de s'en emparer, & le pape celui d'en disposer. Mais il était plus grand de forcer un roi puissant & coupable à demander pardon de son crime.

Le roi alla donc conquérir l'Irlande ; c'était un pays sauvage qu'un comte de *Pembroke* avait déjà subjugué en partie avec douze cents hommes seulement. Ce comte de *Pembroke* voulait retenir sa conquête. *Henri II* plus fort que lui, & muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout. Ce pays est toujours resté sous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre & inutile, jusqu'à ce qu'enfin dans le dix-huitième siècle, l'agriculture, les manufactures, les arts, les sciences, tout s'y est perfectionné ; & l'Irlande, quoique subjuguée, est devenue une des plus florissantes provinces de l'Europe. 1172.

Henri II, contre lequel ses enfans se révoltaient, 1174.
accomplit sa pénitence après avoir subjugué l'Irlande. Il renonça solemnellement à tous les droits de la monarchie, qu'il avait soutenus contre *Becquet*. Les Anglais condamnent cette renonciation, & même sa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ses droits, mais il devait se repentir d'un assassinat : l'intérêt du genre-humain demande un frein qui retienne les souverains, & qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué. Ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois & les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de DIEU sur la terre ; mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois & les mœurs de leur pays : lois souvent méprisées, & mœurs souvent corrompues.

Richard cœur de lion. L'Angleterre fut tranquille sous *Richard cœur de lion*, fils & successeur de *Henri II*. Il fut malheureux par ces croisades dont nous ferons bientôt mention; mais son pays ne le fut pas. *Richard* eut avec *Philippe-Auguste* quelques-unes de ces guerres inévitables entre un suzerain & un vassal puissant. Elles ne changèrent rien à la fortune de leurs Etats. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des temps de contagion, qui dépeuplent des provinces sans en changer les limites, les usages & les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'est que *Richard* enleva, dit-on, à *Philippe-Auguste* son chartrier qui le suivait par-tout; il contenait un détail des revenus du prince, une liste de ses vassaux, un état des serfs & des affranchis. On ajoute que le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ses droits furent plutôt augmentés que diminués. Il n'est guère vraisemblable que dans des expéditions militaires on porte ses archives dans une charrette, comme du pain de munition. Mais que de choses invraisemblables nous disent les historiens!

1194. Evêque portant les armes. Un autre fait digne d'attention, c'est la captivité d'un évêque de Beauvais, pris les armes à la main par le roi *Richard*. Le pape *Célestin III* redemanda l'évêque. *Rendez-moi mon fils*, écrivait-il à *Richard*: le roi, en envoyant au pape la cuirasse de l'évêque, lui répondit par ces paroles de l'histoire de *Joseph*: *Reconnaissez-vous la tunique de votre fils?*

Il faut observer encore à l'égard de cet évêque guerrier, que si les lois des fiefs n'obligeaient pas les évêques à se battre, elles les obligeaient

pourtant d'amener leurs vaſſaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Auguſte ſaiſit le temporel des évêques d'Orléans & d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, & finirent par demander pardon.

Jean ſans terre, qui ſuccéda à *Richard*, devait être un très-grand terrien ; car à ſes grands domaines il joignit la Bretagne qu'il uſurpa ſur le prince *Artus* ſon neveu, à qui cette province était échue par ſa mère. Mais pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, & devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à ſon neveu *Artus*. Il le prit dans un combat, il le fit enfermer dans la tour de Rouen, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accuſa, avec raiſon, le roi *Jean* de la mort de ſon neveu.

Jean ſans terre.

1199.

Heureuſement pour l'inſtruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cauſe de tous ſes malheurs. Les lois féodales, qui d'ailleurs feſaient naître tant de déſordres, furent ſignalées ici par un exemple mémorable de juſtice. La comteſſe de Bretagne, mère d'*Artus*, fit préſenter à la cour des pairs de France une requête, ſignée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut ſommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut ſignifiée à Londres par des ſergens-d'armes. Le roi accuſé envoya un évêque demander à *Philippe-Auguſte*

Les pairs de France font le procès au roi d'Angleterre.

Qui ſont ces pairs ?

un ſauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le roi, *il le peut. Y aura-t-il ſureté pour le retour?* demande l'évêque.
1203. *Oui, ſi le jugement des pairs le permet*, répondit le roi. L'accuſé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, déclarèrent toutes ſes terres ſituées en France acquiſes & confiſquées au roi. Mais qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort? ce n'étaient point les eccléſiaſtiques, leſquels ne peuvent aſſiſter à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Toulouſe, & jamais on ne vit aucun acte des pairs ſigné par ces comtes. *Baudoin IX*, comte de Flandre, était alors à Conſtantinople, où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, & la ſucceſſion était diſputée. C'était l'accuſé lui-même qui était duc de Guienne & de Normandie. L'aſſemblée des pairs fut compoſée des hauts barons relevans immédiatement de la couronne. C'eſt un point très-important que nos hiſtoriens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, & de s'appeſantir ſur les ſiéges de quelques châteaux qui n'exiſtent plus.

On ne peut douter que l'aſſemblée des pairs barons français, qui condamne le roi d'Angleterre, ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les lois féodales *Stabilimentum feudorium*. *Eudes* duc de Bourgogne y préſidait ſous le roi *Philippe-Auguſte*. On voit encore au bas des chartes de cette aſſemblée les noms d'*Hervé* comte de Nevers, de *Renaud* comte de Boulogne, de *Gaucher* comte de Saint Paul, de *Gui de Dampierre*. Et ce qui eſt

très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe se mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il paraît que le roi *Jean* était du naturel des rois tyrans & lâches. Il se laissa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, & se retira en Angleterre, où il était haï & méprisé. Il trouva d'abord quelque ressource dans la fierté de la nation anglaise, indignée de voir son roi condamné en France ; mais les barons d'Angleterre se lassèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en savait pas user. Pour comble de malheur, *Jean* se brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorbéri, que le pape voulait nommer de son autorité, malgré les lois.

Innocent III met l'Angleterre en interdit, & la donne au roi de France.

Innocent III, cet homme sous lequel le Saint-Siége fut si formidable, mit l'Angleterre en interdit, & défendit à tous les sujets de *Jean* de lui obéir. Cette foudre ecclésiastique était en effet terrible, parce que le pape la remettait entre les mains de *Philippe-Auguste*, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'assurant de la rémission de tous ses péchés, s'il réussissait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même, pour ce sujet, les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la terre sainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes. Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, & son royaume avait aussi été mis en interdit par ce même pape *Innocent III*, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré

alors les censures de Rome insolentes & abusives ; il avait saisi le temporel de tout évêque & de tout prêtre assez mauvais français pour obéir au pape. Il pensa tout différemment quand il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, & ne songea qu'à exécuter la sentence de Rome. Il employa une année à faire construire dix-sept cents vaisseaux (c'est-à-dire, mille sept cents grandes barques) & à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vu en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi *Jean*, valait au roi *Philippe* encore une autre armée. *Philippe-Auguste* était prêt de partir ; & *Jean* de son côté fesait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne, toujours puissantes, lui donnèrent enfin pour quelques semaines une armée de près de soixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, & qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille décisive entre les deux rois, lorsque le pape les joua tous deux, & prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à *Philippe-Auguste*. Un sous-diacre son domestique, nommé *Pandolse*, légat en France & en Angleterre, consomma cette singulière négociation. Il passe à Douvres, sous prétexte de négocier avec les
1213 barons en faveur du roi de France. Il voit le roi

Jean :

Jean : ›› Vous êtes perdu, lui dit-il : l'armée françaiſe ›› va mettre à la voile, la vôtre va vous abandonner : ›› vous n'avez qu'une reſſource ; c'eſt de vous en ›› rapporter entièrement au Saint-Siége. ›› *Jean* y conſentit, en fit ſerment, & ſeize barons jurèrent la même choſe ſur l'ame du roi. Etrange ſerment, qui les obligeait à faire ce qu'ils ne ſavaient pas qu'on leur propoſerait. L'artificieux Italien intimida tellement le prince, diſpoſa ſi bien les barons, qu'enfin le 15 mai 1213, dans la maiſon des chevaliers du temple au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ſes mains entre celles du légat, prononça ces paroles :

Angleterre cédée ſolemnellement au pape.

›› Moi *Jean*, par la grace de DIEU, roi d'Angleterre ›› & ſeigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes ›› péchés, & de ma pure volonté, & de l'avis de ›› mes barons, je donne à l'Egliſe de Rome, au ›› pape *Innocent* & à ſes ſucceſſeurs, les royaumes ›› d'Angleterre & d'Irlande, avec tous leurs droits : ›› je les tiendrai comme vaſſal du pape : je ſerai ›› fidele à DIEU, à l'Egliſe romaine, au pape mon ›› ſeigneur, & à ſes ſucceſſeurs légitimement élus. ›› Je m'oblige de lui payer une redevance de mille ›› marcs d'argent par an, ſavoir ſept cents pour ›› le royaume d'Angleterre, & trois cents pour ›› l'Hibernie. ››

C'était beaucoup dans un pays qui avait alors très-peu d'argent, & dans lequel on ne frappait aucune monnaie d'or.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat, comme premier payement de la redevance. On lui

CHAPITRE LI.

D'Othon IV & de Philippe-Auguste au treizième siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre & de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de St Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, &c.

QUOIQUE le système de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'est réuni, toujours autant qu'on a pu, contre les puissances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre & les Pays-bas armèrent contre *Philippe-Auguste*, ainsi que nous les avons vus se réunir contre *Louis XIV. Ferrand*, comte de Flandre, se joignit à l'empereur *Othon IV*. Il était vassal de *Philippe;* mais c'était par cette raison même qu'il se déclara contre lui aussi-bien que le comte de Boulogne. Ainsi *Philippe*, pour avoir voulu accepter le présent du pape, se mit au point d'être opprimé. Sa fortune & son courage le firent sortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais méritée un roi de France.

Entre Lille & Tournai est un petit village nommé Bouvines, près duquel *Othon IV*, à la tête d'une armée, qu'on dit forte de plus de cent mille combattans, vint attaquer le roi qui n'en avait guère que la moitié. On commençait alors à se servir 1215.
d'arbalètes. Cette arme était en usage à la fin du douzième siècle. Mais ce qui décidait d'une journée,

c'était cette pesante cavalerie toute couverte de fer. L'armure complète du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre, était d'être blessé au visage, quand il levait la visière de son casque; ou dans le flanc, au défaut de la cuirasse, quand il était abattu, & qu'on avait levé sa chemise de mailles; enfin sous les aisselles, quand il levait le bras.

Il y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défensives à son gré, & les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

Armée du roi, commandée par un évêque.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de *Philippe-Auguste :* il s'appelait *Guerin*, & venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si long-temps prisonnier du roi *Richard* d'Angleterre, se trouva aussi à cette bataille. Il s'y servit toujours d'une massue, disant qu'il serait irrégulier s'il versait le sang humain. On ne sait point comment l'empereur & le roi disposèrent leurs troupes. *Philippe*, avant le combat, fit chanter le psaume, *Exurgat Deus*, *& dissipentur inimici ejus :* comme si *Othon* avait combattu contre Dieu. Auparavant, les Français chantaient des vers en l'honneur de *Charlemagne* & de *Roland.* L'étendard impérial d'*Othon* était sur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, & sur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de soie blanche, semé de fleurs de lys : ce qui n'avait été long-temps qu'une imagination

de peintre commençait à servir d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois lombards, dont on voit des estampes fidelles dans *Muratori*, sont surmontées de cet ornement, qui n'est autre chose que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés, une vraie hallebarde.

Outre l'étendard royal, *Philippe-Auguste* fit porter l'oriflamme de *St Denis.* Lorsque le roi était en danger, on haussait ou baissait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait aussi le sien, & les grands chevaliers fesaient porter un autre drapeau, qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs. Le cri de guerre des Français était *mon joie St Denis.* Le cri des Allemands était *Kirie eleison.*

Une preuve que les chevaliers, bien armés, ne couraient guère d'autre risque que d'être démontés, & n'étaient blessés que par un très-grand hasard, c'est que le roi *Philippe-Auguste*, renversé de son cheval, fut long-temps entouré d'ennemis, & reçut des coups de toute espèce d'armes sans verser une goutte de sang.

Un seul chevalier tué dans la bataille.

On raconte même qu'étant couché par terre, un soldat allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, & n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, sinon *Guillaume de Longchamp*, qui malheureusement mourut d'un coup dans l'œil, adressé par la visière de son casque.

On compte du côté des Allemands vingt-cinq chevaliers-bannerets, & sept comtes de l'Empire prisonniers, mais aucun de blessé.

L'empereur *Othon* perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille allemands, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que le roi de France fît aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines; mais il en eut bien plus de pouvoir fur fes vaffaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille, fut *Jean* d'*Angleterre*, dont l'empereur *Othon* femblait la der-
1218. nière reffource. Cet empereur mourut bientôt après comme un pénitent. Il fe fefait, dit-on, fouler aux pieds de fes garçons de cuifine, & fouetter par des moines, felon l'opinion des princes de ce temps-là, qui penfaient expier par quelques coups de difcipline le fang de tant de milliers d'hommes.

Il n'eft point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que *Philippe* reçut, le jour de la victoire de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par fon fils *Louis VIII* contre le roi *Jean*. Au contraire, *Jean* avait eu quelque fuccès en Poitou; mais, deftitué du fecours de fes alliés, il fit une trève avec *Philippe*. Il en avait befoin : fes propres fujets d'Angleterre devenaient fes plus grands ennemis : il était méprifé, parce qu'il s'était fait vaffal de
1215. Rome. Les barons le forcèrent de figner cette fameufe charte qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre*.

Grande charte.

Le roi *Jean* fe crut plus léfé, en laiffant, par cette charte, à fes fujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en fe fefant fujet de Rome; il fe plaignit de cette charte, comme du plus grand affront fait à fa dignité : cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale? qu'à la mort

d'un comte, ſon fils majeur, pour entrer en poſſeſſion du fief, payera au roi cent marcs d'argent, & un baron cent ſchellings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des payſans, qu'en payant cinq ſous par jour par cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera ſeulement que les droits du genre-humain n'y ont pas été aſſez défendus; on verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, & qui rendaient les plus grands ſervices, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir ſans elles. Cependant *Jean* ſe plaignit; il demanda juſtice au pape, ſon nouveau ſouverain.

Ce pape *Innocent III*, qui avait excommunié le roi, excommunie alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife: ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. *Philippe-Auguſte*, vainqueur de l'Allemagne, poſſeſſeur de preſque tous les Etats de *Jean* en France, appelé au royaume d'Angleterre, ſe conduiſit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander ſon fils *Louis* pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui repréſenter en vain que *Jean* était feudataire du Saint-Siége. *Louis*, de concert avec ſon père, lui parle ainſi en préſence du légat: » Monſieur, ſuis votre » homme-lige pour li fiefs que m'avez baillés en » France; mais ne vos appartient de décider du » fait du royaume d'Angleterre; & ſi le faites, me » pourvoirai devant mes pairs. » (*c*)

(*c*) C'eſt une grande preuve que la pairie décidait alors de toutes les grandes affaires.

Louis VIII va conquerir l'Angleterre. Après avoir parlé ainſi, il partit pour l'Angleterre, malgré les defenſes publiques de ſon père, qui le
1216. ſecourait en ſecret d'hommes & d'argent. *Innocent III* excommunia en vain le père & le fils. Les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent infirmer celle de *Louis;* c'eſt-à-dire qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient diſputer ce droit aux papes, puiſqu'ils ſe l'arrogeaient eux-mêmes; mais ils ſe réſervaient encore celui de décider ſi l'excommunication du pape était juſte ou injuſte. Les princes étaient alors bien malheureux, expoſés ſans ceſſe à l'excommunication chez eux & à Rome; mais les peuples étaient plus malheureux encore: l'anathème retombait toujours ſur eux, & la guerre les dépouillait.

Le fils de *Philippe-Auguſte* fut reconnu roi ſolemnellement dans Londres. Il ne laiſſa pas d'envoyer des ambaſſadeurs plaider ſa cauſe devant le pape. Ce pontife jouiſſait de l'honneur qu'avait autrefois le
1216. ſénat romain, d'être juge des rois. Il mourut avant de rendre ſon arrêt définitif.

Mort de *Jean ſans terre.* *Jean ſans terre*, errant de ville en ville dans ſon pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolk. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, & l'avait gardée: un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII, après la mort de *Jean d'Angleterre*, du vivant même de *Philippe-Auguſte*, fut obligé de ſortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi; &,

au lieu de défendre fa conquête, il alla fe croifer contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des fentences de Rome.

Il ne régna qu'une feule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi *Henri III*, dont ils n'étaient pas encore mécontens, le trône qu'ils avaient ôté à *Jean*, père de ce *Henri III*. Ainfi *Louis* ne fut que l'inftrument dont ils s'étaient fervis pour fe venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles *Louis* fortit d'Angleterre. Ce légat, l'ayant excommunié pour avoir ofé régner à Londres malgré le pape, lui impofa pour pénitence de payer à Rome le dixième de deux années de fes revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, & les chapelains, qui l'avaient accompagné, furent obligés d'aller demander à Rome leur abfolution. Ils firent le voyage ; on leur ordonna d'aller fe préfenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nus pieds & en chemife, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Louis VIII abandonne l'Angleterre.

Excommunié, & fes chapelains fouettés.

Cette fcène incroyable fe paffait pourtant fous un roi habile & courageux, fous *Philippe-Augufte*, qui fouffrait cette humiliation de fon fils & de fa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieu- 1223.
fement fa carrière illuftre. Il avait augmenté fon royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou : le refte des biens appartenans à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de feigneurs.

Du temps de *Louis VIII*, une partie de la Guienne était françaife, l'autre était anglaife. Il n'y eut alors rien de grand ni de décifif.

Teftament de *Louis VIII.* 1225. Le teftament de *Louis VIII* mérite feulement quelque attention. Il lègue cent fous à chacune des deux mille léproferies de fon royaume. Les chrétiens, pour fruit de leurs croifades, ne remportèrent enfin que la lèpre. Il faut que le peu d'ufage du linge, & la mal-propreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproferie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit, par le même teftament, que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-Dieu. Le legs que fit *Louis VIII* de trente mille livres une fois payées à fon époufe, la célèbre *Blanche* de Caftille, revenait à cinq cents quarante mille livres d'aujourd'hui. J'infifte fouvent fur ces prix des monnaies; c'eft, ce me femble, le pouls d'un Etat, & une manière affez fure de reconnaître fes forces. Par exemple, il eft clair que *Philippe-Augufte* fut le plus puiffant prince de fon temps, fi, indépendamment des pierreries qu'il laiffa, les fommes fpécifiées dans fon teftament montent à près de neuf cents mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à préfent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à 54 livres 19 fous le

(4) Dans toutes les évaluations du marc d'or & d'argent, on a fuppofé que les hiftoriens ou les actes parlent de marcs d'or ou d'argent fin, fuivant la manière actuelle de s'exprimer. Si on venait à decouvrir que, dans quelques circonftances, ils ont entendu de l'or ou de l'argent au titre de la monnaie ou de la bijouterie du temps, il faudrait corriger les évaluations en conféquence. Mais cela n'eft pas vraifemblable, puifque ce font les variations des monnaies, alors très-fréquentes, qui ont introduit l'ufage d'exprimer les valeurs en marcs, & non en monnaies.

marc d'argent fin. (4) Mais il faut qu'il y ait quelque erreur de calcul dans ce teſtament : il n'eſt point du tout vraiſemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ſes domaines particuliers, ait pu laiſſer alors une ſomme ſi conſidérable. La puiſſance de tous les rois de l'Europe conſiſtait alors à voir marcher un grand nombre de vaſſaux ſous leurs ordres, & non à poſſéder aſſez de tréſors pour les aſſervir.

Conte ridicule d'une fille.

C'eſt ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos hiſtoriens. Ils diſent que *Louis VIII* étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'uſage des femmes ; qu'ils mirent dans ſon lit une jeune fille, mais que le roi la chaſſa, aimant mieux mourir, diſent-ils, que de commettre un péché mortel. Le père *Daniel*, dans ſon hiſtoire de France, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de *Louis VIII*, comme le plus bel exploit de ce prince.

Cette fable a été appliquée à pluſieurs autres monarques. Elle n'eſt, comme tous les autres contes de ces temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait ſavoir aujourd'hui que la jouiſſance d'une fille n'eſt point un remède pour un malade ; &, après tout, ſi *Louis VIII* n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait *Blanche* ſa femme qui était fort belle, & en état de lui ſauver la vie. Le jéſuite *Daniel* prétend donc que *Louis VIII* mourut glorieuſement, en ne ſatisfeſant pas la nature, & en combattant les hérétiques. Il eſt vrai qu'avant ſa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouſe que le jeune *Amauri*,

comte de *Montfort*, fils de l'ufurpateur, lui vendit. Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, eft-ce là combattre pour la foi ? Un efprit jufte, en lifant l'hiftoire, n'eft prefque occupé qu'à la réfuter.

CHAPITRE LII.

De l'empereur Fréderic II, de fes querelles avec les papes, & de l'empire allemand. Des accufations contre Fréderic II. Du livre de tribus Impoftoribus. *Du concile général de Lyon, &c.*

VERS le commencement du treizième fiècle, tandis que *Philippe-Augufte* régnait encore, que *Jean fans terre* était dépouillé par *Louis VIII;* qu'après la mort de *Jean* & de *Philippe-Augufte*, *Louis VIII*, chaffé d'Angleterre, régnait en France, & laiffait l'Angleterre à *Henri III :* dans ces temps, dis-je, les croifades, les perfécutions contre les Albigeois épuifaient toujours l'Europe. L'empereur *Fréderic II* fefait faigner les plaies mal fermées de l'Allemagne & de l'Italie. La querelle de la couronne impériale & de la mitre de Rome, les factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, les haines des Allemands & des Italiens, troublaient le monde plus que jamais. *Fréderic II*, fils de *Henri VI*, & neveu de l'empereur *Philippe*, jouiffait de l'Empire qu'*Othon IV* fon compétiteur avait abandonné avant de mourir.

Les empereurs étaient alors bien plus puiffans que les rois de France; car outre la Suabe & les grandes

terres que *Fréderic* possédait en Allemagne, il avait aussi Naples & Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue possession des empereurs; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, respectait peu la possession des *Césars* allemands. C'était en Allemagne un temps d'anarchie & de brigandage, qui dura long-temps. Ce brigandage s'était tellement accru, que les seigneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, & de faire de la fausse monnaie. *Fréderic II* les contraignit, dans la diète d'Egra, de faire serment de ne plus exercer de pareils droits; & pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ses prédécesseurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autorisée par-tout, & même en Angleterre.

Droit de vol.

1219.

Les usages les plus ridicules & les plus barbares étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation; c'était celui de coucher, la première nuit, avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés eurent ce droit en qualité de hauts barons; & quelques-uns se sont fait payer au dernier siècle par leurs sujets la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Ecosse, en Lombardie, en Allemagne, & dans les provinces de France. Voilà les mœurs qui régnaient dans le temps des croisades.

Droit de cuissage.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'Empire & du

facerdoce avait produit les factions *Guelfe* & *Gibeline*, qui divifaient les villes & les familles.

Milan, Brefcia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévize, Ferrare & prefque toutes les villes de la Romagne, fous la protection du pape, étaient liguées entre elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions *Guelfe* & *Gibeline*. L'Italie était le théâtre, non d'une guerre, mais de cent guerres civiles, qui, en aiguifant les efprits & les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats italiens à l'affaffinat & à l'empoifonnement.

Fréderic II était né en Italie. Il aimait ce climat agréable, & ne pouvait fouffrir ni le pays ni les mœurs de l'Allemagne dont il fut abfent quinze années entières. Il paraît évident que fon grand deffein était d'établir en Italie le trône des nouveaux *Céfars*. Cela feul eût pu changer la face de l'Europe. C'eft le nœud fecret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour à tour la foupleffe & la violence, & le Saint-Siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III & *Grégoire IX* ne peuvent d'abord lui réfifter qu'en l'éloignant, & en l'envoyant faire la guerre dans la terre fainte. (*d*) Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de fe vouer à cette entreprife, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le

(*d*) Voyez le chapitre des Croifades.

vœu par politique ; & par politique il différa le voyage.

Grégoire IX l'excommunie felon l'ufage ordinaire. *Fréderic* part ; & tandis qu'il fait une croifade à Jérufalem, le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les foudans, fe battre contre le Saint-Siége. Il trouve dans le territoire de Capoue fon propre beau-père, *Jean de Brienne* roi titulaire de Jérufalem, à la tête des foldats du pontife, qui portaient le figne des deux clefs fur l'épaule. Les gibelins de l'empereur portaient le figne de la croix, & les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Fréderic II excommunié.

Il ne reftait guère alors d'autre reffource à *Grégoire IX* que de foulever *Henri* roi des Romains, fils de *Fréderic II*, contre fon père, ainfi que *Grégoire VII*, *Urbain II* & *Pafcal II* avaient armé les enfans de *Henri IV*. Mais *Fréderic*, plus heureux que *Henri IV*, fe faifit de fon fils rebelle, le dépofe dans la célèbre 1235. diète de Maïence, & le condamne à une prifon perpétuelle.

Il était plus aifé à *Fréderic II* de faire condamner fon fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent & des troupes de cette diète pour aller fubjuguer l'Italie. Il eut toujours affez de forces pour l'enfanglanter, & jamais affez pour l'affervir. Les *Guelfes*, ces partifans de la papauté, & encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des *Gibelins* partifans de l'Empire.

La Sardaigne était encore un fujet de guerre entre l'Empire & le facerdoce, & par conféquent d'excommunications. L'empereur s'empara de prefque toute 1238.

Prétendu livre des trois imposteurs.

l'île. Alors *Grégoire IX* accusa publiquement *Fréderic II* d'incrédulité. „ Nous avons des preuves, dit-il dans sa lettre circulaire du premier juillet 1239, „ qu'il „ dit publiquement que l'univers a été trompé par „ trois imposteurs, MOÏSE, JESUS-CHRIST & „ MAHOMET. Mais il place JESUS-CHRIST fort „ au-dessous des autres; car il dit qu'ils ont vécu „ pleins de gloire, & que l'autre n'a été qu'un homme „ de la lie du peuple, qui prêchait à ses pareils. „ L'empereur, ajoute-t-il, soutient qu'un DIEU „ unique & créateur ne peut être né d'une femme, „ & surtout d'une vierge. „ C'est sur cette lettre du pape *Grégoire IX* qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé, *De tribus impostoribus* : on a cherché ce livre de siècle en siècle, & on ne l'a jamais trouvé. (*e*)

Ces accusations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât : les divisions entre *Fréderic* & le Saint-Siége n'eurent jamais la religion pour objet; & cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croisades, & le déposaient. Un cardinal nommé *Jacques*, évêque de Palestrine, apporta en France au jeune *Louis IX* des lettres de ce pape *Grégoire*, par lesquelles sa sainteté, ayant déposé *Fréderic II*, transférait de son autorité l'Empire à *Robert* comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre son temps : la France, & l'Angleterre étaient en guerre : les barons de France, soulevés dans la minorité de *Louis*, étaient encore

(*e*) On en a fait de nos jours sous le même titre.

puissans

puiſſans dans ſa majorité. On prétend qu'ils répondirent *qu'un frère d'un roi de France n'avait pas beſoin d'un empire, & que le pape avait moins de religion que Fréderic II.* Une telle réponſe eſt trop peu vraiſemblable pour être vraie

Rien ne fait mieux connaître les mœurs & les uſages de ce temps, que ce qui ſe paſſa au ſujet de cette demande du pape.

St Louis ſollicite en vain par les papes de favoriſer leurs pretentions.

Il s'adreſſa aux moines de Cîteaux, chez leſquels il ſavait que *St Louis* devait venir en pèlerinage avec ſa mère. Il écrivit au chapitre : » Conjurez le » roi qu'il prenne la protection du pape contre le » fils de *Satan Fréderic* : il eſt néceſſaire que le roi » me reçoive dans ſon royaume, comme *Alexandre III* » y fut reçu contre la perſécution de *Fréderic I*, & » *St Thomas* de Cantorbèri contre celle de *Henri II* » roi d'Angleterre. »

Le roi alla en effet à Cîteaux, où il fut reçu par cinq cents moines qui le conduiſirent au chapitre : là ils ſe mirent tous à genoux devant lui, &, les mains jointes, le prièrent de laiſſer paſſer le pape en France. *Louis* ſe mit auſſi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Egliſe ; mais il leur dit expreſſément qu'*il ne pouvait recevoir le pape ſans le conſentement des barons du royaume, dont un roi de France devait ſuivre les avis. Grégoire* meurt ; mais l'eſprit de Rome vit toujours. *Innocent IV*, l'ami de *Fréderic* quand il était cardinal, devient néceſſairement ſon ennemi dès qu'il eſt ſouverain pontiſe. Il fallait, à quelque prix que ce fût, affaiblir la puiſſance impériale en Italie, & réparer la faute qu'avait faite *Jean XII* d'appeler à Rome les Allemands.

Innocent IV dépose l'empereur *Frederic II.*

Innocent IV, après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile, qui a cette inscription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : *Treizième concile général, premier de Lyon. Frèderic II y est déclaré ennemi de l'Eglise, & privé du siège impérial.* (5)

Il semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale; mais Lyon était sous la protection de la France, & ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. *Fréderic II* ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour se défendre.

Le pape, qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat; &, après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples & de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse *Mathilde*, il accusa *Fréderic* d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en JESUS-CHRIST, & d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique & incrédule ? & comment dans ces siècles pouvait-on former si souvent de telles accusations ? Les papes *Jean XII*, *Etienne VIII*, & les empereurs *Fréderic I*, *Frédric II*, le chancelier *des Vignes*, *Mainfroy* régent de Naples, beaucoup d'autres essuient cette imputation. Les ambassadeurs

Accusations absurdes contre *Frederic.*

(5) Il faut espérer que *Joseph II* ne laissera pas long-temps subsister dans le Vatican ce monument des attentats de Rome moderne, contre les droits du genre-humain ; à moins qu'il ne valût mieux le conserver comme une preuve que le même esprit règne encore dans l'Eglise, & comme une leçon qui montre aux rois ce qu'ils auraient à craindre, s'ils avaient le malheur de reussir dans les mesures que le clergé leur inspire, pour faire retomber les nations dans l'ignorance.

de l'empereur parlèrent en sa faveur avec fermeté, & accusèrent le pape à leur tour de rapine & d'usure. Il y avait à ce concile des ambassadeurs de France & d'Angleterre. Ceux-ci se plaignirent bien autant des papes que le pape se plaignit de l'empereur. » Vous tirez par vos Italiens, dirent-ils, plus de » soixante mille marcs par an du royaume d'An- » gleterre; vous nous avez en dernier lieu envoyé » un légat, qui a donné tous les bénéfices à des » Italiens. Il extorque de tous les religieux des taxes » excessives, & il excommunie quiconque se plaint » de ses vexations. Remédiez-y promptement; car » nous ne souffrirons pas plus long-temps ces » avanies. »

Accusations différentes contre la cour de Rome.

Le pape rougit, ne répondit rien, & prononça la déposition de l'empereur. Il est très à remarquer qu'il fulmina cette sentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en présence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent ensuite. Une partie signa l'arrêt, une autre partie sortit en gémissant.

N'oublions pas que dans ce concile le pape demanda un subside à tous les ecclésiastiques. Tous gardèrent le silence, aucun ne parla ni pour approuver ni pour rejeter le subside, excepté un anglais nommé *Mesham*, doyen de Lincoln. Il osa dire que le pape rançonnait trop l'Eglise. Le pape le déposa, de sa seule autorité, & les ecclésiastiques se turent. *Innocent IV* parlait donc & agissait en souverain de l'Eglise, & on le souffrait.

Despotisme du pape sur le clergé.

Juste colère de l'empereur.

Frédéric II ne souffrit pas du moins que l'évêque de Rome agît en souverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maison de *Savoie*. C'était un fief de l'Empire, gouverné par le marquis de *Suze*. Il demanda une cassette : on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. „ Ce pape & ce concile, dit-il, ne me l'ont pas ravie ; „ & avant qu'on m'en dépouille, il y aura bien du „ sang répandu. „ Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne & de l'Europe par la plume de son fameux chancelier *Pierre des Vignes*, tant accusé d'avoir composé le livre des *trois imposteurs* : „ Je ne suis pas le premier, disait-il dans ses lettres, „ que le clergé ait ainsi indignement traité, & je „ ne serai pas le dernier. Vous en êtes cause, en „ obéissant à ces hypocrites dont vous connaissez „ l'ambition sans bornes. Combien, si vous vouliez, „ découvririez-vous dans la cour de Rome d'infamies „ qui font frémir la pudeur ? Livrés au siècle, „ enivrés de délices, l'excès de leurs richesses étouffe „ en eux tout sentiment de religion. C'est une „ œuvre de charité de leur ôter ces richesses perni- „ cieuses qui les accablent ; & c'est à quoi vous devez „ travailler tous avec moi. „

Cependant le pape, ayant déclaré l'empire vacant, écrivit à sept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche & de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne & de Maïence. Voilà ce qui a fait croire que sept électeurs étaient alors solemnellement établis. Mais les autres princes de l'empire & les autres évêques prétendaient aussi avoir le même droit.

Les empereurs & les papes tâchaient ainsi de se faire dépofer mutuellement. Leur grande politique consistait à exciter des guerres civiles.

Rome arme souvent les fils contre les peres.

On avait déjà élu roi des Romains en Allemagne *Conrad* fils de *Fréderic II;* mais il fallait, pour plaire au pape, choisir un autre empereur. Ce nouveau *César* ne fut choisi ni par les ducs de Saxe ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'Empire. Les évêques de Strasbourg, de Vürtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Maïence, de Cologne & de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choisirent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le *roi des prêtres*.

Croisade contre l'empereur.

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne seulement de quelques évêques de son pays! Alors le pape fait renouveler la croisade contre *Fréderic*. Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appelons *dominicains*, & par les *frères mineurs*, que nous appelons *cordeliers* ou *franciscains*. Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe. (*f*) Le Saint-Père ne s'en tint pas à ces mesures : il ménagea des conspirations contre la vie d'un empereur qui savait résister aux conciles, aux moines, aux croisades ; du moins l'empereur se plaignit que le pape suscitait des assassins contre lui, & le pape ne répondit point à ces plaintes.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un *César*, en firent encore un autre après la mort de leur Thuringien, & ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne sur l'Empire

(*f*) Voyez le chapitre des ordres religieux.

romain ne fervit donc jamais qu'à la déchirer. Ces mêmes évêques, qui élifaient des empereurs, fe divisèrent entre eux : leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

1249. *Fréderic II* avait à combattre les papes, depuis l'extrémité de la Sicile jufqu'à celle de l'Allemagne. On dit qu'étant dans la Pouille, il découvrit que fon médecin, féduit par *Innocent IV*, voulait l'empoifonner. Le fait me paraît douteux; mais dans les doutes que fait naître l'hiftoire de ces temps, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Fréderic, voyant avec horreur qu'il lui était impoffible de confier fa vie à des chrétiens, fut obligé de prendre des mahométans pour fa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de *Mainfroy* fon bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans fa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand & malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté trente-huit ans la vaine couronne de Jérufalem, & celle des céfars cinquante-quatre ans, (puifqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196,) mourut âgé de cinquante-fept ans dans le royaume
1250. de Naples, & laiffa le monde auffi troublé à fa mort qu'à fa naiffance. Malgré tant de troubles, fes royaumes de Naples & de Sicile furent embellis & policés par fes foins : il y bâtit des villes, y fonda des univerfités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à fe former alors, c'était un compofé de la langue romance & du latin. On a des vers de *Fréderic II* en cette langue. Mais les traverfes qu'il effuya nuifirent aux fciences autant qu'à fes deffeins.

Depuis la mort de *Fréderic II* jufqu'en 1268, l'Allemagne fut fans chef, non comme l'avait été la Grece, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, & l'Italie avant qu'elle fut foumife aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plufieurs fouverains, mais un corps fans tête, dont les membres fe déchiraient.

C'était une belle occafion pour les papes; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brefcia, Crémone, Mantoue, & beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la vérité le monde avec leurs bulles. Ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape *Innocent IV* déclara, de fa propre autorité, *Haquin* roi de Norvège, en le fefant enfant légitime, de bâtard 1247.
qu'il était. Un légat du pape couronna ce roi *Haquin*, & reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, & cinq cents marcs (ou marques) des églifes de Norvège; ce qui était peut être la moitié de l'argent comptant qui circulait dans un pays fi peu riche.

Le même pape *Innocent IV* créa auffi un certain *Mandog* roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. *Nous recevons*, dit-il dans fa bulle du 15 juillet 1251, *ce nouveau royaume de Lithuanie au droit & à la propriété de St Pierre, vous prenant fous notre protection, vous, votre femme & vos enfans.* C'était imiter en quelque forte la grandeur de l'ancien fénat de Rome, qui accordait des titres de rois & de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume, elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un fiècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, & ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des Etats ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se ressaisir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la situation des affaires de l'Europe : l'Allemagne & l'Italie déchirées, la France encore faible, l'Espagne partagée entre les chrétiens & les musulmans ; ceux-ci entièrement chassés de l'Italie ; l'Angleterre commençant à disputer sa liberté contre ses rois ; le gouvernement féodal établi partout ; la chevalerie à la mode ; les prêtres devenus princes & guerriers ; une politique presqu'en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il semblait que les pays de la communion romaine fussent une grande république dont l'empereur & les papes voulaient être les chefs ; & cette république, quoique divisée, s'était accordée long-temps dans les projets des croisades, qui ont produit de si grandes & de si infames actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établissemens, de nouvelles misères, & enfin beaucoup plus de malheur que de gloire. Nous les avons déjà indiquées. Il est temps de peindre ces folies guerrières.

CHAPITRE LIII.

De l'Orient au temps des croisades, & de l'état de la Palestine.

Commencemens des Turcs.

LES religions durent toujours plus que les empires. Le mahométisme florissait, & l'empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérans. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivans de rapine. Les Turcs habitaient autrefois au-delà du Taurus & de l'Immaüs, & bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guère mieux une histoire suivie que les loups & les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout temps des invasions vers le Midi. Ils se répandirent vers le onzième siècle du côté de la Moscovie. Ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. Les Arabes, sous les premiers successeurs de *Mahomet*, avaient soumis presque toute l'Asie mineure, la Syrie & la Perse : les Turcomans vinrent enfin, qui soumirent les Arabes.

Un calife de la dynastie des Abassides, nommé *Motassem*, fils du grand *Almamon*, & petit-fils du célèbre *Aaron-al-Raschild*, protecteur comme eux de tous les arts, contemporain de notre *Louis le débonnaire* ou *le faible*, posa les premières pierres de l'édifice

ſous lequel ſes ſucceſſeurs furent enfin écraſés. Il fit venir une milice de Turcs pour ſa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à ſix cents Turcs à la ſolde de *Motaſſem* ſont l'origine de la puiſſance ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate juſqu'au bout de la Grèce, & a de nos jours mis le ſiége devant Vienne. Cette milice turque, augmentée avec le temps, devint funeſte à ſes maîtres. De nouveaux Turcs arrivent, qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes Abaſſides de Bagdat perdirent bientôt la Syrie, l'Egypte, l'Afrique, que les califes Fatimites leur enlevèrent. Les Turcs dépouillerent & Fatimites & Abaſſides.

Décadence des Califes.

1050. *Togrul-Beg*, ou *Ortogrul-Beg*, de qui on fait deſcendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à peu près comme tant d'empereurs ſont entrés dans Rome. Il ſe rendit maître de la ville & du calife, en ſe proſternant à ſes pieds. *Ortogrul* conduiſit le calife *Caiem* à ſon palais en tenant la bride de ſa mule; mais, plus habile ou plus heureux que les empereurs allemands ne l'ont été dans Rome, il établit ſa puiſſance, & ne laiſſa au calife que le ſoin de commencer le vendredi les prières à la moſquée, & l'honneur d'inveſtir de leurs Etats tous les tyrans mahométans qui ſe feſaient ſouverains.

Il faut ſe ſouvenir que comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normands & les Goths dans leurs irruptions, ils les imitaient auſſi en ſe ſoumettant aux lois, aux mœurs, & à la religion des vaincus. C'eſt ainſi que d'autres Tartares en ont uſé avec les Chinois; & c'eſt l'avantage que tout peuple

policé, quoique le plus faible, doit avoir ſur le barbare, quoique le plus fort.

Ainſi les califes n'étaient plus que les chefs de la religion, tels que le Dairi, pontife du Japon, qui commande en apparence aujourd'hui au Cuboſama, & qui lui obéit en effet; tels que le shérif de la Mecque, qui appelle le ſultan turc ſon vicaire; tels enfin qu'étaient les papes ſous les rois lombards. Je ne compare point ſans doute la religion mahométane avec la chrétienne; je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puiſſans ſouverains de l'Orient, tandis que les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat eſt tombé ſans retour; & les papes ſont peu à peu devenus de grands ſouverains, affermis, reſpectés de leurs voiſins, & qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc au temps de la première croiſade un calife à Bagdat qui donnait des inveſtitures, & un ſultan turc qui régnait. Pluſieurs autres uſurpateurs turcs & quelques arabes étaient cantonnés en Perſe, dans l'Arabie, dans l'Aſie mineure. Tout était diviſé; & c'eſt ce qui pouvait rendre les croiſades heureuſes. Mais tout était armé, & ces peuples devaient combattre ſur leur terrain avec un grand avantage.

Décadence de Conſtantinople.

L'empire de Conſtantinople ſe ſoutenait: tous ſes princes n'avaient pas été indignes de régner. *Conſtantin Porphirogénète*, fils de *Léon le philoſophe*, & philoſophe lui-même, fit renaître, comme ſon père, des temps heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris ſous *Roman* fils de *Conſtantin*, il devint

respectable aux nations sous *Nicéphore Phocas*, qui
961. avait repris Candie avant d'être empereur. Si *Jean Zimiscès* assassina ce *Nicéphore*, & souilla de sang le palais; s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'Empire contre les Turcs & les Bulgares. Mais sous *Michel Paphlagonate* on avait perdu la Sicile: sous *Romain Diogène* presque tout ce qui restait vers l'Orient, excepté la province de Pont; & cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du turc *Soliman*, qui, maître de la plus grande partie de l'Asie mineure, établit le siége de sa domination à Nicée, & menaçait de là Constantinople au temps où commencèrent les croisades.

L'empire grec était donc borné alors presqu'à la ville impériale. du côté des Turcs; mais il s'étendait dans toute la Grèce, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, l'Illyrie. l'Epire, & avait même encore l'île de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureuses contre les Turcs, entretenaient un reste de courage. Tous les riches chrétiens d'Asie, qui n'avaient pas voulu subir le joug mahométan, s'étaient retirés dans la ville impériale, qui par-là même s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin malgré tant de pertes, malgré les crimes & les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immense, peuplée, opulente & respirant les délices, se regardait comme la première du monde. Les habitans s'appelaient *Romains*, & non *Grecs*. Leur Etat était l'empire romain; & les peuples d'Occident, qu'ils nommaient *Latins*, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

La Palestine n'était que ce qu'elle est aujourd'hui, un des plus mauvais pays de l'Asie. Cette petite province est dans sa longueur d'environ soixante-cinq lieues, & de vingt-trois en largeur. Elle est couverte presque par-tout de rochers arides, sur lesquels il n'y a pas une ligne de terre. Si ce canton était cultivé, on pourrait le comparer à la Suisse. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de son cours, ressemble à la rivière d'Aar chez les Suisses, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'est pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suisse & la Palestine, donnent tous la préférence à la Suisse sans aucune comparaison. Il est vraisemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois, quand elle était possédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre sur les rochers pour y planter des vignes. Ce peu de terre, liée avec les éclats des rochers, était soutenu par de petits murs, dont on voit encore des restes de distance en distance.

Tableau de la Palestine

Tout ce qui est situé vers le Midi consiste en déserts de sables salés, du côté de la Méditerranée & de l'Egypte, & en montagnes affreuses, jusqu'à Esiongaber, vers la mer Rouge. Ces sables & ces rochers, habités aujourd'hui par quelques arabes voleurs, sont l'ancienne patrie des Juifs. Ils avancèrent un peu au Nord dans l'Arabie pétrée. Le petit pays de Jéricho, qu'ils envahirent, est un des meilleurs qu'ils possédèrent : le terrain de Jérusalem est bien plus aride; il n'a pas même l'avantage d'être situé sur une rivière. Il y a très-peu de pâturages :

les habitans n'y purent jamais nourrir de chevaux : les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y sont maigres ; les moutons y réussissent mieux ; les oliviers en quelques endroits y produisent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encore quelques palmiers ; & ce pays que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine, quand leur condition toujours malheureuse le leur permit, fut pour eux une terre délicieuse, en comparaison des déserts de Sina, de Param, & Cadès-Barné. (6)

St Jérôme, qui vécut si long-temps à Bethléem, avoue qu'on souffrait continuellement la sécheresse & la soif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux & de sables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, & où l'industrie est obligée d'y suppléer à grands frais par des citernes.

La Palestine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ses habitans ; & de même que les treize cantons envoient le superflu de leurs peuples servir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Asie & en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis. Les Juifs commerçans n'habitaient guère Jérusalem ; & je doute que dans le temps le plus florissant

(6) Ceux qui douteraient que la Palestine n'ait été un pays très-peu fertile, peuvent consulter deux graves dissertations sur cet objet important, par M. l'abbe *Guénee*, de l'académie des Inscriptions. Les preuves qu'on y trouve de la sterilite de ce pays sont d'autant plus decisives, que l'intention de l'auteur etait de prouver precisément le contraire. Les dissertations de l'abbe de *Vertot*, sur l'authenticité de la sainte ampoule, produisent le même effet ; mais on a soupçonné l'abbe de *Vertot* d'y avoir mis un peu de malice, ce dont on n'a garde de soupçonner l'autre academicien.

de ce petit Etat, il y ait jamais eu des hommes auſſi opulens que le ſont aujourd'hui pluſieurs hébreux d'Amſterdam, de la Haie, de Londres, de Conſtantinople.

Lorſqu'*Omar*, l'un des premiers ſucceſſeurs de *Mahomet*, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Paleſtine; & comme Jéruſalem eſt une ville ſainte pour les mahométans, il y entra chargé d'une haire & d'un ſac de pénitent, & n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife: c'eſt ce que rapporte *Nicétas Coniates*. *Omar* enrichit Jéruſalem d'une magnifique moſquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi leſquelles il y en avait beaucoup d'or pur. (*g*) Quand enſuite les Turcs, déjà mahométans, s'emparèrent du pays vers l'an 1055, ils reſpectèrent la moſquée, & la ville reſta toujours peuplée de ſept à huit mille habitans. C'était ce que ſon enceinte pouvait alors contenir, & ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichiſſait guère d'ailleurs que des pélerinages des chrétiens & des muſulmans. Les uns allaient viſiter la moſquée, les autres l'endroit où l'on prétend que JESUS fut enterré. Tous payaient une petite redevance à l'émir turc, qui réſidait dans la ville, & à quelques imans qui vivaient de la curioſité des pélerins.

(*g*) Elle fut fondée ſur les debris de la fortereſſe bâtie par *Herode* & auparavant par *Salomon*; fortereſſe qui avait ſervi de temple.

CHAPITRE LIV.

De la première croiſade, juſqu'à la priſe de Jéruſalem.

Un fanatique, auteur des croiſades.

TEL était l'état de l'Aſie mineure & de la Syrie, lorſqu'un pélerin d'Amiens ſuſcita les croiſades. Il n'avait d'autre nom que *Coucoupêtre* ou *Cucupiêtre*, comme le dit la fille de l'empereur *Comnène*, qui le vit à Conſtantinople. Nous le connaiſſons ſous le nom de *Pierre l'ermite*. Ce Picard, parti d'Amiens pour aller en pélerinage vers l'Arabie, fut cauſe que l'Occident s'arma contre l'Orient, & que des millions d'Européans périrent en Aſie. C'eſt ainſi que ſont enchaînés les événemens de l'univers. Il ſe plaignit amèrement à l'évêque ſecret, qui réſidait dans le pays, avec le titre de patriarche de Jéruſalem, des vexations que ſouffraient les pélerins; les révélations ne lui manquèrent pas. *Guillaume* de Tyr aſſure que JESUS-CHRIST apparut à l'ermite. *Je ſerai avec toi*, lui dit-il, *il eſt temps de ſecourir mes ſerviteurs.* A ſon retour à Rome, il parla d'une manière ſi vive, & fit des tableaux ſi touchans, que le pape *Urbain II* crut cet homme propre à ſeconder le grand deſſein que les papes avaient depuis long-temps d'armer la chrétienté contre le mahométiſme. Il envoya *Pierre* de province en province communiquer par ſon imagination forte l'ardeur de ſes ſentimens, & ſemer l'enthouſiaſme.

1094. *Urbain II* tint enſuite vers Plaiſance un concile en raſe campagne, où ſe trouvèrent plus de trente mille

mille séculiers outre les eccléſiaſtiques. On y propoſa la manière de venger les chrétiens. L'empereur des Grecs *Alexis Comnène*, père de cette princeſſe qui écrivit l'hiſtoire de ſon temps, envoya à ce concile des ambaſſadeurs pour demander quelque ſecours contre les muſulmans ; mais ce n'était ni du pape, ni des Italiens qu'il devait l'attendre. Les Normands enlevaient alors Naples & Sicile aux Grecs ; & le pape, qui voulait être au moins ſeigneur ſuzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'Egliſe grecque, devenait néceſſairement par ſon état l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs teutoniques. Le pape, loin de ſecourir les Grecs, voulait ſoumettre l'Orient aux Latins.

Au reſte, le projet d'aller faire la guerre en Paleſtine fut vanté par tous les aſſiſtans au concile de Plaiſance, & ne fut embraſſé par perſonne. Les principaux ſeigneurs italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager, & ne voulaient point quitter un pays délicieux pour aller ſe battre vers l'Arabie pétrée.

On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie ſur les malheurs des chrétiens de l'Aſie ; on s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux ſeigneurs, inquiets, indépendans, aimant la diſſipation & la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, & dans une ignorance auſſi honteuſe que leurs débauches. Le pape propoſait la rémiſſion de tous leurs péchés,

1095. Croiſade déclarée.

& leur ouvrait le ciel, en leur impofant pour pénitence de fuivre la plus grande de leurs paffions, de courir au pillage. On prit donc la croix à l'envi. Les églifes & les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des feigneurs, qui crurent n'avoir befoin que d'un peu d'argent & de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Afie. *Godefroi de Bouillon*, par exemple, duc de Brabant, vendit fa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. *Baudoin*, frère de *Godefroi*, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres feigneurs châtelains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes fervirent d'écuyers aux autres. Le butin devait fe partager felon les grades, & felon les dépenfes des croifés. C'était une grande fource de divifion, mais c'était auffi un grand motif. La religion, l'avarice & l'inquiétude encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, & beaucoup de fimples cavaliers fous mille drapeaux différens. Cette foule de croifés fe donna rendez-vous à Conftantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, tout partit, comptant ne trouver fur la route que des chrétiens, qui gagneraient des indulgences en les nourriffant. Plus de quatre-vingts mille de ces vagabonds fe rangèrent fous le drapeau de *Coucoupètre*, que j'appellerai toujours *Pierre* l'ermite. Il marchait en fandales & ceint d'une corde, à la tête de l'armée. Nouveau genre de vanité! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre, produites par un enthoufiafme de religion. Cette fureur épidémique parut

Armement prodigieux.

alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau possible qui n'eût affligé l'espèce humaine.

La première expédition de ce général ermite, fut d'assiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée *Malavilla*, parce que l'on avait refusé des vivres à ces soldats de JESUS-CHRIST, qui, malgré leur sainte entreprise, se conduisaient en voleurs de grand chemin. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, les habitans égorgés. L'ermite ne fut plus alors maître de ses croisés, excités par la soif du brigandage. Un des lieutenans de l'ermite, nommé *Gautier sans argent*, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On se réunit bientôt contre ces brigands, qui furent presque tous exterminés, & l'ermite arriva enfin devant Constantinople avec vingt mille personnes mourant de faim.

Un prédicateur allemand nommé *Godescalc*, qui voulut jouer le même rôle, fut encore plus maltraité. Dès qu'il fut arrivé avec ses disciples dans cette même Hongrie, où ses prédécesseurs avaient fait tant de désordres, la seule vue de la croix rouge qu'ils portaient fut un signal auquel ils furent tous massacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, composée de plus de deux cents mille personnes, tant femmes que prêtres, paysans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre JESUS-CHRIST, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les Juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup sur les frontières de France : tout le commerce était entre leurs mains. Les chrétiens, croyant venger DIEU, firent main basse

H 2

Juifs massacres sur la route par les croisés.

sur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais, depuis *Adrien*, un si grand massacre de cette nation. Ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence; & plusieurs se tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains de ces barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troisième armée de croisés.

L'Ermite sans armee.

Cependant l'ermite *Pierre* trouva devant Constantinople d'autres vagabonds italiens & allemands, qui se joignirent à lui, & ravagèrent les environs de la ville. L'empereur *Alexis Comnène*, qui régnait, était assurément sage & modéré. Il se contenta de se défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les transporter au-delà du Bosphore. Le général *Pierre* se vit enfin à la tête d'une armée chrétienne contre les musulmans. *Soliman*, soudan de Nicée, tomba avec ses turcs aguerris sur cette multitude dispersée. *Gautier sans argent* y périt avec beaucoup de pauvre noblesse. L'ermite retourna cependant à Constantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait suivre par des furieux.

Il n'en fut pas de même des chefs des croisés, plus politiques, moins enthousiastes, plus accoutumés au commandement, & conduisant des troupes un peu plus réglées. *Godefroi de Bouillon* menait soixante & dix mille hommes de pied, & dix mille cavaliers couverts d'une armure complète, sous plusieurs bannières de seigneurs tous rangés sous la sienne.

Princes croisés.

Cependant *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I*, marchait par l'Italie avec d'autres seigneurs qui

s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Presque tout son établissement consistait dans le titre de frère d'un roi très-peu puissant par lui-même. Ce qui est plus étrange, c'est que *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume* conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie où il était à peine affermi. Chassé d'Angleterre par son cadet *Guillaume le roux*, il lui engagea encore la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux & superstitieux. Ces deux qualités, qui ont leur source dans la faiblesse, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, comte de Toulouse, maître du Languedoc & d'une partie de la Provence, qui avait déjà combattu contre les musulmans en Espagne, ne trouva ni dans son âge, ni dans les intérêts de sa patrie aucune raison contre l'ardeur d'aller en Palestine. Il fut un des premiers qui s'arma & passa les Alpes, suivi, dit-on, de près de cent mille hommes. Il ne prévoyait pas que bientôt on prêcherait une croisade contre sa propre famille.

Le plus politique de tous ces croisés, & peut-être le seul, fut *Bohémond*, fils de ce *Robert Guiscard* conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normands, transplantée en Italie, cherchait à s'agrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt sur les ruines de l'empire grec. Ce *Bohémond* avait lui-même long-temps fait la guerre à l'empereur *Alexis* en Epire & en Grèce ; & n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente & son courage, il profita de l'enthousiasme épidémique de l'Europe, pour rassembler sous sa bannière jusqu'à dix mille

n'en refusassent avec malice. C'était un sujet de combats continuels entre les peuples & l'armée de *Godefroi*, qui parut la première après les brigandages des croisés de l'ermite *Pierre*. *Godefroi* en vint jusqu'à attaquer les fauxbourgs de Constantinople, & l'empereur les défendit en personne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé *Monteil*, légat du pape dans les armées de la croisade, voulait absolument qu'on commençât les entreprises contre les infidèles par le siége de la ville où résidait le premier prince des chrétiens. Tel était l'avis de *Bohémond*, qui était alors en Sicile, & qui envoyait couriers sur couriers à *Godefroi*, pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. *Hugues*, frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile où il était avec *Bohémond*, & de passer presque seul sur les terres d'*Alexis*. Il joignit à cette indiscrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu séante à qui n'avait point d'armée. Le fruit de ses démarches fut d'être arrêté quelque temps prisonnier. Enfin la politique de l'empereur grec vint à bout de détourner tous ces orages. Il fit donner des vivres, il engagea tous les seigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquèreraient, il les fit tous passer en Asie les uns après les autres, après les avoir comblés de présens. *Bohémond*, qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence.

Magnificence de l'empereur *Alexis*.

Quand ce prince vint lui rendre hommage à Constantinople, & qu'on lui fit voir les raretés du palais, *Alexis* ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux, d'ouvrages d'or & d'argent, de bijoux de toute espèce, entassés sans ordre, & de laisser la

porte du cabinet entr'ouverte. *Bohémond* vit en paſſant ces tréſors, auxquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. „Eſt-il poſſible, s'écria-t-il, „ qu'on néglige de ſi belles choſes? ſi je les avais, „ je me croirais le plus puiſſant des princes. „ Le ſoir même l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte ſa fille, témoin oculaire. C'eſt ainſi qu'en uſa ce prince, que tout homme déſintéreſſé appellera ſage & magnifique, mais que la plupart des hiſtoriens des croiſades ont traité de perfide; parce qu'il ne voulut pas être l'eſclave d'une multitude dangereuſe.

Enfin, quand il s'en fut heureuſement débarraſſé, & que tout fut paſſé dans l'Aſie mineure, on fit la revue près de Nicée; & on a prétendu qu'il ſe trouva cent mille cavaliers & ſix cents mille hommes de pied en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers croiſés qui périrent ſous l'ermite & ſous d'autres, fait environ onze cents mille. Il juſtifie ce qu'on dit des armées des rois de Perſe, qui avaient inondé la Grèce, & ce qu'on raconte des tranſplantations de tant de barbares; ou bien c'eſt une exagération ſemblable à celles des Grecs, qui mêlèrent preſque toujours la fable à l'hiſtoire. Les Français enfin, & ſurtout *Raimond de Toulouſe*, ſe trouvèrent par-tout ſur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant, quand ils allèrent ravager l'Aſie mineure, & donner leur nom à la province de Galatie.

Les hiſtoriens nous informent rarement comment on nourriſſait ces multitudes. C'était une entrepriſe qui demandait autant de ſoins que la guerre même.

Venife ne voulut pas d'abord s'en charger. Elle s'enrichiffait plus que jamais par fon commerce avec les mahométans, & craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois, les Pifans, & les Grecs équipèrent des vaiffeaux chargés de provifions, qu'ils vendaient aux croifés en côtoyant l'Afie mineure. La fortune des Génois s'en accrut, & on fut étonné bientôt après de voir Gènes devenue une puiffance.

Le vieux turc *Soliman*, foudan de Syrie, qui était fous les califes de Bagdat ce que les maires avaient été fous la race de *Clovis*, ne put, avec le fecours de fon fils, réfifter au premier torrent de tous ces princes croifés. Leurs troupes étaient mieux choifies que celles de l'ermite *Pierre*, & difciplinées autant que le permettait la licence & l'enthoufiafme.

1097. On prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs & les Arabes ne foutinrent point dans ces commencemens le choc de ces multitudes couvertes de fer, de leurs grands chevaux de bataille, & des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

1098. *Bohémond* eut l'adreffe de fe faire céder par les croifés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla jufqu'en Méfopotamie s'emparer de la ville d'Edeffe, & s'y forma un petit Etat. Enfin on mit le fiége devant Jérufalem, dont le calife d'Egypte s'était faifi par fes lieutenans. La plupart des hiftoriens difent que l'armée des affiégeans, diminuée par les combats, par les maladies & par les garnifons mifes dans les villes conquifes, était réduite à vingt mille hommes de pied & à quinze cents chevaux; & que

Prife de Jérufalem.

Jérufalem, pourvue de tout, était défendue par une garnifon de quarante mille foldats. On ne manque pas d'ajouter qu'il y avait outre cette garnifon vingt mille habitans déterminés. Il n'y a point de lecteur fenfé qui ne voie qu'il n'eft guère poffible qu'une armée de vingt mille hommes en affiège une de foixante mille dans une place fortifiée ; mais les hiftoriens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui eft vrai, c'eft qu'après cinq femaines de fiége, la ville fut emportée d'affaut, & que tout ce qui n'était pas chrétien fut maffacré. L'ermite *Pierre*, de général devenu chapelain, fe trouva à la prife & au maffacre. Quelques chrétiens, que les mufulmans avaient laiffé vivre dans la ville, conduifirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères fe cachaient avec leurs enfans ; & rien ne fut épargné. Prefque tous les hiftoriens conviennent qu'après cette boucherie, les chrétiens, tout dégouttans de fang, allèrent en proceffion à l'endroit qu'on dit être le fépulcre de JESUS-CHRIST, 1099. & y fondirent en larmes. Il eft très-vraifemblable qu'ils y donnèrent des marques de religion ; mais cette tendreffe qui fe manifefta par des pleurs, n'eft guère compatible avec cet efprit de vertige, de fureur, de débauche & d'emportement. Le même homme peut être furieux & tendre, mais non dans le même temps.

Elmacim rapporte qu'on enferma les Juifs dans la fynagogue qui leur avait été accordée par les Turcs, & qu'on les y brûla tous. Cette action eft croyable après la fureur avec laquelle on les avait exterminés fur la route.

5 juillet 1099. Jérufalem fut prife par les croifés, tandiş qu'*Alexis Comnène* était empereur d'Orient, *Henri IV* d'Occident, & qu'*Urbain II*, chef de l'Eglife romaine, vivait encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croifade dont il était l'auteur.

Les feigneurs, maîtres de Jérufalem, s'affemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les eccléfiaftiques, fuivant l'armée, fe rendirent dans l'affemblée, & osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire, parce qu'il fallait, difaient-ils, faire un patriarche avant de faire un fouverain.

Cependant *Godefroi* de *Bouillon* fut élu, non pas roi, mais duc de Jérufalem. Quelques mois après, arriva un légat nommé *Damberto*, qui fe fit nommer patriarche par le clergé; & la première chofe que fit ce patriarche, ce fut de prendre le petit royaume de Jérufalem pour lui-même, au nom du pape. Il fallut que *Godefroi* de *Bouillon*, qui avait conquis la ville au prix de fon fang, la cédât à cet évêque. Il fe réferva le port de Joppé, & quelques droits dans Jérufalem. Sa patrie, qu'il avait abandonnée, valait bien au-delà de ce qu'il avait acquis en Paleftine.

CHAPITRE LV.

Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le jeune prend la croix. St Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, & on est battu. Saladin prend Jérusalem; ses exploits, sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII dit le jeune, &c.

DEPUIS le quatrième siècle, le tiers de la terre est en proie à des émigrations presque continuelles. Les Huns, venus de la Tartarie chinoise, s'établissent enfin sur les bords du Danube; & de là, ayant pénétré sous *Attila* dans les Gaules & en Italie, ils restent fixés en Hongrie. Les Hérules, les Goths s'emparent de Rome. Les Vandales vont des bords de la mer baltique subjuguer l'Espagne & l'Afrique. Les Bourguignons envahissent une partie des Gaules: les Francs passent dans l'autre. Les Maures asservissent les Visigoths conquérans de l'Espagne, tandis que d'autres arabes étendaient leurs conquêtes dans la Perse, dans l'Asie mineure, en Syrie, en Egypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer caspienne, & partagent les Etats conquis par les Arabes. Les croisés de l'Europe inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations ensemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le tartare *Gengis* subjugue la haute Asie. Cependant, au bout de quelque temps, il n'est resté aucune trace des conquêtes des croisés. *Gengis*, au contraire, ainsi que les Arabes, les Turcs & les

Emigrations.

autres, ont fait de grands établiſſemens loin de leur patrie. Il ſera peut-être aiſé de découvrir les raiſons du peu de ſuccès des croiſés.

Les mêmes circonſtances produiſent les mêmes effets. On a vu que quand les ſucceſſeurs de *Mahomet* eurent conquis tant d'Etats, la diſcorde les diviſa. Les croiſés éprouvèrent un ſort à peu près ſemblable. Ils conquirent moins, & furent diviſés plutôt. Voilà déjà trois petits Etats chrétiens formés tout d'un coup en Aſie ; Antioche, Jéruſalem & Edeſſe. Il s'en forma quelques années après, un quatrième ; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune *Bertrand*, fils du comte de Touloufe. Mais, pour conquérir Tripoli ; il fallut avoir recours aux vaiſſeaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croiſade, & ſe firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquiſitions à l'empereur grec, aucun ne tint ſa promeſſe, & tous furent jaloux les uns des autres. En peu de temps, ces nouveaux Etats diviſés & ſubdiviſés paſsèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits ſeigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céſarée. *Soliman*, qui avait perdu Antioche & Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des colons muſulmans; & ſous *Soliman* & après lui, on vit dans l'Aſie un mélange de chrétiens, de turcs, d'arabes, ſe feſant tous la guerre. Un château turc était voiſin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des proteſtans & des catholiques ſont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croisés bien peu restaient alors. Au bruit de leurs succès, grossis par la renommée, de nouveaux essaims partirent encore de l'Occident. Ce prince *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I*, ramena une nouvelle multitude, grossie par des italiens & des allemands. On en compta trois cents mille ; mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cents mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à peu près comme les suivans de l'ermite *Pierre*. Ceux qui abordèrent en Asie furent détruits par *Soliman ;* & le prince *Hugues* mourut presqu'abandonné dans l'Asie mineure.

Ce qui prouve encore, ce me semble, l'extrême faiblesse de la principauté de Jérusalem, c'est l'établissement de ces religieux soldats, templiers & hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sureté, puisqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'associations particulières.

Les religieux consacrés au service des blessés, ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout d'un coup une milice semblable, sous le nom de *Templiers*, qui prirent ce titre, parce qu'ils demeuraient auprès de cette église qui avait, disait-on, été autrefois le *temple de salomon.* Ces établissemens ne sont dûs qu'à des Français, ou du moins à des habitans d'un pays annexé depuis à la France. *Raimond Dupuy*, premier grand-maître & instituteur de la milice des hospitaliers, était de Dauphiné.

Chevaliers teutons.

A peine ces deux ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches & rivaux. Ils se battirent les uns contre les autres aussi souvent que contre les musulmans. Bientôt après, un nouvel ordre s'établit encore en faveur des pauvres allemands abandonnés dans la Palestine; & ce fut l'ordre des moines teutoniques, qui devint après, en Europe, une milice de conquérans.

Enfin la situation des chrétiens était si peu affermie que *Baudouin*, premier roi de Jérusalem, qui régna après la mort de *Godefroi* son frère, fut pris presqu'aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens s'affaiblissaient tous les jours. Les premiers conquérans n'étaient plus; leurs successeurs étaient amollis. Déjà l'Etat d'Edesse était repris par les Turcs en 1140, & Jérusalem menacée. Les empereurs grecs ne voyant dans les princes d'Antioche, leurs voisins, que de nouveaux usurpateurs, leur fesaient la guerre, non sans justice. Les chrétiens d'Asie, près d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle croisade générale.

St Bernard & ses propheties.

La France avait commencé la première inondation: ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le pape *Eugène III*, naguère disciple de *St Bernard*, fondateur de Clervaux, choisit avec raison son premier maître pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état: aucun n'était arrivé comme lui à cette considération purement personnelle, qui est au-dessus de l'autorité même. Son contemporain, l'abbé *Suger*, était premier ministre

miniſtre de France, ſon diſciple était pape ; mais *Bernard*, ſimple abbé de Clervaux, était l'oracle de la France & de l'Europe.

A Vézelai en Bourgogne fut dreſſé un échafaud dans la place publique, où *Bernard* parut à côté de *Louis le jeune*, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla enſuite. Tout ce qui était préſent prit la croix. *Louis* la prit le premier des mains de *S*t *Bernard*. Le miniſtre *Suger* ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ſes Etats, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines ; mais l'éloquence de *Bernard*, & l'eſprit du temps, ſans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent ſur les conſeils du miniſtre.

On nous peint *Louis le jeune* comme un prince *Louis le jeune* plus rempli de ſcrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé l'égliſe de Vitry, & une partie du peuple, réfugiée dans cette égliſe, avait péri au milieu des flammes. On perſuada aiſément au roi qu'il ne pouvait expier, qu'en Paleſtine, ce crime qu'il eût mieux réparé en France par une adminiſtration ſage. Il fit vœu de faire égorger des millions d'hommes pour expier la mort de quatre ou cinq cents champenois. Sa jeune femme *Eléonore de Guienne*, ſe croiſa avec lui, ſoit qu'elle l'aimât alors, ſoit qu'il fût de la bienſéance de ces temps, d'accompagner ſon mari dans de telles aventures.

Bernard s'était acquis un crédit ſi ſingulier, que, dans une nouvelle aſſemblée à Chartres, on le choiſit lui-même pour le chef de la croiſade. Ce fait paraît

prefqu'incroyable; mais tout eft croyable de l'emportement religieux des peuples. *S[t] Bernard* avait trop d'efprit pour s'expofer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de l'ermite *Pierre* était récent. Il refufa l'emploi de général, & fe contenta de celui de prophète.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croifade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la miffion du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur *Conrad III*, & il promet publiquement de la part de DIEU, des victoires contre les infidèles. Bientôt après, un de fes difciples, nommé *Philippe*, écrivit en France que *Bernard* avait fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'était pas, à la vérité, des morts reffufcités : mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges, qu'il prêchait par-tout en français aux Allemands.

L'efpérance d'une victoire certaine entraîna, à la fuite de l'empereur & du roi de France, la plupart des chevaliers de leurs Etats. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées, foixante & dix mille gendarmes, avec une cavalerie légère prodigieufe : on ne compta point les fantaffins. On ne peut guère réduire cette feconde émigration à moins de trois cents mille perfonnes, qui, jointes aux treize cents mille que nous avons précédemment trouvés, fait, jufqu'à cette époque, feize cents mille habitans tranfplantés. Les Allemands partirent les premiers, les Français enfuite. Il eft naturel que de ces multitudes qui paffent fous un autre climat,

les maladies en emportèrent une grande partie. L'intempérance surtout causa la mortalité dans l'armée de *Conrad* vers les plaines de Constantinople. De-là ces bruits répandus dans l'Occident, que les Grecs avaient empoisonné les puits & les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croisés avaient commis furent renouvelés par les seconds, & donnèrent les mêmes alarmes à *Manuel Comnène*, qu'ils avaient données à son grand-père *Alexis*.

Conrad, après avoir passé le Bosphore, se conduisit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche subsistait. On pouvait se joindre à ces chrétiens de Syrie, & attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre; mais l'empereur allemand, jaloux du prince d'Antioche & du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Asie mineure. Un sultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pesante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrain. Les Turcs n'eurent que la peine de tuer. L'empereur blessé, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se sauva vers Antioche, & de là fit le voyage de Jérusalem en pélerin, au lieu d'y paraître en général d'armée. Le fameux *Fréderic Barberousse*, son neveu & son successeur à l'empire d'Allemagne, le suivait dans ces voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves. Nouvelles fautes des croisés

L'entreprise de *Louis le jeune* eut le même succès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient n'eurent pas plus de prudence que les Allemands, & eurent

beaucoup moins de juſtice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres propoſa de ſe rendre maître de Conſtantinople; mais la honte d'une telle action était trop ſure, & le ſuccès trop incertain. L'armée françaiſe paſſa l'Helleſpont ſur les traces de l'empereur *Conrad*.

Il n'y a perſonne, je crois, qui n'ait obſervé que ces puiſſantes armées de chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où *Alexandre* remporta toujours la victoire, avec bien moins de troupes, contre des ennemis incomparablement plus puiſſans que ne l'étaient alors les Turcs & les Arabes. Il fallait qu'il y eût dans la diſcipline militaire de ces princes croiſés un défaut radical, qui devait néceſſairement rendre leur courage inutile. Ce défaut était probablement l'eſprit d'indépendance que le gouvernement féodal avait établi en Europe. Des chefs, ſans expérience & ſans art, conduiſaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France, ſurpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui; mais il eſſuya dans Antioche des malheurs domeſtiques plus ſenſibles que ces calamités. *Raimond*, prince d'Antioche, chez lequel il ſe réfugia avec la reine *Eléonore* ſa femme, fit publiquement l'amour à cette princeſſe. On dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un ſi cruel voyage avec un jeune turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*.

Déſaſtres de *Louis le jeune*. *Louis* enleva ſa femme d'Antioche, & la conduiſit à Jéruſalem, en danger d'être pris avec elle, ſoit par les muſulmans, ſoit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la ſatisfaction d'accomplir

fon vœu, & de pouvoir un jour dire à S[t] *Bernard*, qu'il avait vu Bethléem & Nazareth. Mais pendant ce voyage, ce qui lui reftait de foldats fut battu & difperfé de tous côtés : enfin trois mille français 1148.
défertèrent à la fois, & fe firent mahométans pour avoir du pain.

La conclufion de cette croifade fut que l'empereur *Conrad* retourna prefque feul en Allemagne. Le roi *Louis le jeune* ne ramena en France que fa femme & quelques courtifans. A fon retour il fit caffer fon mariage avec *Eléonore de Guienne*, fous prétexte de parenté, car l'adultère, ainfi qu'on l'a déjà remarqué, n'annullait point le facrement du mariage; mais par la plus abfurde des lois, le crime d'avoir époufé fon arrière-coufine, annullait ce facrement. *Louis* n'était pas affez puiffant pour garder la dot en renvoyant la perfonne; il perdit la Guienne, cette belle province de France, après avoir perdu en Afie la plus floriffante armée que fon pays eût encore mis fur pied. Mille familles défolées éclatèrent en vain contre les prophéties de *Bernard*, qui en fut quitte pour fe comparer à *Moïfe*, lequel, difait-il, avait comme lui promis de la part de DIEU, aux Ifraélites de les conduire dans une terre heureufe, & qui vit périr la première génération dans les déferts.

CHAPITRE LVI.

De Saladin.

Alliance du roi chrétien de Jérusalem avec un foudan.

APRÈS ces malheureuses expéditions, les chrétiens de l'Asie furent plus divisés que jamais entre eux. La même fureur régnait chez les musulmans. Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même, vers l'an 1166, qu'*Amauri* roi de Jérusalem se ligua avec le soudan d'Egypte contre les Turcs ; mais à peine le roi de Jérusalem avait-il signé ce traité, qu'il le viola. Les chrétiens possédaient encore Jérusalem, & disputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs & aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuisée pour cette guerre, tandis qu'*Andronic Comnène* montait sur le trône chancelant de Constantinople par le meurtre de son
1182. neveu, & que *Frédéric Barberousse* & les papes tenaient l'Italie en armes, la nature produisit un de ces accidens qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, & leur montrer le peu qu'ils sont, & le peu qu'ils se disputent.

Horrible tremblement de terre.

Un tremblement de terre, plus étendu que celui qui s'est fait sentir en 1755, renversa la plupart des villes de Syrie, & de ce petit Etat de Jérusalem ; la terre engloutit en cent endroits les animaux & les hommes. On prêcha aux Turcs que DIEU punissait les chrétiens ; on prêcha aux chrétiens que DIEU se déclarait contre les Turcs ; & on continua de se battre sur les débris de la Syrie.

Au milieu de tant de ruines s'élevaient le grand *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. C'était un perſan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière & toujours libre. Il fut un de ces capitaines qui s'emparaient des terres des califes; & aucun ne fut auſſi puiſſant que lui. Il conquit en peu de temps l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perſe & la Méſopotamie. *Saladin*, maître de tant de pays, ſongea bientôt à conquérir le royaume de Jéruſalem. De violentes factions déchiraient ce petit Etat, & hâtaient ſa ruine. *Gui de Luſignan*, couronné roi, mais à qui on diſputait la couronne, raſſembla dans la Galilée tous ces chrétiens diviſés que le péril réuniſſait, & marcha contre *Saladin*; l'évêque de Ptolémaïs portant la chappe par-deſſus ſa cuiraſſe, & tenant entre ſes bras une croix qu'on perſuada aux chrétiens être la même qui avait été l'inſtrument de la mort de JESUS-CHRIST. Cependant tous les chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par *Saladin*, comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les généraux les plus humains.

Saladin.

Le roi de Jéruſalem captif de *Saladin*.

Saladin préſenta de ſa main à *Luſignan* une coupe de liqueur rafraîchie dans de la neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner ſa coupe à un de ſes capitaines, nommé *Renaud de Châtillon*. C'était une coutume inviolable, établie chez les muſulmans, & qui ſe conſerve encore chez quelques arabes, de ne point faire mourir les priſonniers auxquels ils avaient donné à boire & à manger, ce droit de l'ancienne hoſpitalité était ſacré pour *Saladin*. Il ne ſouffrit pas que *Renaud de Châtillon* bût après le roi. Ce capitaine avait violé

plusieurs fois sa promesse. Le vainqueur avait juré de le punir; & montrant qu'il savait se venger comme
1187. pardonner, il abattit d'un coup de sabre la tête de ce
Generosité de *Saladin*. perfide. Arrivé aux portes de Jérusalem, qui ne pouvait plus se défendre, il accorda à la reine femme de *Lusignan*, une capitulation qu'elle n'espérait pas. Il lui permit de se retirer où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des grecs qui demeuraient dans la ville. Lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem, plusieurs femmes vinrent se jeter à ses pieds, en lui redemandant les unes leurs maris, les autres leurs enfans, ou leurs pères qui étaient dans ses fers. Il les leur rendit avec une générosité qui n'avait pas encore
Il purifie la mosquée. eu d'exemple dans cette partie du monde. *Saladin* fit laver avec de l'eau rose, par les mains même des chrétiens, la mosquée qui avait été changée en église. Il y plaça une chaire magnifique, à laquelle *Noradin*, soudan d'Alep, avait travaillé lui-même, & fit graver sur la porte ces paroles : ›› Le roi *Saladin*, serviteur ›› de DIEU, mit cette inscription après que DIEU ›› eut pris Jérusalem par ses mains. ››

Il établit des écoles musulmanes ; mais malgré son attachement à sa religion, il rendit aux chrétiens orientaux l'église qu'on appelle du *saint-sépulcre* quoiqu'il ne soit point du tout vraisemblable que JESUS ait été enterré en cet endroit. Il faut ajouter que *Saladin*, au bout d'un an, rendit la liberté à *Gui de Lusignan*, en lui fesant jurer qu'il ne porterait jamais les armes contre son libérateur. *Lusignan* ne tint pas sa parole.

Pendant que l'Asie mineure avait été le théâtre du zèle, de la gloire, des crimes & des malheurs

de tant de milliers de croisés, la fureur d'annoncer la religion les armes à la main, s'était répandue dans le fond du Nord.

Croisade dans le Nord.

Nous avons vu, il n'y a qu'un moment, *Charlemagne* convertir l'Allemagne septentrionale avec le fer & le feu. Nous avons vu ensuite les Danois idolâtres faire trembler l'Europe, conquérir la Normandie, sans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vainqueurs. A peine le christianisme fut affermi dans le Danemarck, dans la Saxe & dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croisade contre les païens du Nord qu'on appelait *Sclaves* ou *Slaves*, & qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, & qu'on appelle Sclavonie. Les chrétiens s'armèrent contre eux depuis Brême jusqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croisés portèrent la destruction chez ces peuples. On tua beaucoup de monde ; on ne convertit personne. On peut encore ajouter la perte de ces cent mille hommes aux seize cents mille que le fanatisme de ces temps-là coûtait à l'Europe.

Cependant il ne restait aux chrétiens d'Asie qu'Antioche, Tripoli, Joppé & la ville de Tyr. *Saladin* possédait tout le reste, soit par lui-même, soit par son gendre, le sultan d'Iconium ou de Cogni.

Dime saladine.

Au bruit des victoires de *Saladin*, toute l'Europe fut troublée. Le pape *Clément III* remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. *Philippe-Auguste*, qui régnait alors en France, & le vieux *Henri II* roi d'Angleterre, suspendirent leurs différens, & mirent toute leur rivalité à marcher à l'envi au secours de l'Asie.

Ils ordonnèrent, chacun dans leurs Etats, que tous ceux qui ne se croiseraient point payeraient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour les frais de l'armement. C'est ce qu'on appelle *la dîme Saladine;* taxe qui servait de trophée à la gloire du conquérant.

Cet empereur *Fréderic Barberousse*, si fameux par les persécutions qu'il essuya des papes & qu'il leur fit souffrir, se croisa presqu'au même temps. Il semblait être chez les chrétiens d'Asie ce que *Saladin* était chez les Turcs : politique, grand capitaine, éprouvé par la fortune, il conduisait une armée de cent cinquante mille combattans. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçût aucun croisé qui n'eût au moins cinquante écus, afin que chacun pût, par son industrie, prévenir les horribles disettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

L'empereur de Constantinople allié de *Saladin*.

Il lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Constantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec *Saladin*. Cette alliance révolta l'Europe ; mais il est évident qu'elle était indispensable : on ne s'allie point avec un ennemi naturel sans nécessité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins nécessaires peut-être, ne causent pas tant de murmures. *Fréderic* s'ouvrit un passage dans la Thrace, les armes à la main, contre l'empereur *Isaac l'Ange:* & victorieux des Grecs, il gagna deux batailles contre le sultan de Cogni ; mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus, il en mourut, & ses victoires furent inutiles. Elles avaient coûté cher

ſans toute, puiſque ſon fils, le duc de Suabe, ne put raſſembler de ces cent cinquante mille hommes que ſept à huit mille tout au plus. Il les conduiſit à Antioche, & joignit ces débris à ceux du roi de Jéruſalem, *Gui de Luſignam*, qui voulait encore attaquer ſon vainqueur *Saladin*, malgré la foi des ſermens & malgré l'inégalité des armes.

Après pluſieurs combats, dont aucun ne fut déciſif, ce fils de *Fréderic Barberouſſe*, qui eût pu être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chaſteté, & qu'il eût pu réchapper par l'uſage des femmes, ſont à la fois des panégyriſtes bien hardis & des phyſiciens peu inſtruits. On a eu la ſottiſe d'en dire autant depuis du roi de France *Louis VIII.*

Philippe-Auguſte & Richard cœur de lion.

L'Aſie mineure était un gouffre où l'Europe venait ſe précipiter. Non-ſeulement cette armée immenſe de l'empereur *Fréderic* était perdue ; mais des flottes d'anglais, de français, d'italiens, d'allemands, précédant encore l'arrivée de *Philippe-Auguſte* & de *Richard cœur de lion*, avaient amené de nouveaux croiſés & de nouvelles victimes.

Le roi de France & le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Preſque tous les chrétiens de l'Orient s'étaient raſſemblés pour aſſiéger cette ville. *Saladin* était embarraſſé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joint leurs forces à celles des chrétiens d'Orient, on compta plue de trois cents mille combattans.

Ptolémaïs, à la vérité, fut priſe ; mais la diſcorde qui devait néceſſairement diviſer deux rivaux de gloire & d'intérêt, tels que *Philippe* & *Richard*, fit 1190.

plus de mal que ces trois cents mille hommes ne firent d'exploits heureux. *Philippe*, fatigué de ces divisions, & plus encore de la supériorité & de l'ascendant que prenait en tout *Richard* son vassal, retourna dans sa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire.

Richard, demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croisés, plus divisés entre eux que ne l'avaient été les deux rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. *Saladin*, qui revenait vainqueur de la Mésopotamie, livra bataille aux croisés près de Césarée. *Richard* eut la gloire de désarmer *Saladin* : ce fut presque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

Les fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles ruinèrent cette grande armée; & *Richard* s'en retourna avec plus de gloire, à la vérité, que *Philippe-Auguste*, mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un seul vaisseau ; & ce vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes de Venise, il traversa déguisé & mal accompagné la moitié de l'Allemagne. Il avait offensé en Syrie par ses hauteurs un duc d'Autriche, & il eut l'imprudence de passer par ses terres. Ce duc d'Autriche le chargea
1193. de chaînes, & le livra au barbare & lâche empereur *Henri VI*, qui le garda en prison comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, & qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour sa rançon. Mais cent mille marcs d'argent fin feraient aujourd'hui, en 1778, environ cinq millions & demi; & alors l'Angleterre n'était pas en état de payer cette

fomme : c'était probablement cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus. Nous en avons parlé au chapitre XLIX.

Mort de *Saladin* : fon teftament.

1195.

Saladin, qui avait fait un traité avec *Richard*, par lequel il laiffait aux chrétiens le rivage de la mer depuis Tyr jufqu'à Joppé, garda fidèlement fa parole. Il mourut trois ans après à Damas, admiré des chrétiens même. Il avait fait porter dans fa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant fa porte, le drap qui devait l'enfevelir; & celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix : ,, Voilà tout ce que *Saladin*, vainqueur ,, de l'Orient, remporte de fes conquêtes. ,, On dit qu'il laiffa par fon teftament des diftributions égales d'aumônes aux pauvres mahométans, juifs & chrétiens ; voulant faire entendre par cette difpofition que tous les hommes font frères, & que pour les fecourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils fouffrent. Peu de nos princes chrétiens ont eu cette magnificence; & peu de ces chroniqueurs dont l'Europe eft furchargée, ont fu rendre juftice.

L'ardeur des croifades ne s'amortiffait pas, & les guerres de *Philippe-Augufte*, contre l'Angleterre & contre l'Allemagne, n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de feigneurs français ne fe croifât encore. Le principal moteur de cette émigration fut un prince flamand, ainfi que *Godefroi de Bouillon*, chef de la première : c'etait *Baudouin*, comte de Flandre. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, compoſèrent cette croifade nouvelle qu'on peut appeler la cinquième.

Venise gagne aux croisades. Venise devenait de jour en jour une république redoutable, qui appuyait son commerce par la guerre. Il fallut s'adresser à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était mise en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France, ne pouvaient alors fournir. Ces républicains industrieux gagnèrent à cette croisade de l'argent & des terres. Premièrement, ils se firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour transporter seulement l'armée dans le trajet. Secondement,
1202. ils se servirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

Le pape *Innocent III* les excommunia, soit pour la forme, soit qu'il craignît déjà leur grandeur. Ces croisés excommuniés n'en prirent pas moins Zara & son territoire, qui accrut les forces de Venise en Dalmatie.

Cette croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisée, & que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'empire des Grecs. Ainsi les chrétiens dirigèrent leur croisade contre le premier prince de la chrétienté.

CHAPITRE LVII.

Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs grecs. Croisades en Egypte. Aventure singulière de St François d'Assise. Disgrace des chrétiens.

L'EMPIRE de Constantinople, qui avait toujours le titre d'empire romain, possédait encore la Thrace, la Grèce entière, les îles, l'Epire, & étendait sa domination en Europe jusqu'à Belgrade & jusqu'à la Valachie. Il disputait les restes de l'Asie mineure aux Arabes, aux Turcs & aux croisés. On cultiva toujours les sciences & les beaux arts dans la ville impériale. Il y eut une suite d'historiens non interrompue, jusqu'au temps où *Mahomet II* s'en rendit maître. Les historiens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'Etat, & n'en écrivaient pas mieux : ils ne parlent que de dévotion ; ils déguisent tous les faits ; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles ; ils n'ont de l'ancienne Grèce que la loquacité : la controverse était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*, au douzième siècle, disputa long-temps avec ses évêques sur ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les croisés & les Turcs. Il y avait un catéchisme grec, dans lequel on anathématisait avec exécration ce verset si connu de l'alcoran, où il est dit que *Dieu est un être infini*,

qui n'a point été engendré, & qui n'a engendré personne. *Manuel* voulut qu'on ôtât du catéchisme cet anathême. Ces disputes signalèrent son règne & l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette dispute *Manuel* ménageait les musulmans. Il ne voulait pas que, dans le catéchisme grec, on insultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un Dieu incommunicable, & que notre Trinité révoltait.

1185. *Alexis Manuel* son fils, qui épousa une fille du roi de France, *Louis le jeune*, fut détrôné par *Andronic*, un de ses parens. Cet *Andronic* le fut à son tour par un officier du palais, nommé *Isaac l'Ange*. On traina l'empereur *Andronic* dans les rues; on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui versa de l'eau bouillante sur le corps, & il expira dans les plus cruels supplices.

Revolutions horribles dans l'empire grec.

Isaac l'Ange, qui avait puni un usurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par son propre frère *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet
1195. *Alexis l'Ange* prit le nom de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des *Comnènes;* & ce fut lui qui fut la cause de la prise de Constantinople par les croisés.

Le fils d'*Isaac l'Ange* alla implorer le secours du pape, & surtout des Vénitiens, contre la barbarie de son oncle. Pour s'assurer de leur secours, il renonça à l'Eglise grecque, & embrassa le culte de la latine. Les Vénitiens & quelques princes croisés, comme *Baudouin*, comte de Flandre, *Boniface*, marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux secours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours pleine

pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, détesté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ses parens, surnommé *Mirziflos*, l'étrangla de ses mains, & prit les brodequins rouges qui étaient la marque de l'Empire.

Prise de Constantinople par les croisés.

Les croisés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des séditions qui désolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent presque sans résistance; & ayant tué tout ce qui se 1204.
présenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicétas* assure que le seul butin des seigneurs de France fut évalué deux cents mille livres d'argent en poids. Les églises furent pillées; & ce qui marque assez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français dansèrent avec des femmes dans le sanctuaire de l'église de Sainte-Sophie, tandis qu'une des prostituées qui suivait l'armée de *Baudouin* chantait des chansons de sa profession dans la chaire patriarchale. Les Grecs avaient souvent prié la sainte Vierge en assassinant leurs princes. Les Français buvaient, chantaient, caressaient des filles dans la cathédrale en la pillant: chaque nation a son caractère. (7)

(7) » On jeta les reliques dans des lieux immondes; on répandit par » terre le corps & le sang de notre Seigneur; on employa les vases sacres » à des usages profanes... Une femme insolente vint danser *dans le sanctuaire*, & s'asseoir dans les sieges des prêtres. *Fleuri*, année 1204. »

Le pape *Innocent III*, si connu par la violence de sa conduite & sa cruauté envers les Albigeois, reprocha aux croisés d'avoir *exposé a l'insolence des valets, non-seulement les femmes mariees & les veuves, mais les filles & les religieuses. Idem*, année 1205.

Comme de savans critiques ont prétendu que M. de *Voltaire* avait alteré l'histoire, nous avons cru devoir placer ici le passage de *Fleuri*,

Ce fut pour la première fois que la ville de Conftantinople fut prife & faccagée par des étrangers, & elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidèles.

On ne voit pas que ce feu grégeois, tant vanté par les hiftoriens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné fur la terre & fur mer une victoire affurée. Si c'était quelque chofe de femblable à nos phofphores, l'eau pouvait à la vérité le conferver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce fecret, les Turcs avaient enlevé prefque toute l'Afie mineure aux Grecs, & les Latins leur arrachèrent le refte.

Election finguliere d'un empereur.

Le plus puiffant des croifés, *Baudouin*, comte de Flandre, fe fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'Eglife de Sophie pleins de vin devant eux. Celui qui était deftiné à l'élu était feul confacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, & fut reconnu. Ce

tiré de *Nicétas*, auteur contemporain, dont nous rapporterons les expreffions, d'après la traduction latine de *Jérôme Wolf*.

Quid.... referam.... reliquiarum fanctorum martyrum in loca fœda abjectionem. Quod verò auditu horrendum eft, id tum erat cernere, ut divinus fanguis & corpus Chrifti humi effunderetur, & abjiceretur. Qui autem pretiofas eorum capfulas capiebant... ipfas confractas pro patinis & poculis ufurpabant...

Muli & jumenta fellis inftrata ufque ad templi adita introducebantur, quorum nonnulla, cum ob fplendidum & lubricum folum pedibus infiftere nequirent, prolapfa confodiebantur, ut effufis cruore & ftercore facrum pavimentum inquinaretur. Imò & muliercula quædam cooperta peccatis, Chrifto infultans & in patriarchæ folio, confedens fractum canticum cecinit, & fæpe in orbem rotata faltavit.... Abominationem & defolationem in loco fancto vidimus meretricios fermones rotundo ore proferentem.

Uno confenfu omnia fumma fcelera & piacula omnibus ex æquo ftudio erant... in angiportis, in triviis, in templis querelæ, fletus... virorum gemitus, mulierum ejulatus, lacerationes, ftupra.

nouvel ufurpateur condamna l'autre ufurpateur *Mirzifos* (*h*) à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croifés partagèrent l'Empire. Les Vénitiens fe donnèrent le Peloponnèfe, l'île de Candie & plufieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point fubi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Theffalie. Ainfi *Baudouin* n'eut guère pour lui que la Thrace & la Mœfie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un temps, l'Eglife d'Orient. Cette conquête eût pu, avec le temps, valoir un royaume: Conftantinople était autre chofe que Jérufalem.

Ainfi le feul fruit des chrétiens dans leurs barbares croifades, fut d'exterminer d'autres chrétiens. Ces croifés, qui ruinaient l'Empire, auraient pu, bien plus aifément que tous leurs prédéceffeurs, chaffer les Turcs de l'Afie. Les Etats de *Saladin* étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller fecourir Jérufalem, il ne paffa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Monfort* qui, ayant en vain cherché un Etat en Grèce & en Syrie, fe mit enfuite à la tête d'une croifade contre les Albigeois, pour ufurper avec la croix quelque chofe fur les chrétiens fes frères.

Débris de l'empire grec.

Il reftait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la deftruction de leur empire. Un d'eux, qui

(*h*) Les Français, alors très-groffiers, l'appellent *Murfufle*, ainfi que d'*Augufle*, ils ont fait *Août*; de *Pavo*, *Paon*; de *viginti*, *vingt*; de *canis*, *chien*; de *lupus*, *loup*, &c.

portait aussi le nom d'*Alexis*, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide; & là, entre la mer noire & le mont Caucase, forma un petit Etat qu'on appela l'*empire de Trébisonde* : tant on abusait de ce mot d'*empire*.

Théodore Lascaris reprit Nicée, & s'établit dans la Bithynie, en se servant à propos des Arabes contre les Turcs. Il se donna aussi le titre d'empereur, & fit élire un patriarche de sa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appelèrent à leur secours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandre*, qui
1205. jouit à peine de sa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

Les sources de ces émigrations devaient tarir alors; mais les esprits des hommes étaient en mouvement. Les confesseurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la terre sainte. Les fausses nouvelles, qui en venaient tous les jours, donnaient de fausses espérances.

Croisades dégénerees en folie.

Un moine breton, nommé *Esloin*, conduisit en Syrie, vers l'an 1204, une multitude de bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfans : il y en eut des milliers qui, conduits par des maîtres d'école & des moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux Musulmans; le reste périt de misère.

L'Etat d'Antioche était ce que les chrétiens avaient conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jérusalem. Un *Emeri de Lusignan*, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe-Auguste* nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit par le choix du roi quel était le royaume.

Le roi de France fait un roi de Jerusalem.

Ce roi titulaire, ses chevaliers, les bretons qui avaient passé la mer, plusieurs princes allemands, un duc d'Autriche, *André*, roi de Hongrie, suivi d'assez belles troupes, les templiers, les hospitaliers, les évêques de Munster & d'Utrecht; tout cela pouvait encore faire une armée de conquérans, si elle avait eu un chef; mais c'est ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois & de princes n'avaient pu faire. Les chrétiens semblaient toucher au temps de se relever; leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un legat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes considérables. Quatre mille anglais, autant d'italiens, vinrent sous diverses bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Ptolémaïs presque seul, se trouve à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin, frère du fameux *Saladin*, qui avait joint depuis peu l'Egypte à ses autres Etats, venait

de démolir les restes des murailles de Jérusalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné ; mais comme *Saphadin* paraissait mal affermi dans l'Egypte, les croisés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet est court aux embouchures du Nil. Les vaisseaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Peluse.

Près des ruines de Peluse est élevée Damiette sur une chaussée qui la défend des inondations du
1218. Nil. Les croisés commencèrent le siége pendant la dernière maladie de *Saphadin*, & le continuèrent après sa mort. *Mélédin*, l'aîné de ses fils, régnait alors en Egypte, & passait pour aimer les lois, les sciences & le repos plus que la guerre. *Corradin* sultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le secourir contre les chrétiens. Le siége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Asie & en Afrique.

St François d'Assise, qui établissait alors son ordre, passa lui-même au camp des assiégeans ; & s'étant imaginé qu'il pourrait aisément convertir le sultan *Mélédin*, il s'avança avec son compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Egyptiens. On les prit, on les conduisit au sultan. *François* le prêcha en italien. Il proposa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu dans lequel ses imans d'un côté, *François* & *Illuminé* de l'autre, se jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette proposition singulière, répondit, en riant, que ses prêtres n'étaient pas hommes à se jeter au feu pour leur foi : alors *François* proposa

de s'y jeter tout seul. *Mélédin* lui dit que s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de sa religion. Ensuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle est la force de l'enthousiasme, que *François* n'ayant pu réussir à se jeter dans un bûcher en Egypte, & à rendre le soudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Espagne; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille*, & de quatre autres de ses compagnons, qu'ils allassent convertir les Maroquins. Frère *Gille* & les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, & prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin ayant pitié d'eux, les fit rembarquer pour l'Espagne; ils revinrent une seconde fois, on les renvoya encore. Ils revinrent une troisième; l'empereur poussé à bout, les condamna à la mort 1218.
dans son divan, & leur trancha lui-même la tête. On coupe la tête à cinq compagnons de St François.
C'est un usage superstitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux de leurs pays. Les miramolins se disaient descendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort, sous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'espérance d'une expiation plus pure. Cet abominable usage s'est si bien conservé, que le fameux empereur de Maroc, *Mulei Ismaël*, a exécuté de sa main près de dix mille hommes dans sa longue vie.

Cette mort de cinq compagnons de *François d'Assise* est encore célébrée tous les ans à Coimbre, par une procession aussi singulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces franciscains

revinrent en Europe après leur mort, & s'arrêtèrent à Coimbre dans l'église de Sainte-Croix. Les jeunes gens, les femmes & les filles vont tous les ans, la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'église de Sainte-Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne sont couverts que d'un petit caleçon qui ne descend qu'au haut des cuisses; les femmes & les filles ont un jupon non moins court. La marche est longue, & l'on s'arrête souvent.

1220. Défaite des chrétiens. Damiette cependant fut prise, & semblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte; mais *Pélage Albano*, bénédictin espagnol, légat du pape, & cardinal, fut cause de sa perte. Le légat prétendait que, le pape étant chef de toutes les croisades, celui qui le représentait en était inconteſtablement le général; que le roi de Jérusalem, n'étant roi que par la permission du pape, devait obéir en tout au légat. Ces divisions consumèrent du temps. Il fallut écrire à Rome; le pape ordonna au roi de retourner au camp, & le roi y retourna pour servir sous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, précisément au temps que ce fleuve, qui nourrit & qui défend l'Egypte, commençait à se déborder. Le sultan par des écluses inonda le camp
1221 des chrétiens. D'un côté, il brûla leurs vaisseaux; de l'autre côté, le Nil croissait & menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle se trouvait dans l'état où l'on peint les Egyptiens de Pharaon, quand ils virent la mer prête à retomber sur eux.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le sultan. Il se fit rendre Damiette; il renvoya l'armée en Phénicie, après

avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre ; & il garda le roi *Jean de Brienne* en otage.

Les chrétiens n'avaient plus d'espérance que dans l'empereur *Frèderic II. Jean de Brienne*, sorti d'otage, lui donna sa fille & les droits au royaume de Jérusalem pour dot.

Comment *Fréderic II* se démêlait des croisades.

L'empereur *Fréderic II* concevait très-bien l'inutilité des croisades; mais il fallait ménager les esprits des peuples, & éluder les coups du pape. Il me semble que la conduite qu'il tint est un modèle de saine politique. Il négocie à la fois avec le pape & avec le sultan *Mélédin*. Son traité étant signé entre le sultan & lui, il part pour la Palestine, mais avec un cortége plutôt qu'avec une armée. A peine est-il arrivé qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jérusalem, Nazareth & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe que, sans verser une goutte de sang, il a repris les saints lieux. On lui reproche d'avoir laissé, par le traité, une mosquée dans Jérusalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée ; ailleurs il était regardé comme un prince qui savait régner.

Suite d'événemens etranges.

Il faut avouer, quand on lit l'histoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans n'ont guère pu aller, par leur imagination, au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'est peu que nous ayons vu, quelques années auparavant, un comte de Flandre qui, ayant fait vœu d'aller à la terre sainte, se saisit en chemin de l'Empire de Constantinople ; c'est peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jérusalem, ait été sur le point de subjuguer l'Egypte. Ce même *Jean de*

Brienne, n'ayant plus d'Etats, marche presque seul au secours de Constantinople; il arrive pendant un
1224. interregne, & on l'élit empereur. Son successeur *Baudouin II*, dernier empereur latin de Constantinople, toujours pressé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le secours de tous les princes de l'Europe; tous les princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'Occident couraient à la terre sainte; les papes étaient presque toujours en France, & les rois prêts à partir pour la Palestine.

Thibaud de Champagne, roi de Navarre, si célèbre par l'amour qu'on lui suppose pour la reine *Blanche*, & par ses chansons, fut aussi un de ceux qui
1240. s'embarquèrent alors pour la Palestine. Il revint la même année; & c'était être heureux. Environ soixante & dix chevaliers français, qui voulurent se signaler avec lui, furent tous pris & menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecsala* qui, ayant hérité des Etats & des vertus de son oncle, les traita humainement, & les laissa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce temps le territoire de Jérusalem n'appartient plus ni aux Syriens, ni aux Egyptiens, ni aux chrétiens, ni aux musulmans. Une révolution, qui n'avait point d'exemple, donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Asie. *Gengis* & ses Tartares avaient franchi le Caucase, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chassées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour sur les terres abandonnées.

Les habitans du Chorafan, qu'on nomma *Corafmins*, pouffés par les Tartares, fe précipitèrent fur la Syrie, ainfi que les Goths, au quatrième fiècle, chaffés, à ce qu'on dit, par des Scythes, étaient tombés fur l'empire romain. Ces Corafmins idolâtres égorgèrent ce qui reftait à Jérufalem de turcs, de chrétiens & de juifs. Les chrétiens, qui reftaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon & fur ces côtes de Syrie, fufpendirent quelque temps leurs querelles particulières pour réfifter à ces nouveaux brigands. 1244. Autres brigands.

Ces chrétiens étaient alors ligués avec le foudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de *St Jean*, les chevaliers teutoniques, étaient des défenfeurs toujours armés. L'Europe fourniffait fans ceffe quelques volontaires. Enfin, ce qu'on put ramaffer combattit les Corafmins. La défaite des croifés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs. De nouveaux turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corafmins, & exterminèrent prefque tout ce qui reftait de chevaliers. Mais ces torrens paffagers laifsèrent toujours aux chrétiens les villes de la côte.

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes, fe virent alors fans fecours ; & leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Pifans fe difputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers & les chevaliers de Saint-Jean fe difputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait prefque plus de ces pélerins armés. Les efpérances des chrétiens d'Orient s'éteignaient, quand *St Louis* entreprit la dernière croifade.

CHAPITRE LVIII.

De Saint Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.

Portrait de *St Louis.*

LOUIS IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être ; à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte ; & peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent & ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait, conjointement avec la régente sa mère qui savait régner, réprimé l'abus de la jurisdiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi, distinguant très-sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, & les lois de l'Eglise dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des

excommunications. Ayant, dès le commencement de fon adminiftration, contenu les prétentions des évêques & des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* & les vengeances de l'empereur *Fréderic II.*

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plufieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un feigneur particulier.

Cette adminiftration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre *Henri III*, & contre des vaffaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III* moins riche, moins obéi de fes Anglais, n'eut ni d'auffi bonnes troupes, ni d'auffitôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, & furtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut fuivie d'une paix utile. 1241.
Les vaffaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en fortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres fterling pour les frais de la campagne.

Quand on fonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorfqu'il fe conduifit ainfi, & que fon caractère était fort au-deffus de fa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans fa patrie ; & on gémit que la France ait été fi malheureufe par fes vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croisade. L'an 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition.
1243. Enfin laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il part avec sa femme & ses trois frères que suivent aussi leurs épouses; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immense, qui portait tant de princes & de soldats, part de Marseille, l'autre d'Aigue-mortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaisseaux ronds, qui transportèrent les troupes, furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois sont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, & que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte, & l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenses. On voit, par les comptes de *St Louis*, combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valerie huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent quarante-six

mille livres numéraires de nos jours. (8) Le connétable avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante & deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses & les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades & la religion des fermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il fesait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & sage *Mélecsala*, soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecsala* était musulman; c'était-là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Egypte, parce qu'elle suivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine, parce que la Chine est attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'île de Chypre : le roi de cette île se joint à lui. On aborde en Egypte. Le soudan

(8) Ou 169,000 livres, si l'on entend la livre numéraire d'or : elle était alors à la livre numéraire d'argent à-peu-près dans le rapport de 21 à 18. Cette difference, entre l'evaluation des livres numeraires en or ou en argent, vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'etait pas la même qu'aujourd'hui ; celle de l'or etait plus faible. Par la même raison, il faut augmenter (note 4) d'environ un septième les 540,000 livres, leguées par *Louis VIII* à sa femme, s'il a entendu des livres numeraires d'or.

d'Egypte ne poſſédait point Jérufalem. La Paleſtine alors était ravagée par les Coraſmins. Le ſultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays ; & le calife de Bagdat, toujours reconnu & toujours ſans pouvoir, ne ſe mêlait plus de ces guerres. Il reſtait encore aux chrétiens Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs diviſions les expoſaient continuellement à être écraſés par les ſultans turcs & par les Coraſmins.

Il va en Egypte. Dans ces circonſtances il eſt difficile de voir pourquoi le roi de France choiſiſſait l'Egypte pour le théâtre de ſa guerre. Le vieux *Melecſala*, malade, demanda la paix ; on la refuſa. *Louis* était renforcé par de nouveaux ſecours arrivés de France, ſuivis de ſoixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un ſoudan qui touchait à ſa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte & bientôt la Syrie ſeraient domptées ? cependant la moitié de cette armée floriſſante périt de maladie ; l'autre moitié eſt vaincue près de la Maſſoure.

Défait & pris. *S[t] Louis* voit tuer ſon frère *Robert d'Artois*. Il eſt pris avec ſes deux autres frères, le comte d'Anjou

1250. & le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Melecſala* qui régnait en Egypte, c'était ſon fils *Almoadan*. Ce nouveau ſoudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour ſa rançon & pour celle des priſonniers un million de beſans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

Ce ſoudan fut maſſacré par les Mammelucs, dont ſon père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, ſemblait devoir être funeſte aux chrétiens.

chrétiens. Cependant le conseil égyptien continua de traiter avec le roi. Le sire de *Joinville* rapporte que les émirs même proposèrent, dans une de leurs assemblées, de choisir *Louis* pour leur soudan.

Fables de *Joinville*, dont on n'a point la veritable histoire.

Joinville était prisonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de son caractère a du poids sans doute. Mais qu'on fasse réflexion, combien dans un camp, dans une maison, on est mal informé des faits particuliers qui se passent dans un camp voisin, dans une maison prochaine; combien il est hors de vraisemblance que des musulmans songent à se donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteste leur religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers, on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un discours populaire. Dire fidèlement ce qu'on a entendu dire, c'est souvent rapporter de bonne foi des choses au moins suspectes. Mais nous n'avons point la véritable histoire de *Joinville ;* ce n'est qu'une traduction infidèle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne saurais guère encore concilier ce que les historiens disent de la manière dont les musulmans traitèrent les prisonniers. Ils racontent qu'on les fesait sortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS-CHRIST, & qu'on coupait la tête à ceux qui persistaient dans le christianisme.

D'un autre côté ils attestent qu'un vieil émir fit demander, par interprète, aux captifs s'ils croyaient

en JESUS-CHRIST; & les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : ›› Confolez-vous, dit l'émir, puif-›› qu'il eft mort pour vous, & qu'il a fu reffufciter, ›› il faura bien vous fauver. ››

Ces deux récits femblent un peu contradictoires ; & ce qui eft plus contradictoire encore, c'eft que ces émirs fiffent tuer des captifs dont il efpéraient une rançon.

Générofité des vainqueurs.

Au refte, ces émirs s'en tinrent aux huit cents mille befans auxquels leur foudan avait bien voulu fe reftreindre pour la rançon des captifs. Et lorfqu'en vertu du traité, les troupes françaifes, qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fiffent le moindre outrage aux femmes. On laiffa partir la reine & fes belles-fœurs avec refpect. Ce n'eft pas que tous les foldats mufulmans fuffent modérés ; le vulgaire en tous pays eft féroce : il y eut fans doute beaucoup de violences commifes, des captifs maltraités & tués ; mais enfin j'avoue que je fuis étonné que le foldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers qui, dès ports de l'Europe, étaient venus, fans aucune raifon, ravager les terres de l'Egypte.

St Louis de retour en France.

St Louis, délivré de captivité, fe retire en Paleftine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de fes vaiffeaux & de fon armée. Il va vifiter Nazareth, au lieu de retourner en France, & enfin ne revient dans fa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche* fa mère ; mais il y rentre pour former une croifade nouvelle.

Son féjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, *Henri III*, & fes barons le choifirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en fouverain ; & fi cet arrêt, qui favorifait *Henri III*, ne put apaifer les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel refpect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère, le comte d'*Anjou*, dut à la réputation de *Louis*, & au bon ordre de fon royaume, l'honneur d'être choifi par le pape pour roi de Sicile, honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait fes domaines de l'acquifition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils poffédaient en France. Les querelles de *Henri III* & de fes barons lui facilitaient les moyens ; mais il préféra la juftice à l'ufurpation. Il les laiffa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limoufin ; mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Augufte* : ainfi la paix fut affermie avec fa réputation.

Son gouvernement en France.

Il établit le premier la juftice de reffort ; & les fujets, opprimés par les fentences arbitraires des juges des baronnies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux féances de ces parlemens dans lefquels des chevaliers, qui rarement favaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit

à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprifes de la cour de Rome par cette fameufe pragmatique qui conferve les anciens droits de l'Eglife, nommés libertés de l'Eglife gallicane, s'il eft vrai que cette pragmatique foit de lui.

Il repart pour fa croifade.

Enfin treize ans de fa préfence réparaient en France tout ce que fon abfence avait ruiné; mais fa paffion pour les croifades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime fur le clergé pour trois ans. Il part enfin une feconde fois, & à-peu-près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le fuivre. Mais ce n'eft plus ni du côté de la Paleftine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne fa dévotion & fes armes. Il fait cingler fa flotte vers Tunis.

Etat de la Syrie.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers francs établis dans Antioche & dans Tyr, c'était une génération mêlée de fyriens, d'arméniens & d'européans. On les appelait *Poulains*, & ces reftes fans vigueur étaient pour la plupart foumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémaïs.

Les religieux templiers & hofpitaliers, qu'on peut en quelque fens comparer à la milice des mammelucs, fe fefaient entre eux, dans ces villes mêmes, une guerre fi cruelle que, dans un combat de ces moines militaires, il ne refta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette fituation de quelques metis fur les côtes de Syrie, & le voyage de *St Louis* à Tunis? Son frère *Charles* d'*Anjou*, roi

de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, feſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays; & *St Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens, (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au chriſtianiſme! On fait une deſcente à main armée dans ſes Etats, vers les ruines de Carthage.

Mais bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés & le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux & le courage d'un grand-homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien, qui venait combattre des muſulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frère le roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des chrétiens ſont ramenés en Europe.

Mort du roi.

1270.

On ne peut guère compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de *St Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui ſuivirent *Fréderic-Barberouſſe*, les trois cents mille de la

Pertes de l'Europe.

croisade de *Philippe-Auguste* & de *Richard*, deux cents mille au moins au temps de *Jean* de *Brienne;* comptez les cent soixante mille croisés qui avaient déjà passé en Asie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople, & dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord & de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européans.

Plusieurs pays en furent dépeuplés & appauvris. Le sire de *Joinville* dit expressément qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à sa seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, & que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

La rançon de *St Louis* avait coûté huit cents mille besans; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est-à-dire un peu plus de cent sous du temps; c'est encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, & surtout les Vénitiens s'y enrichirent; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que *St Louis* augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ses treize années de séjour, par son économie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal

s'accrut un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu à peu ces communautés, pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'esclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis, cantonnés sur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en servitude. Ptolémaïs, leur principal asile, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits, fameux par leurs crimes, ne put résister aux forces du soudan d'Egypte *Mélecséraph.* Il la prit en 1291 : Tyr & Sydon se rendirent à lui. Enfin, vers la fin du treizième siècle, il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAPITRE LIX.

Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'Empire nommé grec.

CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France, duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre : de simples gentilshommes la Sicile ; & parmi les croisés, des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche & Jérusalem. Enfin *Baudouin* pair de France, & comte de Flandre, avait pris Constantinople. Nous avons vu les mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins, leurs communs ennemis ; & pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares

dans l'Afie & dans l'Europe empêchaient les mufulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Conftantinople, élifaient leurs empereurs ; les papes les confirmaient.

1216. Les Français regnent à Conftantinople. *Pierre de Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maifon de France, ayant été élu, fut couronné & facré dans Rome par le pape *Honorius III*. Les papes fe flattaient alors de donner les empires d'Orient & d'Occident. On a vu ce que c'était que leur droit fur l'Occident, & combien de fang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agiffait guère que de Conftantinople, d'une partie de la Thrace & de la Theffalie. Cependant le patriarche latin, tout foumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner fes maîtres, tandis que le patriarche grec, fiégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématifait & l'empereur latin & le patriarche de cette communion, & le pape même. C'était fi peu de chofe que cet empire latin de Conftantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs ; & après fa mort fes fucceffeurs n'eurent précifément que la ville de Conftantinople & fon territoire. Des Français poffédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée.

Conftantinople, autrefois fi riche, était devenue fi pauvre que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur,) mit en gage pour quelque argent, entre les mains des Vénitiens, la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, fes langes, fa robe, fa ferviette, fon éponge, & beaucoup de morceaux de la vraie croix. *St Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens,

& les plaça dans la sainte-chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

On vit ce *Baudouin II* venir en 1245 au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia si solemnellement *Frédéric II.* Il y implora vainement le secours d'une croisade, & ne retourna dans Constantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ses légitimes possesseurs. *Michel Paléologue*, empereur & tuteur du jeune empereur *Lascaris*, reprit la ville par une intelligence secrète. *Baudouin* s'enfuit ensuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur qu'il fit au roi *St Louis.* Ainsi finit cet empire des croisés.

Les Grecs reprennent l'Empire.

1261.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'usage de crever les yeux recommença. *Michel Paléologue* se signala d'abord en privant son pupille de la vue & de la liberté. On se servait auparavant d'une lame de métal ardente : *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conserva; car la mode entre jusque dans les crimes.

Leurs mœurs.

Paléologue ne manqua pas de se faire absoudre solemnellement de cette cruauté par son patriarche & par ses évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuse cérémonie. *Paléologue* se frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, & se gardait bien de délivrer de prison son pupille & son empereur.

Quand je dis que la superstition rentra dans Constantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire

était divifé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti préfenterait à DIEU un mémoire de fes raifons dans fainte Sophie, qu'on jetterait les deux memoires dans un brafier béni, & qu'ainfi la volonté de DIEU fe déclarerait. Mais la volonté célefte ne fe déclara qu'en laiffant brûler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles eccléfiaftiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croifades; mais il avait perdu prefque toute l'Afie mineure & la Syrie. La Grèce en fut féparée après les croifades; mais un peu de l'Afie mineure reftait, & il s'étendait encore en Europe jufqu'à Belgrade.

Tout le refte de cet empire était poffédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, compofée d'abord d'efclaves, & enfuite de conquérans. C'étaient des foldats ramaffés des côtes feptentrionales de la mer noire; & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de *St Louis*.

Le califat touchait à fa fin dans ce treizième fiècle, tandis que l'empire de *Conftantin* penchait vers la fienne. Vingt ufurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en fe foumettant à fa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abaffides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis*.

Il y eut ainfi, dans les douzième & treizième fiècles, une fuite de dévaftations non interrompue dans tout l'hémifphère. Les nations fe précipitèrent les

unes fur les autres par des émigrations prodigieufes, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croifés fondaient fur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes ; & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent fur les Turcs, fur les Arabes, fur les Indiens, fur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis* & par fes fils, changèrent la face de toute la grande Afie, tandis que l'Afie mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.

CHAPITRE LX.

De l'Orient & de Gengis-kan.

AU-DELA de la Perfe, vers le Gion & l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carifme* ou *Kouarefme*, du nom corrompu de fes conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième fiècle & au commencement du treizième, quand la grande invafion des Tartares vint engloutir tant de vaftes Etats. *Mahammed le Carifmin* régnait du fond de l'Irac, qui eft l'ancienne Médie, jufqu'au-delà de la Sogdiane, & fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à fes Etats une partie de l'Inde, & fe voyait un des plus grands fouverains du monde, mais reconnaiffant toujours le calife qu'il dépouillait, & auquel il ne reftait que Bagdat.

Par-delà le Taurus & le Caucafe, à l'orient de la mer Cafpienne, & du Volga jufqu'à la Chine, & Des Tartares.

au Nord jusque sous la zone glaciale, s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes, qui se nommèrent depuis *Tartares*, du nom de *Tatar-kan* l'un des plus grands princes, & que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraissent peuplés de temps immémorial, sans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bédouins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a fait toujours regarder les villes comme les prisons où les rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs mœurs.

Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui, comme des bêtes féroces trop multipliées, se jetèrent loin de leurs tannières; tantôt vers les Palus Méotides, lorsqu'ils chassèrent, au cinquième siècle, les habitans de ces contrées qui se précipitèrent sur l'empire romain; tantôt à l'orient, & au midi, vers l'Arménie & la Perse; tantôt du côté de la Chine & jusqu'aux Indes; ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans & belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphère; & les peuples qui habitent aujourd'hui ces déserts, privés de toute connaissance, savent seulement que leurs pères ont conquis le monde.

Leur culte.

Chaque horde ou tribu avait son chef, & plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du *Dalailama* l'adoraient; & cette adoration consistait principalement en un léger tribut: les autres, pour tout culte, sacrifiaient à DIEU quelques animaux,

une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfeſant & puiſſant tel que le diable. Les beſoins & les occupations d'une vie vagabonde les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure & ſauvage; & ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je puis recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douzième & treizième ſiècles, c'eſt que vers l'orient de la Chine les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſsèdent tout le reſte. *Cal-kan* ou *Gaſſar-kan*, aïeul de *Gengis-kan*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, & fonda une eſpèce de monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils, que les hiſtoriens européans appellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante; & enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Prêtre-Jean chimerique.

Il y avait un puiſſant Etat entre ces terres & celles de la Chine; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'eſt à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre eſt *Prête-Jean*, quoiqu'aſſurément il n'y eût aucune raiſon de l'appeler ni *Prête* ni *Prêtre*.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la réputation de ſa capitale, qui feſait du bruit dans l'Aſie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie ; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Neſtorius*. Quelques-uns de leurs religieux ſe mirent en chemin avec eux ; & pour ſe rendre recommandables aux princes chrétiens qui feſaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan le plus puiſſant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le ſacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* ſi fameux dans nos anciennes chroniques des croiſades. On alla enſuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, & on donna ce nom à ce prince nègre, qui eſt moitié chrétien ſchiſmatique & moitié juif. Cependant le *Prêtre-Jean* tartare ſuccomba dans une grande bataille ſous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ſes Etats, & ſe fit élire ſouverain de tous les kans tartares, ſous le nom de *Gengis*, qui ſignifie *roi des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans tartares étaient en uſage d'aſſembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Hé qui ſait ſi ces aſſemblées & nos cours plénières aux mois de mars & de mai n'ont pas une origine commune ?

Lois de *Gengis*. *Gengis* publia dans cette aſſemblée qu'il fallait ne croire qu'un Dieu, & ne perſécuter perſonne pour ſa religion : preuve certaine que ſes vaſſaux n'avaient pas tous la même créance. La diſcipline militaire fut rigoureuſement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs

de dix mille fous des généraux, furent tous aftreints à des devoirs journaliers; & tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés de travailler un jour la femaine pour le fervice du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus févérement que la polygamie était permife. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'ufage de proftituer les femmes à leurs hôtes. Le fortilège fut expreffément défendu fous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en réfulte que les Germains, les Francs & les Tartares croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis* fit jouer, dans cette grande affemblée de princes barbares, un reffort qu'on voit fouvent employé dans l'hiftoire du monde. Un prophète prédit qu'il ferait le maître de l'univers; lui & les vaffaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, & que le père *Gaubil* a traduit, affure que ces Tartares n'avaient aucune connaiffance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jufqu'au-delà de la grande muraille, ainfi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, & de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'ufage de tranfmettre à la poftérité toutes les articulations de la langue & toutes les idées de l'efprit, eft un des grands raffinemens de la fociété perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées; & encore ne fut-il jamais d'un ufage univerfel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient

promulguées de bouche, fans aucun figne repréfentatif qui eu perpétuât la mémoire. Ce fut ainfi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de fes foldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appelés au fecours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les fecourir.

1214. Bientôt maître de tous les pays qui font entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appelait alors *le Cataï*. Il prit Cambalu, capitale du Cataï feptentrional. C'eft la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il foumit jufqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de *Gengis*.

L'imagination des hommes oififs, qui s'épuife en fictions romanefques, n'oferait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eft l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perfe & aux Indes. C'eft ce qu'exécuta *Gengis*.

Le calife de Bagdat, nommé *Naffer*, l'appela imprudemment à fon fecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France fous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce fultan *Mohammed* de la race des Carifmins, dont nous venons de parler, était maître de prefque toute la Perfe ; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Naffer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reftait, attira *Gengis* dans la Perfe.

Le conquérant tartare avait alors foixante ans : il paraît qu'il favait régner comme vaincre ; fa vie

eft

eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert, avec une habileté heureuſe, du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toujours leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtrumens de ſes victoires.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cents mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar; & dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude, il rencontre l'armée tartare de ſept cents mille (*i*) hommes, commandée par *Gengis* & par ſes quatre fils: les mahométans furent défaits, & Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples comme l'arc & les flèches. Armées prodigieuſes.

De ces pays, qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſurtout par les ſciences que les ſultans turcs avaient appriſes des Arabes, & qui floriſſaient dans Bocara & dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire

(*i*) Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

des Tartares, *Bocar* ſignifie *ſavant* en langue tartare-mongule ; & c'eſt de cette étymologie, dont il ne reſte aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la réduiſit en cendres, ainſi que Perſépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les Orientaux, qui ont écrit l'hiſtoire de *Gengis*, diſent qu'il voulut venger ſes ambaſſadeurs, que le ſultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelqu'excuſe pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient & au midi de la mer caſpienne furent ſoumiſes ; & le ſultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ſes tréſors & ſon infortune, mourut abandonné des ſiens.

Enfin le conquérant pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde ; & tandis qu'une de ſes armées ſoumettait l'Indouſtan, une autre, ſous un de ſes fils, ſubjugua toutes les provinces qui ſont au midi & à l'occident de la mer Caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran ; elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie, à travers les montagnes eſcarpées & inacceſſibles du Caucaſe ; delà, marchant le long du Volga vers Moſcou, cette armée, par-tout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux & des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, & retourna vers *Gengis* par le nord-eſt de la mer caſpienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer ; & ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes,

impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes ni provifions, ni bagages, & qui fe nourriffaient de la chair de leurs chevaux, morts de vieilleffe, comme de celle des autres animaux.

Ainfi donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indouftan, prefque toute la Perfe jufqu'à l'Euphrate, les frontières de la Ruffie, Cafan, Aftracan, toute la grande Tartarie, furent fubjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il eft certain que cette partie du Thibet, où règne le grand *Lama*, était enclavée dans fon empire, & que le pontife ne fut point inquiété par *Gengis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans fes armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, & parce que ces chefs les ont flattés, & parce que la foumiffion du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perfe & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-eft du fleuve Jaxarte, comme au centre de fon vafte empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, fes généraux & tous les princes tributaires, lui apportèrent les tréfors de l'Afie. Il en fit des largeffes à fes foldats, qui ne connurent que par lui cette efpèce d'abondance. C'eft de-là que les Ruffes trouvent fouvent aujourd'hui des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays fauvages de la Tartarie. C'eft tout ce qui refte à préfent de tant de déprédations.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auffi magnifique qu'avait été guerrière Cour plénière

celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe afiatique. Tous les kans & leurs vaffaux, compagnons de fes victoires, étaient fur ces anciens chariots fcythes dont l'ufage fubfifte encore jufque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieufes, de l'or & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un préfent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états-généraux de l'Afie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambaffadeurs des pays conquis; delà il courut remettre fous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, vers les frontières de la Chine. Il voulait, âgé d'environ foixante & dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de fon ambition; mais enfin une maladie mortelle le faifit dans fon camp fur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Mort de *Gengis*. 1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a fubjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du feptentrion au midi. Mais dans fes conquêtes il ne fit que détruire; & fi on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, fon empire, de la frontière de Ruffie jufqu'à celle de la Chine, fut une dévaftation. La Chine fut moins faccagée, parce qu'après la prife de Pékin, ce qu'il envahit ne réfifta pas. Il partagea avant fa mort fes Etats à fes quatre fils; & chacun d'eux fut un des plus puiffans rois de la terre.

On assure qu'on égorgea beaucoup d'hommes fur son tombeau, & qu'on en a usé ainsi à la mort de ses successeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'est une ancienne coutume des princes Scythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo; coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur, chez les domestiques des kans tartares, de mourir avec leurs maîtres, & qu'ils se disputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatisme était commun, si la mort était si peu de chose pour ces peuples, ils étaient faits pour subjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis* quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que sa mère l'avait conçu par le seul secours de l'influence céleste; comme si la rapidité de ses conquêtes n'était pas un assez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfesant.

Hommes égorgés sur son tombeau.

Les Grecs, & avant eux les Asiatiques, avaient souvent appelé fils des Dieux leurs défenseurs & leurs législateurs, & même les ravisseurs conquérans. L'apothéose, dans tous les temps d'ignorance, a été prodiguée à quiconque instruisit, ou servit, ou écrasa le genre-humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laissée leur père. *Oclaï*, & bientôt après *Coblaï-kan*, fils d'*Oclaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'est ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo* vers l'an 1260, lorsqu'avec son frère & son oncle il

Ses enfans partagent la moitié du monde.

pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, & qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo* eſt fameux pour avoir voyagé dans les Etats ſoumis par *Gengis* & ſes enfans, ne connut long-temps ni ces Etats ni leurs vainqueurs.

1246. A la vérité le pape *Innocent IV* envoya quelques franciſcains dans la Tartarie. Ces moines, qui ſe qualifiaient ambaſſadeurs, virent peu de choſe, furent traités avec le plus grand mépris, & ne ſervirent à rien.

On était ſi peu inſtruit de ce qui ſe paſſait dans cette vaſte partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à *St Louis*, en Syrie, qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. *St Louis* envoya le moine
1258. *Rubruquis* dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis* qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Gengis*, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de ſon voyage que beaucoup de fauſſes notions & quelques vérités indifférentes.

Ainſi donc, au même temps que les princes & les barons chrétiens baignaient de ſang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie & l'Egypte, l'Aſie était ſaccagée par les Tartares. Preſque tout notre hémiſphère ſouffrait à la fois.

Si les princes de la race de *Gengis* étaient deſpotiques.

Les moines, qui voyagèrent en Tartarie dans le treizième ſiècle, ont écrit que *Gengis* & ſes enfans gouvernaient deſpotiquement leurs Tartares. Mais

peut-on croire que des conquérans, armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuftes, nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver fur la neige, & l'été fur la rofée, fe foient laiffés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur fervaient de monture & de pâture? Ce n'eft pas là l'inftinct des peuples du Nord : les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, & non les efclaves de leurs barbares chefs. Le defpotifme ne vient qu'à la longue ; il fe forme du combat de l'efprit de domination contre l'efprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écrafer, que fes compagnons de réfifter ; & enfin l'argent rend abfolu.

Le moine *Plan-Carpin*, envoyé par le pape *Innocent IV* dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux tartares firent affeoir ce kan fur une pièce de feutre, & lui dirent : *Honore les grands, fois jufte & bienfefant envers tous ; finon tu feras fi miférable que tu n'auras pas même le feutre fur lequel tu es affis.* Ces paroles ne font pas d'un courtifan efclave. 1243.

Gengis ufa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit femblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choifir leurs héritiers, & de faire partage entre leurs enfans, fans avoir égard à l'aîneffe. Il déclara grand kan des Tartares fon troifième fils *Octaï*, dont la poftérité régna dans le nord de la Chine jufque vers le milieu du quatorzième fiècle. La force des armes y

M 4

avait introduit des Tartares ; les querelles de religion les en chafsèrent. Les prêtres *Lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci foulevèrent les peuples. Les princes du fang chinois profitèrent de cette difcorde eccléfiaftique, & chafsèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance & le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis*, nommé *Touchi*, eut le
Turqueftan, la Bactriane, le royaume d'Aftracan,
1234. & le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager
1235. la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, les environs
Defcendans de *Gengis*. de Conftantinople. Il s'appelait *Batou-kan*. Les
princes de la Tartarie Crimée defcendent de lui de mâle en mâle, & les kans Usbecs, qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord & l'orient de la mer Cafpienne, rapportent auffi leur origine à cette fource. Ils font maîtres de la Bactriane feptentrionale, mais ils ne mènent, dans ces beaux pays, qu'une vie vagabonde, & défolent la terre qu'ils habitent.

Tuti, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perfe du vivant de fon père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, paffa l'Euphrate que *Gengis* n'avait point paffé. Il détruifit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, & fe rendit maître d'une partie de l'Afie mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Conftantinople étaient chaffés de leur capitale par les chrétiens croifés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Tranfoxane, Candahar, l'Inde feptentrionale, Cachemire, le Thibet ; & tous les defcendans de ces quatre monarques confervèrent quelque temps, par les armes, leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vastes & soudaines déprédations avec ce qui se passe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, & tant d'autres conquérans; nos armées, dont un détachement aurait dissipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains & de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'est qu'alors il n'y avait nul art, & que la force décidait du sort du monde.

Causes des succès de cette famille.

Gengis & ses fils, allant de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre habitable; c'est dans ce dessein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes sur mille bateaux appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, & que *Batou-kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Célestin IV* lui envoya quatre religieux, seuls ambassadeurs qui pussent accepter une telle commission. Frère *Asselin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.

„ Si tu veux demeurer sur terre, viens nous „ rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous savons „ ce qui en arrivera. Envoie-nous de nouveaux „ députés, pour nous dire si tu veux être notre „ vassal ou notre ennemi. „

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir divisé ses Etats, on doit en louer *Gengis*. Les Etats de *Charlemagne* se touchaient, avaient à-peu-près les mêmes lois, étaient sous la même religion, & pouvaient se gouverner par un seul homme. Ceux de *Gengis*,

beaucoup plus vaſtes, entre-coupés de déſerts partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même ſceptre.

Cependant, cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés, juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiècle après, établit une monarchie univerſelle dans l'Aſie, monarchie qui ſe partagea encore.

La dynaſtie de *Gengis* régna long-temps à la Chine, ſous le nom d'*Iven*. Il eſt à croire que la ſcience de l'aſtronomie, qui avait rendu les Chinois ſi célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit, en ce temps-là, que des mahométans aſtronomes à la Chine; & ils ont preſque toujours été en poſſeſſion de régler le calendrier, juſqu'à l'arrivée des jéſuites. C'eſt peut-être la raiſon de la médiocrité où ſont reſtés les Chinois. (*k*)

Voilà tout ce qu'il vous convient de ſavoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni diviſion entre le trône & l'autel, & entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni univerſités, ni rien de ce qui a perfectionné ou ſurchargé la ſociété parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déſerts vers l'an 1212, & eurent conquis la moitié de l'hémiſphère vers l'an 1236; c'eſt-là toute leur hiſtoire.

Tournons maintenant vers l'occident, & voyons ce qui ſe paſſait au treizième ſiècle en Europe.

(*k*) Ceux qui ont prétendu que les grands monumens de tous les arts, dans la Chine, ſont de l'invention des Tartares, ſe ſont étrangement trompés. Comment ont-ils pu ſuppoſer que des barbares toujours errans, dont le chef *Gengis* ne ſavait ni lire ni écrire, fuſſent plus inſtruits que la nation la plus policée & la plus ancienne de la terre?

CHAPITRE LXI.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, & des vêpres ficiliennes.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait fon cours, que les fils & les petits-fils de *Gengis* fe partageaient la plus grande partie du monde, que les croifades continuaient, & que *St Louis* préparait malheureufement la dernière, l'illuftre maifon impériale de *Suabe* finit d'une manière inouie jufqu'alors ; ce qui reftait de fon fang coula fur un échafaud.

L'empereur *Fréderic II* avait été à la fois empereur des papes, leur vaffal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples & de Sicile. Son fils *Conrad IV* fe mit en poffeffion de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'affure que ce *Conrad* fut empoifonné par fon frère *Manfreddo* ou *Mainfroi*, bâtard de *Fréderic* ; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve. 1254.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accufé d'avoir empoifonné fon frère *Henri* : vous verrez que dans tous les temps les foupçons de poifon font plus communs que le poifon même.

Pourquoi Naples & Sicile dependent des papes.

Cet hommage-lige, qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples & de Sicile, fut une des fources des calamités de ces provinces, de celles de la maifon impériale de *Suabe*, & de celles de la maifon d'*Anjou*, qui, après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même miférablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une fimple

cérémonie pieuse & adroite des conquérans normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs Etats sous la protection de l'Eglise, pour arrêter, s'il était possible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient usurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation; & n'étant pas souverains de Rome, ils étaient suzerains des deux Siciles.

L'empereur *Fréderic II* laissa Naples & Sicile dans l'état le plus florissant. De sages lois établies, des villes bâties, Naples embellie, les sciences & les arts en honneur, furent ses monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* son fils; on ne sait si *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Fréderic II*. L'empereur semble le regarder dans son testament comme son fils légitime. Il lui donne Tarente & plusieurs autres principautés en souveraineté. Il l'institue régent du royaume pendant l'absence de *Conrad*, & le déclare son successeur, en cas que *Conrad* & *Henri* viennent à mourir sans enfans; jusque-là tout parait paisible. Mais les Italiens n'obéissaient jamais que malgré eux au sang germanique; les papes détestaient la maison de *Suabe*, & voulaient la chasser d'Italie; les partis *Guelfe* & *Gibelin* subsistaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV*, qui avait déposé à Lyon l'empereur *Fréderic II*, c'est-à-dire, qui avait osé le déclarer déposé, prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient succéder à leur père.

Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuses. *Mainfroi* se défia de ses barons, dévots, factieux & ennemis du sang de *Suabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Fréderic II*, son père, avait toujours eu une garde composée de ces mahométans; la ville de Lucéra, ou Nocera, était remplie de ces arabes; on l'appelait *Lucera da Pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas, à beaucoup près, ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganisme*, & ne fut plus fortement attaché, sans aucun mélange, à l'unité de DIEU. Mais ce terme de *païens* avait rendu odieux *Fréderic II*, qui avait employé les Arabes dans ses armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ses mahométans, étouffa la révolte & contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour son unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles lui étaient dévolues, & lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en déposant *Fréderic II* & sa race au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre son héritage. Il prend d'assaut sa ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes sa patrie, & là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard*, frère du roi d'Angleterre *Henri III*, prince qui n'était pas

en état d'armer deux vaisseaux, & qui remercia le Saint-Père de son dangereux présent.

1254. Les dissentions inévitables entre *Conrad*, roi allemand, & *Manfreddo* italien, servirent mieux la cour romaine que ne firent la politique & les malédictions du pape. *Conrad* mourut, & on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoisonné. La cour papale accrédita ce soupçon. *Conrad* laissait sa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'est cet infortuné *Conradin* que nous verrons périr d'une fin si tragique. *Conradin* était en Allemagne. *Manfreddo* était ambitieux. Il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, & se fit prêter serment, comme à un régent si *Conradin* était en vie, & comme à un roi si ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maison impériale, & il avait encore pour lui ses excommunications. Il se déclara lui-même roi des deux Siciles, & donna des investitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que passagère: le pape eut une armée, mais il ne savait pas la commander; il mit un légat à la tête: *Manfreddo* avec ses mahométans, & quelques barons peu scrupuleux, défit entièrement le légat & l'armée pontificale.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles. 1253 & 1254.

Ce fut dans ces circonstances que le pape *Innocent*,
1254. ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, se tourna enfin vers le comte d'*Anjou* frère de *S*[t] *Louis*, & lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer, & à laquelle le comte d'*Anjou* n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut

dès le commencement de cette négociation. C'eſt à quoi aboutiſſent tous les projets de l'ambition qui tourmentent ſi horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV*, ſuccéda à la place d'*Innocent IV* & à tous ſes deſſeins. Il ne put réuſſir avec le frère du roi de France *St Louis;* ce roi malheureuſement venait d'épuiſer la France par ſa croiſade & par ſa rançon en Egypte, & il dépenſait le peu qui lui reſtait à rebâtir en Paleſtine les murailles de quelques villes ſur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer par-devant lui *Manfreddo;* il en était en droit par les lois des fiefs, puiſque ce prince était ſon vaſſal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vaſſal armé comparût devant ſon ſeigneur. *Alexandre* était à Naples, dont ſes intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec ſon vaſſal qui était dans la Pouille; il pria le Saint-Père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida : *id non convenire ſanctæ ſedis honori, ut cardinales iſto modo mittantur*, qu'il ne convenait pas à l'honneur du ſaint-ſiège d'envoyer ainſi des cardinaux.

Roi de Naples cité devant le pape.

La guerre civile continua donc; le pape publia une croiſade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les muſulmans, les empereurs & les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre, cependant cette croiſade y fut prêchée; un nonce y alla lever des decimes : ce nonce releva de ſon vœu le roi *Henri III*, qui avait fait ſerment d'aller faire la guerre en Paleſtine, & lui fit faire un autre

1255.

vœu de fournir de l'argent & des troupes au pape, dans sa guerre contre *Manfreddo.*

Matthieu Pâris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond* son fils; mais dans le même temps elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, & ne la fit point; *Manfreddo* régna, & *Alexandre IV*
1260. mourut sans réussir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un savetier, devenu pape sous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce savetier était de Troies en Champagne, son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les deux Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France, il prodigua des indulgences plénières, mais il ne put avoir que peu d'argent & quelques soldats, qu'un comte de Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduisit en Italie. *Charles* accepta enfin la
1264. couronne de Naples & de Sicile; le roi *St Louis* y consentit, mais *Urbain IV* mourut sans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Manfreddo se soutient toujours contre les papes. Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain *Manfreddo*: un languedocien (*Clément IV*) sujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, & eut l'honneur

d'avoir

d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, possédait déjà la Provence par son mariage, & une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes : ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui fesait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, & les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au saint-siége, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, & que, si jamais le payement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* souscrivit aisément à ces conditions & à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France. Il part avec de l'argent & des troupes, se fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, & est assez heureux pour que *Mainfroi* soit tué en combattant. Il usa durement de la victoire, & parut aussi cruel que son frère *St Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à *Mainfroi*. Les rois ne se vengent que des vivans; l'Eglise se vengeait des vivans & des morts.

1265. Marché de *Clement IV* avec *Charles d'Anjou*.

1266. *Manfreddo* vaincu, son cadavre sans sépulture.

Conradin : son droit, ses malheurs.

Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne, qui la désolait, & pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples ; ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encore que quinze ans ; son courage était au-dessus de son âge ; il se met, avec le duc d'Autriche son parent, à la tête d'une armée, & vient soutenir ses droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin*
1268. excommunié est reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'osait approcher de sa capitale.

On peut dire que de toutes les guerres de ce siècle, la plus juste était celle que fesait *Conradin ;* elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui, ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait & pris dans la Pouille, avec son parent *Frédéric* duc d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurisconsultes. La sentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Eglise.* Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Conradin & Fréderic d'Autriche exécutés par l'ordre de l'usurpateur.

Les historiens contemporains les plus accrédités, les plus fidèles, les *Guichardins* & les *de Thou* de ces temps-là, rapportent que *Charles d'Anjou* consulta le pape *Clément IV*, autrefois son chancelier en Provence, & alors son protecteur, & que ce prêtre lui répondit en style d'oracle : *vita Corradini, mors Caroli ; mors Corradini, vita Caroli.* Cependant, les valets, en robe, de *Charles* passèrent dix mois entiers à se determiner sur cet assassinat, qu'ils devaient commettre avec le glaive

de la juſtice. La ſentence ne fut portée qu'après la mort de *Clément IV.* (*l*)

On ne peut aſſez s'étonner que *Louis IX*, canoniſé depuis, n'ait fait aucun reproche à ſon frère d'une action ſi barbare, ſi honteuſe & ſi peu politique, lui que les Egyptiens avaient épargné ſi généreuſement dans des circonſtances bien moins favorables. Il devait condamner, plus qu'un autre, la férocité réfléchie de *Charles* ſon frère.

Le vainqueur, ſi indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreſſions; ſes Provençaux & lui furent en horreur.

C'eſt une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en cordelier, trama cette fameuſe conſpiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au ſon de la cloche de vêpres. Il eſt sûr que ce *Jean de Procida* avait, en Sicile, préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avait paſſé à Conſtantinople & en Arragon, & que le roi d'Arragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur grec contre *Charles d'Anjou*: mais il n'eſt guère vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *vêpres ſiciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; & cependant aucun français n'y fut tué. *Malefpina* raconte qu'un provençal, nommé *Droguet*, (*m*) violait une femme dans Palerme le lendemain de

Vêpres ſiciliennes.

1282.

(*l*) Voyez les *Annales de l'Empire* ſur la maiſon de *Suabe*.

(*m*) Pour excuſer *Droguet*, on prétend qu'il ſe contenta de trouſſer cette dame dans la rue: j'y conſens.

Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres; la femme cria, le peuple accourut, on tua le provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait maſſacrer les ennemis. On fit main-baſſe à Palerme ſur tout ce qu'on trouva de provençaux. La même rage, qui était dans tous les cœurs, produiſit enſuite le même maſſacre dans le reſte de l'île. On dit qu'on éventrait les femmes groſſes pour en arracher les enfans à demi-formés, & que les religieux mêmes maſſacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il eſt certain que le gouverneur de Meſſine avec ſa garniſon ſe retira de l'île dans le royaume de Naples. (9)

Le ſang de *Conradin* fut ainſi vengé, mais ſur d'autres que ſur celui qui l'avait répandu. Les vêpres ſiciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples, qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus miſérables. Il eſt temps de voir quels nouveaux déſaſtres furent produits dans ce même ſiècle par l'abus des croiſades & par celui de la religion.

(9) Cette opinion eſt fondée ſur une tradition très-reculée. *Porcelet*, diſent d'anciens ecrivains, ſut ſauve ſeul du maſſacre de Palerme, à cauſe de ſa grande *prudhommie & vertu*. On pretend qu'un autre *Porcelet* ſauva *Richard cœur de lion* enveloppe par les Sarrazins, en attirant leurs coups ſur lui-même. Après ſa mort, les Sarrazins trempèrent des linges dans ſon ſang, par une ſuperſtition digne de ces temps de valeur & de ferocite. Cette famille ſubſiſte encore, mais

Une pauvreté noble eſt tout ce qui lui reſte.

CHAPITRE LXII.

De la croisade contre les Languedociens.

LES querelles sanglantes de l'Empire & du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits, & leur inspirer une secrète indépendance. *Arnaud de Brescia* avait osé exciter les peuples jusque dans Rome à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le temps de *Charlemagne*. Il est très-certain que les Francs & les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, & qui prêchèrent à-peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils se piquaient; enfin *Manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné, vers la fin du douzième siècle, que le Languedoc en parût tout rempli. Albigeois.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III* délégua deux simples moines de Cîteaux pour juger les hérétiques : » Nous mandons, dit-il, aux princes, aux » comtes & à tous les seigneurs de votre pro- » vince, de les assister puissamment contre les Commencemens de l'inquisition.

„ hérétiques, par la puiſſance qu'ils ont reçue pour „ la punition des méchans, en ſorte qu'après que „ frère *Rainier* aura prononcé l'excommunication „ contre eux, les ſeigneurs confiſquent leurs biens, „ les banniſſent de leurs terres, & les puniſſent plus „ ſévèrement s'ils oſent y réſiſter. Or nous avons „ donné pouvoir à frère *Rainier* d'y contraindre les „ ſeigneurs par excommunication & par interdit ſur „ leurs biens, &c. „ Ce fut le premier fondement de l'inquiſition.

Luxe des moines.

Un abbé de Cîteaux fut nommé enſuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les princes du pays, déjà ſéduits par les réformateurs, & irrités contre la cour de Rome.

La ſecte était en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence par le long eſclavage dont on ſortait à peine, & encore par les croiſades. L'abbé de Cîteaux paraiſſait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le ſermon.* Un eſpagnol évêque d'Oſma, très-homme de bien, qui était alors à Touloufe, conſeilla aux inquiſiteurs de renoncer à leurs équipages ſomptueux, de marcher à pied, de vivre auſtèrement, & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *St Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apoſtolique, & parut alors ſouhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Caſtelnau*, l'un des inquiſiteurs, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étaient propres, en

ſoulevant ſecrètement quelques ſeigneurs voiſins contre le comte de Toulouſe, & en ſuſcitant une guerre civile. Cet inquiſiteur fut aſſaſſiné. Le ſoupçon tomba ſur le comte de Toulouſe. 1207.

Le comte de Toulouſe perſécuté.

Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les ſujets du comte de Toulouſe de leur ſerment de fidélité. C'eſt ainſi qu'on traitait les deſcendans de ce *Raimond de Toulouſe*, qui avait le premier ſervi la chrétienté dans les croiſades.

Le comte, qui ſavait ce que pouvait quelquefois une bulle, ſe ſoumit à la ſatisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape, nommé *Milon*, lui 1209.
commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer ſept châteaux qu'il poſſedait en Provence, de ſe croiſer lui-même contre les Albigeois ſes ſujets, de faire amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat, nu juſqu'à la ceinture, nus pieds, nues jambes, revêtu d'un ſimple caleçon à la porte de l'égliſe de Saint-Gilles; là un diacre lui met une corde au cou, & un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit proſterner le prince à la porte de cette égliſe pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Montfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Liſieux, de Bayeux à la tête de leurs troupes, & le malheureux comte de Toulouſe au milieu d'eux comme leur otage: de l'autre côté, des peuples animés par le fanatiſme de la perſuaſion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croiſés. On égorgea tous les habitans réfugiés dans une égliſe. La ville

Tous les habitans de Beziers égorgés.

fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcaſſonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miſéricorde des croiſés. On leur laiſſa la vie. On leur permit de ſortir preſque nus de leur ville, on s'empara de tous leurs biens.

Injuſtice du jéſuite *Daniel*.

On donnait au comte *Simon de Montfort* le nom de *Macchabée*. Il ſe rendit maître d'une grande partie du pays, s'aſſurant des châteaux des ſeigneurs ſuſpects, attaquant ceux qui ne ſe mettaient pas entre ſes mains, pourſuivant les hérétiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſaumes, ſe précipiter dans les flammes. Le jéſuite *Daniel*, en parlant de ces infortunés dans ſon hiſtoire de France, les appelle *infames & déteſtables*. Il eſt bien évident que des hommes qui volaient ainſi au martyre n'avaient point des mœurs infames. Il n'y a ſans doute de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les traita, & il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel*. (10) On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenſerait, parce que des moines les feſaient brûler.

(10) Dans le temps de la deſtructioo des jéſuites, on eut en France une légère velléité de perſectionner l'educatioo. Oo imagioa donc d'établir une chaire d'hiſtoire à Toulouſe. L'abbé *Andra* qui en fut chargé ſe ſervit de l'*Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*, dont il eut ſoin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuſe; mais il conſerva les principes de raiſoo & d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouſe jeta de grands cris. L'archevêque intimidé ſe crut obligé de ſe joindre aux perſécuteurs de l'abbé *Andra*. Le clergé de France avait

L'esprit de justice & de raison qui s'est introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuste que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ses peuples. Que dirait-on aujourd'hui, si quelques évêques venaient assiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, sous prétexte que les sujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les sujets de ces évêques?

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouse. Il ne s'était défendu que par

dressé, vers le même temps, (en 1770) un avertissement aux fidèles contre l'incrédulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établissait qu'il n'y avait rien de plus agreable que d'avoir beaucoup de foi; & que les prêtres avaient rendu un grand service aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme miserable qui meurt sur un fumier, avec l'espérance d'aller au ciel, est le plus heureux du monde. On y citait avec complaisance non-seulement *Tertullien*, qui, comme on sait, est mort hérétique & fou, mais je ne sais quelles rapsodies d'un rhéteur nommé *Lactance*, dont on fesait un père de l'Eglise. Ce *Lactance* à la vérité avait écrit qu'on ne peut rien savoir en physique; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, & il expliquait par-là le mystère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiste des assassinats par lesquels la race abominable de *Constantin* reconnut les bienfaits de la famille de *Dioclétien*. En adressant cet ouvrage aux fidèles de son diocèse, l'archevêque de Toulouse insista sur le scandale qu'avait donné le malheureux professeur d'histoire. Aussitôt les pénitens, les dévotes, le bas-clergé, qui avaient eu, quelques années auparavant, la consolation de faire rouer l'innocent *Calas*, se mirent à crier *haro* sur l'abbé *Audra*. Il ne put résister à tant d'indignités. Il tomba malade & mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. de *Voltaire* ait essuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant sa mort. Depuis ce temps on enseigne aux Toulousains l'histoire de *Daniel*; ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infames & détestables; & il est défendu, sous peine d'un mandement, de leur dire que c'est aux dépouilles des comtes de Toulouse & des malheureux Albigeois que le clergé du Languedoc doit ses richesses & son crédit, qui n'est appuyé que sur ses richesses.

1210. les négociations. Il alla trouver encore, dans Saint-Gilles, les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croisade. Il pleura devant eux ; on lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le légat lui laissa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II*, roi d'Arragon, son beau-frère, qui prit sa défense, & qui avait presqu'autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse.

Evêques croisés contre les Languedociens

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences & des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux accourent au siége de Lavaur. On y fit prisonniers quatre-vingts chevaliers avec le seigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus ; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croisés,
1211. qui les massacrèrent. On jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Le prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, se joignit à la vérité aux croisés pour avoir part aux dépouilles ; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort* ; & le projet en était si bien formé, que le roi d'Arragon ne put jamais par sa médiation obtenir la moindre grace. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort*, avec huit cents hommes de cheval seulement, & mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Arragon & du comte de Toulouse, qui fesaient le siége de Muret. Ils disent que le roi d'Arragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complète. Ils disent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouse & l'évêque de Comminge divisèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la Sainte Trinité. 1213. Bataille incroyable.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, & divise-t-on une si petite troupe en trois corps ? C'est un miracle, disent quelques écrivains ; mais les gens de guerre, qui lisent de telles aventures, les appellent des absurdités.

Plusieurs historiens assurent que *St Dominique* était à la tête des troupes un crucifix de fer à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint ; & il faut avouer que si *Dominique* était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grace. Je ne puis découvrir sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait d'une pension de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce sont des marcs, c'est à Le comte de Toulouse va demander grace à Rome.

peu près vingt-deux mille francs de nos jours ; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs. Le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Eglise.

Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de Toulouse*
1218. ne fut pas mieux traité. Il fut assiégé dans sa capitale par *Simon de Montfort ;* mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès & de sa vie. Un coup de pierre écrasa cet homme, qui en fesant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croisade contre le Languedoc ne fut plus que languissante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait succédé à son père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, *Louis VIII*, se fit céder par le jeune *Montfort*, tous ces pays que *Montfort* ne pouvait garder ; mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ses conquêtes.

La croisade contre le Languedoc, sous *St Louis*.

Le règne de *St Louis*, neuvième du nom, commença malheureusement par cette horrible croisade contre des chrétiens ses vassaux. Ce n'était point par des croisades que ce monarque était destiné à se couvrir de gloire. La reine *Blanche de Castille* sa mère, femme dévouée au pape, espagnole frémissant au nom d'hérétique, & tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort*, pour achever de saccager le Languedoc : le jeune *Raimond* se défendit. On fit une guerre semblable à
1227. celle que nous avons vue dans les Cévènes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens,

& ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout prisonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres. 1228.

Enfin la régente *Blanche*, qui avait d'autres ennemis, & le jeune *Raimond* las des massacres, & épuisé de pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de *Saint-Ange* fut l'arbitre de cette paix, & voici les lois qu'il donna, & qui furent exécutées.

Le comte de Toulouse devait payer dix mille marcs ou marques aux églises du Languedoc, entre les maius d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Citeaux immensément riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encore, & quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins & aux Turcs, qui assurément n'avaient pas fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses Etats en-deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en-delà était terre de l'Empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *Saint-Ange* & par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit, seulement pour la forme, en chemise & nus pieds, devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infame traité.

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouse.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes à perpétuité le comtat Venaissin, qui est en-delà du Rhône. Cette cession

Le comtat d'Avignon demeure aux papes.

était nulle par toutes les lois de l'Empire, le comtat était un fief impérial, & il n'était pas permis de donner son fief à l'Eglise, sans le consentement de l'empereur & des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois ? Aussi bientôt après cette extorsion, l'empereur *Frèderic II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi; il fit justice comme souverain, & surtout comme souverain outragé. Mais lorsqu'ensuite *St Louis* & son fils, *Philippe le hardi*, se furent mis en possession des Etats des comtes de Toulouse, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples, & y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingts mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels sont, en général, les titres des possessions; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, & produisit en même temps l'inqui-
1204. sition. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme sous le pape *Innocent III*. Elle fut établie en France dès l'année 1229, sous *St Louis*. Un concile, à Toulouse, commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien & le nouveau testament. C'était insulter au genre-humain

que d'ofer lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, & nous ne voulons pas que vous lifiez le livre fur lequel cette croyance eft fondée.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Ariftote*, c'eft-à-dire deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conftantinople dans les premières croifades, livres que perfonne n'entendait, & fur lefquels on s'imaginait que l'héréfie des Languedociens était fondée. Des conciles fuivans ont mis *Ariftote* prefqu'à côté des pères de l'Eglife. C'eft ainfi que vous verrez, dans ce vafte tableau des démences humaines, les fentimens des théologiens, les fuperftitions des peuples, le fanatifme, variés fans ceffe, mais toujours conftans à plonger la terre dans l'abrutiffement & la calamité, jufqu'au temps où quelques académies, quelques fociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de fiècles de barbarie.

Ariftote brûlé dans un concile.

Mais ce fut bien pis quand le roi eut la faibleffe de permettre qu'il y eût dans fon royaume un grand inquifiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Touloufe, & enfuite dans d'autres provinces. 1237.

Grand inquifiteur en France, fcélerat reconnu.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans fon miniftère une apparence de zèle, qui eût excufé fes fureurs aux yeux des fimples; mais c'était un apoftat qui conduifait avec lui une femme perdue; & pour mettre le comble à l'horreur de fon miniftère, cette femme était elle-même hérétique. C'eft ce que rapportent *Matthieu Pâris*, & *Mousk*, & ce qui eft prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri*.

Le roi *S*[t] *Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ſes fonctions d'inquiſiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne & en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une ſecte nouvelle qui infectait ſecrètement ces provinces. Ce monſtre fit brûler, ſur ce prétexte, quiconque étant ſans crédit, & étant ſuſpect, ne voulut pas ſe racheter de ſes perſécutions. Le peuple, ſouvent bon juge de ceux qui en impoſent aux rois, ne l'appelait que *Robert le B....* (*n*) Il fut enfin reconnu : ſes iniquités & ſes infamies furent publiques; mais ce qui vous indignera, c'eſt qu'il ne fut condamné qu'à une priſon perpétuelle; & ce qui pourrait encore vous indigner, c'eſt que le jéſuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans ſon hiſtoire de France.

C'eſt donc ainſi que l'inquiſition commença en Europe : elle ne méritait pas un autre berceau. Vous ſentez aſſez que c'eſt le dernier degré d'une barbarie brutale & abſurde, de maintenir, par des délateurs & des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela eſt preſque auſſi contradictoire que d'attirer à ſoi les tréſors des peuples & des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit & qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquiſition en Eſpagne & ailleurs, & juſqu'à quel excès la barbarie & la rapacité de quelques hommes ont abuſé de la ſimplicité des autres.

(*n*) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux ſodomites & aux hérétiques.

CHAPITRE

CHAPITRE LXIII.

Etat de l'Europe au treizième siècle.

NOUS avons vu que les croifades épuisèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Fréderic II.* Tous les feigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics, attachés à l'Empire; de forte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu, on ne lui accorda que des foldats, avec lefquels il conquit l'Autriche fur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maifon de *Bavière*.

Anarchie en Allemagne.

1273.

C'eft pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchiffent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'eft auffi dans ce temps-là que plufieurs villes établiffent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour fe défendre des invafions des feigneurs. Les villes anféatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunfvick, Dantzick; auxquelles quatre-vingts autres fe joignent avec le temps, forment une république commerçante, difperfée dans plufieurs Etats différens. Les Auftregues s'établiffent; ce font des arbitres de convention entre les feigneurs, comme entre les villes: ils tiennent lieu des tribunaux & des lois qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, & sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election de *Rodolphe de Habsbourg.* Tous les seigneurs allemands, pour être plus puissans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes & les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était sans Etats considérables. C'était un seigneur suisse, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *Condottieri.* Il avait été le champion de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était si peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque temps grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare* roi de Bohème, qui depuis, pressé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devait rien, & qu'il lui avait payé ses gages.* Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* serait le fondateur d'une maison longtemps la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que *Charlemagne.* Cette puissance fut longtemps à se former; & surtout à la fin de ce treizième siècle; & au commencement du quatorzième, l'Empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que *St Louis*, sans ce funeste préjugé des croisades,

qui caufa fes malheurs, & qui le fit mourir fur les fables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaiffeaux équipés pour fes expéditions fatales, que la France eût pu avoir aifément une grande marine commerçante. Les ftatuts de *St Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, fa pragmatique fanction qui affura la difcipline de l'Eglife gallicane, fes quatre grands bailliages auxquels reffortiffaient les jugemens de fes vaffaux, & qui font l'origine du parlement de Paris, fes réglemens & fa fidélité fur les monnaies, tout fait voir que la France aurait pu alors être floriffante.

Quant à l'Angleterre, elle fut fous *Edouard I* auffi heureufe que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle fubjugua l'Ecoffe, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils poffédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre paffagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, foit quand il foumit l'Ecoffe, foit quand il la perdit à la fin de fon règne.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Efpagne, que nous avons laiffée depuis long-temps en proie aux Sarrazins. Il refte ici à dire un mot de Rome.

Papes jugent prefque tous les rois.

La papauté fut vers le treizième fiècle dans le même état où elle était depuis fi long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *St Pierre*, &

dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes & jugeaient les rois.

En 1289, le pape *Nicolas* jugea solemnellement à Rome les démêlés du roi de Portugal & de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283 le pape *Martin IV* déposa le roi d'Arragon, & donna ses Etats au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corse à un autre roi d'Arragon, *Jacques* surnommé *le juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Ecosse était contestée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard* : ›› Vous devez ›› savoir que c'est à nous à donner un roi à l'Ecosse, ›› qui a toujours, de plein droit, appartenu & appar- ›› tient encore à l'Eglise romaine ; que si vous y ›› prétendez avoir quelque droit, envoyez-nous vos ›› procureurs, & nous vous rendrons justice, car ›› nous réservons cette affaire à nous. ››

Lorsque vers la fin du treizième siècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau*, successeur du premier prince de la maison d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*, écrit
1298. aux électeurs : ›› Nous vous ordonnons de dénoncer ›› qu'*Albert*, qui se dit roi des Romains, comparaisse ›› devant nous pour se purger du crime de lèse-majesté ›› & de l'excommunication encourue. ››

On sait qu'*Albert d'Autriche*, au lieu de comparaître, vainquit *Nassau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface*, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions,

quand ce pape eut besoin de lui contre *Philippe le bel.* Alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert*; il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs.* C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches, & emploie à ses fins le sacré & le profane. (*o*) 1303.

D'autres têtes couronnées se soumettaient à la jurisdiction papale. *Marie* femme de *Charles le boiteux* roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape & ses cardinaux, & le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

Papes donnent presque tous les royaumes.

L'an 1329, *Christophe*, roi de Danemarck, ayant été déposé par la noblesse & par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie & d'autres terres. *Le royaume de Danemarck*, dit-il dans sa lettre, *ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, & non de l'Empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, & dont il reconnaissait la jurisdiction temporelle sur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, résidant à Avignon; mais le nom est inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait usurper ou recouvrer un domaine, s'adressait au pape comme à son maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, & répondit qu'*il ne ferait justice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages.*

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII* une pareille déférence. Au reste il

(*o*) Voyez le chapitre de *Philippe le bel.*

eſt aſſez connu que ce pontife inſtitua le jubilé, & ajouta une ſeconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour ſignifier les deux puiſſances. *Jean XXII* les ſurmonta depuis d'une troiſième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que feſait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science ſcholaſtique, pire que la plus honteuſe ignorance.

On paſſa dans ce treizième ſiècle de l'ignorance ſauvage à l'ignorance ſcholaſtique. *Albert*, furnommé *le grand*, enſeignait les principes du chaud, du froid, du ſec & de l'humide. Il enſeignait auſſi la politique ſuivant *les règles de l'aſtrologie & de l'influence des aſtres*, & la morale *ſuivant la logique d'Ariſtote*.

Souvent les inſtitutions les plus ſages ne furent dues qu'à l'aveuglement & à la faibleſſe. Il n'y a guère dans l'Egliſe de cérémonie plus noble, plus pompeuſe, plus capable d'inſpirer la piété aux peuples, que la fête du Saint-Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguſte. Cependant, qui fut la cauſe de cet établiſſement? une religieuſe de Liége, nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune.
1264. Elle eut enſuite une révélation qui lui apprit que la lune ſignifiait l'Egliſe, & le trou une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, compoſa avec elle l'office du Saint-Sacrement; la fête s'en établit à Liége, & *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Egliſe. (11)

(11) Cette ſolemnité fut long-temps en France une ſource de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres & de bâtons les proteſtans à tendre leurs maiſons, à ſe mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de *Lorraine*, les *Guiſes*, employèrent ſouvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaiſie de la populace; ce qui eſt arrivé plus ſouvent qu'on ne croit dans d'autres circonſtances & chez d'autres nations. Pendant plus d'un ſiècle, il n'y a pas

Au douzième siècle les moines noirs & les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à-peu-près comme les factions bleues & vertes partagèrent les esprits dans l'Empire romain. Ensuite, lorsqu'au treizième siècle, les mendians eurent du crédit, les blancs & les noirs se réunirent contre ces nouveaux venus, jusqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'est élevée contre eux tous. Les études des scholastiques étaient alors & sont demeurées presque jusqu'à nos jours des systêmes d'absurdités, tels que si on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous croirions qu'on les calomnie. On agitait *si* DIEU *peut produire la nature universelle des choses, & la conserver, sans qu'il y ait des choses; si* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui est fait non fait, changer une femme en fille; si chaque personne divine peut prendre la nature qu'elle veut; si* DIEU *peut être scarabée & citrouille; si le père produit le fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'essence, ou par l'attribut, naturellement ou librement?* Et les docteurs qui résolvaient ces questions s'appelaient le grand, le subtil, l'angélique, l'irréfragable, le solemnel, l'illuminé, l'universel, le profond.

eu d'année où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A présent elle n'a plus d'autre effet que d'embarrasser les rues, & de nourrir dans le peuple le fanatisme & la superstition. En Flandre & à Aix en Provence, la procession est accompagnée de mascarades & de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris il n'y a rien de curieux que des évolutions d'encensoirs assez plaisantes, & quelques enfans de la petite bourgeoisie qui courent les rues, masqués en saints *Jeans*, en *Magdelènes*, &c. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de *la Barre* sur l'échafaud, en 1766, était d'avoir passé, un jour de pluie, le chapeau sur la tête à quelques pas d'une de ces processions.

CHAPITRE LXIV.

De l'Espagne, aux douzième & treizième siècles.

Le Cid. QUAND le *Cid* eut chassé les musulmans de Tolède & de Valence, à la fin du onzième siècle, l'Espagne se trouvait partagée entre plusieurs dominations. Le royaume de Castille comprenait les deux Castilles, Léon, la Galice & Valence. Le royaume d'Arragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalousie, une partie de la Murcie, Grenade appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone qui fesaient hommage aux rois d'Arragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que possédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de *Hugues-Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douzième siècle.

Une croisade aurait plus facilement chassé les musulmans de l'Espagne que de la Syrie; mais il est très-vraisemblable que les princes chrétiens d'Espagne ne voulurent point de ce secours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la disputer aux Maures, que la voir envahie par des croisés.

1114. *Alfonse* surnommé *le batailleur*, roi d'Arragon & de Navarre, prit sur les Maures Sarragosse, qui devint la capitale d'Arragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des musulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alfonfe de Portugal*, pour le diftinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur 1147.
port de l'Europe, & le refte du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna plufieurs batailles, & fe fit 1139.
enfin roi de Portugal.

Cet événement eft très-important. Les rois de Caftille alors fe difaient encore empereurs des Efpagnes. *Alfonfe*, comte d'une partie du Portugal, était leur vaffal quand il était peu puiffant; mais dès qu'il fe trouve maître par les armes d'une province confidérable, il fe fait fouverain indépendant. Le roi de Caftille lui fit la guerre comme à un vaffal rebelle; mais le nouveau roi de Portugal foumit fa couronne au faint-fiége, comme les Normands s'étaient rendu vaffaux de Rome, pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alfonfe* & à fa poftérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape 1147.
Alexandre III confirme enfuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états du Portugal affemblés à Lamégo, fous *Alfonfe*, pour établir les lois de ce royaume naiffant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III*, qui donnait la couronne à *Alfonfe*: ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance; c'eft donc encore une nouvelle preuve de l'ufage & des préjugés de ces fiècles. Aucun nouveau prince n'ofait fe dire fouverain, & ne pouvait être reconnu des autres princes, fans la permiffion du pape; & le fondement de toute l'hiftoire de moyen âge eft toujours que les papes

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

ſe croient ſeigneurs ſuzerains de tous les Etats, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé ſeuls à JESUS-CHRIST : & les empereurs allemands, de leur côté, feignaient de penſer, & laiſſaient dire à leur chancellerie que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur Empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux Céſars. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts, & les muſulmans étaient chaſſés de ce continent ; mais il fallait de l'union, & les chrétiens d'Eſpagne ſe feſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille & l'Arragon étaient en armes l'une contre l'autre, tantôt la Navarre combattait l'Arragon : quelquefois ces trois provinces ſe feſaient la guerre à la fois ; & dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois rois d'Arragon qui joignirent à cet état la plus grande partie de la Navarre, dont les muſulmans occupaient le reſte. *Alfonſe le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du temps, & du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du temple, & à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière volonté. Heureuſement ces chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſoutenir le teſtament. Les états d'Arragon, toujours libres, élurent pour leur roi dom *Ramire* frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, & évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, & le pape *Innocent II* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

Prêtre évêque, marie, & roi par diſpenſe du pape.

La Navarre, dans ses secousses, fut divisée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui passa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel* & à la maison de *France*, ensuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & est absorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne. 1134.

Pendant ces divisions les Maures se soutinrent; ils reprirent Valence. Leurs incursions donnèrent naissance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, assez puissans pour fournir aux frais de la défense de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères converts avec plusieurs écuyers, qui combattirent en portant le scapulaire. Bientôt après se forma cet ordre qui n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, dans lequel on peut se marier une fois, & qui ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne. 1158.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, & les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre, nommé dom *Sanche*, persécuté par les Castillans & les Arragonais, fut obligé d'aller en Afrique implorer le secours du miramolin de l'empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorsqu'autrefois l'Espagne entière était réunie sous le roi dom *Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut subjuguée en moins de deux années; & maintenant qu'elle était divisée entre tant de dominations jalouses, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi maure d'Andalousie ne pouvaient faire de conquêtes. C'est que les Espagnols

étaient plus aguerris, que le pays était hérissé de forteresses, qu'on se réunissait dans les plus grands dangers, & que les Maures n'étaient pas plus sages que les chrétiens.

1200. Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Espagne se réunirent pour résister aux forces de l'Afrique, qui tombaient sur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben-Joseph* avait passé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des historiens qui ont presque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des soldats qu'ils mettent en campagne, & de ceux qu'ils tuent, & des trésors qu'ils étalent, & des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andalousie, s'assurait de conquérir l'Espagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Castille, d'Arragon, de Navarre, se réunirent par le danger.
1212. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes armées se rencontrèrent dans les défilés de la montagne noire, (*p*) sur les confins de l'Andalousie & de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Castille *Alfonse le noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un sabre dans une main, & l'Alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent; & cette journée se célèbre encore tous les ans à Tolède le 16 juillet: mais la victoire fut plus illustre qu'utile. Les Maures d'Andalousie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des chrétiens se dissipa bientôt.

(*p*) La Sierra Morena.

Presque tous les chevaliers retournaient chez eux, dans ce temps-là, après une bataille. On favait se battre, mais on né favait pas faire la guerre ; & les Maures favaient encore moins cet art que les Efpagnols. Ni chrétiens ni mufulmans n'avaient de troupes continuellement raffemblées fous le drapeau.

L'Efpagne, occupée de fes propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Arragon *Pierre II* fut obligé de fecourir fes vaffaux du Languedoc & du pays de Foix, qu'on opprimait fous prétexte de religion ; & comment il mourut en combattant *Montfort* le raviffeur de fon fils & le conquérant du Languedoc. Sa veuve *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la caufe de ce fils devant le pape *Innocent III*, & le fupplia d'ufer de fon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Arragonais, & *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours ufé ainfi de leur autorité, ils euffent été les légiflateurs de l'Europe. 1214.

Ce même roi *Jacques* eft le premier des rois d'Arragon, à qui les états aient prêté ferment de fidélité. C'eft lui qui prit fur les Maures l'île de Majorque; c'eft lui qui les chaffa du beau royaume de Valence, pays favorifé de la nature, où elle forme des hommes robuftes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs fens. Je ne fais comment tant d'hiftoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que

Premier roi d'Arragon à qui on fait ferment.

1283.

mille pas de circuit, & qu'il en fortit plus de cinquante mille mahométans. Comment une fi petite ville pouvait-elle contenir tant de monde?

Ce temps femblait marqué pour la gloire de l'Efpagne & pour l'expulfion des Maures. Le roi de Caftille & de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, réfidence de leurs premiers rois, ville fort fupérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une fuperbe mofquée & tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troifième du nom, affervit encore les mufulmans de Murcie. C'eft un petit pays, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de foie, dont ils fabriquaient de belles
1248. étoffes. Enfin après feize mois de fiége il fe rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures,
1252. qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à fes fuccès. Si l'apothéofe eft due à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Efpagne révère avec autant de raifon *Ferdinand*, que la France invoque *St Louis*. Il fit de fages lois comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles jurifdictions; c'eft à lui qu'on attribue le confeil royal de Caftille, qui fubfifta toujours depuis lui.

1252. Il eut pour miniftre un *Ximenès* archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Efpagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès*, qui, dans les temps fuivans, a été régent de Caftille.

Etats d'Arragon, égaux au roi. La Caftille & l'Arragon étaient alors des puiffances: mais il ne faut pas croire que leurs fouverains fuffent abfolus; aucun ne l'était en Europe. Les feigneurs, en Efpagne plus qu'ailleurs, refferraient

l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonais fe fouviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand jufticier du royaume prononçait ces paroles au nom des états : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nueftro rey y feñor, con tal que guardeis nueftros fueros, fe no, no.* ›› Nous qui fommes ›› autant que vous, & qui pouvons plus que vous, ›› nous vous fefons notre roi, à condition que vous ›› garderez nos lois, finon, non. ››

Le grand jufticier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accufer le roi devant les états, & de préfider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait ufé de ce privilége.

La Caftille n'avait guère moins de droits, & les états mettaient des bornes au pouvoir fouverain. Enfin on doit juger que dans des pays où il y avait tant de feigneurs, il était auffi difficile aux rois de dompter leurs fujets que de chaffer les Maures.

Juftification d'*Alfonfe le fage.*

Alfonfe X, furnommé *l'aftronome* ou *le fage*, fils de *St Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette penfée triviale ferait jufte fi *Alfonfe* avait négligé fes affaires pour l'étude ; mais c'eft ce qu'il ne fit jamais. Le même fond d'efprit qui en avait fait un grand philofophe en fit un très-bon roi. Plufieurs auteurs l'accufent encore d'athéifme, pour avoir dit *que s'il avait été du confeil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis fur le mouvement des aftres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaifanterie de ce fage prince tombait uniquement fur le fyftême de

Ptolomée, dont il sentait l'insuffisance & les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les sciences; & l'université de Salamanque, établie en cette ville par son père, n'eut aucun personnage qui l'égalât. Ses tables alfonsines sont encore aujourd'hui sa gloire & la honte des princes qui se font un mérite d'être ignorans; mais aussi il faut avouer qu'elles furent dressées par des arabes.

Les difficultés dans lesquelles son règne fut embarrassé, n'étaient pas sans doute un effet des sciences qui rendirent *Alfonse* illustre, mais une suite des dépenses excessives de son père. Ainsi que *St Louis* avait épuisé la France par ses voyages, *St Ferdinand* avait ruiné, pour un temps, la Castille par ses acquisitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de *St Ferdinand*, il fallut que son fils résistât à la Navarre & à l'Arragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philosophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'Empire ne le demandassent pour empereur; & s'il ne le fut pas, si *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à sa place, il ne faut, me semble, l'attribuer qu'à la distance qui séparait la Castille de l'Allemagne.

Lois d'*Alfonse le sage*. *Alfonse* montra du moins qu'il méritait l'Empire par la manière dont il gouverna la Castille. Son recueil de lois, qu'on appelle *Las Partidas*, y est encore un des fondemens de la jurisprudence. Il dit dans ces lois *que le despote arrache l'arbre, & que le sage monarque l'ébranche.*

1238. Ce prince vit, dans sa vieillesse, son fils dom *Sanche III* se révolter contre lui; mais le crime du

fils

fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce dom *Sanche* était né d'un fecond mariage, & prétendit, du vivant de fon père, fe faire déclarer fon héritier, à l'exclufion des petits-fils du premier lit. Une affemblée de factieux, fous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat eft une nouvelle preuve de ce que j'ai fouvent dit qu'en Europe il n'y avait point de lois, & que prefque tout fe décidait fuivant l'occurrence des temps & le caprice des hommes.

Alfonfe le fage fut réduit à la douloureufe néceffité de fe liguer avec les mahométans contre un fils & des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les mufulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus jufte.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alfonfe* X, paffa la mer. L'Africain & le Caftillan fe virent à Zara fur les confins de Grenade. L'hiftoire doit perpétuer à jamais la conduite & le difcours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Caftille : *Je vous traite ainfi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la caufe commune de tous les rois & de tous les pères. Alfonfe* combattit fon fils, & le vainquit; ce qui 1284.
prouve encore combien il était digne de régner; mais il mourut après fa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de repaffer dans fes Etats; dom *Sanche*, fils dénaturé d'*Alfonfe*, & ufurpateur du trône de fes neveux, régna, & même régna heureufement.

La domination portugaiſe comprenait alors les Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* ſignifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'*Alfonſe le ſage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me ſemble, prouve invinciblement qu'*Alfonſe* n'eut jamais à ſe repentir d'avoir cultivé les ſciences, comme le veulent inſinuer des hiſtoriens qui, pour ſe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriſer des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonſe le philoſophe avait oublié ſi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X* le tiers de certaines dixmes du clergé de Léon & de Caſtille, droit qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs.

Sa maiſon fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils, *Ferdinand IV*,
1303. leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas ſi difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux ſeigneurs qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il ſerait à ſouhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui penſent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel* dont nous verrons les exceſſives ſévérites, prince implacable, & puniſſant cruellement les hommes, ſans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Arragon de ſon côté ſe fortifia, comme nous l'avons vu, & accrut ſa puiſſance par l'acquiſition de la Sicile.

Les papes prétendaient pouvoir disposer du royaume d'Arragon, pour deux raisons; premièrement parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Eglise romaine, secondement parce que *Pierre III*, surnommé *le grand*, auquel on reprochait les vêpres siciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au massacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Arragon fut donc transféré par sentence du pape à *Charles de Valois*, petit-fils de *St Louis*. Mais la bulle ne put être mise à exécution. La maison d'*Arragon* demeura florissante, & bientôt après les papes, qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore. *Boniface VIII* donna la Sardaigne 1294. & la Corse au roi d'Arragon, *Jacques IV*, dit *le juste*, pour l'ôter aux Génois & aux Pisans qui se disputaient ces îles; nouvelle preuve de l'imbécille grossièreté de ces temps barbares.

Papes prétendent droit sur l'Arragon.

Alors la Castille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Arragon. Les Castillans & les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

Ce qui se passait alors en France du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième siècle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, & de Boniface VIII.

LE temps de *Philippe le bel*, qui commença fon règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admiffion du tiers-état aux affemblées de la nation, par l'inftitution des tribunaux fuprêmes nommés parlemens, (*q*) par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des appanages reftreints aux feuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à préfent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, & à l'extinction de l'ordre des templiers.

Quel était *Boniface*.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII*, de la maifon des *Caïetans*, était un homme femblable à *Grégoire VII*, plus favant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à foumettre les puiffances à l'Eglife, & toutes les églifes au faint-fiége. Les factions *gibeline* & *guelfe* divifaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partifans des empereurs; & l'Empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* fe fervaient toujours de ce nom pour fe fortifier & pour s'agrandir. *Boniface* fut long-temps *gibelin* quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape.

(*q*) Voyez les chapitres concernant les états-généraux & les tribunaux de parlement.

On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin.* La maison des *Colonnes*, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de *St Pierre*, était de la faction *gibeline*. Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, & des Français contre le roi de France. Le pouvoir des seigneurs de fiefs s'opposait par-tout au pouvoir souverain.

Quel était l'état de Rome.

Les autres barons voisins de Rome avaient le même esprit; ils s'unissaient avec les rois de Sicile, & avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner si le pape les persécuta, & en fut persécuté. Presque tous ces seigneurs avaient à la fois des diplomes de *vicaires du saint-siége*, & *de vicaires de l'Empire*, source nécessaire de guerres civiles, que le respect de la religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, plus de cent ans après. Le pontificat, du temps de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait possédé *Innocent III*, de la mer adriatique au port d'Ostie. Il en prétendait le domaine suprême : il possédait quelques villes en propre; c'était une puissance des plus médiocres. Le grand revenu des papes consistait dans ce que l'Eglise universelle leur fournissait, dans les décimes qu'ils recueillaient souvent du clergé, dans les dispenses, dans les taxes.

Une telle ſituation devait porter *Boniface* à ménager une puiſſance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les *Gibelins*. Auſſi dans le commencement même de ſes démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouſer la petite-fille de *Baudouin*, ſecond empereur de Conſtantinople dépoſſédé, & nomma ſolemnellement *Valois* empereur d'Orient ; de ſorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, & la France ;

Boniface nomme *Charles de Valois* empereur d'Orient.

1303. car nous avons déjà remarqué que ce pape, réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces préſens que celui de l'empire d'Allemagne qui fut reçu, parce qu'*Albert* le poſſédait en effet.

Le pape, avant ſa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'empire* en Italie, & principalement en Toſcane. Il penſait, puiſqu'il nommait les maîtres, devoir, à plus forte raiſon, nommer les vicaires ; auſſi *Charles de Valois*, pour lui plaire, perſécuta violemment le parti *gibelin* à Florence. C'eſt pourtant préciſément dans le temps que *Valois* lui rend ce ſervice, qu'il outrage & qu'il pouſſe à bout le roi de France ſon frère. Rien ne prouve mieux que la paſſion & l'animoſité l'emportent ſouvent ſur l'intérêt même.

Philippe le Bel, qui voulait dépenſer beaucoup d'argent, & qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche de l'Etat, devait contribuer aux beſoins de la France ſous la permiſſion

de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée fous le prétexte d'un fecours pour la terre fainte, qui n'était plus fecourable, & qui était fous le pouvoir d'un defcendant de *Gengis*. Le roi prenait cet argent pour faire, én Guienne, la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier fujet de la querelle. L'entreprife d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit enfuite les efprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans fon pays, qui reffortiffait alors de la couronne, & le pape auffitôt le fit fon légat à la cour de *Philippe*. Ce fujet, revêtu d'une dignité qui, felon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver fon fouverain, & le menacer de mettre fon royaume en interdit. Un féculier qui fe fût conduit ainfi aurait été puni de mort. Il fallut ufer de grandes précautions pour s'affurer feulement de la perfonne de l'évêque; encore fallut-il le remettre entre les mains de fon métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

1301 & 1302.

Obfervation importante

Vous avez déjà obfervé que depuis la mort de *Charlemagne* on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des difputes ou épineufes ou violentes avec les empereurs & les rois, vous verrez durer jufqu'au fiècle de *Louis IV* ces querelles, qui font la fuite néceffaire de la forme de gouvernement, la plus abfurde à laquelle les hommes fe foient jamais foumis. Cette abfurdité confiftait à dépendre chez foi d'un étranger. En effet, fouffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs, ne pouvoir recevoir de fubfides des poffeffeurs de ces fiefs qu'avec la permiffion de cet étranger, & fans partager avec lui;

être continuellement exposé à voir fermer, par son ordre, les temples que vous avez construits & dotes; convenir qu'une partie de vos sujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos Etats; c'est-là une petite partie des chaînes que les souverains de l'Europe s'imposèrent insensiblement, & sans presque le savoir. Il est clair que si aujourd'hui on venait, pour la première fois, proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages, celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau, d'abord leger, s'était appesanti par degrés. On sentait bien qu'il fallait le diminuer, mais on n'était ni assez sage, ni assez instruit, ni assez ferme pour s'en défaire entièrement.

1302 & suiv. Déjà dans une bulle long-temps fameuse, l'évêque de Rome, *Boniface VIII*, avait décidé *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître, sans permission expresse du souverain pontife*. *Philippe*, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle, il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia; le pape, pour gagner du temps, canonisa *St Louis;* & les moines concluaient que si un homme disposait du ciel, ils pouvaient disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier *Pierre Flotte*, à Senlis; & ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce & de Bithynie en usaient à-peu-près de même avec la république romaine; mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte*

parla au pontife de Rome comme le miniſtre d'un ſouverain réel à un ſouverain imaginaire; il lui dit très-expreſſément *que le royaume de France était de ce monde, & que celui du pape n'en était pas.*

Le pape fut aſſez hardi pour s'en offenſer; il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles: *Sachez que vous nous êtes ſoumis dans le temporel comme dans le ſpirituel.* Un hiſtorien judicieux & inſtruit remarque très à propos que ce bref était conſervé à Paris dans un ancien manuſcrit de la bibliothèque de Saint Germain-des-Prés, & que l'on a déchiré le feuillet, en laiſſant ſubſiſter un ſommaire qui l'indique, & un extrait qui le rappelle. Témérité de *Boniface.*

Philippe répondit: *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de ſalut; que votre très-grande ſatuité ſache que nous ne ſommes ſoumis à perſonne pour le temporel.* Le même hiſtorien obſerve que cette même réponſe du roi eſt conſervée au vatican: ainſi les Romains modernes ont eu plus de ſoin de conſerver les choſes curieuſes que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement conteſtée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, & préſentées en cérémonies, mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles ſur bulles, qui toutes déclarent que le pape eſt le maître des royaumes, que ſi le roi de France ne lui obéit pas, il ſera excommunié, & ſon royaume en interdit, c'eſt-à-dire qu'il ne ſera plus permis de faire les exercices du chriſtianiſme, ni de baptiſer les enfans, ni d'enterrer les morts. Il ſemble que ce ſoit le comble des contradictions de l'eſprit humain, qu'un évêque chrétien

qui prétend que tous les chrétiens font fes fujets, veuille empêcher ces prétendus fujets d'être chrétiens, & qu'il fe prive auffi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit fon propre bien. Mais vous fentez affez que le pape comptait fur l'imbécillité des hommes; il efpérait que les Français feraient affez lâches pour facrifier léur roi à la crainte d'être privés des facremens. Il fe trompa: on brûla fa bulle; la France s'éleva contre le pape, fans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les états. Etait-il donc néceffaire de les affembler pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France?

On brûle fa bulle.

1303.

Le cardinal *le Moine*, français de naiffance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier; & s'il ne pouvait réuffir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confeffeur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de fa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'efprit humain peut inventer pour élever la puiffance du pape était épuifé; les évêques foumis à lui, de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du faint-fiége, portant partout fon étendard; un roi qui confeffe fes plus fecrètes penfées, ou du moins qui paffe pour les confeffer à un de ces moines; & enfin ce confeffeur fommé par le pape, fon maître, d'aller rendre compte à Rome de la confcience du roi fon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point; il fait faifir le temporel de tous les prélats abfens. Les états-généraux appellent au futur concile & au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleffe; car appeler au pape, c'eft reconnaître fon autorité;

Le confeffeur du roi va rendre compte de la confcience de fon pénitent en cour de Rome.

& quel besoin les hommes ont-ils d'un concile & d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux lois de sa patrie?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections, aux universités les grades, le droit d'enseigner, comme s'il révoquait une grace qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'Empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemarck, l'Angleterre, l'Arragon, la Sicile, presque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres Etats, & en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, & maintenant son cher fils, & le soutien de l'Eglise. Remarquez les mots de sa bulle : *Nous vous donnons par la plénitude de* 1303.
notre puissance..... le royaume de France, qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. Boniface & son dataire ne songeaient pas que si la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puissance papale était fort inutile. Il y avait pourtant un reste de raison dans cette démence ; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les États occidentaux; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, & que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes & deux cents millions, il eſt clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface;* mais étant pauvre, & à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de ſa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il ſe joignit à la maiſon des *Colonnes*, qui ne feſaient pas plus de cas que lui des excommunications, & qui ſouvent réprimaient dans Rome même cette autorité ſouvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* paſſe en Italie ſous des prétextes plauſibles, lève ſecrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna.* On ſurprend le pape dans Anagnie, ville de ſon domaine, où il était né; on crie, *Meure le pape & vivent les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit ſa tiare en tête; & portant les clefs dans une main, & la croix dans l'autre, il ſe préſenta avec majeſté devant *Colonna* & *Nogaret.* Il eſt fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains diſent qu'il lui criait : *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu y as fait renoncer Céleſtin. Boniface* répondit fièrement : *Je ſuis pape, & je mourrai pape.* Les Français pillèrent ſa maiſon & ſes tréſors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la juſtice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiſſé leur compatriote & leur pontiſe dans les mains des étrangers.

Philippe fait ſaiſir la perſonne du pape.

1303. Ils les chaſsèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant ſa vengeance; mais il mourut en arrivant. C'eſt

ainsi qu'ont été traités en Italie presque tous les papes qui voulurent être trop puissans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, & persécutés chez eux.

Philippe le bel poursuivait son ennemi jusque dans le tombeau. Il voulut faire condamner sa mémoire dans un concile ; il exigea de *Clément V*, né son sujet, & qui siégeait dans Avignon, que le procès contre le pape son prédécesseur fût commencé dans les formes. On l'accusait d'avoir engagé le pape *Célestin V*, son prédécesseur, à renoncer à la chaire pontificale ; d'avoir obtenu sa place par des voies illégitimes, & enfin d'avoir fait mourir *Célestin* en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé *Maffredo*, & treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant : *Ah que de biens nous a faits cette fable du Christ !* qu'il niait en conséquence les mystères de la trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation. Ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait prononcé devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, & qu'on fît brûler ses os par le bourreau. Il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, & ne sut pas se soustraire à son obéissance. *Clément V* fut assez sage pour faire évanouir dans les délais une entreprise trop flétrissante pour l'Eglise.

Procès criminel fait à la memoire du pape.

La conclusion de toute cette affaire fut que loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*,

le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui & son royaume. Il souffrit même que *Nogaret* qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné par le successeur de ce pape à passer sa vie en Palestine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne se termina qu'à sa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter à la longue sur un pape. Ils feront ensemble des marchés, mais Rome y gagnera toujours quelque chose; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les souplesses de la cour de Rome; & très-souvent la politique ou la faiblesse du cabinet; la nécessité des conjonctures, les intrigues des moines rendront la fermeté des parlemens inutile; & cette faiblesse durera jusqu'à ce qu'un roi daigne dire résolument: Je veux briser mes fers & ceux de ma nation.

1306. Juifs chassés. *Philippe le bel*, pour se dépiquer, chassa tous les juifs du royaume, s'empara de leur argent, & leur défendit d'y revenir, sous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt, ce fut par un ordre secret, donné dans son conseil privé, que *Philippe* punit l'usure juive par une injustice. Les peuples se crurent vengés, & le roi fut riche.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore sa source dans cet esprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe & l'Asie.

CHAPITRE LXVI.

Du supplice des Templiers, & de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes & en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches & la cruauté du guerrier, & l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de S[t] *Jean*, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Palestine, s'emparait au treizième siècle de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les païens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impots, & la malversation du 1306.
conseil du roi *Philippe le bel* dans les monnaies, excita

une sédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie, & on a vu déjà que *Philippe le bel* était implacable dans ses vengeances.

Templiers accusés.

Les premiers accusateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffo de Florentin*, templier apostat, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui seul ils voulaient révéler des choses importantes. S'ils n'avaient pas su qu'elle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils espéré leur grace en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie,
1309. de l'ouvrir avant le 13 octobre. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre; il portait de mettre en prison tous les templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il parait évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation & l'emprisonnement sont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandre, datées de Melun 1305, par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait

d'exterminer

d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir des ſujets. Le pape interrogea lui-même ſoixante & douze chevaliers. Des inquiſiteurs, des commiſſaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles ſont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Caſtille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents & un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher ſur la croix, d'adorer une tête dorée montée ſur quatre pieds. Le novice baiſait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril, & à des parties qui paraiſſaient peu deſtinées à cet uſage. Il jurait de s'abandonner à ſes confrères. Voilà, diſent les informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante & douze templiers au pape même, cent quarante-un de ces accuſés à frère *Guillaume*, cordelier, inquiſiteur dans Paris, en préſence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, & le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Templiers brûles vifs. 1312.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye Saint-Antoine de Paris, que le grand-maître *Jean de Molai*, & *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jetés vifs dans les flammes, non loin de

l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV.*

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime & de la juſtice de leur perte.

Juſtifiés. Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers la plupart n'articulent que de vagues accuſations; ſecondement, très-peu diſent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudiſſant une religion qui les nourriſſait, & pour laquelle ils combattaient? Troiſièmement, que pluſieurs d'entre eux, témoins & complices des débauches des princes & des eccléſiaſtiques de ce temps-là, euſſent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Aſie & en Europe; qu'ils en euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on diſait que *Boniface VIII* en parlait; c'eſt un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'eſt point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, & qu'on gardait à Marſeille, devait leur être repréſentée: on ne ſe mit ſeulement pas en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des ſociétés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, & qui faſſent une loi de

l'impudicité. On veut toujours rendre ſa ſociété reſpectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que pluſieurs jeunes templiers ne s'abandonnaſſent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeuneſſe ; & ce ſont de ces vices paſſagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, ſi tant de témoins ont dépoſé contre les templiers, il y eut auſſi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, ſi les accuſés, vaincus par les tourmens, qui font dire le menſonge comme la vérité, ont confeſſé tant de crimes, peut-être ces aveux ſont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grace pour extorquer leur confeſſion. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-ſeulement d'innocence, mais d'honneur ? Neuvièmement, ſoixante & quatorze templiers, non accuſés, entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés. Dixièmement, lorſqu'on lut au grand-maître ſa confeſſion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne ſavait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépoſition que la ſienne, que les cardinaux miniſtres de cette perfidie, méritaient qu'on les punît, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires, en leur fendant le corps & la tête en deux. Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, & à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu ſe reconnaître coupables publiquement ; & on ne les brûla

que parce qu'appelés en présence du peuple sur un échafaud pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur supplice; & ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant, en conséquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on poursuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils surent empêcher qu'on ne saisît leurs personnes. Ils soutinrent en Arragon des siéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, pendant le concile de Vienne; partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Castille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers nommés alors *Chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île sur les Turcs, & l'avaient su garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompense.

Denis roi de Portugal institua en leur place l'ordre des *Chevaliers du Christ*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui, étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur, à force d'être prodigué.

Dépouilles partagées.

Philippe le bel se fit donner deux cents mille livres, & *Louis Hutin* son fils prit encore soixante mille livres sur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquisiteurs délégués pour

faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles & immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* est rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue restitution ; car à qui restitue-t-on sinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Eglise; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des proscrits la honte de se déshonorer pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suisse & de sa révolution au commencement du quatorzième siècle.

DE tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conservé la simplicité & la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'histoire du

Description de la Suisse.

monde ; elle ferait confondue avec tant de provinces plus fertiles & plus opulentes, qui fuivent le fort des royaumes où elles font enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eft quelque chofe par foi-même. Un ciel trifle, un terrain pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eft-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on fe difputait la fouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Afie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut fans empereur, des feigneurs de châteaux & des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiffe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie, fous la protection de l'Empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques feigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être fouftraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Maifon d'*Autriche*.

Albert d'Autriche fon fils, étant parvenu à l'Empire, voulut faire de la Suiffe une principauté pour un de fes enfans. Une partie des terres du pays était de fon domaine, comme Lucerne, Zurich & Claris. Des gouverneurs févères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Fondateurs de la liberte helvetique.

Les fondateurs de la liberté helvétienne fe nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* & *Valtherfurft*. La difficulté de prononcer des noms fi refpectables nuit à leur célébrité. Ces trois payfans furent les premiers conjurés ; chacun d'eux en attira trois autres. Ces

neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald.

Tous les hiſtoriens prétendent que, tandis que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on ſaluât le bonnet ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna ſa grace qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. (*r*) Le père tremblant tira, & fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler*, apercevant une ſeconde flèche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire: *Elle t'était deſtinée*, dit le ſuiſſe, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique; mais on tient pour conſtant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresses.

1307. Fable de la pomme

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, aſſembla contre eux vingt mille hommes. Les Suiſſes ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande

1315. Suiſſes vainqueurs.

(*r*) On prétend que ce conte eſt tiré d'une ancienne légende danoiſe.

partie de l'armée autrichienne au bas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant fur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un auffi petit nombre de Suiffes.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore fouvenir, par ce feul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui eft en Suiffe ce qu'Amfterdam eft en Hollande, ne fe ligua qu'en 1352 ; & ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel fe joignit aux autres cantons, & acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour fa liberté que les Suiffes. Ils l'ont gagnée par plus de foixante combats contre les Autrichiens ; & il eft à croire qu'ils la conferveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richeffes, & où les lois font douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suiffe a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé fous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé ; la vigne a été plantée fur des rochers ; des bruyères défrichées & labourées par des mains libres font devenues fertiles.

Bonheur de la Suiffe.

L'égalité, le partage naturel des hommes, fubfifte encore en Suiffe autant qu'il eft poffible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité abfurde & impoffible par laquelle le ferviteur & le maître, le manœuvre

& le magiſtrat, le plaideur & le juge ſeraient confondus enſemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, & qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux, ſi la religion n'avait dans la ſuite diviſé ſes citoyens, que l'amour du bien public réuniſſait, & ſi, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils euſſent toujours conſervé l'incorruptibilité qui les diſtingue.

Chaque nation a eu des temps où les eſprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suiſſes qu'ailleurs. La ſimplicité, la frugalité, la modeſtie, conſervatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voiſins; point de citadelles qui ſervent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt ſur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe ni les armes d'un maître. Leurs montagnes ſont leurs remparts, & tout citoyen y eſt ſoldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; & encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défendent. Les hommes ſont très-rarement dignes de ſe gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie & la papauté au quatorzième siècle.

NOUS avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible & malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement & dans l'anarchie; & malgré tant d'abaissement & tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des césars, ni les pontifes s'y rendre absolus. Voilà depuis *Fréderic II* quatre empereurs de suite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Nassau*, *Albert d'Autriche*. Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels & lèvent l'étendard de la liberté. Gènes & Pise sont les émules de Venise. Florence devient une république illustre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, & surtout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le *pape gascon*, aima mieux transférer le saint-siége hors d'Italie, & jouir en France des contributions, payées alors par tous les fidèles, que disputer inutilement des châteaux & des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape; & c'est ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon

Transmigration du siege papal.

1312.

à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles. C'est celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs & des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui, sous les yeux mêmes des empereurs, ont établi de siècle en siècle leur association au pouvoir suprême, & leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes: qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la division. Les factions *Guelfe* & *Gibeline*, nées des querelles du sacerdoce & de l'Empire, subsistaient toujours comme un feu qui se nourrissait par de nouveaux embrasemens. La discorde était par-tout. L'Italie ne fesait point un corps, l'Allemagne en fesait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui aurait voulu repasser les monts pouvait renouveler les droits & les prétentions des *Charlemagne* & des *Othons*. C'est ce qui arrive enfin à *Henri VII* de la maison de *Luxembourg*. Il descend en Italie avec une armée d'Allemands. Il vient se faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde son voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *gibelin* le favorise. Il soumet les villes de Lombardie; c'est une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

L'empereur *Henri VII* à Rome.

1311.

Rome qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, & qui ne peut secouer tout-à-fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ses portes en vain. Les *Ursins* & 1313.

le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, fecondé du parti des *Colonnes*. On fe battit long-temps dans les rues, & un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de fang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu de pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* protefta pardevant notaire que le ferment, par lui prêté à fon facre, n'était point un ferment de fidélité. Les papes ofaient donc prétendre que l'empereur était leur vaffal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaffent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, féparé alors de celui de Sicile, & cita le roi de Naples à comparaître. Ainfi l'empereur réclame fon droit fur Naples. Le pape en était fuzerain; l'empereur fe difait fuzerain du pape, & le pape fe croyait fuzerain de l'empereur.

1313. *Henri VII* allait foutenir fa prétention fur Naples par les armes, quand il mourut empoifonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poifon dans le vin confacré.

Henri VII cru empoifonné.

Les empereurs communiaient alors fous les deux efpèces, en qualité de chanoines de Saint-Jean de Latran. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meffe du pape, & les rois de France y auraient été fous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoifonnement facrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accufé, &

les dominicains obtinrent, trente ans après, du fils de *Henri VII, Jean*, roi de Bohème, des lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore ſu prévenir les ſchiſmes par de ſages lois.

Louis de Bavière & *Fréderic le beau*, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'autrichien fut vaincu & pris, donna la couronne au bavarois. 1322.

On avait alors pour pape *Jean XXII* élu à Lyon en 1315. Lyon ſe regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, & les rois de France n'avaient encore pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre; & après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII*. *Jean XXII.*

Ce pape eſt encore un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'Egliſe; car il faut ſans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait

que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fond était plus considérable que les terres de la comtesse *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'est pas de celui du désintéressement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non-seulement le denier de *St Pierre*, que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norwège & de Pologne. Il demandait si souvent & si violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage fut la taxe apostolique des péchés; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité; & les hommes, assez méchans pour commettre ces péchés, furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon, & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Jean XXII dépose l'empereur Louis de Bavière. Pendant qu'il siégeait à Lyon, & que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait pour l'empereur & pour lui. Les *Visconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaisser, feignait de les protéger, & leur laissait le titre de ses lieutenans. Ils étaient *Gibelins*: comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde*, éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France, il pouvait, sans rien risquer, donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les empires. Il déposa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles & immeubles.*

1327. L'empereur, ainsi déposé, se hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le déposait n'osait paraître; il

vint à Rome, féjour toujours paſſager des empereurs, accompagné de *Caſtracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*.

Ludovico Monaldeſco, natif d'Orviette, qui, à l'âge de cent quinze ans, écrivit des mémoires de fon temps, dit qu'il fe reſſouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. *Le peuple chantait*, dit-il, *Vive* DIEU, *& l'empereur; nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine & du pape.* Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années. **Auteur âgé de 115 ans.** 1328.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* & de fes enfans. Ce parlement fe tint dans la place même de Saint-Pierre. Des princes d'Allemagne & d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y aſſiſtèrent en foule. L'empereur, aſſis fur un trône au haut des degrés de l'égliſe, la couronne en tête & un fceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine auguſtin: *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cauſe du prêtre de Cahors qui ſe nomme le pape Jean?* Perſonne n'ayant comparu, *Louis* prononça la ſentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, & le livrait au bras féculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainſi à la mort un fouverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du facerdoce & de l'Empire. **_Louis de Bavière_ dépoſe le pape & le condamne à mort.** 1328.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'inveſtit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, & le fit

asseoir sous le dais à ses côtés ; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains fesaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu & un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs.

Cordeliers brûlés.

1318. Enfin, la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Le cordelier, fait pape par l'empereur, était de leur parti ; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'héréfie ; car quelques temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, & enfin *Jean* se rétracta.

Jean XXII hérétique.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres césars allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, & l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, & ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un empereur & d'un pape, que *Louis*
1344. *de Bavière*, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son pays, & que le pape, éloigné de Rome & tirant

peu

peu de fecours de l'Italie, laiffa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, fi on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il eft clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette fomme au tiers, ce ferait encore beaucoup. Auffi la papauté n'avait jamais tant valu à perfonne; mais auffi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, & fi cherement. Pape *Jean XXII* tres-riche, & pourquoi?

Il s'était attribué la réferve de toutes les prébendes, de prefque tous les évêchés, & le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réferves celui de prévenir prefque toutes les élections, & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât fept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les difpenfes & pour les péchés furent inventées & rédigées de fon temps. Le livre de fes taxes a été imprimé plufieurs fois depuis le feizième fiècle, & a mis au jour des infamies plus ridicules & plus odieufes tout enfemble que tout ce qu'on raconte de l'infolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (*s*)

Les papes fes fucceffeurs reftèrent jufqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus infenfiblement les maîtres ufufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, difputaient le royaume de Naples.

La malheureufe reine *Jeanne*, dont nous allons parler, fe crut heureufe de céder Avignon au pape 1348.

(*s*) Voyez le *Dictionnaire philofophique*.

Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille; elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le séjour orageux de Rome.

Rome veut toujours être libre.

Je ne vois presque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, & donna des espérances à Rome; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ses odes ou *canzoni;* il dépeint Rome échevelée & les yeux mouillés de larmes, implorant le secours de *Rienzi.*

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, & assassiné.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.

Ce tribun s'intitulait *sévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunal passa plus vîte que le sénat & le consulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les

Gracches, finit comme eux : il fut affaffiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'abfence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la ftérilité de fon territoire, & par le tranfport de fes manufactures à Gènes, à Pife, à Venife, à Florence. Les pèlerinages feuls la foutenaient alors. Le grand jubilé furtout inftitué par *Boniface VIII* de fiècle en fiècle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une fi prodigieufe foule qu'en 1350 on y compta deux cents mille pèlerins. Rome, fans empereur & fans pape, eft toujours faible & la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

NOUS avons dit que le fiége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* & de *Provence.* On ne vend fes Etats que quand on eft malheureux. Les infortunes & la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, & furtout dans le grand fchifme d'Occident, que nous aurons bientôt fous les yeux.

Crimes & malheurs de la belle *Jeanne*, reine de Naples.

Naples & Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers ; Naples, par la maifon de *France* ; l'île de Sicile, par celle d'*Arragon*. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu fon royaume de Naples floriffant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maifon de France étendait fes branches

de tous côtés; mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune ni entre elles; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples *Robert* avait, avant de mourir, marié sa petite-fille *Jeanne* son héritière à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef; *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciscain, nommé *frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine & la discorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang, qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise* sa domestique, si attachée à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averse dans l'antichambre de sa femme, & presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres. On laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse, au bout de l'an, le prince de Tarente accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable! Ceux qui la justifient allèguent qu'elle eut quatre maris, & qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, & elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Les troubles de sa maison commencent par un moine.

1346.

Mari de *Jeanne* etranglé.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de son frère sur elle & sur ses complices. Il marcha vers Naples par Venise & par Rome, & fit accuser *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui, dans sa puissance passagère & ridicule, vit pourtant des rois à son tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'osa rien décider, & en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples fesant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du sang, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il poursuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec son nouvel époux dans ses Etats de Provence. Mais ce qui est bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, & il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu austère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

1347. Mari de *Jeanne* venge.

Jeanne, coupable & punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira sur ses peuples autant de calamités que sur elle, abandonnée à la fois des Napolitains & des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était souveraine; elle lui abandonne sa ville & son territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce sacrifice, elle plaide elle-même sa cause devant le consistoire; & le consistoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire sortir

Jeanne vend Avignon au pape.

1348.

de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, & qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de généroſité.

Jeanne ſe remarie ſouvent.

La reine, chaſſée par ſon beau-frère, & rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond mari, &
1376. jouit ſeule du gouvernement quelques années. Elle épouſa un prince d'Arragon qui mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-ſix ans, elle ſe remarie avec un cadet de la maiſon de *Brunſwick*, nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* ſon couſin, ſeul reſte alors de la première maiſon de France *Anjou* à Naples; ces princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo, conquiſe par eux ſur les Grecs, & enlevée enſuite par les Vénitiens, avait été leur apanage : elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon héritier, elle l'adopta même. Cette adoption & le grand ſchiſme d'Occident hâtèrent la mort malheureuſe de la reine.

Déjà éclataient les ſuites ſanglantes de ce ſchiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano*, qui prit le nom d'*Urbain VI*, & le comte de Genève qui s'appela *Clément VII*, ſe diſputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

1380. Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que ſon neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue.

Il excommunie, il dépofe la reine *Jeanne;* & pour mieux affurer la principauté de Capoue à fa famille, il donne tous les biens de l'Eglife aux principales maifons napolitaines. *Jeanne dépofée par un pape.*

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des églifes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être fecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choifi; à peine a-t-elle des troupes : elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France, auffi du nom d'*Anjou;* elle l'adopte à la place de *Durazzo.*

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre fa bienfaitrice, & pour difputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliéne encore fes fujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunfwick* raffemble à la hâte quelques troupes; il eft défait & prifonnier.

Durazzo entre dans Naples : fix galères que la reine avait fait venir de fon comté de Provence, & qui mouillaient fous le château de l'œuf, lui furent un fecours inutile. Tout fe fefait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'ufurpateur. Ce prince, pour colorer fa barbarie, fe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il confulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à fon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout *Jeanne étouffée.* 1382.

des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St Louis !*

La poſtérité, toujours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle conſentit à cet attentat, & que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice. Mais ce ſont les peuples qu'il faut plaindre; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les tréſors du roi *Charles V* ſon frère, & appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir ſon héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille ſans ſuccès & ſans gloire, ſans parti & ſans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à ſortir de la barbarie ſous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand ſchiſme aggravait encore. Avant de conſidérer ce grand ſchiſme d'Occident que l'empereur *Sigiſmond* éteignit, repréſentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du saint-siége d'Avignon à Rome. De sainte Catherine de Sienne, &c.

L'EMPIRE allemand (car dans les diſſentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV de Luxembourg*, roi de Bohème, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nuremberg cette fameuſe conſtitution qu'on 1356. appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on Bulle d'or. nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appelés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du temps. Le juriſconſulte *Barthole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à ſatan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la Trinité.

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence & du Solemnité de la bulle d'or. conſentement de tous les princes, évêques, abbés, & même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la

nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France & en Allemagne. On fait que les électeurs furent alors fixés au nombre de fept. Les archevêques de Maïence, de Cologne & de Trèves, en poffeffion depuis long-temps d'élire des empereurs, ne fouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auffi puiffans, partageaffent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? & pourquoi la Bohème, qui originairement était un Etat féparé de l'Allemagne, & qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de fuffrage dans l'élection? On en voit la raifon: *Charles IV* était roi de Bohème, & *Louis de Bavière* avait été fon ennemi.

Origine des fept électeurs.

On dit dans cette bulle, compofée par *Barthole*, que les fept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps: tous les témoignages antérieurs du treizième fiècle & du douzième font voir que jufqu'au temps de *Fréderic II* les feigneurs & les prélats, poffédant les fiefs, élifaient l'empereur; & ce vers d'*Hoved* en eft une preuve manifefte.

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des feigneurs & du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maifon étaient des princes puiffans; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de fept,

ils s'attribuèrent, à la mort de *Fréderic II*, le droit de nommer leur maître, & ce fut la feule origine des fept électeurs.

Origine des charges de l'Empire.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanfon étaient des principaux domeftiques d'un homme; & avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres-d'hôtel de l'Empire romain, en échanfons de l'Empire romain. C'eft ainfi qu'en France celui qui fourniffait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France; fon panetier, fon échanfon devinrent grand panetier, grand échanfon de France, quoiqu'affurément ces officiers ne ferviffent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire & à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jufqu'à la grande maîtrife des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Dignité impériale, fuprême & vaine.

Au refte, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puiffance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impofe aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs eccléfiaftiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les fceaux de l'Empire. Maïence portait ceux d'Allemagne; Cologne ceux d'Italie; Trèves ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des reftes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vafte royaume de France. La Savoie, qui était à la maifon de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, fous la protection impériale, était indépendante, &

appartenait à la branche de Bourgogne de la maison de France.

Dauphin de France précède par un cardinal.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis.* Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, assistait à cette cérémonie, & le cardinal d'*Albe* prit la place au-dessus de lui ; tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, & ces deux têtes étaient l'empereur & le pape ; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire & aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais observez combien ces usages ont changé ; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité : nos chanceliers ont long-temps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science & pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, & les états avec nous.*

Charles IV servi par des souverains, mais ne peut coucher à Rome.

Pour donner quelqu'idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur & à l'impératrice ; & que

le comte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape *Clément VI*, avant d'être élu, 1346.
que s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans permission du saint-père; & il y a encore une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen *Votre Majesté*.

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti* l'usurpation de Milan & de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence & Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages & dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* & ensuite les *Othons* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, & qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas*, roi de Bohème.

Venceslas & le roi *Charles VI* malades du cerveau en même temps.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France & l'empereur avaient perdu presqu'en même temps l'usage de la raison. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ses organes, causait celui de la France; de l'autre *Venceslas*, abruti par les débauches de la table, laissait l'Empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point déposé. Ses parens désolèrent la France en son nom; mais les barons de Bohème enfermèrent
1393. *Venceslas*, qui se sauva un jour tout nu de sa prison;
1400. & les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique. La sentence porte seulement qu'il est déposé comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur & indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidelité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques & les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limousin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le saint-siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

Les papes rétablissent enfin leur cour à Rome

1376. Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne: *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur immédiat de Bologne, ne se borna pas à se venger par des censures; il épuisa ses trésors pour payer les *Condottieri*, qui louaient

alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder & mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife résidât à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape *sainte Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solemnellement, & avoir reçu de lui à son mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capoue* son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles : *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton ; & cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même*. Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *sainte Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, & à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes, divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, & la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée ; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, & la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple ? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse ? Il céda enfin, & le saint-siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de 72 ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.

Ste Catherine de Sienne, & Ste Brigite.

CHAPITRE LXXI.

Grand ſchiſme d'Occident.

Etats du ſaint-ſiege. LE ſaint-ſiége ne poſſédait alors que le patrimoine de *St Pierre* en Toſcane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe & d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées, réunies depuis à ſon domaine, étaient à des ſeigneurs vicaires de l'Empire ou du ſiége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en poſſeſſion d'exclure le peuple & le clergé de l'élection des pontifes, & depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au temps dont je parle, que ſeize cardinaux, onze français, un eſpagnol & quatre italiens. Le peuple romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes maîtres, voulait un pape qui réſidât à Rome parce qu'il haïſſait beaucoup plus les ultramontains que les papes, & ſurtout parce que la préſence d'un pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils
1378. leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés nommèrent pour pape *Brigagno* évêque de Bari, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, & dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux & farouche, & par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il introniſé qu'il déclara dans un conſiſtoire qu'il

qu'il ferait justice des rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le sage* & *Edouard III.* Le Cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti;* & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années.

Emportemens du pape *Urbain VI.*

La plupart des cardinaux, les Italiens même, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, & ensuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe se partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre & la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs & d'*Ante-Christs;* ils s'excommunièrent réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile, & d'une guerre de religion. Des troupes gasconnes & bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le

On en élit un autre.

1379.

Excommunication & guerre civile.

peuple romain, fe ralliant contre eux, les extermine dans fes murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, fe préfente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *St Pierre* fur fes drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agiffait pas feulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui deftinait une partie du royaume de Naples à fon neveu, en dépoffeda la reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des fuccès divers, & une gloire fouillée.

Nous avons vu cette reine affaffinée par fon coufin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet ufurpateur, devenu poffeffeur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'etait pas affez puiffant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver fon vaffal fans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baifer les pieds du pape, & de tenir la bride de fon cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prifon. *Urbain* fut gardé quelque temps prifonnier à Naples, négociant continuellement avec fon vaffal, & traité tantôt avec refpect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de fa prifon, & fe retira dans la petite ville de Nocéra. Là il affembla bientôt les débris de fa cour. Ses cardinaux & quelques

Urbain prifonnier : fes vengeances execrables.

évêques, laſſés de ſon humeur farouche, & plus encore de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter, & pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer, en ſa préſence, à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples & de ſe retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux & ces évêques eſtropiés & enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Gènes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* & les *Néron* avaient fait des actions à peu près ſemblables ; mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature & ſon perſécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, 1389.
il y fut aſſaſſiné.

Schiſme continue après *Urbain*.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre ; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel ;* & ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent ſuccéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna* arragonais. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati ;* & *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chaſsèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils

le reconnuſſent pour pape ; & les Français, qui avaient
1403. reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent priſonnier.

Cependant, tous ces miſérables ſe diſaient hautement les *vicaires de* DIEU, *& les maîtres des rois ;* ils trouvaient des prêtres qui les ſervaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

La France ne reconnait aucun pape.

Les états-généraux de France avaient pris, dans ces temps funeſtes, une réſolution ſi ſenſée qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèſe ſe gouverna par ſon évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réſerves, ni exemptions ; Rome alors dut craindre que cette adminiſtration, qui dura quelques années, ne ſubſiſtât toujours. Mais ces lueurs de raiſon ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes & des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour ſavoir quel ambitieux obtiendrait, par l'intrigue, le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant ſon élection, avait promis de ſe démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même ſerment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux, de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particulières que la diſpute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'aſſembler à Piſe un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-ſix archevêques, cent

quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe & les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargie*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque & un prince malgré elle : des troupes françaises, sous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le vénitien *Corario* porta sa tiare à Gayète, sous la protection du fils de *Charles de Durazzo* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; & *Pierre Luna* transféra son siége à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin, & la politique qui régnait alors fut cause qu'on le crut empoisonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza* napolitain. C'était un homme de guerre; il avait été corsaire, & s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la maison d'*Anjou* excitait encore; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, & n'avait point acheté moins

Le concile élit le corsaire *Cozza*.

chèrement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient & bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, & la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur & à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot*, son ennemi, pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Aventures du pape *Cossa*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puissant, laissa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini chez *Malatesta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, & n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, & parlait en maître de la terre.

Le corsaire *Jean XXIII*, seul pape de droit, puisqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Pise, & qu'il avait succédé au pontife

élu par le même concile, était encore le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave; il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté & pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaiſſement des papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue & un concile; la ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le concile pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigiſmond* & *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Conſtance; mais *Lancelot* oppoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape & l'empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans, 1414.
dans des douleurs aiguës & ſubites; & l'uſage du poiſon paſſait alors pour fréquent.

Jean XXIII, défait de ſon ennemi, n'avait plus que l'empereur & le concile à craindre. Il eût voulu

éloigner ce sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la pressait; & tous ceux qui avaient droit d'y assister se hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Constance.

SUR le bord occidental du lac de Constance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Constantin. Sigismond* la choisit pour être le théâtre où cette scène devait se passer. Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse que celle de Pise. Le concile de Constance le fut davantage.

Préparatifs du concile.

Outre la foule de prélats & de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vassaux de l'Empire. L'empereur y fut presque toujours présent. Les électeurs de Maïence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche & de Silésie y assistèrent; vingt-sept ambassadeurs y représentèrent leurs souverains; chacun y disputa de luxe & de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'instrumens, qu'on appelait alors ménétriers, & sept cents dix-huit courtisannes, sous la protection du magistrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces esclaves du luxe & de l'incontinence, que les seigneurs, &, dit-on, les pères du concile traînaient

après eux. On ne rougissait point de cette coutume; elle était autorisée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez presque tous les peuples de l'antiquité. Au reste, l'Eglise de France donnait à chaque archevêque, député au concile, dix francs par jour, (qui reviennent à environ soixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, & trois à un docteur.

Avant de voir ce qui se passa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeler, en peu de mots, quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, & en quel état étaient leurs dominations.

Sigismond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, sultan des Turcs. La Hongrie épuisée, & l'Allemagne divisée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à souffrir de ses sujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en prison, & avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, & enfin avait été choisi pour chef de l'Empire.

En France le malheureux *Charles VI* tombé en frénésie, avait le nom de roi; ses parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe. Etat de l'Europe au temps du concile.

Ferdinand régnait en Arragon, & s'intéressait pour son pape *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était aussi rangée sous son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat déchiré & avili ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes; & il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome, délivrée des troupes françaises, maîtresses pourtant encore du château Saint-Ange, & retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, & craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles & de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini; & *Fréderic*, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. Le pape corsaire, *Jean XXIII*, eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Maïence & le duc de *Bourgogne ;* & ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* & *Corario*. Il le promit solemnellement, & s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier
1415. au milieu du concile même auquel il présidait. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur

le fefait obferver de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen, pour favorifer l'évafion du pape, que de donner au concile le fpectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguifé en poftillon. Le duc d'*Autriche* part un moment après lui. Tous deux fe retirent dans une partie de la Suiffe, qui appartenait encore à la maifon autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puiffant par fes Etats & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau fchifme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, fe retiraient déjà de Conftance; & le concile, par le fort des événemens, pouvait devenir une affemblée de rebelles. *Sigifmond*, malheureux en tant d'occafions, réuffit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il fe faifit des terres du duc d'*Autriche* en Alface, dans le Tirol, en Suiffe. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux fa grace à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre fa volonté. Il lui remet tous fes Etats, pour que l'empereur en difpofe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, & lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perfonne du pape.

Le pape s'enfuit du concile.

Le pontife fugitif eft faifi dans Fribourg en Brifgaw, & transféré dans un château voifin. Cependant le concile inftruit fon procès.

Le pape eft pris.

On l'accufe d'avoir vendu les bénéfices & des reliques, d'avoir empoifonné le pape fon prédéceffeur, d'avoir fait maffacrer plufieurs perfonnes; l'impiété la plus licencieufe, la débauche la plus outrée, la fodomie, le blafphème, lui furent imputés; mais

on fupprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préfence de
Condamné. l'empereur, on lut la fentence de dépofition. Cette
29mai1415. fentence porte que *le concile fe réferve le droit de punir le pape pour fes crimes fuivant la juftice ou la miféricorde.*

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois fur mer & fur terre, n'eut que de la réfignation quand on lui vint lire fon arrêt dans fa prifon. L'empereur le garda trois ans prifonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaffion fur ce pontife que fes crimes n'avaient excité de haine contre lui.

On avait dépofé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la fienne; mais le fier efpagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa dépofition, dans le concile, n'était pas une affaire; mais c'en était une de choifir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; & le concile, repréfentant la chrétienté, voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Eglife, & un fouverain à Rome. Il était jufte que les cardinaux, qui font le confeil du prince de Rome, & les pères du concile, qui avec eux repréfentent l'Eglife, jouiffent tous du droit de fuffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux, élurent d'une
1417. commune voix *Othon Colonne*, de cette même maifon
Martin V. de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* jufqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea fon beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, & les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeufement. Il marcha vers l'églife, monté fur un cheval blanc,

dont l'empereur & l'électeur palatin, à pied, tenaient les rênes. Une foule de princes & un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne, que les papes portaient depuis environ deux ſiècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord aſſemblés pour détrôner un pontife, mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Egliſe. C'était ſurtout le but du fameux *Gerſon*, & des autres députés de l'univerſité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réſerves, les impôts des papes ſur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Egliſe était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions ſans connaiſſance de cauſe; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. qu'on devait diſpoſer ſelon le droit public des revenus des égliſes vacantes. 4°. Il défendit inutilement la ſimonie; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fuſſent tonſurés; 6°. il défendit qu'on dît la meſſe en habit ſéculier. Ce ſont-là les lois qui furent promulguées par l'aſſemblée la plus ſolemnelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-deſſus du pape; cette vérité était bien claire, puiſqu'il lui ſeſait ſon procès: mais un concile paſſe, la papauté reſte, & l'autorité lui demeure.

Gerſon eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propoſitions, qu'il y a des cas où l'aſſaſſinat eſt une action vertueuſe, beaucoup

plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, & beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'affaffinat avait été foutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'univerfité de Paris, à l'occafion du meurtre du duc d'*Orléans*, propre frère du roi. Le concile éluda long temps la requête de *Gerfon*. Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut fans nommer le cordelier *Jean Petit*, ni *Jean de Rocha*, auffi cordelier, fon apologifte. (12)

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Conftance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma font d'une autre efpèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus & de Jérôme de Prague.

Efprit de ces temps.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*hiftoire générale*, montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations, foumifes aux Romains, étaient devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, & les autres l'avaient toujours été. Lire & écrire était une fcience bien peu commune avant *Fréderic II;* & le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel, condamné à mort, obtenait fa grace en cas qu'il fût lire, eft la plus grande preuve de l'abrutiffement de ces temps.

(12) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé vif; mais *Jean Hus* avait attaqué les prétentions des prêtres, & les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

Plus les hommes étaient groffiers, plus la fcience, & furtout la fcience de la religion, avait donné fur eux au clergé & aux religieux cette autorité naturelle que la fupériorité des lumières donne aux maîtres fur les difciples. De cette autorité naquit la puiffance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne & dans le Nord qui ne fût fouverain; nul en Efpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne difputât les droits régaliens. Prefque tout abbé devint prince; & les papes, quoique perfécutés, étaient les rois de tous ces fouverains. Les vices attachés à l'opulence, & les défaftres qui fuivent l'ambition, ramenèrent enfin la plupart des évêques & des abbés à l'ignorance des laïques. Les univerfités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième fiècle, cultiverent cette fcience qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces univerfités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les fcandales du refte du clergé; & l'envie de fe fignaler les porta à examiner des myftères qui, pour le bien de la paix, devaient être toujours derrière un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univerfité d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* & *Clément* défolaient l'Eglife par leur fchifme, & publiaient des croifades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embraffée par beaucoup de feigneurs indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais *Wiclef.*

elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette foumiffion.

Wiclef fut moins protégé dans fa théologie que dans fa politique. Il renouvela les anciens fentimens profcrits dans *Bérenger*. Il foutint qu'il ne faut rien croire d'impoffible & de contradictoire, qu'un accident ne peut fubfifter fans fujet, qu'un même corps ne peut être à la fois, tout entier, en cent mille endroits, que ces idées monftrueufes étaient capables de détruire le chriftianifme dans l'efprit de quiconque a confervé une étincelle de raifon, qu'en un mot le pain & le vin de l'euchariftie demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la confeffion introduite dans l'Occident, les indulgences par lefquelles on vendait la juftice de DIEU, la hiérarchie éloignée de fa fimplicité primitive. Ce que les Vaudois enfeignaient alors en fecret, il l'enfeignait en public, & à peu de chofe près, fa doctrine était celle des proteftans qui parurent plus d'un fiècle après lui, & de plus d'une fociété établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'univerfité d'Oxford, par les évêques & le clergé, mais non étouffée. Ses manufcrits, quoique mal digérés & obfcurs, fe répandirent par la feule curiofité qu'infpiraient le fujet de la querelle & la hardieffe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenfibles donnaient du poids à fes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohème, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus groffière commençait à paffer à cette autre efpèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

Origine de la perfecution contre Hus.

L'empereur *Charles IV*, légiflateur de l'Allemagne, & de la Bohème, avait fondé une univerfité dans Prague,

Prague, ſur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième ſiècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, & les Bohémiens une ſeule. *Jean Hus*, né en Bohème, devenu bachelier de cette académie, & confeſſeur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceſlas*, obtint de cette reine que ſes compatriotes, au contraire, euſſent trois voix, & les Allemands une ſeule. Les Allemands irrités ſe retirèrent; & ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef;* il en rejeta conſtamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les ſcandales des papes & des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté & de fureur; enfin contre toute puiſſance eccléſiaſtique, que *Wiclef* regardait comme une uſurpation. Par-là il ſe fit de bien plus grands ennemis, mais auſſi il ſe concilia beaucoup de protecteurs, & ſurtout la reine qu'il dirigeait. On l'accuſa devant le pape *Jean XXIII*, & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On aſſembla cependant le concile de Conſtance, qui devait juger les papes & les opinions des hommes. Il y fût cité. L'empereur lui-même 1414.
écrivit en Bohème qu'on le fît partir pour venir rendre compte de ſa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens & de pluſieurs de ſes diſciples; & ce qui eſt très-eſſentiel,

il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, sauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puisse jamais donner, & par lequel l'empereur le prenait sous sa sauve-garde *pour son voyage, son séjour & son retour.* A peine fût-il arrivé qu'on l'emprisonna ; & on instruisit son procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontise, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelques temps dans la même prison. (13)

1415. *Jean Hus* innocent & opiniâtre.

Enfin il comparut plusieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer, il n'y a personne qu'on ne puisse perdre en interprétant ses paroles. Quel docteur, quel écrivain est en sureté de sa vie, si on condamne au bûcher quiconque dit » qu'il n'y a » qu'une église catholique qui renferme dans son » sein tous les prédestinés ; qu'un réprouvé n'est » pas de cette église ; que les seigneurs temporels » doivent obliger les prêtres à observer la loi ; » qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire de JESUS-» CHRIST. »

(13) Dans un ouvrage intitulé, Dictionnaire des héresies, par un professeur de morale au college royal, on a fait l'apologie de *Sigismond* ; il est certain cependant que son sauf-conduit fut violé par les pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de ses sujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à sa personne & à tous les souverains. De longs malheurs furent la punition de sa faiblesse, car il ne fut que faible ; les pères du concile furent seuls fourbes & barbares. Une chose assez remarquable, c'est que, dans le dix-huitieme siecle, la premiere chaire de morale qui ait ete fondée en France ait eu pour premier professeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigismond* & du concile de Constance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'avilaient de creer une chaire de geometrie, & qu'ils la donnassent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle ?

Voilà quelles étaient les propofitions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir fa grace ; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'univerfel* à parte rei, *vous ne croyez pas la préfence réelle.* Quel raifonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes ! Un autre lui dit : *Si le facré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain feriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confeffer borgne.*

Etranges difcours des peres du concile.

Jean Hus n'adoptait aucune des propofitions de *Wiclef*, qui féparent aujourd'hui les proteftans de l'Eglife romaine ; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la caufe d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet efprit d'opiniâtreté qu'on puife dans les écoles. Les pères du concile voulaient abfolument que *Jean Hus* fe rétractât ; & *Jean Hus*, perfuadé qu'il avait raifon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compaffion, lui dit : ,, Que vous coûte-t-il d'abjurer des erreurs ,, qui vous font fauffement attribuées ? Je fuis ,, près d'abjurer à l'inftant toutes fortes d'erreurs, ,, s'enfuit-il que je les aye tenues ? ,, *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & fe rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut auffi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chofe d'héroïque ; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du fauf-conduit, ordonna

à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif, en présence de l'électeur même, & loua DIEU jusqu'à ce que la flamme étouffât sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple & ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit & en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, & fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, & l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires & à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs & des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. » Il parla, dit-il, comme *Socrate*, & marcha au » bûcher avec autant d'alégresse que *Socrate* avait » bû la coupe de ciguë. »

Beau témoignage du *Poggio*.

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes & des prêtres de son temps; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes & celles du concile de Constance, entre la coupe d'un poison doux, qui, loin de tout appareil horrible & infame, laissait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis, & le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence & de paix, jetaient d'autres

prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable. (14)

Puis-je encore observer que dans ce concile un homme, accusé de tous les crimes, ne perdit que des honneurs; & que deux hommes accusés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux concile de Constance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jusqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les suites du supplice de *Jean Hus* & d'*Hiéronyme*. Il sortit de leur cendre une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'université de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après, quand *Sigismond* voulut succéder en Bohème à *Venceslas* son frère, il trouva, tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés & déchaînés.

Suites de la cruauté du concile.

1419.

(14) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions; mais le peuple d'Athènes se repentit peu de temps après. Les accusateurs de *Socrate* furent punis; on rendit des honneurs à sa mémoire. L'assassinat juridique de *Jean Hus* au contraire, a été suivi de dix mille assassinats semblables, dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les usages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui est l'abus de la force. Les usages barbares des nations modernes sont nés au contraire de la superstition, c'est-à-dire de la peur & de la sottise.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encore à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau; on lui obéit. Ce reſte de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohème avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Conſtance. De l'Italie.

Républiques chretiennes.

EN réfléchiſſant ſur ce concile même, tenu ſous les yeux d'un empereur, de tant de princes & de tant d'ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du ſouverain pontife, ſur celle de *Venceſlas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immenſe & tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape & l'empereur, & dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur & le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même

au milieu des difcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politeffe près.

Rome & Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, & ils avaient un commun ennemi dans le fultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur & le pape, n'avaient précifément qu'une grandeur d'opinion, nulle puiffance réelle. Si *Sigifmond* n'avait pas eu la Bohème & la Hongrie dont il tirait encore très-peu de chofe, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes & les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était auffi libre, mais non fi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Veftphalie. Le titre de roi d'Italie était auffi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne poffédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'eft toujours le même problème à réfoudre, comment l'Italie n'a pas affermi fa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, & dut fe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriffante. La maifon de *Savoie* s'agrandiffait fans être encore puiffante. Les fouverains de ce pays, feudataires de l'Empire, étaient des comtes. *Sigifmond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils font rois indépendans malgré le titre de feudataires. Les *Vifcontis* poffédaient tout le Milanais; & ce pays devint depuis encore plus confidérable fous les *Sforzes*.

Les Florentins induftrieux étaient recommandables par la liberté, le génie & le commerce. On ne voit **Florence.**

que de petits Etats jufqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous afpirent à la liberté. Ce fyftême de l'Italie dure depuis la mort de *Fréderic II* jufqu'aux temps des papes *Alexandre VI* & *Jules II*, ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années fe font paffées en factions, en jaloufies, en petites entreprifes d'une ville fur une autre, & de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eft l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare. On cultivait les arts, & on confpirait; mais on ne favait pas combattre comme aux Thermopyles, & à Marathon.

Tyrans divers.

Voyez dans *Machiavel* l'hiftoire de *Caftracani*, tyran de Lucques & de Piftoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils deffeins, heureux ou malheureux, font l'hiftoire de toute l'Italie. Lifez la vie d'*Ezzelino d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement & très-bien écrite par *Pietro Gerardo* fon contemporain: cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au treizième fiècle. Le légat, qui le combattit, en fit mourir autant de Vicence, de Vérone & de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait prifonnier, & toute fa famille mourut dans les plus affreux fupplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Efcale*, s'empara du gouvernement fur la fin du treizième fiècle, & y régna cent années. Cette famille foumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévize, Parme, Brefcia & d'autres territoires. Mais au quinzième fiècle il ne refta pas la plus légère trace de cette puiffance. Les *Vifcontis*, les *Sforzes*, ducs de Milan, ont paffé plus tard & fans retour. De tous les

ſeigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reſte aujourd'hui que deux ou trois familles devenues ſujettes du pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de ſi petits Etats ni s'élever ni ſe défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnemens y ſuppléèrent ſouvent. Une émeute du peuple feſait un prince, une autre émeute le feſait tomber; c'eſt ainſi que Mantoue, par exemple, paſſa de tyrans en tyrans juſqu'à la maiſon de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Veniſe.

Veniſe ſeule a toujours conſervé ſa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de ſon gouvernement. Gènes, ſa rivale, lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du quatorzième ſiècle; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, & Veniſe s'éleva toujours juſqu'au temps de *Louis XII* & de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalouſie à toutes les puiſſances qui conſpirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable & uniforme: il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat; c'eſt qu'il manquait un contre-poids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais, dans Veniſe, élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiſlation,

confiſte dans ce contre-poids & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne. (*t*)

Piſe. Piſe, qui n'eſt aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toſcane, était aux treizième & quatorzième ſiècles une république célèbre, & mettait en mer des flottes auſſi conſidérables que Gènes.

Parme. Parme & Plaiſance appartenaient aux *Viſcontis*. Les papes, réconciliés avec eux, leur en donnèrent l'inveſtiture, parce que les *Viſcontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puiſſance s'anéantiſſait en Italie. La maiſon d'*Eſt*, qui avait produit cette fameuſe comteſſe *Mathilde*, bienfaitrice du ſaint-ſiége, poſſédait Ferrare & Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, & cependant le ſaint-ſiége prétendait des droits ſur Ferrare, & en donnait quelquefois l'inveſtiture, ainſi que de pluſieurs Etats de la Romagne; ſource intariſſable de confuſion & de trouble.

Empire & ſaint-ſiege. Il arriva que pendant la tranſmigration du ſaint-ſiége, des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puiſſances imaginaires en Italie, les empereurs & les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs uſurpations; & quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut ſans pouvoir réel, & les empereurs furent oubliés juſqu'à *Maximilien I*. Nul étranger ne poſſédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler

(*t*) Voyez une note des éditeurs ſur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le *Dictionnaire philoſophique*.

étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples en 1266, & celle d'*Arragon*, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, & que tous ces différens états, gouvernés par des séculiers, en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

Si les divisions, dont naît quelquefois la liberté publique, troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conservé jusqu'ici la constitution de l'Etat saine & entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu seulement se former une constitution; & à force d'esprit & de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs Etats affaiblis, subjugués & ensanglantés par des nations étrangères,

Naples & Sicile.

Naples & Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement.

Les deux Jeanne.

Les faiblesses de *Jeanne I* ruinèrent Naples, & la Provence dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encore de *Jeanne II* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *St Louis* avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps

qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot*, qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour & de cour firent la honte & le malheur de ses Etats. *Jacques de Bourbon*, son second mari, essuya ses infidélités, & quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, & d'aller cacher sa douleur, & ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de milan ; le second, la guerre portée par *Charles VIII* & par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, & qui changea son nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'église, & acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement, si funeste à l'Italie & à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reste des anciennes lois romaines ; elles donnaient le droit de succéder, & le prince adopté tenait lieu de fils ; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonse V d'Arragon*, surnommé par les Espagnols *le sage & le magnanime*. Ce sage & magnanime prince ne fut pas

plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prifon, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illuftre villageois *Jacomuzio*, fignala fes premières armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de fon père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été fi vainement adopté par *Jeanne I*. Ce prince étant mort, elle inftitua pour fon héritier *René d'Anjou*, frère du 1435.
décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de difcorde entre la France & l'Efpagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, & en Lorraine par fa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jérufalem, d'Arragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine & de Bar*. Il ne fut rien de tout cela. C'eft une fource de la confufion qui rend nos hiftoires modernes fouvent défagréables, & peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés fur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'hiftoire de l'Europe eft devenue un immenfe procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies & de titres difputés, qui répandent par-tout autant d'obfcurité que de féchereffe, & qui étouffent les grands événemens, la connaiffance des lois & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE LXXV.

De la France & de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II & d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.

L'ANGLETERRE reprit sa force sous *Edouard I*, vers la fin du treizième siècle. *Edouard*, successeur de *Henri III* son père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres; mais il conserva la
1283. Guienne; il s'empara du pays de Galles; il fut con-
Edouard I estime des Anglais. tenir l'humeur des Anglais, & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La
1291. maison d'*Ecosse* étant éteinte, il eut la gloire d'être choisi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecosse, & le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais & les Ecossais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne feraient pas long-temps tributaires de Rome; on se servait de prétextes pour mal payer,

& on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides, parce que le peuple seul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme & assez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie & de la démocratie, mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, & qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut déchirée. Chambre des communes.

Édouard I mourut lorsqu'il allait conquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée & trois fois soulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, & surtout l'épouse du roi, *Isabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme galante & impérieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion & faiblesse. Une partie du parlement fait trancher la 1312.
tête à un favori du monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecossais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais ; & *Robert Bruss*, devenu roi d'Ecosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

1316. On ne peut ſe conduire avec plus d'imprudence, & par conſéquent avec plus de malheur qu'*Edouard II.* Il ſouffre que ſa femme *Iſabelle*, irritée contre lui, paſſe en France avec ſon fils, qui fut depuis l'heureux & le célèbre *Edouard III.*

Edouard II vicieux, faible, detrôné.

Charles le bel, frère d'*Iſabelle*, régnait en France. Il ſuivait cette politique de tous les rois, de ſemer la diſcorde chez ſes voiſins; il encouragea ſa ſœur *Iſabelle* à lever l'étendard contre ſon mari.

Ainſi donc, ſous prétexte qu'un jeune favori, nommé *Spencer*, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, ſa femme ſe prépare à faire la guerre. Elle marie ſon fils à la fille du comte de Hainaut & de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repaſſe enfin en Angleterre, & ſe joint à main armée aux ennemis de ſon époux. Son amant, *Mortimer*, était avec elle à la tête de ſes troupes, tandis que le roi fuyait avec ſon favori *Spencer*.

1326. La reine fait pendre à Briſtol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne reſpecta point l'extrême vieilleſſe, eſt un exemple unique. Elle punit enſuite du même ſupplice, dans Herford, le favori lui-même, tombé dans ſes mains: mais elle exerça dans ce ſupplice une vengeance que la bienſéance de notre ſiècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable uſage avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la potence; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froiſſard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainſi cette cour raſſemblait à

la

la fois toutes les diffolutions des temps les plus efféminés, & toutes les barbaries des temps les plus fauvages.

Enfin le roi abandonné, fugitif dans fon royaume, eft pris, conduit à Londres, infulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, & dépofé par un jugement folemnel. Un nommé *Truffel* lui fignifia fa dépofition en ces mots rédigés dans les actes publics : „ Moi *Guillaume Truffel*, pro-„ cureur du parlement & de la nation, je vous déclare „ en leur nom & en leur autorité que je renonce, „ que je révoque, & rétracte l'hommage à vous fait, „ & que je vous prive de la puiffance royale. „ On donna la couronne à fon fils, âgé de quatorze ans, & la régence à la mère affiftée d'un confeil. Une penfion d'environ foixante mille livres de notre monnaie fut affignée au roi pour vivre.

Edouard II furvécut à peine une année à fa dif- 1327.
grace. On ne trouva fur fon corps aucune marque de mort violente. Il paffe pour conftant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Mère d'*Edouard III* punie par fon fils.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient & capable de régner, faifit un jour aux yeux de fa mère fon amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori 1331.
fans l'entendre, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le fupplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de fon roi, l'avoir détrôné & l'avoir fait affaffiner, mais pour les concuffions, les malverfations dont font toujours accufés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de

Rifin avec cinq cents livres fterling de penfion, différemment malheureufe, pleura dans la folitude fes infortunes plus que fes faibleffes & fes barbaries.

1332. *Edouard III*, maître, & bientôt maître abfolu, commence par conquérir l'Ecoffe; mais alors une nouvelle fcène s'ouvrait en France. L'Europe en fufpens ne favait fi *Edouard* aurait ce royaume par les droits du fang ou par ceux des armes.

Ce qu'était la France. La France, qui ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puiffant; mais fon roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, fefaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que fa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts fur fes fujets immédiats, avaient monté à cent foixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel*
1302. fit la guerre aux Flamands, & que prefque tous les vaffaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les féculiers que leur état difpenfait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la famille royale l'était davantage.

Rien n'eft plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* fe couvrirent à la fois, en accufant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la fienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princeffes furent condamnés à un nouveau genre de

ſupplice ; on les écorcha vifs. Quels temps ! & nous nous plaignons encore du nôtre !

Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme ſon père, la queſtion de la loi ſalique émut tous les eſprits. Ce roi ne laiſſait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France ſi les filles devaient hériter de la couronne ; les lois ne s'étaient jamais faites que ſelon le beſoin préſent. Les anciennes lois ſaliques étaient ignorées ; l'uſage en tenait lieu, & cet uſage variait toujours en France. Le parlement ſous *Philippe le bel* avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La ſucceſſion de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par ſa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de ſon père.

1316. Loi ſalique.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France eſt ſi noble qu'elle ne peut admettre de ſemmes*, c'eſt une grande puérilité. Dire avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'eſt être doublement injuſte. La régence de la reine *Blanche*, & le règne glorieux de tant de femmes, dans preſque tous les pays de l'Europe, réfutent aſſez la groſſièreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout ſeigneur ſalien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la nation. Or une reine n'eſt point obligée de porter

Mauvaiſes raiſons.

les armes, la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ſalique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs, & non la couronne. C'était ſi peu une loi pour les rois qu'elle ne ſe trouve que ſous le titre *de allodiis, des alleuds.* Si c'eſt une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*u*)

De plus, il eſt indubitable que pluſieurs fiefs n'étaient point ſoumis à cette loi; à plus forte raiſon pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être aſſujettie.

Plus mauvaiſes raiſons.

On a toujours voulu fortifier ſes opinions, quelles qu'elles fuſſent, par l'autorité des livres ſacrés. Les partiſans de la loi ſalique ont cité ce paſſage, *que les lis ne travaillent ni ne filent;* & de-là ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, & un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, & les tours de Caſtille ne filent pas plus que les lis de France, & les filles peuvent régner en Caſtille & en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne reſſemblèrent jamais à des lis; c'était évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles ſont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton. Cuſpidis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France eſt un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Diſputes ſur cette loi.

Toutes les raiſons contre la loi ſalique furent opiniâtrement ſoutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princeſſe, fille de *Hutin*, & par pluſieurs

(*u*) Voyez l'article LOI SALIQUE, dans le *Dictionnaire philoſophique.*

princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre ; l'aîné, *Philippe le long*, & *Charles le bel* le cadet. *Charles*, alors ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi ſalique, par jalouſie contre ſon frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, & exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel, en mourant, laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, & *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité de premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolemnellement déférée ; & la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs ; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que ſi jamais il ne

reſtait du ſang de la maiſon de *France* qu'une princeſſe digne de régner, la nation ne pût & ne dût lui décerner la couronne ?

Non-ſeulement les filles étaient exclues, mais le repréſentant d'une fille l'était auſſi : on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par ſa mère un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiſon plus forte encore feſait préférer un prince du ſang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque temps celui de *victorieux* & de *juſte ;* car le comte de Flandre ſon vaſſal ayant maltraité ſes ſujets, & les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce prince ; & ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre : ›› Ne vous attirez plus tant de révoltes par ›› une mauvaiſe conduite. ››

Philippe de Valois fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolemnel que lui vint rendre *Edouard III.* Mais bientôt cet hommage fut ſuivi de la guerre. *Edouard* diſputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal.

Un braſſeur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuſe, & celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de roi de France. Ce braſſeur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les ſouverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit néceſſaire à *Edouard ;* mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi

d'Angleterre & le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard.*

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III*, dans Cologne, de la dignité de vicaire de l'Empire, en présence de presque tous les princes & de tous les chevaliers allemands & anglais. Là il prononce que le roi de France est déloyal & perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* & *Edouard* ses vassaux. *Edouard III* vicaire de l'Empire. 1338.

L'anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le secondait pas; & il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande, que depuis, lorsqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, & que *Philippe* l'en empêchât. L'un & l'autre équipèrent, en très-peu de temps, chacun une flotte de plus de cent vaisseaux. Ces navires n'étaient que de grosses barques. *Edouard* n'était pas, comme le roi de France, assez riche pour les construire à ses dépens; des cent Anglais vainqueurs.

vaiſſeaux anglais, vingt lui appartenaient, le reſte était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était ſi peu riche en eſpèces que le prince de Galles n'avait que vingt ſchellings par jour pour ſa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que ſix, & les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive preſque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui: on ne ſe ſervait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaiſſeaux s'abordaient par la proue, on abaiſſait de part & d'autre des ponts levis, & on ſe battait comme en terre ferme.

1340. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent ſoixante-dix vaiſſeaux, & près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, & du célèbre *Prince noir* ſon fils, qui gagnèrent en perſonne cette bataille mémorable.

Duel propoſé. Je vous épargne ici les détails des guerres, qui ſe reſſemblent preſque toutes; mais inſiſtant toujours ſur ce qui caractériſe les mœurs du temps, j'obſerverai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat ſingulier. Le roi de France le refuſa, diſant qu'un ſouverain ne s'abaiſſait pas à ſe battre contre ſon vaſſal.

1341. Cependant un nouvel événement ſemblait renverſer encore la loi ſalique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épouſé la fille du dernier duc; & le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclus. Les lois & les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui ſemblait

devoir foutenir la loi falique dans la caufe du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait fon droit des femmes; & le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, fe déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occafion entre la France & l'Angleterre. On furprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'amène prifonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes fingulières qui ont paru rarement dans le monde, & fur lefquelles on a fans doute imaginé les fables des Amazones. Elle fe montra, l'épée à la main, le cafque en tête, aux troupes de fon mari, portant fon fils entre fes bras. Elle foutint le fiége de Hennebon, fit des forties, combattit fur la brèche, & enfin, à l'aide de la flotte anglaife qui vint à fon fecours, elle fit lever le fiége.

Cependant la faction anglaife & le parti français fe battirent long-temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, fe donne cette fanglante bataille de Créci entre *Edouard* & *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui fon fils le prince de Galles, qu'on nommait le *Prince noir*, à caufe de fa cuiraffe brune & de l'aigrette noire de fon cafque. Ce jeune prince eut prefque tout l'honneur de cette journée. Plufieurs hiftoriens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en ufage. Août 1346.

Invention de la poudre.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient fur les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'eft un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce fecret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes explofions que le falpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans fon armée, auffi bien que le roi d'Angleterre ? & fi l'anglais eut cette fupériorité, pourquoi tous nos hiftoriens rejettent-ils la perte de la bataille fur les albalêtriers génois que *Philippe* avait à fa folde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiftoriens auraient peut-être mieux fait d'obferver, c'eft qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes au lieu de difcipliner fa nation, & qui n'avait point de canon quand fon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Se fervit-on d'artillerie à Creci ?

Il eft bien étrange que cet ufage de la poudre ayant dû changer abfolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait fu fe procurer une bonne artillerie était fure de l'emporter fur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funefte, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant jufqu'au temps de *Charles VIII* il refte dans fon enfance; tant les anciens ufages prévalent, tant la lenteur arrête l'induftrie humaine. On ne fe fervit d'artillerie aux fiéges des places que fous le roi de France *Charles V* ;

& les lances firent toujours le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie & quarante mille fantassins, & que les Français avaient quarante mille fantassins & près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cents dix années.

On dit que pendant ce siége, *Philippe de Valois* ne pouvant attaquer les lignes des assiégeans, & désespéré de n'être que le témoin de ses pertes, proposa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différens; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Duel de rois encore proposé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, & ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, & la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rebelles. *Edouard* était intéressé à faire

Six habitans de Calais se devouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

ſentir qu'il ſe regardait comme roi de France. Des hiſtoriens & des poëtes ſe ſont efforcés de célébrer les ſix bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui ſe dévouaient pour la patrie; mais il eſt faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que ſix bourgeois pieds nus & tête nue viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, & que d'iceux le roi d'Angleterre & de France en ferait à ſa volonté.*

Certainement *Edouard* n'avait nul deſſein de faire ſerrer la corde que les ſix Calaiſiens avaient au cou, puiſqu'il fit préſent à chacun de ſix écus d'or & d'une robe. Celui qui avait ſi généreuſement nourri toutes les bouches inutiles chaſſées de Calais par le commandant *Jean de Vienne;* celui qui pardonna ſi généreuſement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui, étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* & à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trêve, leur donna à ſouper après les avoir pris de ſa main, & leur fit les plus nobles préſens; enfin celui qui traita avec tant de grandeur & de politeſſe ſon malheureux captif le roi de France *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les déſaſtres de la France par la grandeur d'ame de ſix habitans de Calais, & de mettre au théâtre d'aſſez mauvaiſes raiſons en aſſez mauvais vers en faveur de la loi ſalique, eſt d'un énorme ridicule.

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

Cette guerre, qui ſe feſait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuiſait

la France &.l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Asie & l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, & particulièrement la France & l'Angleterre.

Peste générale.

1347 & 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peste vint de la Chine, & qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, & comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peste du quatorzième siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous *Justinien*, & du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner sur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourd'hui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre humain était dans des villes que les grands ſouverains mépriſaient. Le commerce & l'induſtrie de ces villes a réparé ſourdement le mal que les princes feſaient avec tant de fracas. L'Angleterre, ſous *Edouard III*, ſe dédommagea avec uſure des tréſors que lui coûtèrent les entrepriſes de ſon monarque: elle vendit ſes laines; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures; les villes anſéatiques formaient une république utile au monde; & les arts ſe ſoutenaient toujours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître; & après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévaſtés qui en ont beſoin.

1350. *Philippe de Valois* mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de
1349. France, & ſe fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ſes ſouverains avait mis un dauphin dans ſes armoiries. Elle feſait partie du royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquiſition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il eſt certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits ſur cette province juſqu'à *Maximilien I*.

Les publiciſtes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les ſouverains du Dauphiné penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches ; il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à ſon domaine le Rouſſillon & la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maiſon d'*Arragon*, qui lui donna ces provinces en nantiſſement ; provinces que *Charles VIII* rendit depuis ſans être rembourſé. Il acquit auſſi Montpellier, qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un règne ſi malheureux, il ait pu acheter ces provinces, & payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on appela ſa *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri ; & ſi ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean*, ſon fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduction de l'appel comme d'abus ; faible imitation des lois anglaiſes.

Ce qu'il y eut de plus intéreſſant pour les peuples ſous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduiſit peu à peu par les ſoins de l'avocat général *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, & le roi ſe contenta de conniver à cet uſage, & de ne pas s'oppoſer à un remède qui ſoutenait ſon autorité & les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, eſt une plainte contre les ſentences ou injuſtes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux

eccléfiaftiques, une dénonciation des entreprifes qui ruinent la jurifdiction royale, une oppofition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi & du royaume. (*x*)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameufe loi *Præmunire*, publiée fous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre ; loi par laquelle quiconque portait à des cours eccléfiaftiques des caufes dont la connaiffance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prifon. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

CHAPITRE LXXVI.

De la France fous le roi Jean. Célèbre tenue des états généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

1350. LE règne de *Jean* eft encore plus malheureux que
Affaffinats en cour. celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a furnommé *le bon*, commence par faire affaffiner fon connetable le comte
1354. d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre fon coufin & fon gendre fait affaffiner le nouveau connétable dom *la Cerda*, prince de la maifon d'*Efpagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, & roi de Navarre par fa mère, prince du fang du côté de fon père, fut, ainfi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, & mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

(*x*) Voyez l'article ABUS, dans le *Dictionnaire philofophique*.

Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, & , sans aucune forme de procès, fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir. 1355.

Jean, dès le commencement de son règne, avait augmenté l'altération de la monnaie, déjà altérée du temps de son père, & avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités & les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états généraux substitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états généraux étaient entièrement semblables aux parlemens anglais, composés des nobles, des évêques, & des députés des villes; & ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux états; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états généraux d'Angleterre, & avait inspection sur la cour du banc. Il en etait de même en France; & ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris & à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états généraux de 1355 proposèrent & firent signer au roi *Jean* de France presque les mêmes réglemens, presque la même charte qu'avait signée *Jean* d'Angleterre. Les subsides, la nature des

Fausse monnaie.

fubfides, leur durée, le prix des efpèces, tout fut réglé par l'affemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les fujets de fournir des vivres à fa maifon, à ne fe fervir de leurs voitures & de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, &c.

Etats généraux memorables.

Ces états généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, font ceux dont nos hiftoires parlent le moins. *Daniel* dit feulement qu'ils furent tenus dans la falle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande affemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point effentiel de l'hiftoire, qu'on a paffé fous filence, c'eft que les états impofèrent un fubfide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce font dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui: ces trente mille gendarmes compofaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; & au bout de l'année on devait établir encore un nouveau fubfide pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut obferver, c'eft que cette efpèce de grande charte ne fut qu'un réglement paffager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais eft plus conftant & plus ferme que celui des Français.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable, quoique petite, s'avançait jufqu'à Poitiers, & ravageait

ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine.

Bataille de Poitiers. Sept. 1356.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir;* il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais & des Gascons, qui servaient sous le prince de Galles, l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent; & cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante & si complète qu'autrefois; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, & qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à *François I.* Le *Prince noir* mena ses deux prisonniers à Bordeaux, & ensuite à Londres. On sait avec quelle politesse,

Jean prisonnier.

avec quel respect il traita le roi captif, & comme il augmenta sa gloire par sa modestie. Il entra dans Londres sur un petit cheval noir, marchant à la gauche de son prisonnier monté sur un cheval remarquable par sa beauté & par son harnois ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La prison du roi fut dans Paris le signal d'une guerre civile. Chacun pense alors à se faire un parti. On ne voit que faction sous prétexte de réforme. *Charles*, dauphin de France, qui fut depuis le sage roi *Charles V*, n'est déclaré régent du royaume que pour le voir presque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'usage des chaînes dans les rues, & on les fait servir de retranchement contre les séditieux. Le dauphin *Charles* est obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi son père avait fait emprisonner. C'était déchaîner son ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiser le feu de la discorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, suivi des séditieux. Il fait massacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, & le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les paysans s'attroupent de tous côtés ; & dans cette confusion ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des esclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils se vengent par mille supplices de leur bassesse & de leurs misères.

Royaume bouleversé.

1357.

Ils portent leur fureur jufqu'à faire rôtir un feigneur dans fon château, & à contraindre fa femme & fes filles de manger la chair de leur époux & de leur père.

Dans ces convulfions de l'Etat, *Charles de Navarre* afpire à la couronne. Le dauphin & lui fe font une guerre, qui ne finit que par une paix fimulée. La France eft ainfi bouleverfée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* & le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire & des malheurs des vaincus? Il femble que les Anglais redoutaffent la grandeur de leurs maîtres; ils leur fourniffaient peu de fecours; & *Edouard* traitait de la rançon de fon prifonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trève.

Edouard III donne la paix, non par devotion.

1360.

Il paraît que de tous côtés on fefait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiftoriens ont eu la fimplicité d'affurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci & de Poitiers, s'étant avancé jufqu'à quelques lieues de Paris, fut faifi tout à coup d'une fi fainte frayeur, à caufe d'une grande pluie, qu'il fe jeta à genoux, & qu'il fit vœu à la fainte Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs & du deftin des Etats; & fi *Edouard III* fit un vœu à la fainte Vierge, ce vœu était affez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limoufin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en fouveraineté fans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la

Normandie, l'Anjou son ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, & ses droits sur la Normandie, la Touraine & l'Anjou. Il est vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus considérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* sortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage son frère & deux de ses fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant six cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuisa, & ne put fournir la somme. On fut obligé de rappeler les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ses malheurs le privèrent de toute autorité, & le royaume de toute police.

Les soldats licenciés, & les paysans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs se fit nommer l'*ami de* DIEU *& l'ennemi de tout le monde.* Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, se fit reconnaître roi par ces brigands, & fit presque autant de mal par ses ravages que le véritable roi en avait produit par ses malheurs. Enfin ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi dans cette désolation générale alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en otage à Londres à la place de son frère & de ses enfans. Il y mourut, & sa rançon ne fut pas payée. On disait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, & meurt.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le comte de *Blois* & le comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort*, sorti de la prison de Paris, & *Blois*, sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué. 1364.

Ces temps de grossièreté, de séditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle servait de contre-poids à la férocité générale des mœurs; nous en traiterons à part. L'honneur, la générosité, jointes à la galanterie, étaient ses principes. Le plus célèbre fait-d'armes, dans la chevalerie est le combat de trente bretons contre vingt anglais, six bretons & quatre allemands, quand la comtesse de *Blois* au nom de son mari, & la veuve de *Montfort* au nom de son fils, se fesaient la guerre en Bretagne. Le point d'honneur 1351.
fut le sujet de ce combat; car il fut résolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter,

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

on ſe brava, & *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie.* On combattit en champ clos. Il n'y eut des ſoixante combattans que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des bretons, & quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, & ne remédiaient pas ſurtout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* & les *Scipions* avaient combattu en champ-clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les légiſlateurs des nations.

Edouard, après ſes victoires & ſes conquêtes, ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes intérêts & ſa gloire, & perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière.

La table ronde. La grande table ronde, établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table-ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Arthus*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur
1377. & à ſa gloire, & mourut entre les bras d'*Alix Perſe* ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, & en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* ſon fils, juſtement ſurnommé *le ſage*, réparait

les ruines de fon pays par la patience & par les négociations. Nous verrons comment il chaffa les Anglais de prefque toute la France. Mais tandis qu'il fe préparait à cette grande entreprife, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci & de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables & plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir, du roi de Caftille dom Pèdre le cruel, & du connétable du Guefclin.

LA Caftille était prefqu'auffi défolée que la France. *Pierre* ou dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le repréfente comme un tigre altéré de fang humain, & qui fentait de la joie à le répandre. Un tel caractère eft bien rarement dans la nature. Les hommes fanguinaires ne le font que dans la fureur de la vengeance, ou dans les févérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté néceffaire; mais perfonne ne répand le fang pour fon plaifir.

Il monta fur le trône de Caftille, étant encore mineur, & dans des circonftances fâcheufes. Son père *Alfonfe XI* avait eu fept bâtards de fa maîtreffe *Eléonore de Gufman*. Ces fept bâtards, puiffamment établis, bravaient l'autorité de dom *Pèdre;* & leur mère, encore plus puiffante qu'eux, infultait à la

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels.

mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine-mère & celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui fallut soutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux & trop sévère. Il
1351. épouse *Blanche de Bourbon;* & la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de *St Jacques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce: c'est celle des *Henriques*.

Sa femme coupable.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, & se consolât dans d'autres amours?

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre & les Arragonois & ses frères rebelles. Il fut encore vainqueur, & rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de *St Jacques* fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait assassiné son connétable & quatre seigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon.*

Dans ces troubles, la femme de dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accusation de poison sans preuve.

C'était sans doute l'intérêt des ennemis de dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transtamare*, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frère & sa mère à venger, & surtout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par des brigands réunis, nommés *Malandrins;* ils fesaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Transtamare* négocia avec le roi de France *Charles V* pour délivrer la France de ces brigands, & les avoir à son service. L'Arragonais, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler & à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef, & à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de *Bertrand du Guesclin* comme une action sainte, & qu'il fesait, dit-il, pour le bien de son ame. Cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

Du Guesclin à la tête des brigands.

On sait qu'en passant près d'Avignon, *du Guesclin*, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape & sa cour. Cette extorsion était nécessaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

1366. Le bâtard *Henri*, fecondé de ces troupes groffies dans leur marche, & appuyé de l'Arragon, commença par fe faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainfi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était fouverain de la Guienne; le roi fon père la lui avait cédée pour prix de fes actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le fuccès des armes françaifes en Efpagne, & prendre par intérêt & par honneur le parti le plus jufte. Il marcha en Efpagne avec fes Gafcons & quelques anglais. Bientôt, fur les bords de l'Ebre & près du village de Navarette, dom *Pèdre* & le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranftamare* & *du Guefclin*, donnèrent la fanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieufe au *Prince noir* que celle de Créci & de Poitiers, parce qu'elle fut plus difputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Guefclin* & le maréchal d'*Andrehen*, qui ne fe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranftamare* fut obligé de fuir en Arragon, & le *Prince noir* rétablit dom *Pèdre* fur le trône. Ce roi traita plufieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autorifent du nom de juftice. Dom *Pèdre* ufait, dans toute fon étendue, du mal-

Du Guefclin, un bâtard & une armee de voleurs contre Pierre.

1368. heureux droit de fe venger. Le *Prince noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de fes cruautés. Il eft après *Alfred* celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui foutenait dom *Pèdre* fe fut retiré, & que *Bertrand du Guefclin* fe fut racheté, alors le bâtard *Tranftamare* réveilla le parti des

mécontens, & *Bertrand du Guefclin*, que le roi *Charles V* employait fecrètement, leva de nouvelles troupes.

Tranftamare avait pour lui l'Arragon, les révoltés de Caftille & les fecours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Caftillans, le Portugal, & enfin les mufulmans d'Efpagne : ce nouveau fecours le rendit plus odieux, & le défendit mal. *Tranftamare* & *du Guefclin*, n'ayant plus à combattre le génie & l'afcendant du *Prince noir*, vainquirent enfin dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré & affiégé dans un château après fa défaite, il eft pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit eft le comte de *Tranftamare*. On dit que, tranfporté de fureur, il fe jeta, quoique défarmé, fur fon frère; ce qui eft vrai, c'eft que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Le bâtard tue fon frere, roi legitime.

1368.

Ainfi périt dom *Pèdre* à l'âge de trente-quatre ans, & avec lui s'éteignit la race de Caftille. Son ennemi, fon frère, fon affaffin, parvint à la couronne fans autre droit que celui du meurtre : c'eft de lui que font defcendus les rois de Caftille, qui ont régné en Efpagne jufqu'à *Jeanne*, qui fit paffer ce fceptre dans la maifon d'*Autriche*, par fon mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France & de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre, Richard II, fils du prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* sauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs, *Edouard III* & le *Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père & de la maladie du fils attaqué de l'hydropiſie. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre ce prince ſouverain de Guienne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du payement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles; s'attacher le nouveau roi de Caſtille, & même ce roi de Navarre, *Charles*, ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles.

Politique du roi *Charles V.*

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes &

l'événement ne les juſtifiaient. Il envoie un chevalier & un juge de Toulouſe citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, & à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père & de ſon grand-père, qui poſſédait la Guienne & les lieux circonvoiſins en ſouveraineté abſolue par le droit de conquête & par un traité ſolemnel. Non-ſeulement on le cite comme un ſujet, mais on fait rendre un arrêt du parlement de Paris, par lequel on confiſque la Guienne, & tout ce qui appartient en France à la maiſon d'*Angleterre*. L'uſage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, & on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre. 1369. 1370.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Gueſclin*, devenu connétable de France, & ſurtout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, anoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où eſt le profit, là eſt la gloire;* comme diſait *Louis XI.*

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles ſecours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Gueſclin*, ſans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci & de Poitiers, fit une campagne entièrement ſemblable à celle qui dans les derniers temps a fait paſſer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba 1370.
dans le Maine & dans l'Anjou ſur les quartiers des troupes anglaiſes, les défit toutes les unes après

les autres, & prit de sa main leur général *Grandson.* Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V.* Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

1378. Puissance du roi *Charles V.* *Charles*, qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III*, l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais, & quelques forteresses.

1380. Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin.* On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, & le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, & qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans, mais ils sont connaître l'esprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt du *Guesclin.* On le

Cérémonie singulière.

sait

fait encore mourir d'un poison lent, qui lui avait 1380.
été donné il y avait plus de dix années, & qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V* était une mauvaise constitution.

Charles V non empoisonné.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, & que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice. Il avait voulu 1374.
déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible.

Trésor de Charles V.

On fait monter les trésors qu'il amassa jusqu'à la somme de dix-sept millions de livres de son temps. La livre, monnaie d'argent, équivalait alors à environ 8 livres actuelles & ½, & la livre, monnaie d'or, à 12 livres & demie. (x) Il est certain quil avait accumulé, & que tout le fruit de son économie fut ravi & dissipé par son frère le duc d'*Anjou*,

(x) Voyez ci-dessus note 8. En général, nous entendons toujours par livre numéraire, la livre numeraire, monnaie d'argent.

dans sa malheureuse expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III*, vainqueur de la France, & après celle de *Charles V* son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, succéda à son grand-père *Edouard III* à l'âge d'onze ans ; & quelque temps après *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel esprit de vertige & de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne, du temps du roi *Jean*, & comme ils vengèrent leur avilissement & leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs.
1381. La même furie saisit les Anglais. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois & des parlemens peuvent en faire. Ils assemblent les peuples de trois provinces, & leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez long-temps de la terre, & qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri & au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs & par la dispersion des révoltés. Mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On

Guerre des pauvres contre les riches.

était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois & l'autorité des parlemens. *Richard II* à l'âge de dix-huit ans voulut être despotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre* petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie & une pension pour subsister.

Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridiquement portées contre lui ont été conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, & qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, & comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

1399 *Richard II* déposé juridiquement.

Ainsi le même siècle vit déposer solemnellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* & *Richard II*,

Quatre souverains juges & condamnés.

l'empereur *Venceslas* & le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur,
1400. huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis *Charlemagne*.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

Tout le fruit de la sagesse de *Charles V* perdu.

UNE partie des soins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France, fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, & les impôts qu'il avait mis révoltèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1,200,000 de nos livres. Ses freres,

régens du royaume, en dépenſaient ſept mille ou 5,600,000 pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette diſſipation manquait du néceſſaire. Il ne faut pas mépriſer de tels détails, qui ſont la ſource cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes ſe ſoulevèrent; les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeuneſſe de *Louis XIV*, parurent ſous *Charles VI*. Les punitions publiques & ſecrètes furent auſſi cruelles que le ſoulèvement avait été orageux. Le grand ſchiſme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le déſordre. Les papes d'Avignon, reconnus en France, achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguiſée en religion peut inventer. On eſpérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

Il avait vengé en perſonne le comte de Flandre, 1384.
ſon vaſſal, des Flamands rébelles, toujours ſoutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée ſous *Richard II*. On équipa même plus de douze cents vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; *St Louis* en eut davantage: il eſt vrai que ce n'était que des vaiſſeaux de tranſport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourd'hui,

& qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie, qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eu la France ſous un bon gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, on pouvait faire de ſi grandes entrepriſes.

Charles VI tombe en frénéſie.

Enfin on reſpirait, lorſque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation d'eſprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, juſqu'à ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Cru enſorcelé.

Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoiſonné & enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiècle, tout éclairé qu'il eſt, de préjugés populaires auſſi injuſtes. Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épouſé *Valentine de Milan*. On accuſe *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Français, alors fort groſſiers, penſaient que les Italiens en ſavaient plus qu'eux.

Le ſoupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la ruſticité de ce temps. On fit à la cour une maſcarade dans laquelle le roi, déguiſé en ſatyre, traînait quatre autres ſatyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix réſine, à laquelle on avait attaché des étoupes.

1393. Le duc d'*Orléans* eut le malheur d'approcher un

flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, & à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la duchesse de Berri, qui l'enveloppa dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechutes. On eût pu le guérir peut-être par des saignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (15) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les frequentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raison qui resta au roi fut plus fatal que ces accès. On n'assembla point les états, on ne régla rien; le roi restait roi, & confiait son autorité méprisée & sa tutelle tantôt à son frère, tantôt à ses oncles le duc de *Bourgogne* & le duc de *Berri*. C'était un surcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes eussent de puissans apanages. Paris devint nécessairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt sourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, jusqu'à l'université, se mêlait du gouvernement,

1393. Un sorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

Personne n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, fit assassiner son cousin le duc de *Orléans* frère du

1407. Duc d'*Orléans* assassiné.

(15) Après ce magicien, on vit des moines Augustins, des confréries de sorciers se presenter pour guérir le roi. Plusieurs de ces misérables furent condamnés au feu, ce qui était absurde & cruel : car, en admettant les principes de la superstition de ces temps-là, puisque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup sûr ils n'étaient pas des magiciens.

roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni assez maître de son esprit, ni assez puissant pour faire justice du coupable. Le duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Ensuite il vint à la cour faire trophée de son crime. Il assembla tout ce qu'il y avait de princes & de grands;
1408. & en leur présence le docteur *Jean-Petit*, non-seulement justifia la mort du duc d'*Orléans*, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres historiques de l'écriture. Il osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Constance, & n'a pas moins été renouvellée depuis.

Un docteur justifie l'assassinat.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laissa perdre Gènes qui s'était mise sous la protection de la France. Les Français y furent massacrés comme en Sicile. L'élite de la noblesse qui avait
1410. couru se signaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuse que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chose en comparaison de ceux de l'Etat.

Factions à Paris, ville déja considérable.

La femme du roi, *Isabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le sien; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puissant.

Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre & l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait celle des *Bourguignons;* celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléans*, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait ſeſait tour à tour conduire au gibet, aſſaſſiner, brûler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſurer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne. (16)

(16) Ce ſiècle d'horreur a cependant prodoit un magiſtrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conſcience & à leur raiſon, & non aux opinions de leur ſiècle. C'eſt de *Jean Juvenel des Urſins* que nous parlons. Né ſans fortune, il fut d'abord avocat; (car, ſoit qu'il deſcendit réellement des *Urſins* d'Italie, ſoit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ſes enſans, il eſt certain qu'il ſubſiſta long-temps de cette profeſſion) ſa réputation de probité & de courage lui fit donner par *Charles VI*, alors gouverné par des miniſtres vertueux, la place de prevôt des marchands, long-temps ſupprimée & qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, conſtruits par les ſeigneurs ſur les rivières de Marne & de Seine, gênent la navigation; la puiſſance de ces ſeigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point; il ſollicite un arrêt, qui ordonne la deſtruction des moulins & le rembourſement de leur valeur au denier dix; il l'obtieot, parce qu'on eſpère ſaire naître des obſtacles à l'exécution. Mais la nuit même tons les moulins ſont abattus, & la ſubſiſtance du peuple aſſurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'emparèrent du gouvernement; on perſécuta les miniſtres. On ôta l'épée de connétable à *Cliſſon; Nogent* & *la Riviere* ſurent empriſonnes, *Juvenel* prit leur déſenſe & les ſauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le ſort des

Henri V descend en France.

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince

gens en place disgraciés, comme l'exil il y a quelque temps, & maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; *Juvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait surpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement) s'expose à tout pour l'avertir; *Juvenel* instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, & réduit ses adversaires au silence. Echappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi & à l'Etat, au milieu des factions des Orleanais & des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'*Orleans* ses dissipations, sa legéreté & ses débauches, & lui en predire les suites. Il reproche avec la même franchise au duc de *Bourgogne* ses liaisons avec des scélérats, & son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'*Orleans*.

En 1410 il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Juvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider, & après l'avoir consulte, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idees superieures à son siècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres & au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la necessité de maintenir son arrêt. *Juvenel* arrive avec la deputation au palais du roi, à l'instant même où le duc de *Bourgogne* allait lui presenter le duc de *Lorraine*. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de se voir arrêté par l'activité & le courage de *Juvenel*: *Jean Juvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit*. *Si fait*, *Monseigneur*, dit Jean Juvenel; & il ajouta: *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent a moi, & que les autres restent avec M. de Lorraine*. Le duc etonné quitta la main du duc de *Lorraine*, se joint à *Juvenel*; & le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clemence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orleans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer a un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, etaient prisonniers & exposés a l'insolence des satellites Bourguignons. *Juvenel* ose concevoir seul l'idee de les delivrer & de sauver l'Etat. Il etait aimé du peuple,

rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion

& surtout de celui de son quartier. Il fait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle & le contenir; & cette revolution, faite par le peuple, s'execute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après il sauve le roi, que le duc de *Bourgogne* voulait enlever, sous pretexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple revolte, de princes, de grands accompagnes de troupes armees, agites par l'ambition & par la haine, un seul homme retablit la paix, & tout lui obeit sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, & *Juvenel* devint son chancelier. On declara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Juvenel* avait eu la générosite de laisser la liberte lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'etait emparé, depuis Compiegne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siege de cette ville; & le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Juvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il etait chancelier du dauphin; on lui presenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, & perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Juvenel* était dans la ville, attache au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il etait douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur & de ferocité, & il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Juvenel* avait egalement sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* & *l'Isle Adam* s'etaient rendus si celèbres par leurs pillages, leurs exactions & leurs cruautés. *Debar* avertit *Juvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme & moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est eteinte; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de *Harville* & de *Saint-Chamans du Pesché*.

réunit cependant contre l'anglais tous les partis. Le bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes & quelques arbalètriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattans. Ce qui était arrivé
1415. à *Edouard III* arrivait à *Henri V;* mais la principale
Batailles perdues. ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent aussitôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils se servaient avec force & avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fusils; & c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils; on peut s'en servir plus vîte & plus long-temps : cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci & à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée; & après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette

journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, & à subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent & de nouvelles troupes.

1415. Reine-mère coupable, punie, & qui se venge.

L'esprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que leur roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts, le troisième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de seize ans, tâchait déjà de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat & à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, & surtout dans les églises. Le dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de *Boisbourdon* qui en revenait ; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question, & cousu dans

un sac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le secours du duc de *Bourgogne*. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux désastres.

1418. Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, & conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* assemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une seconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* est aux portes de cette ville, dans laquelle un roi insensé est en proie à toutes les séditions. La faction du duc de *Bourgogne* y massacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denis, & quarante magistrats. La reine & le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V* est déjà maître de toute la
1418. Normandie. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois; & la fourberie est égale de tous côtés.

1419. Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeste entrevue avec le duc de *Bourgogne* sur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y assassine le duc de *Bourgogne* aux yeux

Le dauphin assassine le duc de *Bourgogne*.

du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'*Orléans* eſt vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'aſſaſſinat était joint à la violation de la foi publique. (17)

(17) Peu de jours avant l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne* & lui avaient communié de la même hoſtie ſur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne Jean* fut-elle l'effet d'une trahiſon ou du haſard ?

Nous croyons la ſeconde opinion plus vraiſemblable, & voici nos raiſons :

Charles VII a été un prince faible ; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était ſouillé de toutes les eſpèces de crimes.

Il eſt donc plus naturel de ſoupçonner le duc d'avoir voulu ſe ſaiſir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'aſſaſſiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration ſur ſa foi de chevalier au fils & à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, & perſonne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'oſa entreprendre de le venger ; & il eſt bien vraiſemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après l'idée ſuperſtitieuſe qui faiſait croire que DIEU accordait la victoire à la cauſe de la vérité.

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans* ; il avait fait ſoutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, ſi le dauphin eût vengé ce crime par un crime ſemblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* ſuivant ſes propres principes ? *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande généroſité. *Charles VII* fut obligé de le ſacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* ſe retira dans la ville d'Avignon ſans ſe plaindre ; après avoir même exhorté le roi à faire à ſes dépens cette réconciliation néceſſaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un aſſaſſinat ; mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour diſculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orléans*, aſſaſſiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé ſon ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce

On ferait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ses

fait ne regarde pas *du Châtel*, on elle n'est digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de sa main, peut-il être désigné, vers 1420, comme un *bâtard naguère varlet de cuisine & de chevaux à Paris ?*

On a compté la dame de *Gyac*, maîtresse du duc de *Bourgogne*, parmi les complices; parce qu'après la mort du duc, elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui fesait perdre?

La dame de *Gyac* avait conseillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Monterean; c'en etait assea pour que la duchesse la crût coupable: mais cela ne prouve rien contre elle.

On a instruit une espèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maison du duc de *Bourgogne*: qui a-t-on entendu?

1°. Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagné; & de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, secretaire du duc, long-temps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il était entre dans les barrières: son recit est très-détaille, & il est le seul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du sire de *Noailles* de la maison de *Foix*; ces écuyers n'ont rien vu, mais ils deposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de *Noailles*, qui, blessé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette déposition n'est pas faite comme les autres, devant une espèce de tribunal; c'est une simple declaration pardevant notaire; declaration écrite en latin, tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas eté dictée par les deux ecuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus a ses écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la déclaration des denx écuyers?

Le dauphin & le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin etait faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était tres-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que dans un assassinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire perir sur un échafaud les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre *Henri V* avait entre ses mains *Barbasan* & *Tanneguy*

mesures

mesures pour en soutenir les suites. *Philippe le bon* nouveau duc de Bourgogne, successeur de son père, devint un ennemi nécessaire du dauphin par devoir

du Châtel, les deux hommes que la faction bourguignone haïssait le plus; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, & il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fussent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe & féroce; il avait besoin du duc de *Bourgogne*; il fallait donc que lui & les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui; il suivit le dauphin, & combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Beziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant proposé au dauphin de venir vers son père, & que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours le sire de *Noailles* saisit le dauphin & mit la main sur son épée; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ses bras & lui sauva une seconde fois la liberté & la vie; (car ce fut lui qui lorsque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris & fit le massacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans son lit & l'emporta sur son cheval à Vincennes) que les autres suivans du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* & le sire de *Noailles*. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'*Orléans*, se vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'histoire de *Charles VI*, par *Juvenel des Ursins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin & *Tanneguy du Châtel* comme absolument innocens, non-seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc *Jean*; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de *Bourgogne* qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, & la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'*Orléans*, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin & *du Châtel*, parce que, si on en excepte *Juvenel des Ursins*, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. de *Saint-Foix*, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

& par politique. La reine sa mère outragée devint une marâtre implacable; & le roi anglais profitant de tant d'horreurs disait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Isabelle de Bavière*
1420. & le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouse au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Le dauphin desherité.

Il fut stipulé dès-lors même que *Henri V* serait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reste de la vie malheureuse du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin, le contrat portait qu'on poursuivrait sans relâche celui qui se disait dauphin de France. *Isabelle de Bavière* conduisit son malheureux mari & sa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri* devenu roi de France entra dans Paris paisiblement, & y régna sans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ses domestiques à l'hôtel de Saint-Paul, & que la reine *Isabelle de Bavière* commençait déjà à se repentir.

1420. Condamné au parlement.

Philippe duc de Bourgogne fit demander solemnellement justice du meurtre de son père aux deux rois, à l'hôtel de Saint-Paul, dans une assemblée de tout ce qui restait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'université nommé *Jean Larcher*, accusent le dauphin. Le premier président du parlement de Paris & quelques députés de son corps assistaient à cette assemblée. L'avocat général *Marigni* prend des conclusions contre l'héritier & le défenseur de la couronne, comme s'il

parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre.* C'était une grande table qui ſervait du temps de *S[t] Louis* à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du louvre, & qui reſta depuis comme une marque de juriſdiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le préſident *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du préſident de *Thou*, a voulu déguiſer ce fait; il n'eſt que trop avéré. (*y*)

C'était une de ces queſtions délicates & difficiles à réſoudre, de ſavoir par qui le dauphin devait être jugé, ſi on pouvait détruire la loi ſalique, ſi le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'aſſaſſinat du meurtrier devait l'être. On a vu long-temps après en Eſpagne *Philippe II* faire périr ſon fils. *Coſme I*, duc de Florence, tua l'un de ſes enfans qui avait aſſaſſiné l'autre. Ce fait eſt très-vrai; on a conteſté très-mal à propos à *Varillas* cette aventure; le préſident de *Thou* fait aſſez entendre qu'il en fut informé ſur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner ſon fils à la mort; exemples affreux, dans leſquels il ne s'agiſſait pas de donner l'héritage du fils à un étranger!

Voilà donc la loi ſalique abolie, l'héritier du trône déshérité & proſcrit, le gendre régnant paiſiblement, & enlevant l'héritage de ſon beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume* prince d'Orange, étranger, dépoſſéder le père de ſa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, ſi les

Le roi d'Angleterre regne en France.

(*y*) Larchevêque de Reims *des Urſins* l'avoue dans ſon hiſtoire. Voyez le chapitre LXXXV de l'hiſtoire du parlement de Paris.

fuccefleurs de *Henri V* avaient foutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un feul hiftorien qui ne trouvât leur caufe jufte? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorroïdes en punition de s'être affis fur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles fur bulles ? N'auraient-ils pas été les oints du Seigneur ? La loi falique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient préfenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi falique! que de beaux efprits l'euffent tournée en ridicule! que de prédicateurs euffent élevé jufqu'au ciel *Henri V* vengeur de l'affaffinat & libérateur de la France !

Le dauphin retiré dans l'Anjou ne paraiffait qu'un exilé. *Henri V* roi de France & d'Angleterre fit voile vers Londres pour avoir encore de nouveaux fubfides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de fa liberté, que fon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; & après s'être épuifée pour affermir fon roi dans Paris, elle eût été réduite en fervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, & que fon roi aurait eues dans fa main.

Le roi d'Angleterre à Saint-Denis.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréfors & des armées ; il était jeune encore. Tout fefait croire que le trône de France paffait pour toujours à la maifon de *Lancaftre*. La deftinée renverfa tant de profpérités & d'efpérances. *Henri V* fut attaqué d'une fiftule.

On l'eût guéri dans des temps plus éclairés : l'ignorance de fon fiècle caufa fa mort. Il expira au château 1422.
de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut expofé à Saint-Denis comme celui d'un roi de France, & enfuite porté à Veftminfter parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laiffé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après fa trifte vie, après avoir paffé trente années dans des rechutes continuelles de frénéfie. Il mourut le plus malheureux 1422.
des rois, & le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc de *Betford*, fut le feul qui affifta à fes funérailles. On n'y vit aucun feigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc de *Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc de *Betford* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres *Henri VI* fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jufqu'à Londres des députés pour prêter ferment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE LXXX.

De la France du temps de Charles VII. De la Pucelle & de Jacques Cœur.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin femblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII* ; mais il fut plus long & plus

orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied ſon royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, auſſi abſolu que *Henri V*, & le duc de *Bourgogne* devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe par l'union du Hainaut, du Brabant & de la Hollande à ſes domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plupart abuſaient de ſes malheurs, au point que le comte de *Richemont* ſon connétable, frère du duc de *Bretagne*, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de faire valoir dans les pays de ſon obéiſſance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{75}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en ſorte qu'elle ne déſignait alors qu'un 50ᵉ de la valeur qu'elle avait déſignée peu d'années auparavant.

Qu'était la pucelle d'Orleans.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte*, *montant chevaux à poil*, comme dit *Monſtrelet*, *& feſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire.* On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint

héroïque. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des docteurs de l'univerſité & quelques conſeillers du parlement qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée ; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice : le vulgaire le crut, & ce fut aſſez.

Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*, & étaient près de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, & leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croient voir la Divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera ſacrer dans Reims, & accomplit ſa promeſſe l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu. 1429.

1429. La pucelle priſonnière, accuſée par la ſorbonne, & condamnée au feu par des évêques français & anglais.

Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime & chaſſer l'étranger : mais l'inſtrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée & priſe en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré & reſpecté ſon courage. Le régent *Betford* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes anglais. Elle avait feint un miracle, *Betfort* feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toujours d'obſerver l'eſprit du temps ; c'eſt lui qui dirige les grands événemens du

monde. L'univerfité de Paris préfenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accufant d'héréfie & de magie. Ou l'univerfité penfait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou fi elle ne le penfait pas, elle commettait une lâcheté déteftable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen par ***Cauchon*** évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un feul évêque d'Angleterre, affiftés d'un moine dominicain vicaire de l'inquifition & par des docteurs de l'univerfité. Elle fut qualifiée de „ fuperftitieufe, „ devinereffe du diable, blafphemereffe en DIEU & „ en fes faints & faintes, errant par moult de fors en „ la foi de CHRIST. „ Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau dans une prifon perpétuelle. Elle fit à fes juges une réponfe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait ofé affifter au facre de *Charles* avec fon étendard, elle répondit : ***Il eft jufte que qui a eu part au travail en ait à l'honneur.***

1431. Enfin, accufée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laiffé exprès pour la tenter, fes juges, qui n'étaient pas affurément en droit de la juger puifqu'elle était prifonnière de Guerre, la déclarèrent hérétique relapfe, & firent mourir par le feu celle qui ayant fauvé fon roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis fa mémoire, affez honorée par fon fupplice même.

Ce n'eft pas affez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatifme compofé de fuperftition & d'ignorance, qui

a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de Saint-Paul, & une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique; & en Bretagne on fit mourir par le même supplice le maréchal de *Retz*, accusé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts les plaisirs & la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps; & qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire presqu'à chaque page de cette histoire. Observation.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa, quelques années après la mort de la pucelle, prendre son nom en Lorraine & soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, & qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens; & un homme de la maison des *Armoises* l'épousa en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions. (z)

(z) Voyez l'article *Arc*, *Jeanne d'Arc*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon*, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de son père, & en s'unissant avec le chef de sa maison contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier & le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, & devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cents mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même *Philippe* qui avait en 1300 institué la toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges fesaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses Etats. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités & malgré les guerres civiles & étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna son royaume à peu près comme *Henri IV* le conquit cent cinquante ans après. *Charles*

n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV*; mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'Etat chez les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Entrée de *Charles VII* dans Paris, reçu par les sept péchés mortels.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection & de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, & sept autres figurant les vertus théologales & cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte Saint-Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bâteleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques: les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions

de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Ce *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes & qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli & détrôné encore.

Etablissemens de *Charles VII.*

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe : cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI*.

Troupes réglées.

Noblesse nouvelle.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; & c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme

de nom & d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs immédiats furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé des des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encore à ſervir dans les occaſions.

Grand commerce de *Jacques Cœur*.

On s'étonne qu'après tant de déſaſtres la France eût tant de reſſources & d'argent. Mais un pays riche par ſes denrées ne ceſſe jamais de l'être quand la culture n'eſt pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, & ne le détruiſent point. Les meurtres & les ſaccagemens qui deſolent des familles en enrichiſſent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme Medici*, que nous appelons de *Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en fait point le ſujet: car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes & des injuſtices des hommes?

Le roi le fit mettre en priſon, & le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté & trahi ſon

maître, & qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise & l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses commis plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrace. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer son commerce en Chypre & n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de *Charles VII* fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi dont les jours finirent avec amertume, par les rébellions de son fils dénaturé qui fut depuis le roi *Louis XI*.

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siècles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funestes objets de l'histoire, & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle & dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissentions,

à ſortir de cette groſſièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans & les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles & les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers des inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *beſicles* eſt de la fin du treizième ſiècle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agiſſent par le ſecours du vent ſont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma* qui vivait au quatorzième ſiècle en parle, & avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu long-temps auparavant chez les Grecs & chez les Arabes; il en eſt parlé dans des poëtes arabes du ſeptième ſiècle. La faïence, qu'on feſait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis long-temps l'uſage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les vénitiens eurent ſeuls au treizième ſiècle le ſecret des miroirs de criſtal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuſe. La merveille plus utile de la bouſſole était due au ſeul haſard, & les vues des hommes n'étaient

point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier fait avec du linge pilé & bouilli est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Pax* qui en établit à Padoue la première manufacture plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, & la plupart par des inventeurs ignorés.

Villes pauvres.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Gènes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés long-temps sans culture, cependant on ne savait pas encore se garantir du froid à l'aide de ces cheminées qui sont aujourd'hui dans tous nos appartemens un secours & un ornement. Une famille entière s'assemblait au milieu d'une salle commune enfumée, autour d'un large foyer rond dont le tuyau allait percer le plafond.

Disette appelée frugalité.

La Flamma se plaint au quatorzième siècle, selon l'usage des auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Fréderic Barberousse* & de *Fréderic II*, lorsque dans Milan capitale de la Lombardie on ne mangeait de viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, & la chandelle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs

citoyens

citoyens de morceaux de bois fec, allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par femaine ; les chemifes étaient de ferge & non de linge; la dot des bourgeoifes les plus confidérables était de cent livres tout au plus. Les chofes ont bien changé, ajoute-t-il : on porte à préfent du linge; les femmes fe couvrent d'étoffes de foie, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent; elles ont jufqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il fe plaint était encore loin à quelques égards de ce qui eft aujourd'hui le néceffaire des peuples riches & induftrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maifons des particuliers étaient d'un bois groffier, recouvert d'une efpèce de mortier qu'on appelle torchis, les portes baffes & étroites, les fenêtres petites & prefque fans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe ; & ce luxe fut défendu par *Philippe le bel* aux bourgeoifes. On connaît ce réglement fait fous *Charles VI; Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio:* ,, Que ,, perfonne n'ofe donner plus de deux plats avec le ,, potage. ,,

Un feul trait fuffira pour faire connaître la difette d'argent en Ecoffe & même en Angleterre, auffi bien que la rufticité de ces temps-là, appelée fimplicité. On lit dans les actes publics que quand les rois d'Ecoffe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur affignait trente fchellings par jour,

douze pains, douze gâteaux & trente bouteilles de vin.

Luxe chez les ſeigneurs & prelats.

Cependant il y eut toujours chez les ſeigneurs de fief & chez les principaux prélats toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait néceſſairement s'introduire chez les poſſeſſeurs des grandes terres. Dès long-temps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domeſtiques & de chevaux. Un concile de Latran tenu en 1179 ſous *Alexandre III*, leur reproche que ſouvent on était obligé de vendre les vaſes d'or & d'argent dans les égliſes des monaſtères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs viſites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conſéquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuſe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'induſtrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen qui fait la richeſſe d'une nation. La vaiſſelle d'argent était preſque inconnue dans la plupart des villes. *Muſſus*, écrivain lombard du quatorzième ſiècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers & les taſſes d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir, avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois cents florins d'or.

C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

Ufure énorme en ufage, preuve de misère; & misère, preuve de foutife.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France aux douzième, treizième & quatorzième fiècles. Les Florentins, les Lombards, qui fefaient feuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en poffeffion de tirer des Français & des Anglais vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent eft la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi *Charles V* amaffa quelques tréfors par fon économie, par la fage adminiftration de fes domaines, (alors le plus grand revenu des rois) & par des impôts inventés fous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniftre le cardinal de *la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréfors furent diffipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les fiens dans Avignon. Le duc d'*Anjou*, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans fa malheureufe expédition d'Italie. La France refta dans la misère jufqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainfi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur fein qu'on jouiffait des douceurs de la vie. Les richeffes & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences & beaux arts aux treizième & quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui sont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudesque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Trevisana,
E lou cantar Provensales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toscana.

Ce monument est plus précieux qu'on ne pense, & est fort au-dessus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curiosité grossière & sans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'est démentie chez aucune des nations dont *Fréderic* parle. Les Catalanes sont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La noblesse française a les mêmes graces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce & blanche, de belles mains sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agrémens en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie, les Provençaux leur goût pour

la poësie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'est si connu des amateurs de ces recherches que les vers sur les Vaudois de l'année 1100.

Citation essentielle.

Que non voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir ne avoutrar ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli suo ennemi,
Loz dison qu'es vaudes & los feson morir.

Cette citation a encore son utilité, en ce qu'elle est une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs sévères. (18)

Ce jargon se maintint malheureusement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que sous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force & à cette grace qui loin de dégénérer se perfectionna encore. L'italien prit sa forme à la fin du treizième siècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuse *Jeanne*. Déjà *le Dante* florentin avait illustré la langue toscane par son poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie;* ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-dessus du mauvais goût de son

(18) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur esprit savaient se moquer des préjugés, & sentaient combien ces persécutions etaient injustes & atroces. On en trouve plusieurs autres preuves dans le recueil des *Fabliaux*, par M. *le Grand*. Cependant le fanatisme a duré encore six siècles, soit parce que la première & la dernière classe d'une nation sont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, soit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progres des lumières n'y supplee point, c'est toujours entre les mains de la populace que reside véritablement le pouvoir.

fiècle & de fon fujet, & rempli de morceaux écrits auffi purement que s'ils étaient du temps de l'*Ariofte* & du *Taffe*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, perfécuté par *Boniface VIII* & par *Charles de Valois*, ait dans fon poëme exhalé fa douleur fur les querelles de l'empire & du facerdoce. Qu'il foit permis d'inférer ici une faible traduction d'un des paffages du *Dante*, concernant ces diffentions. Ces monumens de l'efprit humain délaffent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Le *Dante*.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux foleils les flambeaux luire au monde,
Qui fans fe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enfeignaient les chemins,
Et nous montraient, de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervale.
Ce temps n'eft plus, & nos cieux ont changé.
L'un des foleils de vapeurs furchargé,
En s'échappant de fa fainte carrière,
Voulut de l'autre abforber la lumière.
La règle alors devint confufion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre ufurpée
Voulut porter la houlette & l'épée.

Pétrarque.

Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était fufceptible. On trouve dans ces deux poëtes, & furtout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces

traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au déſir de vous faire connaître autant que je le puis le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près le commencement de ſa belle ode à la fontaine de Vaucluſe, en vers croiſés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphyrs
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappelles mes ſoupirs,
En rappelant ſon image;
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſait quand vous touchiez ſon ſein,
Roſſignol dont la voix eſt moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable ſéjour,
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'amour a bleſſé tous mes ſens:
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces qu'on appelle *Canzoni* ſont regardées comme ſes chefs-d'œuvres : ſes autres ouvrages lui firent moins d'honneur. Il immortaliſa la fontaine de Vaucluſe, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point

aimé, il ferait beaucoup moins connu. Quelqu'imparfaite que foit cette imitation, elle fait entrevoir la diftance immenfe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque legère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette molleffe élégante qui fait fon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de fon fiècle payait à fon génie alors unique, mais furpaffé depuis par l'*Ariofte* & par le *Taffe*. Je ne pafferai pas fous filence que fa famille avait été bannie de Tofcane & dépouillée de fes biens, pendant les diffentions des *Guelfes* & des *Gibelins*, & que les Florentins lui députèrent *Bocace* pour le prier de venir honorer fa patrie de fa préfence & y jouir de la reftitution de fon patrimoine. La Grèce dans fes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût & plus d'eftime pour les talens.

Bocace. Ce *Bocace* fixa la langue tofcane : il eft encore le premier modèle en profe pour l'exactitude & pour la pureté du ftyle, ainfi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jufqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une fuite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous paffé à la poftérité ; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque* ; le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, fuccéda au *Pulci* ; & l'*Ariofte* les furpaffa tous par la fécondité de fon imagination. N'oublions

pas que *Pétrarque* & *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples* dont l'efprit cultivé fentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs difciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes fefaient oublier les temps criminels de fon premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'efprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit fes jours.

Les beaux arts, qui fe tiennent comme par la main & qui d'ordinaire périffent & renaiffent enfemble, fortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* fans aucun fecours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième fiècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaifir. Il refte furtout de lui cette fameufe peinture qu'on a mife en mofaïque, & qui repréfente le premier apôtre marchant fur les eaux; on la voit audeffus de la grande porte de Saint-Pierre de Rome. *Brunellefchi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui* d'Arezzo long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la mufique à la fin de l'onzième fiècle, & rendu cet art plus facile & plus commun. *Cimmabué.*

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Tofcans. Ils firent tout renaître par leur feul génie, avant que le peu de fcience qui était refté à Conftantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* fur fon exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce **Tofcans nos maîtres.**

n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences ; & c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique & de mathématique que l'on ſavait alors.

Remarque. Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions & des guerres; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait ſon beau poëme de la nature, *Virgile* ſes bucoliques, *Cicéron* ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne & qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *St Bernard* & *Abélard* en France, au douzième ſiècle, auraient pu être regardés comme de beaux eſprits ; mais leur

Langue françaiſe, alors jargon groſſier.

langue était un jargon barbare, & ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime à laquelle on aſſujettit ces hymnes latines des douzième & treizième ſiècles eſt le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales.

Farces ſaintes. L'art des *Sophocles* n'exiſtait point : on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves

de quelques hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament ; & c'eſt de là que la coutume de jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poëte *St Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains : & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, & leurs théâtres une choſe ſacrée, *Grégoire de Nazianze* & ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes ; mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des gentils. Il eſt reſté de ces pieuſes farces des théâtres ambulans que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de ſolemnités, ils repréſentent la naiſſance & la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio* ; & enfin les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvres tirés de l'ancien teſtament.

Les confrères de la paſſion en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraître JESUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve & groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs & condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime ; mais il eût fallu un temps éclairé, &

dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Beaux arts dans l'Aſie.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; & puiſque les poëſies du perſan *Sadi* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil & de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* & de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de *Sadi* que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Il fait diſtinctement ce qui ne fut jamais: Taduction de *Sadi*.
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux;
Juge, il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite.
De l'éternel burin de ſa préviſion
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil:
Il sème de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inſtant l'univers va rentrer
Dans les immenſités de l'eſpace & du vide;
Qu'il parle, & l'univers repaſſe en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainſi cultivées ſur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'eſt une preuve que les autres arts qui contribuent aux agrémens de la vie étaient très-connus. On n'a le ſuperflu qu'après le néceſſaire; mais ce néceſſaire manquait encore dans preſque toute l'Europe. Que connaiſſait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Eſpagne & dans la Lombardie ſeptentrionale? les coutumes barbares & féodales, auſſi incertaines que tumultueuſes, les duels, les tournois, la théologie ſcholaſtique & les fortiléges.

Sottiſes d'Europe.

On célébrait toujours dans pluſieurs égliſes la fête de l'âne, ainſi que celle des innocens & des fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne: *Amen amen Aſine; eh eh eh ſire Ane, eh eh eh ſire Ane.*

Du Cange & ſes continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuſcrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit aſinus
Pulcher & fortiſſimus.

Eh, ſire âne ! ça, chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin aſſez.

Fête de l'âne. Une fille repréſentant la mère de DIEU allant en Egypte montée ſur cet âne, & tenant un enfant entre ſes bras, conduiſait une longue proceſſion ; & à la fin de la meſſe, au lieu de dire, *Ite miſſa eſt*, le prêtre ſe mettait à braire trois fois de toutes ſes forces, & le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette ſuperſtition de ſauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'au treizième & au quatorzième ſiècles, quelques Italiens commençaſſent à ſortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché ſur la mer & était venu juſque ſur les bords de l'Adige par le golfe de Veniſe ; que JESUS-CHRIST lui avait aſſigné un pré pour ſa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ſes os dans un âne artificiel qui fut dépoſé dans l'égliſe de Notre-Dame des Orgues, ſous la garde de quatre chanoines : ces reliques furent portées en proceſſion trois fois l'année avec la plus grande ſolemnité,

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII* voyant que la proceſſion de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maiſon de la vierge *Marie* en attirerait davantage, & ne ſe trompa point : il autoriſa cette ſable de ſon autorité apoſtolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché ſur la mer, de Jéruſalem juſqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maiſon de *Marie* avait été tranſportée de Nazareth à Loretto. La petite maiſon fut bientôt enfermée dans une égliſe ſuperbe : les voyages des pélerins & les préſens des princes rendirent ce temple auſſi riche que celui d'Ephèſe. Les Italiens s'enrichiſſaient du moins de l'aveuglement des autres peuples ; mais ailleurs on embraſſait la ſuperſtition pour elle-même, & ſeulement en s'abandonnant à l'inſtinct groſſier & à l'eſprit du temps. Vous avez obſervé plus d'une fois que ce fanatiſme, auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours ſervi non-ſeulement à les rendre plus abrutis mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'eſprit ; & la ſuperſtition, en l'aveuglant, inſpire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans pluſieurs villes ſur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la croſſe à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres patentes. C'était dans ſon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut enſuite un fou de cour qui prenait un droit ſur les filous & ſur

les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artifans, de bourgeois, de femmes : les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myftères facrés ; & c'eft de là que vient la fociété des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans. La plus méprifable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, & ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'infolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abufer de la faibleffe des pénitens publics, jufqu'à les fuftiger : on voit encore un refte de cet ufage dans les baguettes dont font armés les pénitenciers à Rome. Enfuite les moines fe fuftigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatrifé d'un moine. *Pierre Damien* dans l'onzième fiècle excita les féculiers même à fe fouetter tout nus. On vit en 1260 plufieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie armés de fouets. Ils parcoururent enfuite une partie de l'Europe. Cette affociation fit même une fecte qu'il fallut enfin diffiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en fe fuftigeant, des fous marchaient dans prefque toutes les villes à la tête des proceffions, avec une robe pliffée, des grelots, une marotte ; & la mode s'en eft encore confervée dans les villes des Pays-Bas & en Allemagne. Nos nations feptentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, fuivies de celles de la *mère fotte* & du *prince des fots*.

Révélations, fortilèges. On n'entendait parler que de révélations, de poffeffions, de malefices. On ofe accufer la femme

de

de *Philippe III* d'adultère, & le roi envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entre eux une association par écrit, & se promettent un secours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois.* La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilége, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester* en Angleterre est condamnée à faire amende honorable devant l'église de Saint-Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; & une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs, enfantées par la crédulité, tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante, était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens & les mahométans arabes; & chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la misère. Barbarie & misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième siècle, on a vu les croisades dépeupler & appauvrir

notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne :* ils ne ſont pas moins malheureux & ſont encore plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiècles avec le nôtre (quelques perverſités & quelques malheurs que nous puiſſions éprouver) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands hommes qui ne peuvent corriger leur ſiecle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les Etats, ſur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les eccléſiaſtiques ; mais ni un *St Louis*, ni un *St Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre-humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les céſars de l'Allemagne & contre les pontifes romains, les ſchiſmes fréquens, & enfin le grand ſchiſme d'Occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble, d'exercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux ? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle : bien peu s'élèvent au-deſſus des mœurs du temps. Les attentats dans leſquels pluſieurs papes furent entraînés, leurs ſcandales autoriſés par un exemple général, ne peuvent pas être enſevelis dans l'oubli. A quoi ſert la peinture de leurs vices & de leurs déſaſtres ? à faire voir combien Rome eſt heureuſe depuis que la décence & la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les viciſſitudes recueillies dans cet eſſai ſur les mœurs,

que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuſe jusqu'à ce que les lois & le pouvoir légiſlatif aient été établis ſans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de déſordres ; quelques bons eſprits, nés dans les ténèbres des nations ſeptentrionales, ne purent y attirer les ſciences & les arts.

Le roi de France *Charles V*, qui raſſembla environ neuf cents volumes cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuſes compoſitions de ce temps. C'eſt faire un amas de cailloux tirés d'antiques maſures quand on eſt entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Piſe un aſtrologue ; & *Catherine*, fille de cet aſtrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* diſait : *Tant que doctrine ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites, & gouverné par mille coutumes différentes ; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, & l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Charles V le ſage, digne d'un meilleur temps.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans

Modes françaises.

même prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grace à cette mascarade, & justifiaient ce qu'avait dit *Fréderic II : Plas me el Cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la discipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger sous *Philippe de Valois*, *Jean*, & *Charles VI.* Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? c'est peut-être que combattant loin de leur patrie ils sentaient plus le besoin de cette discipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille & plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchissemens : privilèges des villes : états généraux.

DE l'anarchie générale de l'Europe, de tant de désastres même, naquit le bien inestimable de la liberté qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales & tant d'autres cités.

Servitude établie dans presque toute l'Europe.

Vous avez déjà observé que dans les commencemens de l'anarchie féodale presque toutes les villes étaient peuplées plutôt de serfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne où il n'y a que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, & où les habitans appartiennent à leur seigneur qui a sur eux droit de vie & de mort. Il en

fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir plusieurs villes; & dès le treizième siècle elles s'unirent pour leur défense commune contre les seigneurs de châteaux qui subsistaient de brigandage.

Louis le gros en France suivit cet exemple dans ses domaines, pour affaiblir les seigneurs qui lui fesaient la guerre. Les seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi soutenir en Palestine l'honneur de la chevalerie.

Servitude abolie en quelques pays.

Enfin en 1167 le pape *Alexandre III* déclare au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude*. Cette loi seule doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples, ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie doivent rendre son nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ses chartes déclara que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'est*, dit-il, *le royaume des Francs*. Il fesait à la vérité payer cette liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés & très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les seigneurs ses vassaux à faire pour les sujets de leurs domaines ce qu'il fesait pour les siens. Les cultivateurs, les bourgeois même restèrent encore long-temps hommes de *poest*, hommes de puissance attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du temps

de *Charles VII*, que la fervitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il eft fi difficile de faire le bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il eft encore quelques cantons en France où le peuple eft efclave ; & ce qui eft auffi horrible que contradictoire, efclaves de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la fageffe.

Anobliffemens.

Avant *Louis Hutin* les rois anoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de *St Louis*, anoblit *Raoul* qu'on appelait *Raoul l'orfévre*, non que ce fût un ouvrier, fon anobliffement eût été ridicule; c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfévres* ces dépofitaires, ainfi qu'on les nomme encore à Londres où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : & *St Louis* anoblit fans doute fon chirurgien *la Broffe*, puifqu'il le fit fon chambellan.

Les communautés des villes avaient commencé en France fous *Philippe le bel* en 1301 à être admifes dans les états généraux, qui furent alors fubftitués aux anciens parlemens de la nation compofés auparavant des feigneurs & des prélats. Le tiers-état y forma fon avis fous le nom de requête : cette requête fut préfentée à genoux. L'ufage a toujours fubfifté que les députés du tiers-état parlaffent aux rois un genou en terre, ainfi que les gens du parlement, du parquet, & le chancelier même dans les lits de juftice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'oppofer aux prétentions du pape *Boniface VIII.* Il faut avouer qu'il était trifte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat : l'un compofé

Tiers-état appelé aux parlemens du royaume.

des ſeigneurs des fiefs, qui ne feſaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, & qui par ſon inſtitution ſacrée eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſque-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons ſéculiers & eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eût jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord: les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi, ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII* & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les états-généraux de France une remarque que nos hiſtoriens auraient dû faire: c'eſt que la France eſt le ſeul pays du

monde où le clergé faſſe un ordre de l'Etat. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richeſſes, ils ſont diſtingués du peuple par leurs vêtemens ; mais ils ne compoſent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne ſont ordre de l'Etat ni à Rome ni à Conſtantinople : ni le pape ni le grand turc n'aſſemblent jamais le clergé, la nobleſſe & le tiers-état. L'*Uléma*, qui eſt le clergé des turcs, eſt un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre les évêques ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent comme barons & non comme prêtres. Les évêques les abbés ont ſéance à la diète d'Allemagne, mais c'eſt en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France eſt la ſeule où l'on diſe, *le clergé, la nobleſſe & le peuple.*

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à ſe former dans ces temps-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le chaos du gouvernement commneçait à ſe débrouiller preſque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occaſionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de long-temps ſortir de la barbarie où l'abrutiſſement qui naît d'une longue ſervitude les avait réduits. Ils acquirent la liberté : ils furent comptés pour des hommes ; mais ils n'en furent ni plus polis ni plus induſtrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* & de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'eſclavage, & il ne reſpira que dans les dernières années de *Charles VII.* Il ne fut pas moins malheureux

en Angleterre après le règne de *Henri V.* Son fort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Venceslas* & de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles & monnaies.

LE tiers-état ne servit en 1345 aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides & des gabelles : mais il est certain que si les Etats avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité ; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnaie & décrédité par ses malheurs, les états de 1355 dont nous avons déjà parlé nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eu d'examiner ses besoins, ses ressources & ses forces, a toujours laissé les états généraux destitués de cet esprit de suite & de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois & les usages au lieu d'en faire : ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis

France sans lois.

& maintenus dans le droit d'être un corps néceſſaire repréſentant la nation. C'eſt là qu'on connaît ſurtout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement eſt devenu entièrement différent. Il était alors tout ſemblable. Les états d'Arragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands priviléges.

Subſides noblement accordés.

Les états généraux de France, ou plutôt la partie de la France qui combattait pour ſon roi *Charles VII* contre l'uſurpateur *Henri V*, accorda généreuſement à ſon maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le temps même où l'on craignait de laiſſer les terres ſans culture. (Ce ſont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne reſtait preſque plus de domaines à *Charles VII*, & ſans les braves guerriers qui ſe ſacrifièrent pour lui & pour la patrie, ſans le connétable de *Richemont* qui le maîtriſait, mais qui le ſervait à ſes dépens, il était perdu.

Tailles anciennes.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs ſeigneurs dont ils avaient été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſſent auſſi levé des tailles, même avant *St Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain & vin*, payée d'abord en nature & enſuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur une petite taille de bois ce

que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites ; & ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorſqu'il eût remis dans le royaume la police & la tranquillité dont il avait été privé depuis ſi long-temps, & lorſqu'une ſi longue ſuite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je conſidère donc ici en général le ſort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'eſt au genre-humain qu'il eût fallu faire attention dans l'hiſtoire : c'eſt là que chaque écrivain eût dû dire *Homo ſum ;* mais la plupart des hiſtoriens ont décrit des batailles.

Monnaie faible.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaibliſſement des monnaies. Chaque ſeigneur en feſait frapper, & altérait le titre & le poids, ſe feſant à lui-même un préjudice durable pour un bien paſſager. Les rois avaient été obligés par la néceſſité des temps de donner ce funeſte exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & ſurtout de la France, avait été englouti en Aſie & en Afrique par les infortunes des croiſades. Il fallut donc dans les beſoins toujours renaiſſans augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre, dans le temps du roi *Charles V* après qu'il eut conquis ſon royaume, valait entre 8 & 9 de nos livres numéraires ; ſous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de

l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois & demie plus pauvre.

Peu d'argent comptant.

Qu'on juge par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi ! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Première monnaie d'or au coin des rois d'Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se fesaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que la monnaie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi *Philippe le*

bel avait non-feulement hauffé le prix fictif & idéal des efpèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage : en un mot c'était de la fauffe monnaie, & les féditions qu'excita cette manœuvre ne rendirent pas la nation plus heureufe. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel;* il fefait jurer fur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le fecret. Il leur enjoint dans fon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids.* Mais comment pouvait-il fe flatter que cette infidélité ne ferait point découverte ? & quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! Quel temps où prefque tous les feigneurs de fiefs depuis *St Louis* fefaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* & à *Philippe de Valois !* Ces feigneurs vendirent en France au fouverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous confervé en Allemagne, & il en a réfulté quelquefois de grands abus, mais non de fi univerfels ni de fi funeftes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris jufqu'à Charles VII.

SI *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de *St Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux affemblées de la nation les citoyens qui font en effet le corps de la nation ; il n'en fit pas moins en inftituant fous le nom de parlement une cour fouveraine de judicature, fédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit fur l'origine & fur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confufes, parce que tout paffage des anciens ufages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes repréfentent précifément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre juftice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement eft appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il fe fit un grand changement en France fous *Philippe le bel* au commencement du quatorzième fiècle; c'eft que le grand gouvernement féodal & ariftocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France; c'eft que *Philippe le bel* érigea prefqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Touloufe, de Normandie, & les grands jours de Troyes, pour rendre la juftice : c'eft que le parlement de Paris était le plus confidérable par fon grand diftrict, que *Philippe le bel* le rendit fédentaire à Paris, & que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépofitaire & l'interprète des lois anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne, & l'oracle de la nation. Mais il ne repréfentait nullement la nation. Pour la repréfenter il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en fa perfonne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'était le parlement de Paris.

Le confeil étroit du roi, les états généraux, le parlement, étaient trois chofes très-différentes. Les

états généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & surtout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang; & la cour de justice nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques & de chevaliers, assistés de légistes soit tonsurés soit laïques, instruits des procédures.

Pairs.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature; comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs ni les autres princes de l'Empire n'y aient jamais assisté; & comme le conseil de Castille est encore une jurisdiction suprême, quoique les grands d'Espagne n'aient pas le privilége d'y avoir séance.

Différence entre parlement, cour de justice, & parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes assemblées des champs de mars & de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit à la vérité d'y assister : mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le sont encore en Angleterre, les seuls nobles du royaume; c'étaient des princes relevans de la couronne, & quand on en créait de nouveaux on n'osait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant cessé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquise par son mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les souverains

de ces Etats ne venaient pas sans doute juger des causes au parlement de Paris, mais plusieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'assemblait d'abord deux fois l'an. On changeait souvent les membres de cette cour de justice, & le roi les payait de son trésor pour chacune de leurs séances.

Pourquoi cour souveraine.

On appela ces parlemens *cours souveraines* : le président s'appelait le souverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef. Témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel* : *Que nul maître ne s'absente de la chambre sans le congé de son souverain.* Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur ; il fallait venir (*ester à droit*) soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Evêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement & précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi en 1320 fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les privileges de la noblesse : on les appela souvent *chevaliers ès lois*. Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de

mépriser

méprifer cette nobleffe paifible. Les defcendans des hommes de loi ne font point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'eft un refte de l'ancienne barbarie d'attacher de l'aviliffement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la juftice.

Roture en parlement.

On objecte que ce n'eft pas la fonction de rendre la juftice qui les aviliffait, puifque les pairs & les rois la rendaient, mais que des hommes nés dans une condition fervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inftruire les procès, & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la nobleffe, à qui feule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleffe des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie françaife, nous écrit que pour être digne de faire l'hiftoire de France, il faut être verfé dans nos anciens ufages; qu'il faut favoir, par exemple, que les confeillers du parlement furent originairement des ferfs qui avaient étudié nos lois & qui confeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite; mais il eft plus vrai encore que la plupart n'étaient point ferfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement fous la protection des rois dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens en tout temps & en tout pays a plus de facilités pour s'inftruire que les hommes nés dans l'efclavage.

Parlement de Paris femblable au banc du roi d'Angleterre.

Ce tribunal était, comme vous favez, ce qu'eft en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vaffaux de ceux de France, imitèrent

en tout les usages de leurs suzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris ; il y en eut un au banc du roi d'Angleterre ; le chancelier de France peut présider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi & les pairs anglais peuvent casser les jugemens du banc, comme le roi de France casse les arrêts du parlement en son conseil d'Etat, & comme il les casserait avec les pairs, les hauts-barons & la noblesse dans les états généraux qui sont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc* prouve la ressemblance parfaite; le banc des présidens a retenu son nom chez nous, & nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états généraux anglais ont subsisté toujours. Ils ont partagé la législation ; les nôtres rarement convoqués sont hors d'usage. Les cours de justice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin considérablement accrues, ont acquis insensiblement, tantôt par la concession des rois, tantôt par l'usage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni sous *Philippe le bel*, ni sous ses fils, ni sous *Louis XI*.

Le plus grand lustre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduisirent de faire enregistrer leurs traités & leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre

n'entrait dans aucune affaire d'Etat, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts était inconteſtablement du reſſort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement ſur les finances ſont du temps de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût ſigné du ſouverain. Il en eſt encore ainſi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats : rien n'eſt plus humain & plus juſte. Le fanatiſme, l'eſprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort pluſieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'eſt-à-dire, à l'Etat; on ôte un homme à la patrie, on flétrit ſa famille, ſans que celui qui repréſente la patrie le ſache. Combien d'innocens accuſés d'héréſie, de ſorcellerie & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que *Charles VI* fut éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris au palais de *St Louis*, que *Charles VI* tint, le 23 décembre 1420, ce fameux lit de juſtice, en préſence du roi d'Angleterre *Henri V;* ce fut là qu'il nomma *ſon très-amé fils Henri, héritier, régent du royaume.* Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles ſoi-diſant dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean ſans peur*, duc de Bourgogne,

furent déclarés criminels de lèse-majesté, & privés de toute succession : ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus ; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe, au mois de janvier, & condamné par contumace au bannissement perpétuel; *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à* DIEU *& à son épée.* Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable ; le roi, privé de sa raison, était entre des mains étrangères, & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, & régent de France, avait été mis en prison à Londres étant prince de Galles, sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet, lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort & faire noyer la régente de Hongrie *Elisabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo.*

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne quand il assassina le duc d'*Orléans*, & on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On n'osepro-ceder contre le duc de *Bourgogne*, puissant; & on procède contre le dauphin, persécuté.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après; mais tout était double dans la subversion qui arriva sous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux universités de Paris; & chaque parti avait ses maréchaux & ses grands officiers.

Toutes les charges doubles en France.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de sa vie, fut lui-même, selon cette coutume, à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon;* coutume qui parut depuis indigne de la justice & de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, & que dans une affaire criminelle, cette même présence, qui ne doit annoncer que des graces, pouvait commander les rigueurs.

Usages dans les jugemens des pairs.

Enfin je remarque que, pour juger un pair, il était essentiel d'assembler des pairs. Ils étaient ses juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon;* il fit plus, il admit dans cette assemblée des trésoriers de

France, avec les députés laïques du parlement. Ainsi tout change. L'histoire des usages, des lois, des priviléges, n'est en beaucoup de pays & surtout en France qu'un tableau mouvant.

C'est donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat de vouloir tout rappeler aux usages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irrésistible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? est-ce à celle où le mot de *parlement* signifiait une assemblée de capitaines francs, qui venaient en plein champ régler, au premier de mars, les partages des dépouilles? est-ce à celle où tous les évêques avaient droit de séance dans une cour de judicature, nommée aussi *parlement*? A quel siècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel usage s'en tenir? Un bourgeois de Rome serait aussi bien fondé à demander au pape des consuls, des tribuns, un sénat, des comices, & le rétablissement entier de la république Romaine; & un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du sultan l'ancien aréopage & les assemblées du peuple qui s'appelaient *églises*.

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Basle tenu du temps de l'empereur Sigifmond & de Charles VII, au quinzième fiècle.

CE que font des états généraux pour les rois, les conciles le font pour les papes; mais ce qui fe reffemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'efprit le plus républicain, les états ne fe font jamais crus au-deffus des rois, quoiqu'ils aient dépofé leurs fouverains dans des néceffités preffantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur *Venceflas* ne fe font jamais crus fupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Aragon difaient au roi qu'ils élifaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainfi, ils ne fe difaient plus fupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur fouverain.

Mais il n'en eft pas d'une affemblée d'évêques de tant d'églifes également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un fouverain, & les églifes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine & la difcipline ne peuvent être foumifes à la décifion d'un feul homme, au mépris du monde entier. Les conciles font donc fupérieurs aux papes dans le même fens que mille avis doivent l'emporter fur un feul. Refte à favoir s'ils ont le droit de le dépofer comme les diètes de Pologne & les électeurs de

Si un concile a le droit de depofer un pape, un évêque prince.

l'empire allemand ont le droit de dépofer leur fouverain.

Cette queftion eft de celles que la raifon du plus fort peut feule décider. Si d'un côté un fimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une affemblée du monde chrétien peut à plus forte raifon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eft fouverain. Ce n'eft pas un concile qui lui a donné fon Etat; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand fes fujets font contens de fon adminiftration? Un électeur eccléfiaftique, dont l'empire & fon électorat feraient contens, ferait en vain dépofé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il refterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Eglife, & maître chez lui, demeurerait fouverain.

Différence entre les conciles de Bafle & de Conftance.

Le concile de Conftance avait dépofé le fouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppofer. Le concile de Bafle, qui prétendit dix ans après fuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eft trompeur, combien font différentes les affaires qui femblent les mêmes, & que ce qui eft grand & feulement hardi dans un temps, eft petit & téméraire dans un autre.

Le pape *Eugène* caffe le concile.

Le concile de Bafle n'était qu'une prolongation de plufieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne: mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu, en 1431, les pères commencerent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diffoudre leur affemblée, ni même celui de la transférer; & qu'il leur était foumis fous peine de punition. Le pape *Eugène* fur cet énoncé ordonna

la diſſolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeſte. L'empereur *Sigiſmond* qui régnait encore n'était pas le maître de la perſonne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII.* Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le ſcandale s'en tint longtemps aux négociations ; on y fit entrer l'Orient & l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs que par les princes latins ; & pour obtenir un faible ſecours très-incertain, il fallait que l'Egliſe grecque ſe ſoumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette ſoumiſſion. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, ſecond du nom, que le péril intéreſſait davantage, conſentait à faire par politique ce que tout ſon clergé refuſait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le ſecourût. Il s'adreſſait à la fois au pape & au concile ; & tous deux ſe diſputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambaſſadeurs à Baſle, où le pape avait quelques partiſans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, & des galères pour l'amener en Italie, qu'enſuite on le recevrait à Baſle. Les émiſſaires du pape firent un décret clandeſtin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur ferait reçu à Florence où le pape transférait l'aſſemblée ; ils enlevèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du concile, & ſcellèrent ainſi au nom des pères mêmes le contraire de ce

Tour plus adroit du pape *Eugene*.

que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit ; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits & écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté ; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Eglise grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adresse ; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union passagère des Eglises grecque & latine, en 1439.

L'empereur défrayé par le pape s'embarque avec son patriarche & quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'Eglise grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques dans leur soumission réelle gardèrent en apparence la majesté de l'Empire, & la dignité de l'Eglise grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape ; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Eglise grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le Saint-Esprit procède du Père & du Fils par la production de spiration ;*

que le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, & que le Fils a de toute éternité la vertu productive.

Enfin l'empereur grec, fon patriarche & prefque tous fes prélats, fignèrent dans Florence le point fi long-temps débattu de la primatie de Rome. L'hiftoire Bizantine affure que le pape acheta leur fignature. Cela eft vraifemblable; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, & les évêques d'un pays défolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union des Grecs & des Latins fut à la vérité paffagère; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue.* Toute l'Eglife grecque la réprouva. Les évêques qui avaient figné à Florence en demandèrent pardon à Conftantinople; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit fon maître.* Ils ne furent réconciliés à leur Eglife qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

Cette union anathematifée à Conftantinople.

L'Eglife latine & la grecque furent plus divifées que jamais. Les Grecs, toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerfels, de leurs fciences, fe fortifièrent dans leur haine & dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptifaient les Latins qui revenaient à eux; & de-là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg & à Riga, les prêtres ruffes donnent un fecond baptême à un catholique qui embraffe la religion grecque. Plufieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des facremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la proceffion du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion fous une feule efpèce; & il

eſt très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Egliſe de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec & ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, & jamais pontife avant lui n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'Egliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Eugène déposé.

1439. Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, & qu'il finit, autant qu'il eſt en lui, le ſchiſme de l'Orient & de l'Occident, le concile de Baſle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique & parjure*.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux ; ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces réglemens, & qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France, *Charles VII*, adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

Ce ſont ces réglemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à *S[t] Louis* ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé, avec l'approbation du roi, y ſont confirmées ; les annates déclarées ſimoniaques ;

les réferves, les expectatives y font déteftées. Mais d'un côté on n'ofe jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi fi fameufe, qui affure les libertés de l'Eglife gallicane, permet qu'on appelle au pape en dernier reffort, & qu'il délègue des juges dans toutes les caufes eccléfiaftiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer fi aifément. C'était en quelque forte reconnaître le pape pour maître; & dans le temps même que la pragmatique lui laiffe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auffi peu de raifon que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des grands d'Efpagne. Ainfi tout eft contradiction. Il eft vrai que le concile de Bafle avait le premier fait cette défenfe aux papes. Il n'avait pas confidéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; & que plus une dignité eft rare, plus elle eft refpectée.

Ce fut encore la difcipline établie par ce concile qui produifit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'eft foutenu. Tous les ufages d'Allemagne ont fubfifté. Elections des prélats, inveftitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de féance, prefque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des ufages reçus du temps de *Charles VII*.

Le concile de Bafle, ayant dépofé vainement un pape très-fage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppofa comme on fait un fantôme, un duc de Savoie, *Amédée VIII*, qui avait été le premier **Anti-pape.**

duc de sa maison, & qui s'était fait ermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara souverain pontife, tout séculier qu'il était. Ce qui avait causé de violentes guerres du temps d'*Urbain VI*, ne produisit alors que des querelles ecclésiastiques, des bulles, des censures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car si le concile appelait *Eugène* simoniaque, hérétique & parjure, le secrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait *Amédée* Cerbère & Antechrist. Enfin, sous le pape *Nicolas V*, le concile se dissipa peu-à-peu de lui-même; & ce duc de Savoie, ermite
1449. & pape, se contenta d'être cardinal, laissant l'Eglise dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-septième & le dernier schisme considérable, excité pour la chaire de *St Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été si souvent disputé.

Le pape *Pie II* condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

Æneas Picolomini, florentin, poëte & orateur, qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsqu'ensuite il fut pape lui-même, sous le nom de *Pie II*, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent qui seul fait si souvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ses lettres, imprimées depuis dans le recueil de ses aménités, recommande à son père un de ses bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaise. Il ne condamna point ses amours, comme il condamna ses sentimens sur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les chofes changent felon les temps. Les pères de Conftance avaient livré au bûcher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteftation, qu'ils ne fuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée fur la préfence réelle, perfiftans feulement dans les fentimens de *Wiclef* fur la hiérarchie & fur la difciplice de l'Eglife.

Les huffites du temps du concile de Bafle allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le rafé*, ce fameux capitaine, compagnon & fucceffeur de *Jean Ziska*, vint difputer au concile de Bafle à la tête de deux cents gentilshommes de fon parti. Il foutint entr'autres chofes *que les moines étaient une invention du diable.* ›› Oui, dit-il, je le prouve. N'eft-il ›› pas vrai que JESUS-CHRIST ne les a point ›› inftitués ? Nous n'en difconvenons pas, dit le ›› cardinal *Julien*. Hé bien, dit *Procope*, il eft donc ›› clair que c'eft le diable. ›› Raifonnement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Æneas Silvius*, témoin de cette fcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jérôme* par un arrêt de mort.

Cavaliers huffites au concile.

On a vu pendant ce concile quel était l'aviliffement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchaffent à leur ruine, puifqu'ils allaient à Rome mendier de faibles fecours, & faire le facrifice de leur religion. Auffi fuccombèrent-ils quelques années après fous les Turcs, qui prirent Conftantinople. Nous allons voir les caufes & les fuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec ſoi-diſant empire romain. Sa faibleſſe, ſa ſuperſtition, &c.

LES croiſades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Conſtantinople; car les princes croiſés, en uſurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit ſe ſouvenir que cet empire retourna aux Grecs, en 1261, & que *Michel Paléologue* l'arracha aux uſurpateurs latins, pour le ravir à ſon pupille *Jean Laſcaris*. Il faut encore ſe repréſenter que dans ce temps-là le frère de *St Louis*, *Charles d'Anjou*, envahiſſait Naples & Sicile, & que, ſans les vêpres ſiciliennes, il eût diſputé au tyran *Paléologue* la ville de Conſtantinople, deſtinée à être la proie des uſurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la ſoumiſſion de l'Egliſe grecque; mais ſa baſſe politique ne put l'emporter contre l'eſprit de parti & la ſuperſtition qui dominaient dans ſon pays. Il ſe rendit ſi odieux par ce manége, que ſon propre fils *Andronic*, ſchiſ-
1283. matique, malheureuſement zélé, n'oſa ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la ſépulture chrétienne.

Sottiſes grecques. Ces malheureux grecs, preſſés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, diſputaient

cependant

cependant fur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'Empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle, & l'autre que DIEU l'avait produite feulement pour la transfiguration. Une grande fecte de moines & de dévots contemplatifs voyait cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière célefte au bout de leur nez. Cependant les Turcs fe fortifiaient dans l'Afie mineure, & bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman, de qui font defcendus tous les empereurs *Ofmanlis*, avait établi le fiége de fa domination à Burfe en Bithynie. *Orcan* fon fils vint jufqu'aux bords de la Propontide, & l'empereur *Jean Cantacuzène* fut trop heureux de lui donner fa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Conftantinople. Bientôt après *Cantacuzène* ne pouvant plus garder l'Empire qu'un autre lui difputait, s'enferma dans un monaftère. Un empereur, beau-père du fultan & moine, annonçait la chute de l'Empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaiffeaux, & ils voulaient paffer en Europe. Tel était l'abaiffement de l'Empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Conftantinople. féparé par un canal qui forme le port. Le fultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagêa, dit-on, les Génois à paffer fes foldats au-deçà du détroit. Le marché fe conclut; & on tient que les Génois pour quelques milliers de befans d'or livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on fe fervit de vaiffeaux grecs. *Amurat* paffe & va jufqu'à Andrinople, où les Turcs

Ottoman.

Empereur grec, beau-père du fultan turc.

s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté.
1357. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiser les pieds du pape *Urbain V*. Il reconnaît sa primatie ; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe & les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper sous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave
1374. avec un maître. Il sert à la fois de lieutenant & d'otage au conquérant turc ; & après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à son fils aîné dont ils se défiaient également, l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils nommé *Manuel* sert *Amurat* contre les chrétiens, & le suit dans ses armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janissaires déjà instituée la forme qui subsiste encore.

1389. Ayant été assassiné dans le cours de ses victoires,
Bajazet. son fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le foudre*, lui succéda. La honte & l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, & implore sa protection contre son père, & contre *Manuel* son frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux ; & les Génois, toujours maîtres de Galata, l'assistent d'hommes & d'argent. *Andronic*, avec les Turcs & les Génois, se rend maître de Constantinople & enferme son père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour

arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laiſſant derrière lui Conſtantinople, comme une proie ſur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'eſt là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, & ces braves Français commandés par 1396.
l'empereur d'Occident *Sigiſmond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs priſonniers turcs : ainſi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après ſa victoire, eût fait à ſon tour égorger les Français qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réſerva que vingt-cinq chevaliers, parmi leſquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant ſa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire ſerment de ne plus t'armer contre moi; mais je mépriſe tes ſermens & tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean ſans peur*, aſſaſſin du duc d'*Orléans*, aſſaſſiné depuis par *Charles VII*. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Le duc de *Bourgogne* priſonnier de *Bajazet*.

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Conſtantinople, court chez les rois de l'Europe comme ſon père *Jean I* & ſon fils *Jean II*. Il vient en France chercher de vains ſecours. On ne pouvait prendre un temps moins propice : c'était celui de la frénéſie de *Charles VI*, & des déſolations de la France. *Manuel Paléologue* reſta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le ſiége eſt formé, & ſa perte ſemblait certaine,

lorſqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleverſent le monde.

La puiſſance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, ſauva Conſtantinople en attaquant *Bajazet*.

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Gengis* par les femmes, ſelon les meilleurs hiſtoriens. Il naquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept cents lieues de la ſource du Tigre & de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il eſt parlé dans la Genèſe, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre : il faut que les choſes aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un pays affreux; il eſt pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs ; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auſſi un barbare approchant de la brute: on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, ſans cette eſpèce de mérite dont les ſuccès ſont la récompenſe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né ſans Etats, il ſubjugua autant de pays qu'*Alexandre*, & preſqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Coraſſan, ſur les frontières de Perſe. De-là il va ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe; il retourne ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aiſément. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y préſenter; il y a donné la loi, & en a remporté des tréſors immenſes.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà ſoumiſe, & qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, & ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun ſecours chez

les chrétiens, s'adreffe enfin à ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait dépoffédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps fon fecours. Il defcendit dans l'Afie mineure, appelé par les mufulmans & par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageufe de fon caractère, c'eft qu'on le voit dans cette guerre obferver au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambaffadeurs à *Bajazet*, & lui demande d'abandonner le fiége de Conftantinople, & de rendre juftice aux princes mufulmans dépoffédés. *Bajazet* reçoit ces propofitions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le fiége de Conftantinople, & livre entre Céfarée & Ancire cette grande bataille où il femblait que toutes les forces du monde fuffent affemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien difciplinées, puifqu'après le combat le plus opiniâtre elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, & tant de nations belliqueufes. On ne faurait douter que *Tamerlan*, qui jufque-là combattit toujours avec les flèches & le cimeterre, ne fit ufage du canon contre les Ottomans, & que ce ne foit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, fur lefquelles font gravés des caractères inconnus. Les Turcs fe fervirent contre lui dans la bataille de Céfarée, non-feulement de canons, mais auffi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, fi *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vaincu & pris.

1401.

Bajazet vit ſon fils aîné *Muſtapha* tué en combattant auprès de lui, & tomba captif entre les mains de ſon vainqueur avec un de ſes autres fils nommé *Muſa*, ou *Moïſe*. On aime à ſavoir les ſuites de cette bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe & l'Aſie, & entre deux conquérans dont les noms ſont encore ſi célèbres; bataille qui d'ailleurs ſauva pour un temps l'empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fable de la cage & de la raiſon qui empêche les ſultans de ſe marier.

Aucun des auteurs perſans & arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens grecs? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* ſe feſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazet* à demi-nue; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurat II*, que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote de Servie, & par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il eſt difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la généroſité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Burſe ou Pruſe, capitale des Etats turcs aſiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je ſervirai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma*

clémence. Mes conquêtes me suffisent, & de nouvelles faveurs de l'inconstante fortune ne me tentent point.

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que *Tamerlan* n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara sultan dans Burse ce même *Musa*, fils de *Bajazet*, & qu'il lui dit : *Reçois l'héritage de ton père ; une ame royale sait conquérir des royaumes, & les rendre.*

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres, mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit sultan & qu'il protégea pour l'opposer & à *Soliman* & à *Mahomet I* ses frères, ne put leur résister malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet ;* & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi ; & que le tartare ne trouvant pas de facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De-là il

repasse l'Euphrate & retourne dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes Etats. Il avait conquis presqu'autant de terrain que *Gengis :* car si *Gengis* eut une partie de la Chine & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie & une partie de l'Asie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec *Manuel* y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III* roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'Etat, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils & toutes ses petites-filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie, & par le bonheur de ses petits-fils, qu'*Alexandre* auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruisit beaucoup de villes comme *Gengis*, sans en bâtir une seule : au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, & au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarcande qui fut depuis le siége de

Hommages rendus à *Tamerlan*.

1406.

l'empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes jusque dans les Indes ; établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les observations de Babylone, & changea le commerce de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà ce me semble en quoi *Alexandre* l'emporte sur *Tamerlan*, sur *Gengis* & sur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'il est permis d'égayer un peu ces événemens terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un persan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poëte persan, nommé *Hamèdi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec plusieurs courtisans, & jouant à un jeu d'esprit, qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux : *je vous estime trente aspres*, dit-il au grand kan. *La serviette dont je m'essuie les vaut*, répondit le monarque. *Mais c'est aussi en comptant la serviette*, répondit *Hamèdi*. Peut-être qu'un prince qui laissait prendre ces innocentes libertés n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce ; mais on se familiarise avec les petits, & on égorge les autres.

Religion de *Tamerlan*.

Il n'était ni musulman ni de la secte du grand *Lama* ; mais il connaissait un seul DIEU, comme les lettrés chinois, & en cela marquait un grand sens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de superstition ni chez lui ni dans ses armées. Il souffrait également les musulmans, les lamistes, les brames, les guèbres, les juifs & ceux qu'on nomme idolâtres. Il assista même en passant

vers le mont Liban aux cérémonies religieuſes des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne feſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui ſuccéda dans les Etats de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut part à la compoſition des tables aſtronomiques qui portent ſon nom ; ſemblable en cela au roi *Alfonſe X de Caſtille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande eſt tombée avec les ſciences ; & ce pays occupé par les Tartares-Usbecs eſt redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité règne encore dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des Tartares Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* deſcendait par les femmes. Une autre branche de ſa race régna en Perſe juſqu'à ce qu'une autre dinaſtie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine tartare, ſi nous nous ſouvenons qu'*Attila* deſcendait des mêmes peuples, tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit que les Tartares ont conquis preſque toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre ; ils étaient plus robuſtes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine & de cette Tartarie

orientale, depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu & civiliſé, depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui feraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs & des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan ;* mais les ſucceſſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perſe, & dans la Syrie & aux Indes, dans l'Arménie & vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, & conſervèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correſpondance & moins d'averſion qu'aujourd'hui entre les muſulmans & les chrétiens. *Cantacuſène* n'avait fait nulle difficulté de donner ſa fille en mariage à *Orcan;* & *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet* & fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouſer la fille d'un deſpote de Servie, nommée *Irène.*

Mariage des turcs avec des chretiennes, & des chretiens avec des turques.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane: mais il était très-

détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois ; & deux fois les instances de ses bachas & de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome & au concile, que nous avons vu assemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y disputait sur la procession du SAINT-ESPRIT, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, & que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens & les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sureté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille & pousèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Grande muraille en Grece.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV* roi de Pologne. *Amurat II* ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace & dans tous les pays voisins avec des succès divers, conclut la paix la plus solennelle que les chrétiens & les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* & *Ladislas* la jurèrent tous deux solennellement, l'un sur l'alcoran & l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes :

Paix avec les chretiens. 1444.

il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie & de Venise.

Le cardinal *Julien Cesarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de *Jean Hus*, par le concile de Bâle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre & du malheur des chrétiens.

Rompue. A peine la paix est jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à rassembler une flotte formidable & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion était favorable : c'était précisément le temps où *Amurat II* sur la foi de cette paix venait de se consacrer à la retraite & de résigner l'empire à *Mahomet* son fils, jeune encore & sans expérience.

Décision qu'il ne faut pas garder la foi aux musulmans. Le prétexte manquait pour violer le serment. *Amurat* avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à *Ladislas*, aux chefs hongrois & aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insçu du saint siége*. On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques*.

On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage dans ſa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, & celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſsèrent entraîner au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroiſes qui combattit ſi ſouvent *Amurat* & *Mahomet II.*

Ladiſlas ſéduit par de fauſſes eſpérances & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays 1444.
qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ſes troupes pliaient, & pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat* & que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi *Ladiſlas* fut percé de coups ; ſa tête coupée par un janiſſaire fut

portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque . & ce ſpectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne ſur ſon tombeau, & même que l'inſcription de cette colonne, loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage & plaignait ſon infortune.

Quelques-uns diſent que le cardinal *Julien*, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa ſuite paſſer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'*Amurat* après cette victoire retourna dans ſa ſolitude, qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne, qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre
1451. pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople & laiſſa l'empire à ſon fils *Mahomet II*, qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon père que ſa philoſophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne ſais ſi je dois appeler *Oſmanli* ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, & fut même long-temps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II;* je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie,

l'Albanie, partie de l'Epire, pays illuftre dans les temps qu'on nomme héroïques, et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caftriot*. Il était fils d'un defpote ou d'un petit hofpodar de cette contrée, c'eft-à-dire, d'un prince vaffal; car c'eft ce que fignifiait *defpote :* ce mot veut dire à la lettre maître de maifon ; & il eft étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *defpotique* aux grands fouverains qui fe font rendus abfolus.

Jean Caftriot était encore enfant lorfqu'*Amurat*, plufieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était faifi de l'Albanie, après la mort du père de *Caftriot*. Il éleva cet enfant qui reftait feul de quatre frères. Les annales turques ne difent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que ces barbaries fuffent dans le caractère d'un fultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'eft guère vraifemblable qu'*Amurat* eût donné fa tendreffe & fa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chériffait, il le fefait combattre auprès de fa perfonne. *Jean Caftriot* fe diftingua tellement que le fultan et les janiffaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg* qui fignifie *le feigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut fur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le defpote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, & fefait la guerre au fultan, fon gendre: c'était avant fon abdication. *Scanderbeg* qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le deffein de n'avoir plus de maître et de régner.

Il fut qu'un fecrétaire qui portait les fceaux du fultan paffait près de fon camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à fceller un ordre au gouverneur de Croye, capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait
1443. expédier cet ordre, il affaffine le fecrétaire & fa fuite. Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place fans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois avec lefquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur & la garnifon. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paffent pour les meilleurs foldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduifit fi bien, fut tirer tant d'avantage de l'affiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreufes armées turques. Les mufulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant fes ennemis & fes maîtres, avait repris la couronne de fon père & la méritait par fon courage.

CHAPITRE LXXXI.

De la prife de Conftantinople par les Turcs.

Si les empereurs grecs avaient été des *Scanderbeg*, l'empire d'Orient fe ferait confervé; mais ce même efprit de cruauté, de faibleffe, de divifion, de fuperftition qui l'avait ébranlé fi long-temps hâta le moment de fa chute.

On comptait trois empires d'Orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs feſait le premier. Andrinople refuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I*, en 1362, & toujours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond empire; & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébiſonde, où les *Comnène* s'étaient retirés, était réputée le troiſième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet conſidérable des croiſades. Dévaſté par les Francs, repris par ſes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il ſubſiſtât. Il y avait deux partis dans Conſtantinople acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu-près comme dans Jéruſalem, quand *Veſpaſien* & *Titus* l'aſſiégèrent. L'un était celui des empereurs qui, dans la vaine eſpérance d'être ſecourus, conſentaient de ſoumettre l'Egliſe grecque à la latine; l'autre celui des prêtres & du peuple qui, ſe ſouvenant encore de l'invaſion des croiſés, avaient en exécration la réunion des deux Egliſes. On s'occupait toujours de controverſes & les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était ſoumis au pape dans la vaine eſpérance d'être ſecouru, avait régné vingt-ſept ans ſur les débris de l'empire romain-grec; & après ſa mort, arrivée en 1449, telle fut la faibleſſe de l'empire, que *Conſtantin*, l'un de ſes fils, fut obligé de recevoir du turc *Amurat II*, comme de ſon ſeigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conſtantin* eut Lacédémone, un autre eut

Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

1451. Mahomet II, sultan.

Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk* ou *Mahomet le grand* succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat*, son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé qui, tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène*, pour apaiser les murmures de ses janissaires, tantôt fesait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages pour voir qui d'entre eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps, pour la plupart, des archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son temps : ce que nous venons de dire d'*Amurat*, son père, prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, & d'autant plus singulier que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

Il parlait le grec, l'arabe, le persan ; il entendait le latin ; il dessinait ; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie & de mathématique ; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentilli Bellino*, & qu'il le récompensa, comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par sa familiarité. Il lui fit présent

d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muscles & de la peau sur un col séparé de son tronc. Ces barbaries que nous exerçons sur les animaux, les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut souvent sanguinaire et féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés si peu vraisemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait sous le siècle de ce sultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt sur ses sujets. Où sont les princes chrétiens qui manifestent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le trône des sultans, & il se prépara dès-lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, & s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par serrer la ville du côté de l'Europe & du côté de l'Asie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de soldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères & deux cents petits vaisseaux.

1453. Siège de Constantinople.

Un des faits les plus étranges & les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crèche d'un vaiſſeau; il fait tirer à force de machines & de bras quatre-vingts galères & ſoixante & dix allèges du détroit, & les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une ſeule nuit, & les aſſiegés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu, & le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, & peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des aſſauts à la ville qui ſe croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux

défendue. L'empereur accompagné d'un cardinal de Rome, nommé *Isidore*, suivait le rit romain ou feignait de le suivre, pour engager le pape & les princes catholiques à le secourir; mais, par cette triste manœuvre, il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

Nul prince chretien ne secourt Constantinople.

L'empereur *Fréderic III* n'était ni assez puissant ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée & faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Arragon & la Castille n'étaient point encore unis, & les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II*. L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre: l'autre ce fameux *Scanderbeg* qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu-près comme autrefois dom *Pélage* dans celle des Astruries, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes, dont l'un appartenait à

l'empereur *Fréderic III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un génois nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment qui est réduit à des appuis étrangers menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, & jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* et de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est-là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe ; & c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Constantinople fut prise.

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Demetrius Cantemir* m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le sultan offrit à l'empereur *Constantin* de lui donner le Péloponèse, & d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville & ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait ; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Constantiuople pour y rapporter les propositions des assiégeans, *Mahomet* qui voulut leur parler encore, fait courir

à eux. Les affiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment fur ces turcs. Ceux-ci font bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les Turcs entrent avec eux : ils fe rendent maîtres de la haute ville féparée de la baffe. L'empereur eft tué dans la foule ; & *Mahomet* fait auffitôt du palais de *Conftantin* celui des fultans, & de fainte Sophie, fa principale mofquée.

Eft-on plus touché de pitié que faifi d'indignation, lorfqu'on lit dans *Ducas* que le fultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie qui eft le figne particulier de leur fuperftition déteftable?* Ce cri impie eft le nom de DIEU, *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La fuperftition déteftable était chez les Grecs qui fe réfugièrent dans fainte Sophie, fur la foi d'une prédiction qui les affurait qu'un ange defcendrait dans l'églife pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le refte efclave, & *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette églife qu'après l'avoir lavée avec de l'eau rofe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conftantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, & il la garda religieufement. Ce fait eft fi vrai que toutes les églifes chrétiennes de la baffe ville furent confervées jufque fous fon petit-fils *Sélim* qui en fit abattre plufieurs. On les appelait *les mofquées d'Iffevi. Iffevi* eft en turc le nom de *Jéfus*. Celle du patriarche

grec subsiste encore dans Constantinople sur le canal de la mer noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie où les grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philosophie d'*Aristote*, la théologie, la médecine; & c'est de cette école que sont sortis *Constantin Ducas*, *Mauro Cordato* & *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Demetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé sur les monumens modernes qu'il a vus de ses yeux, & sur l'académie où il a été élevé.

Traitement fait aux chrétiens.

On a conservé encore aux chrétiens une église, & une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec nommé *Christobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des Saints Apôtres, ancien ouvrage de *Théodora* femme de l'empereur *Justinien*; & il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Sainte Sophie. Il construisit aussi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette mosquée; & c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales;

& on voit dans l'Archipel des chanoines ſous la domination d'un bacha.

Les erreurs hiſtoriques ſéduiſent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, & qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand & faux prophète, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, & avait fait accroire que l'eſprit de DIEU venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Nos erreurs ſur les Turcs.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Iſidore* & de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus ſage & plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolennité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau que les empereurs d'Occident n'oſaient plus donner depuis long-temps ; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ſes prédéceſſeurs*. Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Sainte Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaiſſent bien mal les muſulmans. Ils ne ſavent pas que notre dogme de la Trinité leur eſt en horreur ; qu'ils ſe croiraient ſouillés d'avoir prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres adorateurs de pluſieurs dieux. Depuis ce temps, les ſultans *Oſmanlis* ont

Mahomet fait un patriarche.

toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique;* le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin ;* chacun d'eux taxé par le divan rançonne à ſon tour ſon troupeau. Ces deux Egliſes également gémiſſantes ſont irréconciliables, & le ſoin d'apaiſer leurs querelles n'eſt pas aujourd'hui une des moindres occupations des ſultans, devenus les modérateurs des chrétiens auſſi bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième & onzième ſiècles avec les Arabes dont ils avaient adopté la langue, la religion & les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares; mais quand ils ſubjuguèrent l'empire grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, & ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples aſſervis.

Uſages des Turcs.

Ils ont conſervé tous les uſages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janiſſaires*, ſubſiſta dans toute ſa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiſſaires avait & a encore un pourvoyeur qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes & du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à

leurs foldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé fur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquième fiècle en Europe cette inftitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; & les nations qui fe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, fuivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes où font aujourd'hui les plus grands feigneurs de fiefs, fous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab.* Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats* & leurs *Timariots* font plutôt des métairies que des feigneuries. L'efprit guerrier paraît tout entier dans cet établiffement. Si un zaim meurt les armes à la main, fes enfans partagent fon fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'eft-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars que celui de fournir & de mener des foldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de jurifdiction, point de nobleffe.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les mollas, qui font les juges ordinaires, & les deux cadi-leskers d'Afie & d'Europe, qui font les juges des provinces & des armées, & qui préfident fous le muphti à la religion & aux lois. Le muphti & les cadi-leskers ont toujours été également foumis au divan. Les dervis qui font les moines mendians

chez les Turcs, se sont multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des Caravenserais pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point degénéré. En un mot, les Turcs sont ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils passèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entreprises de Mahomet II, & sa mort.

PENDANT trente & une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui ; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade*, prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, & un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux secouru, les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade, trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, & par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun ; car il épousa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébisonde. Il

n'était pas permis aux chrétiens d'époufer leur commère ou leur coufine; mais on voit qu'en Grèce, en Efpagne, en Afie, ils s'alliaient aux mufulmans fans fcrupule.

Conquêtes de *Mahomet II.*

Le tartare *Uffum-Caffan*, gendre de l'empereur chrétien, *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occafion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laiffa *Mahomet*, après des fortunes diverfes, faire la paix avec le Perfan, et prendre enfuite Trébifonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait ; tourner vers la Grèce, faifir le Nègrepont, retourner au fond de la mer Noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodofie rebâtie par les Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie; courir jufqu'à Triefte, à la porte de Venife, & établir enfin la puiffance mufulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le refte de l'Italie, & d'où fes lieutenans ne fe retirèrent qu'après fa mort.

Rhodes.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui font aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainfi que *Scanderbeg*, la gloire de repouffer les armes victorieufes de *Mahomet II.*

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois fi célèbre, & cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'afpect le plus riant, & fous le ciel le plus pur; ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameufe dans toute la terre par fon coloffe d'airain, dédié au foleil, ouvrage immenfe, jeté en fonte par un indien, & qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds pofés fur deux



moles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du ſeptième ſiècle ; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait repriſe ſur eux, en 1310 ; & un autre chevalier français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'eſt une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien ; & ce qui eſt encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologue*. Un autre chrétien, *George Frupan*, conduiſait le ſiége ſous les ordres du viſir ; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour ſervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeſſent, & qu'on a ſcellée de ſon ſang dans une opération très-douloureuſe, en devient enſuite plus chère? ſerait-ce parce que les vainqueurs de l'Aſie s'attiraient plus de reſpect que les puiſſances de l'Europe? ſerait-ce qu'on eût cru, dans ces temps d'ignorance, les armes des muſulmans plus favoriſées de DIEU que les armes chrétiennes, & que de-là on eût inféré que la cauſe triomphante était la meilleure?

Miracle rapporté par *Calcondile.*

Pierre d'Aubuſſon fit alors triompher la ſienne. Il força, au bout de trois mois, le grand-viſir *Meſſith Paléologue* à lever le ſiége. *Calcondile*, dans ſon hiſtoire des Turcs, vous dit que les aſſiégeans, en montant ſur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très-belle femme vêtue de blanc;

que

que ce miracle les alarma, & qu'ils prirent la fuite faifis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de *Pierre d'Aubuſſon* & des chevaliers fut le feul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'eſt ainſi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reſte de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier fes armes. C'était le temps de la puiſſance vénitienne ; elle était très-étendue en terre ferme, & fes flottes bravaient celles de *Mahomet* ; elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république, n'étant point fecourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer fur la mer Noire, fongeant toujours à réparer fes pertes par fon commerce qui avait fait les fondemens de fa grandeur. Nous verrons que bientôt après le pape *Jules II* & prefque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait effuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter fes armes victorieufes contre les fultans mammelucs d'Egypte, tandis que fes lieutenans étaient dans le royaume de Naples ; enfuite il fe flattait de venir prendre Rome comme Conſtantinople ; & entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Venife époufe la mer Adriatique, il difait *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer conſommer ſon mariage.* Une

colique arrêta les progrès & les desseins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'il se préparait à faire encore le siége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de *Mahomet II.* 1481.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement : leurs mœurs.

Si l'Italie respira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conservé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiade*, des *Léonidas*, des *Alexandre*, des *Sophocle* & des *Platon*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors se corrompit. Il ne resta presque plus de trace des arts ; car quoiqu'il y ait dans Constantinople une académie grecque, ce n'est pas assurément celle d'Athènes ; & les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les sultans laissent toujours subsister au mont Athos. Autrefois cette même Constantinople fut sous la protection d'Athènes. Chalcédoine fut sa tributaire ; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ses bourgeois. Aujourd'hui les descendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le nom de la Grèce subsiste. Cependant la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

Athènes.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent & ne purent ſurpaſſer, ou ſont en ruine, ou ont diſparu: une petite moſquée eſt bâtie ſur le tombeau de *Thémiſtocle*, ainſi qu'une chapelle de récollets eſt élevée à Rome ſur les débris du capitole; l'ancien temple de *Minerve* eſt auſſi changé en moſquée; le port de Pyrée n'eſt plus. Un lion antique de marbre ſubſiſte encore auprès, & donne ſon nom au port du lion preſque comblé. Le lieu où était l'académie eſt couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reſtes du Stadion inſpirent de la vénération & des regrets; & le temple de *Cérès*, qui n'a rien ſouffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxés* contient ſeize à dix-ſept mille habitans, tremblans devant douze cents janiſſaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs Lacédémone. d'Athènes, ſont confondus avec elle dans le même aſſujettiſſement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, & ſemblent garder encore quelques reſtes de ces mœurs dures & altières que leur inſpira *Lycurgue*.

Les Crecs reſtèrent dans l'oppreſſion, mais non pas dans l'eſclavage. On leur laiſſa leur religion & leurs lois; & les Turcs ſe conduiſirent comme s'étaient conduits les Arabes en Eſpagne. Les familles grecques ſubſiſtent dans leur patrie, avilies, mépriſées, mais tranquilles: elles ne payent qu'un léger tribut; elles ſont le commerce & cultivent la terre; leurs villes & leurs bourgades ont encore leur *Protogéros* qui juge leurs différens; leur patriarche

eſt entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des ſommes aſſez conſidérables, puiſqu'il paye à ſon inſtallation quatre mille ducats au tréſor impérial, & autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut. Le plus grand aſſujettiſſement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au ſultan des enfans de tribut, pour ſervir dans le ſérail ou parmi les janiſſaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ſes fils ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ſes enfans, deſtinés à la guerre dès le berceau, eſt établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, feſaient ſouvent dans le ſérail une grande fortune. La condition même des janiſſaires eſt aſſez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation & des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fuſſent nés de chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible deſtinée, par qui l'Etre ſuprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'eſt que *Conſtantin* ait bâti Conſtantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de ſiècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Egliſe catholique.

Sultans non deſpotiques. Je crois devoir ici combattre un préjugé : que le gouvernement turc eſt un gouvernement abſurde, qu'on appelle *deſpotique;* que les peuples ſont tous eſclaves du ſultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle adminiſtration ſe détruirait elle-même. Il ſerait bien etrange que les Grecs vaincus ne fuſſent point réellement eſclaves, & que leurs vainqueurs le

fuſſent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au ſultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient conſidérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui eſt la loi civile, auſſi bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes & des femmes; & la loi de tradition & de coutume ſupplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouvernement turc.

Il eſt vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au ſultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; & long-temps après les évêques mêmes héritèrent des meubles des eccléſiaſtiques inférieurs, & les papes exercèrent ce droit ſur les cardinaux & ſur tous les bénéficiers qui mouraient dans la réſidence du premier pontife.

Non-ſeulement les Turcs ſont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diſtinction de nobleſſe. Ils ne connaiſſent de ſupériorité que celle des emplois.

Mœurs.

Leurs mœurs ſont à la fois féroces, altières & efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, & leur molleſſe de la Grèce & de l'Aſie. Leur orgueil eſt extrême. Ils ſont conquérans & ignorans; c'eſt pourquoi ils mépriſent toutes les nations.

L'empire ottoman n'eſt point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le ſont aujourd'hui la France & l'Eſpagne;



il reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, & où les nobles ſont rois; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller un hatichérif à la main demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal, établi dans ce pays pour rendre les lois reſpectables, & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'Etat aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils

ont détruit. Ils ont feulement plus de refpect pour la maifon *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépofent, ils égorgent un fultan ; mais c'eft toujours en faveur d'un prince de la maifon *ottomane*. L'empire grec au contraire avait paffé par les affaffinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépofé eft un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître abfolu dans fon férail, maître de la vie de fes officiers, au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'eft pas des ufages de l'Empire ; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies ; fon tréfor particulier eft féparé du tréfor public.

La place du fultan eft quelquefois la plus oifive de la terre, & celle du grand vifir la plus laborieufe : il eft à la fois connétable, chancelier & premier préfident. Le prix de tant de peines a été fouvent l'exil ou le cordeau.

Les places des bachas n'ont pas été moins dangereufes ; & jufqu'à nos jours une mort violente a été fouvent leur deftinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures & féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorfque tant de têtes tombaient fur les échafauds, lorfqu'on pendait *la Broffe* le favori de *St Louis* ; que le miniftre *Laguette* mourait dans la queftion fous *Charles le bel* ; que le connétable de France, *Charles de la Cerda*, était exécuté fous le roi *Jean* fans forme de procès ; qu'on voyait *Enguerran de Marigni* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dreffer ; qu'au

Férocité égale dans toutes les nations.

portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montagu ;* que le grand-maître des templiers & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, & le grand ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans à la vérité ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*.... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Opinion de *Marſigli*.

Le comte de *Marſigli*, plus inſtruit qu'eux tous, s'exprime ainſi : *In tutte le noſtro ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero !* La milice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes lois le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand-ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'Etat politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces comme nous le croyons ; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à

peu près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces sultans que le peuple n'ose regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des prosternemens qui semblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du despotisme ; ils ne sont absolus que quand ils savent déployer heureusement cette fureur de pouvoir arbitraire qui semble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes ont été aussi despotiques qu'aucun sultan. Si on approfondissait ainsi le secret des trônes de l'Asie presque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de despotisme sur la terre qu'on ne pense. Notre Europe a vu des princes vassaux d'un autre prince qui n'est pas absolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perse & de l'Inde. Ce serait pourtant une grande erreur de penser que les Etats de ces princes sont par leur constitution un gouvernement despotique.

Toutes les histoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent presque toujours de fausses notions, parce qu'on a rarement distingué les temps & les personnes, les abus & les lois, les événemens passagers & les usages.

Administration non uniforme.

On se tromperait encore si on croyait que le gouvernement turc est une administration uniforme, & que du fond du sérail de Constantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaste empire, qui s'est formé par la victoire en divers temps, & que nous verrons toujours s'accroître jusqu'au

dix-huitième siècle, est composé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce sont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Asie mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Chersonèse taurique : ce sont les Gètes devenus chrétiens, & connus sous le nom de Valaques & de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs; ce sont enfin les Egyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puissance ottomane. La seule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous sont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie & la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs ; il n'y a que très-peu de Turcs naturels; presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains : *Leur art est de commander*. La grande différence entre les conquérans turcs & les anciens conquérans romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, & dont ils sont entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cents mille grecs dans Constantinople; mais ce sont environ deux cents mille artisans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale, auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une feule puiffance a fubjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jufqu'à l'Euphrate, & que vingt puiffances conjurées n'avaient pu par les croifades établir que des dominations paffagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de foldats, & des travaux qui durèrent deux fiècles entiers.

Puiffance turque, furnaturelle felon *Ricault*.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puiffance permanente de l'empire ottoman *à quelque chofe de furnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend fi fouvent du caprice des janiffaires, peut fe foutenir contre fes propres foldats & contre fes ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, & près de quatorze fiècles dans le Levant, au milieu des féditions des armées; les poffeffeurs du trône furent renverfés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire eft arraché fouvent au fultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne paffe jamais dans une maifon étrangère. La conftitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les vifirs aient eu fi fouvent à trembler.

Jufqu'à préfent cet Empire n'a pas redouté d'invafions étrangères. Les Perfans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le fultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'affaut fur les Perfans en 1638, demeurer toujours le maître de la Méfopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perfe, & de l'autre menacer Venife. Les Allemands ne fe font jamais préfentés aux

portes de Conftantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Ruffes ne font devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand*. Enfin la force & la rapine établirent l'empire ottoman, & les divifions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'eft rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'eft accru dans fa puiffance, & s'eft confervé long-temps dans fes ufages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir fa puiffance par l'expulfion des Anglais, par la jouiffance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des fubfides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermiffait en Allemagne, par une raifon contraire, fous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni provinces ni fubfides. L'Italie était toujours partagée en républiques & en principautés indépendantes. Le pouvoir abfolu n'était connu ni en Efpagne ni dans le Nord; & l'Angleterre jetait au milieu de fes divifions les femences de ce gouvernement fingulier, dont les racines toujours coupées & toujours fanglantes ont enfin produit après des fiècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne : mais leur pouvoir les rendit indépendantes; & malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme fesant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* avait même ſtipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna l'aſſaſſinat du duc *Jean* ſon père.

Les princes du ſang avaient en France des apanages en pairies, mais reſſortiſſans au parlement ſédentaire. Les ſeigneurs, puiſſans dans leurs terres, ne l'étaient pas comme autrefois dans l'Etat : il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grace de* DIEU, & qui fît battre monnaie; mais les ſeigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il pour humilier & pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père & un voiſin perfide? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir; il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de *Louis XI* avec les amis de son père.

Après avoir bien pesé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, & soutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de son règne, tant de seigneurs attachés à son père, & surtout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait soutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public* ? Ils ne profitaient pas de la faiblesse du trône, comme il est arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abusé de sa force. N'est-il pas évident que le père, instruit par ses fautes & par ses malheurs, avait très-bien gouverné, & que le fils trop enflé de sa puissance commença par gouverner mal ?

1465. Cette ligue le mit au hasard de perdre sa couronne & sa vie. La bataille donnée à Montlhéri contre le comte de *Charolois* & tant d'autres princes, ne décida rien; mais il est certain qu'il la perdit, puisque ses ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne se releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de St Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure sur ce morceau de bois fesait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière plusieurs bourgeois de Paris, soupçonnés d'être partisans de son ennemi. On les liait deux à deux dans un sac. C'est la chronique de Saint-Denis qui

rend ce témoignage. Il ne désunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusque dans son habileté il y eut encore de la faiblesse.

Avec le duc de Bourgogne.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château 1468.
de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être, car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut surtout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, & de tuer les vieillards, les enfans & les femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre par représailles, après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; & *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée

de *Maximilien*, tombés entre ſes mains. *Charles de Bourgogne* ſe vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant priſe à diſcrétion, & en la réduiſant en cendre.

Avec ſon frère qu'il empoiſonne. 1472. *Louis XI* craint ſon frère le duc de *Berri*, & ce prince eſt empoiſonné par un moine bénédictin, nommé *Favre Véſois*, ſon confeſſeur. Ce n'eſt pas ici un de ces empoiſonnemens équivoques adoptés ſans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc de *Berri* ſoupait entre la dame de *Montſorau* ſa maîtreſſe, & ſon confeſſeur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une groſſeur ſingulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince après de cruelles convulſions meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave ſeigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoiſonneur. On lui fait ſon procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI*, pour apaiſer le cri public, ſe fait apporter les pièces du procès, & nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII* ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſurtout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Telle

Telle eſt la conduite de *Louis XI* avec ſes vaſſaux & ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais ; il fait des préſens de vins à toute l'armée ; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter & de vaincre, l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre ?

Avec le roi d'Angleterre dont il achète l'inaction.

1475.

Les grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres & des miniſtres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ſes confidens & pour ſes miniſtres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-deſſous de leur état.

Avec ſes miniſtres.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des ſupplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille ſujets exécutés ſous ſon règne en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ces victimes, ſont les monumens qu'a laiſſés ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

Avec les ſeigneurs du royaume.

Il eſt étonnant que le père *Daniel* indique à peine le ſupplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les circonſtances & l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI*, ſont de triſtes &

Avec le duc de Nemours, dont il fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans.

1477.

intéreſſans objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commiſſaires, ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable. Quelques hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi, & faire tuer le dauphin. Une telle accuſation n'eſt pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI*, en pleine paix, tout-puiſſant & abſolu dans ſon royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, & de conſerver le père, eſt encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI* avait en exécration la maiſon des *Armagnac;* qu'il fit ſaiſir le duc de *Nemours* dans Carlat, en 1477; qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſtille; qu'ayant dreſſé lui même toute l'inſtruction du procès, il lui envoya des juges, parmi leſquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui, ayant long-temps vendu les ſecrets de la maiſon de *Bourgogne* au roi, paſſa enfin au ſervice de la France, & dont on eſtime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtiſan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI.*

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, & qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grace accordée aux condamnés. L'appareil noir était en uſage pour les princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples,

& qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, & ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grace que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grace digne de la superstition de ces temps atroces, qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de *Nemours* mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, & ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre sous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; & en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gène que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, & de l'empereur *Charles IV*, on traitait les Juifs en France, en Angleterre & dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que souffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux Etats, après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que sous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, & qui fut plus lâchement l'un des

commiſſaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le Tournaiſis.

Les temps précédens avaient inſpiré des mœurs fières & barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Cliſſon*, des *Richemont*, des *Saintraille*, des *la Hire* & des magiſtrats d'un grand mérite; mais ſous *Louis XI*, pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéiſſance tint lieu de tout; & le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le ſont dans une galère.

Avec ſes maîtreſſes.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs; c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtreſſes; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, & ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques, & portant à ſon bonnet ſa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Sainte-Vierge. La piété ne conſiſte pas à faire la Vierge comteſſe, mais à s'abſtenir des actions que la conſcience reproche, que DIEU doit punir, & que la vierge ne protége point.

Avec la ſainte Vierge.

Il introduiſit la coutume italienne de ſonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le ſurplis & l'aumuſſe, & de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-les-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un ermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis sous le nom de *S[t] François de Paule.* Il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, & de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible & perverse plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un ermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un de ces excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

1483.

Avec *Martorillo*, depuis *S[t] François de Paule.*

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autres sentimens que l'ennui, les remords, la crainte & la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu-près dans le temps que *Ferdinand d'Arragon*, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique.* Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ses bonnes qualités. Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes & les affaires; il voulait que la justice fût rendue, & qu'au moins lui seul pût être injuste.

Ses bonnes qualités.

Paris, défolé par une contagion, fut repeuplé par fes foins : il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police févère contraignit de devenir citoyens. De fon temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingts mille bourgeois capables de porter les armes. C'eft à lui que le peuple doit le premier abaiffement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'univerfité de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne pourfuiviffent comme forciers, les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établiffement des poftes, non tel qu'il eft aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien Empire romain. Deux cents trente courriers à fes gages portaient fes ordres inceffamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deftinés à ces courriers, en payant dix fous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les mefures uniformes dans fes Etats, comme ils l'avaient été du temps de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand fon intérêt particulier n'y eft pas contraire.

Les impofitions, fous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-fept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI*, elles fe montèrent jufqu'à quatre millions fept cents mille livres; & la

livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si, en suivant ces proportions, on examine les prix des denrées, & surtout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi, avec vingt-trois millions numéraires, on fesait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par *Louis XI* à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait si long-temps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Arragon, de Castille, de Portugal, avaient les titres d'*altesse*. On disait à celui d'Angleterre *votre grace*. On aurait pu dire à *Louis XI* *votre despotisme*.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive; mais elle ne régna point despotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque Sa puissance.

ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, & les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI;* mais ce fut en feſant couler ſur les échafauds le ſang d'*Armagnac* & de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia: que fait-elle ? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, & elle y conſent par complaiſance.

Louis XI, en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet Etat, & arracha ainſi un feudataire à l'Empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent & le bonheur accrurent petit à petit le royaume de France, qui depuis *Hugues Capet* avait été peu de choſe, & que les Anglais avaient preſque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment ſéparée.

Ce temps fut en France le paſſage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne ſe font point ſans

de grandes convulſions. Auparavant les ſeigneurs féodaux opprimaient, & ſous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la ſuperſtition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puiſſance papale aſſerviſſait toujours toutes les autres puiſſances; & l'abrutiſſement de tous les peuples qui ſont au-delà des Alpes était le véritable ſoutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de ſiècle en ſiècle. *Louis XI* baiſſa la tête ſous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était ſans doute l'intérêt de Rome que les peuples fuſſent imbécilles, & en cela elle était par-tout bien ſervie. On était aſſez ſot à Cologne, pour croire poſſéder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques reſtes de ces cadavres, qu'on feſait paſſer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'eſt pas même parlé dans les évangiles; & l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui puſſent guérir un roi. On a conſervé une de ſes lettres à je ne ſais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'aſſurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui ſoit bonne pour ſa ſanté. L'impudent charlataniſme des médecins était donc auſſi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, & ſon imbécillité était égale à ſa tyrannie. Ce portrait n'eſt pas ſeulement celui de ce monarque, c'eſt celui de

presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne & des Suisses ou Helvêtiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

CHARLES *le téméraire*, issu en droite ligne de *Jean*, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme, que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, & presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas florissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales; cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine; Bruges était aussi commerçante qu'Anvers; Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs Etats quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre & sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. *Ferdinand*, roi d'Arragon, vendit le Roussillon à *Louis XI* avec

faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace & dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que *Charles* en avait payé. Il se voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg : il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui ; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses Etats en royaume ; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Fréderic III*. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua ; & *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ses Etats la Lorraine & la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile, & c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *téméraire*. On peut juger de son orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse. Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur. 1474.

Origine de la guerre contre les Helvetiens.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il

croyait avoir acheté des efclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait confervé l'étiquette des chefs de fa maifon. Nous avons d'ailleurs remarqué que plufieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les fervant; que cet ufage afiatique avait été introduit par *Conftantin*, & précédemment par *Dioclétien*. De-là même venait la coutume qu'un vaffal fit hommage à fon feigneur, les deux genoux en terre. De-là encore l'ufage de baifer le pied droit du pape. C'eft l'hiftoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines & la foule des hiftoriens qui l'ont fuivi prétendent que la guerre contre les Suiffes, fi fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger fujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire : mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI* animait les Suiffes contre le duc de *Bourgogne*, & qu'on avait commis beaucoup d'hoftilités de part & d'autre avant l'aventure de la charrette : il eft très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique fujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons fuiffes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffoufe & Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Bâle, ville impériale, que fa fituation fur le Rhin rendait puiffante & riche, ne fefait pas partie de cette république naiffante, connue feulement par fa pauvreté, fa fimplicité & fa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de fes chevaliers. Ces

bernois ne se mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, & se défendirent avec courage.

La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue & mise deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus. 1476.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles & aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré; & quand il a été connu, il a été prohibé : mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, & la saine philosophie sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, & où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Mort de *Charles le téméraire.* 1477.

Cependant *Charles le téméraire* voulut se venger sur la Lorraine, & arracher au duc *René*, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de *téméraire* que la postérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois & des villes fur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, & de la ville de Befançon, par droit de bienféance.

La princeffe *Marie*, fille de *Charles le témérare* unique héritière de tant de provinces, fe vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de fes Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-fept provinces qui reftaient à peu-près à cette princeffe. en lui fefant époufer le fils de *Louis XI*. Ce roi fe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait; & ce grand politique manqua l'occafion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-Bas.

Les Gantois & le refte des Flamands, plus libres alors fous leurs fouverains que les Anglais mêmes ne le font aujourd'hui fous leurs rois, deftinèrent à leur princeffe *Maximilien*, fils de l'empereur *Fréderic III*.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix & la guerre, les établiffemens des impôts, & toute leur deftinée, par une déclaration de leurs maîtres; il n'en était pas ainfi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princeffe épousât un allemand, & ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, & à *Imbercourt* fon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniftres furent exécutés aux yeux de la jeune princeffe, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritière ; ſa femme fournit aux frais de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais non ſes Etats : il ne fut que le mari d'une ſouveraine ; & même, lorſqu'après la mort de ſa femme on lui donna la tutelle de ſon fils, lorſqu'il eut l'adminiſtration des Pays-Bas, lorſqu'il venait d'être élu roi des Romains & céſar, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abuſé ſouvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abuſé de leurs droits.

Mariage de ſa fille.

Maximilien, depuis empereur, mis en priſon par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la ſource de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maiſon de *France* aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce qui produiſit la grandeur de *Charles-Quint* ; c'eſt ce qui mit l'Europe ſur le point d'être aſſervie : & tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princeſſe.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au XVe ſiècle.

VOUS avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie ſe tourner en deſpotiſme, ſous *Charlemagne*, & le deſpotiſme détruit par l'anarchie, ſous ſes deſcendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet*. La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* & de *Charles le simple*, les grands officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Allemagne, des *Ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force & la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert* & évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin*; & les descendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* & *Isabelle* la combattaient dans la Castille & dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé & augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers*

appelle

appelle cette conſtitution l'*effort de l'eſprit humain*. *Loiſeau* & d'autres gens de loi l'appellent une *inſtitution bizarre, un monſtre compoſé de membres ſans tête*.

On pourrait croire que ce n'eſt point un puiſſant effort du génie, mais un effet très-naturel & très-commun de la raiſon & de la cupidité humaine, que les poſſeſſeurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moſcovie aux montagnes de la Caſtille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée ſans ſe l'être communiquée; tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendiſſent du pouvoir ſuprême d'un roi; tous s'aſſocièrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent ſur leurs propres ſujets. L'Europe fut ainſi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette adminiſtration était inconnue aux Grecs & aux Romains; mais elle n'eſt point bizarre, puiſqu'elle eſt ſi univerſelle dans l'Europe. Elle paraît injuſte en ce que le plus grand nombre des hommes eſt écraſé par le plus petit, & que jamais le ſimple citoyen ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts ſous un gouvernement purement féodal. Les villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté; car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers étaient bien plutôt des républiques, ſous la protection des ducs de *Bourgogne*, qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces ducs : il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de

Charlemagne. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs, sous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raison que les seigneurs de châteaux soient tous souverains en France. Mais quel homme peut dire dans sa terre : Je descends d'un conquérant des Gaules ? & quand il serait sorti en droite ligne d'un de ces usurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté que ce franc ou ce visigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puissance féodale se soit établie par droit de conquête, ainsi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers ; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les *Boyards* de Russie ont leurs sujets ; mais ils sont sujets eux-mêmes, & ils ne composent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie, sont de véritables seigneurs féodaux qui relèvent du sultan turc ; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au lieu que les seigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais sont plus égaux entre eux que les possesseurs des terres en Allemagne ; & ce n'est pas là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vassaux en Pologne. Un noble n'y est pas sujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il est quelquefois son domestique, mais non son vassal.

La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt réputé fief de l'Empire en Lombardie; & c'eſt encore une ſource d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois lombards : & certainement une diète de Ratisbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'Empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'Empire & non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervée.

Tout a été fief dans l'Europe; & les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* ſe croit en droit d'hériter de cet Etat; que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits : la force les donna en effet à *Louis XI;* car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de *Nevers* deſcendant de l'inſtitué; & ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon

père. La donation de la Bourgogne, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers ſuccéderaient ;* & une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins & féminins, le droit d'hommage lige ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens furent ſouvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur qui eſt lui-même ſujet d'un autre dépendant encore d'un troiſième ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux ; & il perd ſon bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il eſt ſûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays dignes d'être habités par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, & ſurtout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on

appelait *la chevalerie*, espèce de dignité & de confraternité, dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage, qui désolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maison de *Charlemagne*, donnèrent naissance à cette institution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* & de *Charlemagne*, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit Etat combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer; chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route: beaucoup de châteaux sur les bords des rivières & aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sureté publique, & pour défendre les dames: ils en firent vœu; & cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces: chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'ordre.

On établit vers l'onzième siècle des cérémonies religieuses & profanes, qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le fesait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains & les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou ; le prêtre le bénissait ; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets & d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de *St Michel* & de *St George*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, & la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, & souvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt & un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers ; & les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croiſades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les ſeigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſſaux ſous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets;* non que ce titre ſeul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières; la puiſſance ſeule, & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une diſtinction introduite par l'uſage, & non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat: il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne ſe feſaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſorts & de mouvance, les héritages, les lois, rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette chevalerie: c'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, ſur la foi des romains, que cet honneur était une charge, un emploi; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois; ce n'étaient que des uſages. Les grands priviléges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouſter* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puiſſans; ils voulaient ſeulement encourager la

chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers; c'est à quoi tout se réduisait.

Ensuite quand le roi *Edouard III* eut institué l'ordre de la jarretière; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toison d'or; *Louis XI* l'ordre de *Saint-Michel*, d'abord aussi brillant que les deux autres, & aujourd'hui si ridiculement avili; (19) alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance; & l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier; & tous ceux qui fesaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuses aux

(19) On a fait de cet ordre la récompense du mérite dans l'ordre civil; mais on a pris toutes les précautions possibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme si l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il est plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les hommes deviennent raisonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, & à la fonction de généalogiste. Ils seront étonnés que des hommes de bon sens, & même assez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immense *in-folio* rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'histoire.

fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne : elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces ordres singuliers, les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis sous prétexte de débauches, d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre teutonique fut souverain; l'ordre de Malthe l'est encore, & le sera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu instituer un ordre de chevalerie. Le simple titre de chevalerie que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, sans les agréger à aucun ordre particulier, est une dérivation de la chevalerie ancienne, & bien éloignée de sa source. Sa vraie filiation ne s'est conservée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambassadeurs qu'on leur envoie de Venise; & l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès lois s'instituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes, & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir soutenu une thèse; & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers: titre ridicule, puisqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié; & si l'on suit attentivement la chaîne de tous les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le

gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une viciffitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la nobleffe, qui feule poffédа long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains fignifiait ce qui eft notable, & non pas un ordre de citoyens. Le fénat fut inftitué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient affez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, & fouvent même fénateurs, foit qu'on voulût augmenter le fénat, foit qu'ils euffent obtenu le droit d'être élus pour les magiftratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité & le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes & les druides gouvernaient, & le peuple obéiffait; dans tout pays il y a eu des diftinctions d'état. Ceux qui difent que tous les hommes font égaux difent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils fe tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les

hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixième partie qui est notre Europe. (20)

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième & sixième siècles; & s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, & non aux terres.

(20) Il a existé, & il existe encore plusieurs nations où l'on ne connait ni dignités ni prérogatives héréditaires : mais les familles qui ont été riches & puissantes durant plusieurs générations, les descendans des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une considération héréditaire. Voilà ce qui est dans la nature; le reste est l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, restreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talens de ceux qui, assez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places : les privilèges en argent, comme ceux de la noblesse française, sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances & de la misère du peuple. Ces privilèges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé au bout d'un certain temps des hommes qui en ont fait l'apologie, & ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, & de tout l'esprit qu'on leur suppose.

Par-tout ailleurs la nobleſſe devint le partage des poſſeſſeurs de terres. Les *Herren* d'Allemagne, les *Ricos hombres* d'Eſpagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une nobleſſe héréditaire, par cela ſeul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui enſuite paſsèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, preſque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'eſt aujourd'hui : & nous avons déjà vu que chaque poſſeſſeur de fief devint ſouverain dans ſa terre autant qu'il le put.

Il eſt clair que des ſouverains ne devaient rien à perſonne, ſinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainſi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat & pour le chef de l'Etat; & de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les anoblis qui ne poſsèdent même aucun terrain ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux & des terres, qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté

dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres; mais les grandes villes leur résistèrent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, & surtout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs & des prélats. Leur magistrature existait plusieurs siècles avant les fiefs; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent presque par-tout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois; & de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires se qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, & sans payer d'assez gros droits; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

Bourgeois libres.

Bourgeois serfs.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs, qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, & en petits redevables, il y eut aussi des *francs bourgeois*, c'est-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux, & de *petits bourgeois*, qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, & fut détruite entièrement dans d'autres.

Anobliſſemens très-anciens. Les rois de France, par exemple, commencèrent par anoblir des bourgeois, en leur conférant des titres ſans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le tréſor des chartes de France les lettres d'ano-
1095. bliſſement que *Philippe I* donna à un bourgeois de Paris nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *St Louis* eût anobli ſon barbier *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan. *Philippe III*, qui anoblit *Raoul* ſon argentier, n'eſt donc pas, comme on le dit, le premier roi qui ſe ſoit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand*, & à quelques autres; tous les rois ſuivirent cet
1339. exemple. *Philippe de Valois* anoblit *Simon de Buci*, préſident au parlement, & *Nicole Taupin* ſa femme.

1350. Le roi *Jean* anoblit ſon chancelier *Guillaume de Dormans;* car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la nobleſſe, malgré le titre de chevalier ès lois, & de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainſi
1354. *Jean Paſtourel*, avocat du roi, fut anobli par *Charles V* avec ſa femme *Sédille*.

Les rois d'Angleterre de leur côté créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté ni baronnie. Les empereurs uſèrent de ce privilége en Italie: à leur exemple les poſſeſſeurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'anoblir & de corriger ainſi le haſard de la naiſſance. Un comte de *Foix* donna des lettres de nobleſſe à maître *Bertrand* ſon chancelier; & les deſcendans de *Bertrand* ſe dirent nobles; mais il dépendait du roi & des autres ſeigneurs de reconnaître ou non cette nobleſſe. De ſimples ſeigneurs

d'Orange, de Saluces & beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers & des *Taupins*, sous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit sans aucune permission le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit & qui détruit tous les usages & les priviléges; & plusieurs grandes maisons de France descendent de ces *Taupins*, qui se firent nobles, & qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie. *Taupins* gentilshommes.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles sans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les universités. L'empereur *Charles IV* introduisit cet usage; & *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfans ne seraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du saint-siége, firent par-tout de ces prétendus nobles: & de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de seigneurs féodaux. Papes font des nobles.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fief, qui siégeaient en cette cour, furent obligés de s'aider du secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce

nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général *Paftourel*, & le chancelier *Dormans*, furent obligés de prendre des lettres de nobleffe. Les étudians des univerfités s'intitulaient bacheliers après un examen, & prirent la qualité de licentiés après un autre examen, n'ofant prendre celui de chevaliers.

Gens de loi. Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouiffent pas des droits de la nobleffe : cependant cette contradiction fubfiftait par-tout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il eft vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jufqu'à prendre féance aux états généraux en qualité de feigneurs de fiefs, de porter un oifeau fur le poing, de fervir de leur perfonne à la guerre, mais feulement de ne point payer la taille, de s'intituler *meffire*.

Le défaut de lois bien claires & bien connues, la variation des ufages & des lois fut toujours ce qui caractérifa la France. L'état de la robe fut longtemps incertain. Les cours de juftice, que les Français ont appelé *parlemens*, jugèrent fouvent des procès concernant le droit de nobleffe que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris
1540. jugea que les enfans de *Jean le Maître*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit enfuite un arrêt femblable en faveur d'un confeiller nommé
1578. *Ménager* : mais les jurifconfultes eurent des opinions différentes fur ces droits que l'ufage attachait infenfiblement à la robe. *Louet*, confeiller au parlement,

prétendit

prétendit que les enfans des magiſtrats devaient partager en roture ; qu'il n'y avait que les petits-fils qui puſſent jouir du droit d'aîneſſe des gentilshommes.

Les avis des juriſconſultes ne furent pas des déciſions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit *u'a ucun, ſinon ceux de maiſon & race noble, ne prendrait dorénavant le nom de noble & le nom d'écuyer.* 1582.

Henri IV fut moins ſévère & plus juſte, lorſque dans l'édit du réglement des tailles il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont ſervi le public en charges honorables peuvent donner commencement de nobleſſe à leur poſtérité.* 1600.

Cette diſpute de pluſieurs ſiècles ſembla terminée depuis ſous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, & ne le fut pourtant pas. Nous devançons ici les temps pour donner tout l'éclairciſſement néceſſaire à cette matière. Vous verrez dans le ſiècle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneſſe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, & toutes les autres cours des provinces, obtinrent *les privilèges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume*, affectés aux enfans des conſeillers & préſidens qui auraient ſervi vingt ans, ou qui feraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état ſemblait être aſſuré par cet édit. 1644.

Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*, ſéant lui-même au parlement, révoqua ces privilèges, & maintint ſeulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant 1669.

tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux & à leurs deſcendans en 1644, & depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu : les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries & de tenir des fiefs ſans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, & ils en jouiſſent encore. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

Secrétaires du roi.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'Etat ; ils s'appelaient *clercs du ſecret ;* & puiſqu'ils écrivaient ſous les rois, & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe après vingt ans d'exercice ſervit de modèle aux officiers de judicature.

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'Etat qui n'ont originairement d'autre droit que de ſigner les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clers du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres & les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeler *monſeigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes & aux chevaliers; & les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent; & ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe françaiſe dans près de ſix mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe; & au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts & très-puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers & écuyers ayant entièrement ceſſé, les états généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin ni conſeiller, ni homme anobli, ont été déſignés par des noms qui ſont devenus des outrages: ce ſont les noms de *vilain* & de *roturier*.

Villains. *Villain* vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs de châteaux; & *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que souvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de blessures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752 par M. d'*Argenson*, secrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous les ministres qui a fait le plus de bien aux troupes, & dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il est disgracié.

Nobles à faire rire. Cette multiplicité ridicule de nobles sans fonction & sans vraie noblesse, cette distinction avilissante entre l'anobli inutile qui ne paye rien à l'Etat & le roturier utile qui paye la taille; ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, & qui donnent le vain nom d'écuyer; tout cela ne se trouve point ailleurs: c'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre est *homo ingenuus*, franc citoyen, libre anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'est pas simple artisan est reconnu pour gentilhomme, *Gentleman;* & il n'y a de nobles, dans la rigueur de la loi, que ceux qui dans la chambre haute représentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat. (21)

(21) *Villain* peut aussi être synonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en usage pour signifier habitation des champs, *village*: témoin cette foule de noms propres de villages qui se terminent en *ville*. Ils sont communs surtout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais est l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on

Dans beaucoup de pays libres les droits du ſang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; & même à Bâle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ſes prérogatives de gentilhomme. Cependant dans tous les Etats libres les magiſtrats ont pris le titre de *nobilis*, noble. C'eſt ſans doute une très-belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république : mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq cents ans d'une ſi pure illuſtration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité & de l'inconſtance ; & c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre humain.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Origine des tournois.

LES tournois, ſi long-temps célèbres dans l'Europe chrétienne, & ſi ſouvent anathématiſés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le diſque & la courſe des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne

déſigne par ce titre, qui ſignifie vivre du revenu de ſes terres, jouiſſent de quelques-uns des priviléges de la nobleſſe, & ſurtout de ceux qui regardent la perſonne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre avec le peuple des hommes que leur education en ſéparait. Mais cette humanite pour quelques citoyens eſt une injuſtice envers le peuple : ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de perſonne un ſervice forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il ſoit, puiſſe être humilié.

ressemblaient en rien à ces spectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs, au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un goth l'humanité & la politesse. Il y eut ensuite en Italie, & surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise & de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870 les enfans de *Louis le débonnaire* signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles, qu'on appela depuis *tournois*. *Ex utrâque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiseleur*, pour célébrer son cou-
920. ronnement, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols & chez les Maures. On sait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle : quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom

de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courfes des chars chez les Grecs & chez les Romains. Mais il eſt plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *enſis torneaticus*, ainſi nommée dans la baſſe latinité, parce que c'était un ſabre ſans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Pourquoi tournois?

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *empriſes*, *pardons d'armes;* & ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile & de Jérufalem, duc de Lorraine, qui ne poſſédant aucun de ces Etats s'amuſait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

S'il veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ſes lois, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut-baron.* Celui qui feſait le tournois envoyait un héraut préſenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp.

Lois des tournois.

Les tournois, dit ce bon roi René, *peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer pour y bien faire acquerra grace ou augmentation d'amour de ſa dame.*

On voit enſuite toutes les cérémonies qu'il preſcrit; comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent jouter contre les écuyers.

Tout ſe feſait à l'honneur des dames, ſelon les lois du bon roi *René*. Elles viſitaient toutes les armes, elles diſtribuaient les prix ; & ſi quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, juſqu'à ce que les dames criaſſent grace, ou bien on les mettait ſur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on met aujourd'hui un ſoldat ſur le cheval de bois.

Pas d'armes. Outre les tournois, on inſtitua les pas d'armes ; & ce même roi *René* fut encore légiſlateur dans ces amuſemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon en 1446 fut très-célèbre. Quelque temps après, celui du château de la joyeuſe garde eut plus de réputation encore. Il s'agiſſait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le paſſage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La deviſe de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots *porté d'ardent déſir ;* & cet ardent déſir n'était pas pour ſes Etats qu'il avait perdus, c'était pour mademoiſelle *Gui de Laval* dont il était amoureux, & qu'il épouſa après la mort d'*Iſabelle de Lorraine*.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naiſſance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième ſiècle. Tous les blaſons qu'on ſuppoſe avant ce temps ſont évidemment faux, ainſi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui ſe préſentait avec le

Armoiries.

casque fermé fesait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célèbres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles & des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. La couleur de feu était appelée *gueule*, le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, & devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, & d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entre autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, & même assisté à un tournois en France sous *Philippe le hardi*; mais d'autres papes approuvèrent ces combats, & le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournois, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

Tournois excommuniés.

1279.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprisées des Grecs; ils dédaignaient les armoiries, & la science du blason leur parut ridicule. Enfin le jeune empereur *Andronic*, ayant épousé une princesse de Savoie, quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle

1326.

d'un tournois à Constantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs : il fallait de bonnes armées & un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-
1309. sur-mer, au mariage d'*Isabelle de France* avec *Edouard II*, roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du temps du
1415. malheureux *Charles VI:* ensuite vinrent ceux de *René d'Anjou*, dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France *Henri II*, tué, comme on sait, dans
1559. un tournois au palais des Tournelles. Cet accident semblait devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude & la passion, renouvelèrent pourtant ces jeux funestes à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II*. Le prince *Henri de Bourbon-Montpensier* en fut encore la victime ; une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument. Il en resta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* & *Henri III* furent les tenans, un an après la Saint-Barthelemi ; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proscriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas à fer émoulu.
1581. Il n'y eut point de tournois au mariage du duc de *Joyeuse*. Le terme de tournois est employé mal à propos à ce sujet dans le journal de *l'Etoile*. Les seigneurs ne combattirent point ; & ce que *l'Etoile*

appelle *tournois* ne fut qu'une efpèce de ballet guerrier repréfenté dans le jardin du louvre par des mercenaires : c'était un des fpectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un fpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carroufels.

L'abolition des tournois eft donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien efprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet efprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* & de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans fon palais, n'établit en Efpagne d'autre mérite que celui de la foumiffion à fes volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatifme, & défolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divifée en catholiques-romains, luthériens, calviniftes, oublia tous les anciens ufages de chevalerie; & l'efprit d'intrigue les détruifit en Italie. Abolition des tournois.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont fuccédé les combats contre les taureaux en Efpagne, & les carroufels en France, en Italie, en Allemagne. Il ferait fuperflu de donner ici la defcription de ces jeux ; il fuffira du grand carroufel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Pruffe donna dans Berlin un carroufel très-brillant ; mais le plus magnifique & le plus fingulier de tous a été celui de Saint-Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine feconde :* les dames coururent avec les feigneurs, & remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés ; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps Derniers carroufels.

plus robuftes & plus agiles, il n'eft prefque plus refté que la chaffe ; encore eft-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'eft fait des révolutions dans les plaifirs comme dans tout le refte.

CHAPITRE C.

Des duels.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres.

L'EDUCATION de la nobleffe étendit beaucoup l'ufage des duels, qui fe perpétua fi long-temps, & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Eglife d'Orient ; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céfar* rapporte dans fes commentaires que deux de fes centurions, toujours jaloux & toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi ; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un après avoir renverfé un grand nombre d'ennemis, étant bleffé & terraffé à fon tour, fut fecouru par fon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois eft la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait ufurpé la Bourgogne. La même jurifprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane, citée par le favant *du Cange*, les lois allemandes-bavaroifes fpécifient plufieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem, on s'exprime ainsi : *Le garant que l'on lieve, si come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, & te rendrai mort ô recrean, & vessi mon gage.* **Formule du meurtre.**

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite; & si l'accusé nie, il en offre gage.... & bataille li doit être ottroyée par justice.*

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire. Un héritage était-il contesté, celui qui se battait le mieux avait raison ; & les différens des citoyens se jugeaient, comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. *S[t] Louis* ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, & que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt & un ans, & les vieillards au-dessus de soixante.

Les femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom ; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'église offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos ; & il paraît, par les constitutions de *Guillaume le conquérant*, que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ susceperit, &c.* **Prêtres duellistes.**

Par les établissemens de *S[t] Louis*, & d'autres monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que



les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés : c'étaient les lois de l'honneur ; & ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

1168. On avait perfectionné la justice du temps de *Louis le jeune*, au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos*.

Code des meurtres.

Philippe le bel publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : » Notre souverain seigneur, je proteste » & retiens que par loyale essoine de mon corps, » (c'est-à-dire pour faiblesse ou maladie) je puisse » avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma » présence, si je puis, ou en mon absence, à l'aide » de DIEU, de Notre-Dame & de monseigneur » *St George*, fera son loyal devoir à mes coûts & » dépens, &c. »

Les deux parties adverses, ou bien leurs champions, comparaissaient au jour assigné dans une lice de quatre-vingts pas de long & de quarante de large, gardée par des sergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval, visière baissée, écu au col, glaive au poing, épées & dagues ceintes*. Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la vierge, ou celle d'un saint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes fesaient ranger les spectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au spectacle, sous peine, pour un noble, de perdre sa monture, & pour un bourgeois, de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, fesait jurer les deux combattans sur un crucifix que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées ; ils en prenaient à témoin monsieur *St George*, & renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphêmes étant prononcés, le maréchal criait : Laissez-les aller ; il jetait un gant ; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à peu-près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne : on lit dans le *Théâtre d'honneur*, & dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Suabe assemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain & un confesseur ; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au treizième siècle. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes : *Les morts ont tort, les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille 1143.
& nécessité de se tuer entre le chevalier *Dubois* & le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu persuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait ensorcelé son altesse le roi de France.*

Le duel de *Legris* & de *Carrouge*, ordonné par le parlement, fous *Charles VI*, eſt encore fameux aujourd'hui. Il s'agiſſait de favoir fi *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge*, malgré elle.

1442. Le parlement long-temps après, dans une cauſe folennelle entre le chevalier *Patarin* & l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agiſſait ne requérait pas gage de bataille, & qu'il fallait une accuſation grave & dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accuſé d'avoir abuſé de fa propre fille, fut reçu par arrêt à fe battre contre fon gendre qui était fa partie. Le *Théâtre d'honneur & de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceſte.

Evêques ordonnent le duel.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du confeil étroit des rois, ordonnèrent auſſi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, & à l'évêque d'Orléans, d'avoir autoriſé ainſi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*, évêque d'Angers,
1100. obligea les moines de Saint-Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, & le champion des moines, homme robuſte, gagna leur cauſe à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la maſſue de meſplier; ils oignaient de fuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois

les

les athlètes se frottaient d'huile; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du sucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux solennellement; & son fils *Henri II* en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* & de *la Châtaigneraie*. Celui-ci soutenait que *Jarnac* couchait 1547.
avec sa belle-mère, celui-là le niait : était-ce-là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence ? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun sur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, & qu'il *n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. La Châtaigneraie* étant mort de ses blessures, *Henri II* fit serment, qu'il n'ordonnerait plus les duels; & deux ans après, il donna dans son conseil privé des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sedan, sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sedan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin & la Meuse devaient, par les lois de l'empire, se faire par l'ordre & en présence des souverains de Lorraine.

Le camp n'en fut pas moins affigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en fon confeil privé, était que l'un de ces deux gentils-hommes, nommé *Daguères*, avait mis les mains dans les chauffes d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* bleffé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, & fes armes furent brifées ; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une caufe fi ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats finguliers entre les chefs des deux armées, entre les chevaliers des partis oppofés. Ces combats font des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en ufage chez toutes les nations.

On ne fait fi on doit placer plufieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie ; il y en eut de ces deux efpèces.

Duels des rois, tous fans effet.

Lorfque *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, & *Pierre d'Arragon*, fe défièrent après les vêpres ficiliennes, ils convinrent de remettre la juftice de leur caufe à un combat fingulier, avec la permiffion du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptifte Caraffa* dans fon hiftoire de Naples : le roi de France *Philippe le hardi* leur affigna le camp de Bordeaux. Rien ne reffemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu & au jour affignés, & prit acte du défaut de fon ennemi qui n'arriva que fur le foir. *Pierre* prit acte à fon tour du défaut de

Charles qui ne l'avait pas attendu. Ce défi ſingulier eût été au rang des combats juridiques, ſi les deux rois avaient eu autant d'envie de ſe battre que de ſe braver. Le duel qu'*Edouard III* fit propoſer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refuſa, prétendant que le ſeigneur ſuzerain ne pouvait être défié par ſon vaſſal ; mais, lorſqu'enſuite le vaſſal eut défait les armées du ſuzerain, *Philippe* propoſa le duel, *Edouard III* vainqueur le refuſa, diſant qu'il était trop aviſé pour remettre au haſard d'un combat ſingulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint & *François I* ſe défièrent, s'envoyèrent des cartels, ſe dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, & ne ſe battirent point. Il n'y a pas un ſeul exemple de rois qui aient combattu en champ clos ; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur ſang dans ces aventures eſt prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon*, qui pour éviter l'oiſiveté propoſait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels eſt celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, & ſénéchal du Hainaut : il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il ſe battrait à outrance, ſeul ou lui ſixième, avec l'épée, la lance & la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la ſainte Vierge, de monſieur St George & de ſa dame.* Le combat ſe devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy ; mais perſonne n'ayant comparu pour venir ſe battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France & en Eſpagne,

Origine de dom *Quichotte.*

toujours armé de pied en cap ; après quoi il alla offrir un bourdon à monſeigneur *St Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais propoſé, & pourtant le plus excuſable, eſt celui du dernier duc de Gueldre, *Arnout* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-eſpagnole*, & dont une partie eſt libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre
1470. à ſon père du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne ; & cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que ſon père avait joui aſſez long-temps, qu'il voulait jouir à ſon tour ; & que ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puiſſant avant d'être malheureux, engagea le père & le fils à comparaître en ſa préſence. Le père, quoique vieux & infirme, jeta le gage de bataille, & demanda au duc de *Bourgogne* la permiſſion de ſe battre contre ſon fils dans ſa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas ; & le père ayant juſtement déshérité ſon coupable fils, & donné ſes Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les ſiens & avec la vie, dans une guerre plus injuſte que tous les duels dont nous avons parlé.

Ceſſation des duels juridiques.

Ce qui contribua le plus à l'aboliſſement de cet uſage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'uſage des lances à la journée d'Ivry ; & aujourd'hui que la ſupériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier

ferait mal reçu à se présenter la lance en arrêt. La valeur confiftait autrefois à fe tenir ferme & armé de toutes pièces fur un cheval de carroffe, qui était auffi bardé de fer : elle confifte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorfque les duels juridiques n'étaient plus d'ufage, & que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur ; chacun fe donna foi-même, pour la moindre querelle, la permiffion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques & aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la juftice les ordonnait folennellement ; & lorfqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des feconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiftoire eft celui de *Cailus*, *Maugiron* & *Livarot*, contre *Antraguet*, *Riberac* & *Schomberg*, fous le règne de *Henri III*, à l'endroit où eft aujourd'hui la place royale à Paris, & où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps, il ne fe paffa prefque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel ; & cette fureur fut pouffée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lefquelles on ne recevait perfonne qui ne fe fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de fe battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jufqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS XI laissa son fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, & sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau & du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa un guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée *Anne*, femme du duc de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le testament de son père, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis*, duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII*, dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'Etat, dont il devint depuis le père. D'un côté sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui : de l'autre il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le sont) fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Le parlement ne se mêle ni de l'Etat ni des finances.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'*Orléans* vint s'adresser aux chambres assemblées, pour avoir

un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'État, ne regardent le parlement, mais bien les états généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

On voit par cette réponse que Paris alors était tranquille, & que le parlement était dans les intérêts de madame de *Beaujeu*. La guerre civile se fit dans 1488.
les provinces, & surtout en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'*Orléans*. On donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'*Orléans* il y avait quatre ou cinq cents anglais malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille*, grand général, battit l'armée des révoltés, & prit prisonnier le duc d'*Orléans* leur chef, qui depuis fut son souverain. On le peut compter pour le troisième des rois *capétiens* pris en combattant, & ce ne fut pas le 1491.
dernier. Le duc d'*Orléans* fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que *Charles VIII* allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, fesaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

Le bon roi *Louis XII* d'abord rebelle & prisonnier.

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII*, qui força enfin le vieux duc de *Bretagne* à lui donner sa fille & ses Etats. La princesse *Anne de Bretagne*, l'une des belles personnes de son temps, aimait le duc d'*Orléans*, jeune

encore & plein de grâces. Ainsi par cette guerre civile il avait perdu sa liberté & sa maîtresse.

Les mariages des princes sont dans l'Europe le destin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu du temps de son père épouser *Marie*, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette *Marie*, & du roi des Romains *Maximilien*; & *Maximilien* de son côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raison d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épousée par procureur, & le comte de *Nassau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de *Provence* donna par son testament cet Etat à *Louis XI*. Ce comte, en qui finit la maison d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII* voulut ne pas porter un vain titre; & tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événemens, vers la fin du quinzième siècle.

CHAPITRE CII.

Etat de l'Europe à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'impuissant. D'Isabelle & de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.

L'EMPEREUR *Fréderic III*, de la maison d'*Autriche*, venait de mourir. Il avait laissé l'Empire à son fils *Maximilien*, élu de son vivant roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait en Allemagne n'était guère au-dessus de la puissance du doge à Venise; & la maison d'*Autriche* était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : *Ci-gît Fréderic III, empereur pieux, auguste souverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche*, &c. : elle ne sert qu'à faire voir la vanité des inscriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne, ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet, sans les renvoyer ni à son pupille *Ladislas*, qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il possédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ses cousins avaient le reste; & quant au titre de souverain de la chrétienté, il est aisé de

1493.

Empire puissant, & empereur faible.

voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait, outre les domaines de ſon pére, le gouvernement des Etats de *Marie de Bourgogne*, ſa femme, mais qu'il ne régiſſait qu'au nom de *Philippe le beau*, ſon fils. Au reſte on ſait qu'on l'appelait *Maſſimiliano pochi danari*, ſurnom qui ne déſignait pas un puiſſant prince.

Angleterre. L'Angleterre encore preſque ſauvage, après avoir été long-temps déchirée par les guerres civiles de la *Roſe blanche* & de la *Roſe rouge*, ainſi que nous le verrons inceſſamment, commençait à peine à reſpirer ſous ſon roi *Henri VII*, qui, à l'exemple de *Louis XI*, abaiſſait les barons & favoriſait le peuple.

Eſpagne : deſordres d'un nouveau genre. En Eſpagne les princes chrétiens avaient toujours été diviſés. La race de *Henri Tranſtamare*, bâtard uſurpateur, (puiſqu'il faut appeler les choſes par leur nom,) régnait toujours en Caſtille ; & une uſurpation d'un genre plus ſingulier fut la ſource de la grandeur eſpagnole.

Henri IV, un des deſcendans de *Tranſtamare*, qui commença ſon malheureux régne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entiérement livrée à la débauche, ſans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des ſéditions. Sa femme dona *Juana*, que j'appelle ainſi pour la diſtinguer & de ſa fille *Jeanne* & des autres princeſſes de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ſes galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de reſpect pour les bienſéances. Le roi dom *Henri IV* paſſait ſes jours avec les amans de ſa femme, ceux-ci avec les maîtreſſes du roi. Tous enſemble donnaient aux Eſpagnols l'exemple de la plus grande molleſſe & de la plus

effrénée débauche. Le gouvernement étant si faible, les mécontens, qui sont toujours le plus grand nombre en tout temps & en tout pays, devinrent très-forts en Castille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne & tous les Etats monarchiques de l'Europe l'avaient été si long-temps. Les vassaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne; mais ils étaient seigneurs & grands vassaux, ainsi qu'en France.

Un archevêque de Tolède nommé *Carillo*, & plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligèrent la France sous *Louis le débonnaire*, qui sous tant d'empereurs troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encore en France sous *Henri III*, & désoler l'Angleterre sous *Charles I*.

Les rebelles, devenus puissans, déposèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était avisé jusque-là d'une pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaise statue de bois représentant dom *Henri*, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée sur ce théâtre. La sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, & un jeune frère de *Henri*, nommé *Alfonse*, fut déclaré roi sur ce même échafaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles.

1465. Roi dépouillé en effigie.

Fille du roi née en légitime mariage, declarée bâtarde.

L'archevêque & son parti déclarèrent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses; & par une procédure inouie dans tous les Etats, ils prononcèrent que sa fille *Jeanne* était bâtarde, née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard *Transtamare*, rebelle envers son roi légitime : c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, & dont on déclare la fille bâtarde & supposée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par son père.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté ; mais les rebelles se résolurent à reconnaître *Isabelle*, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux ; aimant mieux déchirer l'Etat au nom d'une jeune princesse, encore sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque, ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante ; & le roi ne put enfin sortir de tant de troubles & demeurer sur le trône, que par un des plus honteux traités que jamais souverain ait signés. Il reconnut sa sœur *Isabelle* pour sa seule héritière légitime, au
1468. mépris des droits de sa propre fille *Jeanne;* & les révoltés lui laissèrent le nom de roi à ce prix. Ainsi le malheureux *Charles VI* en France, avait signé l'exhérédation de son propre fils.

Il fallait, pour consommer ce scandaleux ouvrage, donner à la jeune *Isabelle* un mari qui fût en état de soutenir son parti. Ils jetèrent les yeux sur *Ferdinand*, héritier d'Arragon, prince à peu-près de l'âge d'*Isabelle*. L'archevêque les maria en secret ; & ce mariage, fait

ſous des auſpices ſi funeſtes, fut pourtant la ſource de la grandeur de l'Eſpagne. Il renouvela d'abord les diſſentions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fauſſes réunions qui augmentent les haines. *Henri*, après un de ces raccommodemens, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de ſes ennemis reconciliés, 1474.
& mourut bientôt après.

En vain il laiſſa ſon royaume en mourant à *Jeanne* ſa fille, en vain il jura qu'elle était légitime; ni ſes ſermens au lit de la mort, ni ceux de ſa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Iſabelle* & de *Ferdinand*, ſurnommé depuis *le catholique*, roi d'Arragon & de Sicile. Ils vivaient enſemble, non comme deux époux dont les biens ſont communs ſous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne ſe haïſſaient, ſe voyant rarement, ayant chacun leur conſeil, ſouvent jaloux l'un de l'autre dans l'adminiſtration, la reine encore plus jalouſe des infidélités de ſon mari, qui rempliſſait de ſes bâtards tous les grands poſtes; mais unis tous deux inſéparablement pour leurs communs intérêts, agiſſant ſur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion & de piété à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Caſtille, *Jeanne* ne put réſiſter à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, dom *Alfonſe*, ſon oncle qui voulait l'épouſer, arma en ſa faveur. Mais la concluſion 1479.
de tant d'efforts & de tant de troubles fut que la malheureuſe princeſſe paſſa dans un cloître une vie deſtinée au trône.

Et encore bâtarde, quand ſon père en mourant la dit légitime.

Jamais injuftice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureufe, ni plus juftifiée par une conduite hardie & prudente. *Ifabelle* & *Ferdinand* formèrent une puiffance telle que l'Efpagne n'en avait point encore vue depuis le rétabliffement des chrétiens. Les mahométans arabes-maures n'avaient plus que le royaume de Grenade; & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans turcs femblaient près de fubjuguer l'autre. Les chrétiens avaient au commencement du huitième fiècle perdu l'Efpagne par leurs divifions, & la même caufe chaffa enfin les Maures d'Efpagne.

Ferdinand & Ifabelle, les plus injuftes devots de leur temps.

Ils prennent Grenade.

Le roi de Grenade *Alboacen* vit fon neveu *Boabdilla* révolté contre lui. *Ferdinand le catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de foutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Caftille & de l'Arragon fon allié *Boabdilla*. Il en coûta fix années de temps pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut affiégée : le fiége dura huit mois. La reine *Ifabelle* y vint jouir de fon triomphe. Le roi *Boabdilla* fe rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore fe défendre : car il fut ftipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux lois, ni à la liberté, ni à la religion des Maures; que leurs prifonniers même feraient rendus fans rançon, & que les Juifs compris dans le traité jouiraient des mêmes priviléges. *Boabdilla* fortit à ce
1491. prix de fa capitale, & alla remettre les clefs à *Ferdinand* & *Ifabelle*, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

Les contemporains ont écrit qu'il verſa des larmes en ſe retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaſte palais des rois maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont pluſieurs ſalles voûtées étaient ſoutenues ſur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'inſtrument de ſa perte. Il alla finir ſa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion, & le reſtaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appelé roi d'Eſpagne. En effet, maître de la Caſtille par ſa femme, de Grenade par ſes armes, & de l'Arragon par ſa naiſſance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la ſuite. Il avait de grands démêlés avec la France, pour la Cerdagne & le Rouſſillon engagés à *Louis XI*. On peut juger ſi étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux *Charles VIII* près d'aller en Italie dépoſſéder la maiſon d'*Arragon*, établie ſur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalouſie ſi naturelle. Mais avant de conſidérer les querelles des rois, vous voulez toujours obſerver le ſort des peuples. Vous voyez que *Ferdinand* & *Iſabelle* ne trouvèrent pas l'Eſpagne dans l'état où elle fut depuis ſous *Charles-Quint* & ſous *Philippe II*. Ce mélange d'anciens Viſigoths, de Vandales, d'Africains, de Juifs & d'Aborigènes, dévaſtait depuis long-temps la terre qu'ils ſe diſputaient; elle n'était fertile que ſous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs; & les Eſpagnols chrétiens ne ſubſiſtaient que du

travail de leurs anciens ennemis. Point de manufactures chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce; très-peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie; presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes: le linge fin y fut très-long-temps ignoré, & le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur se fesait par les Juifs, devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Juifs riches & chassés.

1492. Lorsque, vers la fin du quinzième siècle, on voulut rechercher la source de la misère espagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce & par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels ils ne restait que des titres, s'alliaient à des familles juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté: ils s'en fesaient d'autant moins scrupule, que depuis long-temps les Maures & les chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de *Ferdinand* & d'*Isabelle* comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des Juifs, après avoir
1492. abattu celle des vainqueurs arabes. On prit enfin le parti de les chasser & de les dépouiller. On ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit sous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il sortit d'Espagne trente mille familles juives, ce qui fait cent cinquante mille personnes, à cinq par famille. Les uns se retirèrent

en

en Afrique, les autres en Portugal & en France; plufieurs revinrent feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chaffés pour s'emparer de leurs richeffes, on les reçut parce qu'ils en rapportaient; & c'eft contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquifition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainfi dans les Indes les banians, qui y font précifément ce que les juifs font en Europe, féparés de tous les peuples par une religion auffi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la néceffité du commerce dont ils font les facteurs, & auffi riches que les juifs le font parmi nous. Ces banians & les guèbres auffi anciens qu'eux, auffi féparés qu'eux des autres hommes, font cependant bien voulus par-tout; les juifs feuls font en horreur à tous les peuples chez lefquels ils font admis. Quelques efpagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieufe par fes profits fur les Efpagnols; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les juifs d'être établis fur les côtes méridionales de ce royaume long-temps avant les chrétiens. Il eft vrai qu'ils avaient paffé en Andaloufie de temps immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon fens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabbinifme eft abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabbins efpagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de juifs avait fleuri fur les côtes, du temps de *Salomon*,

& que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troisième roi de la Palestine. Il est très-vraisemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, & en y fondant des colonies, y avaient établi des juifs, qui servirent de courtiers, comme ils en ont servi partout. Mais de tout temps les juifs ont défiguré la vérité par des fables absurdes ; ils mirent en œuvre de fausses médailles, de fausses inscriptions. Cette espèce de fourberie, jointe aux autres plus essentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur disgrâce.

C'est depuis ce temps qu'on distingua en Espagne & en Portugal les anciens chrétiens & les nouveaux, les familles dans lesquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans lesquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit passager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple usurier, le priva bientôt du revenu certain que les juifs payaient auparavant au fisc royal. Cette disette se fit sentir jusqu'au temps où l'on recueillit les trésors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la *Cruzade*, donnée par
1509. *Jules II*, produisit plus au gouvernement que l'impôt sur les juifs. Chaque particulier est obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger des œufs & certaines parties des animaux en carême, & les vendredis & samedis de l'année. Tous ceux qui vont à confesse ne peuvent recevoir l'absolution sans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la *bulle de composition*, en vertu de laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que

l'on n'en connaiſſe pas le maître. De telles ſuperſtitions ſont bien auſſi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La ſottiſe, la folie & les vices ſont par-tout une partie du revenu public.

La formule de l'abſolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la *Cruzade*, n'eſt pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes : *Par l'autorité de* DIEU *tout-puiſſant, de St Pierre & de St Paul, & de notre très-ſaint père le pape, à moi commiſe, je vous accorde la rémiſſion de tous vos péchés confeſſés, oubliés, ignorés, & des peines du purgatoire.* Bulle de la *Cruzade*, remarquable.

La reine *Iſabelle*, ou plutôt le cardinal *Ximenès*, traita depuis les mahométans comme les juifs ; on en força un très-grand nombre à ſe faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de muſulmans que de juifs ſe reſugièrent en Afrique, ſans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient ſi long-temps ſubjugué l'Eſpagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-temps pillée. Muſulmans perſécutés.

Les Portugais ſortaient alors de l'obſcurité ; & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils commençaient à mériter alors une gloire auſſi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigea la première des nations modernes ſur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle ſeule le paſſage du cap de Bonne-Eſpérance, au lieu que les Eſpagnols durent a des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'eſt à un ſeul homme, à l'infant dom *Henri*, que les Portugais

furent redevables de la grande entreprife contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'eft prefque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie & la fermeté d'un feul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de fes grandes navigations & de fes fuccès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie, qui alarmaient le refte de l'Europe.

CHAPITRE CIII.

De l'état des Juifs en Europe.

APRÈS avoir vu comment on traitait les juifs en Efpagne, on peut obferver ici quelle fut leur fituation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéreffer, puifque nous tenons d'eux notre religion, plufieurs mêmes de nos lois & de nos ufages, & que nous ne fommes au fond que des juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainfi qu'autrefois à Babylone, à Rome, & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans lefquelles ils demeuraient. *Les meubles des juifs font au baron*, difent les établiffemens de *St Louis*.

Il n'était pas plus permis d'ôter un juif à un baron que de lui prendre fes manans ou fes chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils font déclarés ferfs par une conftitution de *Fréderic II.*

Un juif était domaine de l'empereur, & enfuite chaque feigneur eut fes juifs.

Les lois féodales avaient établi dans prefque toute l'Europe, jufqu'à la fin du quatorzième fiècle, que fi un juif embraffait le chriftianifme, il perdait alors tous fes biens, qui étaient confifqués au profit de fon feigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de fon juif.

Dans les grandes villes, & furtout dans les villes impériales, ils avaient leurs fynagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur fefait acheter fort chèrement; & lorfqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accufer d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi faint. C'eft fur cette accufation populaire que dans plufieurs villes de Languedoc & de Provence, on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi faint jufqu'à pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter fur gages, il leur était défendu de prêter ni fur des ornemens d'églife, ni fur des habits fanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna qu'ils portaffent une petite roue fur la 1215.
poitrine, pour les diftinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le temps; mais par-tout on leur en fefait porter une à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expreffément défendu de prendre des fervantes ou des nourrices chrétiennes, & encore plus des concubines : il y eut même quelques pays où l'on fefait brûler les filles dont

un juif avait abufé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une juive, par la grande raifon qu'en rend le grand jurifconfulte *Gallus*, *que c'eft la même chofe de coucher avec un juif que de coucher avec un chien.*

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les fefait jurer par *Sabaoth*, *Eloï*, & *Adonaï*, par les dix noms de DIEU; & on leur annonçait *la fièvre tierce*, *quarte & quotidienne*, s'ils fe parjuraient, à quoi ils répondaient, *Amen.* On avait toujours foin de les pendre entre deux chiens, lorqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque pour les fommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monaſticum Anglicanum* qu'il en coûta fix marques fterling, *fex marcas* (peut-être fix marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie.

Ils furent chaffés de prefque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers temps, mais prefque toujours rappelés; il n'y a guère que Rome qui les ait conftamment gardés. Ils furent entièrement chaffés
1394. de France, en 1394, par *Charles VI*, & jamais depuis ils n'ont pu obtenir de féjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles & fept ou huit rues entières. On leur a feulement permis des fynagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorfque ces villes furent unies à la couronne; & ils font toujours reftés conftamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent par-tout ufuriers, felon le privilége & la bénédiction de leur loi, & par-tout en horreur par la même raifon.

Leurs fameux rabbins *Maimonide*, *Abrabanel*, *Aben-Efra* & d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres : Nous fommes vos péres, nos écritures font les vôtres, nos livres font lus dans vos églifes, nos cantiques y font chantés, on leur répondait en les pillant, en les chaffant, ou en les fefant pendre entre deux chiens. On prit en Efpagne & en Portugal l'ufage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, furtout en Hollande & en Angleterre, où ils jouiffent de leurs richeffes, & de tous les droits de l'humanité, dont on ne doit dépouiller perfonne. Ils ont même été fur le point d'obtenir le droit de bourgeoifie en Angleterre, vers l'an 1750, & l'acte du parlement allait déjà paffer en leur faveur ; mais enfin le cri de la nation, & l'excès du ridicule jeté fur cette entreprife la fit échouer : il courut cent pafquinades repréfentant milord *Aaron*, & milord *Judas* féans dans la chambre des pairs ; on rit, & les juifs fe contentèrent d'être riches & libres. Juifs.

Ce n'eft pas une légère preuve des caprices de l'efprit humain, de voir les defcendans de *Jacob* brûlés en proceffion à Lisbonne, & afpirans à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne font en Turquie, ni brûlés, ni bachas, mais ils s'y font rendus les maîtres de tout le commerce; & ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais n'y peuvent acheter ou vendre qu'en paffant par les mains des juifs. Auffi, les riches courtiers de Conftantinople regrettent-ils peu Jérufalem, tout méprifés & tout rançonnés qu'ils font par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine & de ce mépris que toutes les nations ont toujours eus contre les juifs. C'eſt la ſuite inévitable de leur légiſlation : il fallait, ou qu'ils ſubjuguaſſent tout, ou qu'ils fuſſent écraſés. Il leur fut ordonné d'avoir les nations en horreur, & de ſe croire ſouillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient *les Nations* vingt à trente bourgades, leurs voiſines, qu'ils voulaient exterminer, & ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuſes, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils ſe trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, & enfin du genre humain. Leur politique abſurde ſubſiſta quand elle devait changer ; leur ſuperſtition augmenta avec leurs malheurs; leurs vainqueurs étaient incirconcis ; il ne parut pas plus permis à un juif de manger dans un plat qui avait ſervi à un romain que dans le plat d'un amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs uſages, qui ſont préciſément le contraire des uſages ſociables ; ils furent donc avec raiſon traités comme une nation oppoſée en tout aux autres; les ſervant par avarice, les déteſtant par fanatiſme, ſe ſeſant de l'uſure un devoir ſacré. Et ce ſont nos pères !

CHAPITRE CIV.

De ceux qu'on appelait Bohêmes ou Egyptiens.

IL y avait alors une petite nation, aussi vagabonde, aussi méprisée que les Juifs, & adonnée à une autre espèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait *Bohêmes* en France, & ailleurs *Egyptiens*, *Giptes*, ou *Gipsis*, ou *Syriens;* on les a nommés en Italie *Zingani*, & *Zingari*. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de basque & des castagnettes; ils dansaient, chantaient, disaient la bonne fortune, guérissaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conservaient entre eux certaines cérémonies religieuses, dont ni eux ni personne ne connaissait l'origine. Cette race a commencé à disparaître de la face de la terre, depuis que, dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfatués des sortiléges, des talismans, des prédictions & des possessions. On voit encore quelques restes de ces malheureux, mais rarement. C'était très-vraisemblablement un reste de ces anciens prêtres & des prêtresses d'*Isis*, mêlés avec ceux de la déesse de Syrie. Ces troupes errantes, aussi méprisées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs superstitions mercenaires par tout le monde. Missionnaires errans de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un hasard heureux confirmait

les prédictions de ces prophètes, & ceux qui étant guéris naturellement d'une maladie légère, croyaient être guéris par la vertu miraculeuse de quelques mots & de quelques signes mystérieux. Le portrait que fait *Apulée* de ces troupes vagabondes de prophètes & de prophéteſſes, eſt l'image de ce que les hordes errantes, appelées *Bohèmes*, ont été ſi long-temps dans toutes les parties de l'Europe. Leurs caſtagnettes & leurs tambours de baſque ſont les cymbales & les crotales des prêtres iſiaques & ſyriens. *Apulée*, qui paſſa preſque toute ſa vie à rechercher les ſecrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des taliſmans, des cérémonies, des danſes & des chants de ces prêtres pèlerins, & ſpécifie ſurtout l'adreſſe avec laquelle ils volaient dans les maiſons & dans les baſſes-cours.

Quand le chriſtianiſme eut pris la place de la religion de *Numa*, quand *Théodoſe* eut détruit le fameux temple de *Sérapis* en Egypte, quelques prêtres égyptiens ſe joignirent à ceux de *Cybèle* & de la déeſſe de Syrie, & allèrent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendians. Mais des chrétiens ne les auraient pas aſſiſtés; il fallut donc qu'ils mêlaſſent le métier de charlatans à celui de pèlerins : ils exerçaient la chiromancie, & formaient des danſes ſingulières. Les hommes veulent être amuſés & trompés ; ainſi ce ramas d'anciens prêtres s'eſt perpétué juſqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'*Oſiris* & d'*Iſis*, dont les noms impriment encore du reſpect. Cette religion, toute emblématique, & toute vénérable dans ſon origine, était, dès le temps de *Cyrus*, un mélange de

fuperftitions ridicules. Elle devint encore plus méprifable fous les *Ptolomées*, & tomba dans le dernier aviliffement fous les Romains : elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux juifs la même cataftrophe, quand la fociété des hommes fera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même, & ne partagera plus les fruits de fon travail avec ces courtiers errans : alors le nombre des juifs diminuera néceffairement. Les riches commencent parmi eux à méprifer leurs fuperftitions; elles ne feront plus que le partage d'un peuple fans arts & fans lois, qui ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une fociété féparée; & qui n'entendant plus fon ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de fyriaque, ignorant alors jufqu'à fes livres, fe confondra avec la lie des autres peuples.

CHAPITRE CV.

Suite de l'état de l'Europe au quinzième fiécle. De l'Italie. De l'affaffinat de Galéas Sforze dans une églife. De l'affaffinat des Médicis dans une églife; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.

DES montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puiffances, les intérêts & les mœurs des nations.

L'état de la Savoie, moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant

d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maison de *France*, qui depuis peu dans leur minorité avait disposé du gouvernement ; & les passages des Alpes étaient ouverts.

On descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encore, ainsi que la Savoie, une principauté de l'Empire, mais principauté puissante, très-indépendante alors d'un Empire faible. Après avoir appartenu aux *Viscontis*, cet Etat avait passé sous les lois du bâtard d'un paysan, grand homme & fils d'un grand homme.

Les *Sforzes*. Ce paysan est *François Sforze*, devenu par son mérite connétable de Naples & puissant en Italie. Le bâtard son fils avait été un de ces *Condottieri*, chef de brigands disciplinés, qui louaient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinzième siècle, & s'était ensuite emparé de Gènes, qui autrefois était si florissante, & qui, ayant soutenu neuf guerres contre Venise, flottait alors d'esclavage en esclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de *Charles VI*. Elle
1458. s'était révoltée; elle prit ensuite le joug de *Charles VII*, & le secoua encore. Elle voulut se donner à *Louis XI*, qui répondit qu'elle pouvait se donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors
1464. qu'elle fut contrainte de se livrer à ce duc de Milan *François Sforze*.

1476. *Galéas Sforze*, fils de ce bâtard, fut assassiné dans

Les assassins de *Galéas* invoquent *St Etienne* & *St Ambroise*. la cathédrale de Milan le jour de *St Etienne*. Je rapporte cette circonstance, qui ailleurs serait frivole, & qui est ici très-importante. Car les assassins prièrent

St Etienne & *St Ambroise* à haute voix de leur donner assez de courage pour assassiner leur souverain. L'empoisonnement, l'assassinat, joints à la superstition, caractérisaient alors les peuples de l'Italie. Ils savaient se venger, & ne savaient guère se battre. On trouvait beaucoup d'empoisonneurs & peu de soldats. Et tel était le destin de ce beau pays depuis le temps des *Othons*. De l'esprit, de la superstition, de l'athéisme, des mascarades, des vers, des trahisons, des dévotions, des poisons, des assassinats, quelques grands hommes, un nombre infini de scélérats habiles, & cependant malheureux, voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux *Galéas Marie*, encore enfant, succéda au duché de Milan, sous la tutelle de sa mère & du chancelier *Simonetta*. Mais son oncle, que nous appelons *Ludovic Sforze*, ou *Louis le Maure*, chassa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoisonna son neveu.

C'était ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII*, pour faire descendre les Français en Italie.

La Toscane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie; car depuis un siècle Florence se signalait, comme on a vu, par le commerce & par les beaux arts. Les *Médicis* étaient à la tête de cette nation polie. Aucune maison dans le monde n'a jamais acquis la puissance par des titres si justes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Cosme de Médicis*, né en 1389, simple citoyen de Florence, vécut sans rechercher de grands titres; mais il acquit par le commerce des richesses comparables à celles des plus grands rois de son temps. Il s'en servit pour secourir les pauvres, pour

Cosme Médicis.

ſe faire des amis parmi les riches en leur prêtant ſon bien, pour orner ſa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les ſavans grecs chaſſés de Conſtantinople. Ses conſeils furent pendant trente années les lois de ſa république. Ses bienfaits furent ſes principales intrigues, & ce ſont toujours les plus ſures. On vit après ſa mort, par ſes papiers, qu'il avait prêté à ſes compatriotes des ſommes immenſes, dont il n'avait jamais exigé le moindre payement. Il
1464. mourut regretté de ſes ennemis mêmes. Florence, d'un commun conſentement, orna ſon tombeau du nom de *père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont paſſé devant vos yeux n'avait pu obtenir.

Ses petits-fils aſſaſſinés à la meſſe.

Sa réputation valut à ſes deſcendans la principale autorité dans la Toſcane. Son fils l'adminiſtra ſous
1478. le nom de *Conſalonier*. Ses deux petits-fils, *Laurent* & *Julien*, maîtres de la république, furent aſſaſſinés dans une égliſe par des conjurés, au moment où on élevait l'hoſtie. *Julien* en mourut; *Laurent* échappa. Le gouvernement des Florentins reſſemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt ariſtocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Coſme de Médicis pouvait être comparé à *Piſiſtrate*, qui malgré ſon pouvoir fut mis au nombre des ſages. Les petits-fils de ce *Coſme* eurent le ſort des enfans de *Piſiſtrate*, aſſaſſinés par *Harmodius* & *Ariſtogiton*. *Laurent* échappa aux meurtriers comme un des enfans de *Piſiſtrate*, & vengea comme lui la mort de ſon frère. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence, c'eſt que les chefs de la religion tramèrent cette conſpiration ſanguinaire.

Sixte IV auteur de ce meurtre.

On peut, par cet événement, fe former une idée très-jufte de l'efprit & des mœurs de ce temps-là. *La Rovère*, *Sixte IV*, était fouverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec *Machiavel* fi les *Riario*, qu'il fefait paffer pour fes neveux, étaient en effet fes enfans, ni avec *Michel Brutus*, s'il les avait fait naître lorfqu'il était cordelier. Il fuffit, pour l'intelligence des faits, de favoir qu'il facrifiait tout pour l'agrandiffement de *Jérome Riario*, l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déjà obfervé que le domaine du faint-fiége n'était pas à beaucoup près auffi étendu qu'aujourd'hui. *Sixte IV* voulut dépouiller les feigneurs d'Imola & de Forli pour enrichir *Jérôme* de leurs Etats. Les deux frères *Médicis* fecoururent de leur argent ces petits princes, & les foutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie, il fallait qu'il exterminât les *Médicis*. Un banquier florentin établi à Rome, nommé *Pazzi*, ennemi des deux frères, propofa au pape de les affaffiner. Le cardinal *Raphaël Riario*, frère de *Jérôme*, fut envoyé à Florence pour diriger la confpiration ; & *Salviati*, archevêque de Florence, en dreffa tout le plan. Le prêtre *Stephano*, attaché à cet archevêque, fe chargea d'être un des affaffins. On choifit la folennité d'une grande fête dans l'églife de *Santa Reparata* pour égorger les *Médicis* & leurs amis, comme les affaffins du duc *Galéas Sforze* avaient choifi la cathédrale de Milan, & le jour de *St Etienne*, pour maffacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hoftie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & profterné ne pût en empêcher l'exécution. En effet, dans cet inftant même, *Julien de Médicis* fut tué par

un frère de *Pazzi*, & par d'autres conjurés. Le prêtre *Stephano* bleſſa *Laurent*, qui eut aſſez de force pour ſe retirer dans la ſacriſtie.

Réflexion ſur ces crimes.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, & choiſir pour l'exécution le moment ou leur DIEU ſe montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéiſme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaiſſait ſous le pain ſacré, ils n'auraient oſé lui inſulter à ce point. Le peuple adorait ce myſtère; les grands & les hommes d'Etat s'en moquaient; toute l'hiſtoire de ces temps-là le démontre. Ils penſaient comme on penſait à Rome du temps de *Céſar*; leurs paſſions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils feſaient tous ce déteſtable raiſonnement: Les hommes m'ont enſeigné des menſonges, donc il n'y a point de DIEU. Ainſi la religion naturelle fut éteinte dans preſque tous ceux qui gouvernaient alors; & jamais ſiècle ne fut plus fécond en aſſaſſinats, en empoiſonnemens, en trahiſons, en débauches monſtrueuſes.

Les Florentins, qui aimaient les *Médicis*, les vengèrent par le ſupplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. *Laurent* eut la généroſité ou la prudence de ſauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait ſouillé, & où il ſe réfugia. Pour *Stephano*, comme il n'était que prêtre, le peuple ne l'épargna pas; il fut traîné dans les rues de Florence, mutilé, écorché, & enfin pendu.

Une

Une des ſingularités de cette conſpiration fut que *Bernard Bandini*, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à *Laurent de Médicis;* & que le ſultan *Bajazet* ſervit à punir le crime que le pape *Sixte* avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'eſt que le pape excommunia les Florentins, pour avoir puni la conſpiration; il leur fit même une guerre que *Médicis* termina par ſa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion & les anathêmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces déteſtables horreurs. Un des aſſaſſins livré par les Turcs.

Laurent, vengé par ſes concitoyens, s'en fit aimer le reſte de ſa vie. On le ſurnomma le *père des muſes*, titre qui ne vaut pas celui de *père de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une choſe auſſi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui ſeſait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, & ſoutenir de l'autre le fardeau de la république; entretenir des facteurs, & recevoir des ambaſſadeurs; réſiſter au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des ſpectacles au peuple, & accueillir tous les ſavans grecs de Conſtantinople. Il égala le grand *Coſme* par ſes bienfaits, & le ſurpaſſa par ſa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince *Pic de la Mirandole*, *Politiano*, *Marcillo Ficino*, *Landino*, *Laſcaris*, *Calcondile*, que *Laurent* raſſemblait autour de lui, & qui étaient ſupérieurs peut-être à ces ſages de la Grèce tant vantés.

Son fils *Pierre* eut comme lui l'autorité principale & presque souveraine dans la Toscane, du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de credit que ses prédécesseurs & ses descendans.

CHAPITRE CVI.

De l'Etat du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.

L'ETAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encore moins ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la comtesse *Mathilde* fit réellement. La maison de *Gonzague* était en possession de Mantoue, dont elle fesait hommage à l'Empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'Empire ou de l'Eglise, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouse était à la maison des *Bailloni;* les *Bentivoglio* avaient Bologne; les *Polentini* Ravenne; *les Manfredi* Faenza; les *Sforze* Pezaro; les *Rimario* possédaient Imola & Forli; la maison d'*Este* régnait depuis long-temps à Ferrare; les *Pic* à la Mirandole; les barons romains étaient encore très-puissans dans Rome: on les appelait les *Menottes* des papes. Les *Colonnes* & les *Ursins*, les *Conti*, les *Savelli*, premiers barons & possesseurs anciens des plus considérables domaines, partageaient l'Etat romain par leurs querelles continuelles, semblables aux seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne

Seigneurs de l'Etat ecclesiastique.

dans les temps de faiblesse. Le peuple romain, assidu aux processions, & demandant à grands cris des indulgences plénières à ses papes, se soulevait souvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt à jeter leur corps dans le Tibre. C'est ce qu'on vit surtout à la mort d'*Innocent VIII.*

Après lui fut élu l'espagnol *Roderico Borgia*, *Alexandre VI*, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les historiens. Les protestans, qui dans les siècles suivans s'élevèrent contre l'Eglise, chargèrent encore la mesure des iniquités de ce pontife. Nous verrons si on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'esprit de son siècle, qui ne ressemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, savaient qu'il élevait cinq enfans nés de son commerce avec *Vanoza.* Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité seraient entre les mains de cette famille : cependant ils le choisirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques sommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie. *Alexandre VI.*

Venise, des bords du lac de Côme, étendait ses domaines en terre ferme jusqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché presque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce sur les empereurs chrétiens ; mais il lui restait la grande île de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre 1437. par la donation de la dernière reine, fille de *Marco Cornaro* venitien. Mais la ville de Venise, par son industrie, valait seule & Crète, & Chypre, & tous ses domaines en terre ferme. L'or des nations coulait *De Venise.*

chez elle par tous les canaux du commerce; tous les princes italiens craignaient Venife, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Venife était le feul réglé, ftable & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical qui n'en était pas un aux yeux du fénat, c'eft qu'il manquait un contre-poids à la puiffance patricienne, & un encouragement aux plébéiens. Le mérite ne put jamais dans Venife élever un fimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiflation, confifte dans ce contre-poids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eft digne; mais auffi le peuple étant toujours tenu dans la fujétion, le gouvernement des nobles en eft mieux affermi, & les difcordes civiles plus éloignées. On n'y craint point la démocratie qui ne convient qu'à un petit canton fuiffe, ou à Genève. (22)

(22) Si l'on entend par démocratie une conftitution dans laquelle l'affemblée générale des citoyens fait immédiatement les lois, il eft clair que la démocratie ne convient qu'à un petit Etat; mais fi l'on entend une conftitution où tous les citoyens, partagés en plufieurs affemblées, élifent des deputés chargés de repréfenter & de porter l'expreffion générale de la volonté de leurs commettans à une affemblee générale qui repréfente alors la nation; il eft aife de voir que cette conftitution convient à de grands Etats. On peut même, en formant plufieurs ordres d'affemblées reprefentatives, l'appliquer aux Empires les plus étendus, & leur donner par ce moyen une confiftance qu'aucun n'a pu avoir jufqu'ici, & en même temps cette unité de vues fi néceffaires, qu'il eft impoffible d'obtenir d'une manière durable dans une conftitution fedérative. Il ferait poffible même d'etablir une forme de conftitution, telle que toute loi, ou du moins toute loi importante fût auffi réellement l'expreffion de la volonte generale des citoyens, qu'elle peut l'être dans le confeil général de Genève; & alors il ferait impoffible de ne pas la regarder comme une vraie démocratie.

Pour les Napolitains, toujours faibles & remuans, incapables de se gouverner eux-mêmes, de se donner un roi & de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée. De Naples.

Le vieux roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'*Arragon*. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui régnait en Castille : c'était encore la race bâtarde de dom *Pèdre le sévère*, qui était sur le trône de Portugal. *Fernando*, régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape au préjudice des héritiers de la maison d'*Anjou*, qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape, son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui *Charles VIII* ravit le trône sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

CHAPITRE CVII.

De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.

Charles viii, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples qu'on rendit à *Maximilien* la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, & qu'on remit la Cerdagne & le Roussillon à *Ferdinand le catholique*, auquel on fit encore une remise de trois cents mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne fesait pas réflexion que douze villages qui joignent un Etat valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi. On fesait encore une autre faute; on se fiait au roi *catholique*.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non-seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut aussi une des raisons qui forcèrent *Charles VIII* à conclure avec *Henri VII*, roi d'Angleterre, un marché plus honteux encore que celui de *Louis XI* avec *Edouard IV*. Il se soumit à lui payer six cents vingt mille écus d'or, de peur que *Henri* ne lui fît la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

Enfin *Charles VIII* descend en Italie. Il n'avait pour une telle entreprise que seize cents hommes d'armes, qui avec leurs archers composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légère, six mille fantassins français & six mille suisses, avec si peu d'argent qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante & la soumission. Les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces *Condottieri*, lesquels se louaient encore plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appelait *Taille-cuisses*, l'autre *Fier-à-bras*, ou *Fracasse*, ou *Sacripend*. Chacun d'eux craignait de perdre ses hommes : ils poussaient leurs ennemis dans les batailles, & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations, que dans les combats. *Machiavel* rapporte que dans la bataille d'Anguiari, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse.

1494. Manière dont les Italiens faisaient alors la guerre.

Une guerre sérieuse les effraya tous, & aucun n'osa paraître. Le pape *Alexandre VI*, les Vénitiens,

le duc de Milan, *Louis le Maure*, qui avait appelé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. *Pierre de Medicis*, contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, & se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir, malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secrètes de son pays qu'il ne comptait sur l'appui des Français.

Charles VIII à Rome. Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où *Alexandre VI* négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en conquérant. Le pape, réfugié dans le château Saint-Ange, vit les canons de France tournés contre ces faibles murailles. Il demanda grâce.

1494. Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi. *Briſſonnet*, de président des comtes devenu archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi est souvent bien servi par ses sujets, quand ils sont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confesseur du roi entra encore dans l'intrigue. *Charles*, dont l'intérêt était de déposer le pape, lui pardonna & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui & les Vénitiens s'étaient adressés à *Bajazet II*, sultan des Turcs, fils & successeur de *Mahomet II*, pour les aider à chasser *Charles VIII* d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce nommé *Bozzo* à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du sultan & du pontife était un de ces meurtres atroces dont on commence à sentir quelque horreur aujourd'hui dans le serail même de Constantinople.

Le pape, par un enchaînement d'événemens extraordinaires, avait entre ses mains *Zizim* ou *Gem*, frère de *Bajazet*. Voici comment ce fils de *Mahomet II* était tombé entre les mains du pape.

Le frère du grand Turc livré au pape par le roi de France.

Zizim, chéri des Turcs, avait disputé l'Empire à *Bajazet* qui en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans sa disgrâce il eut recours aux chevaliers de *Rhodes*, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, auxquels il avait envoyé un ambassadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hospitalité, & qui pouvait être utile; mais bientôt après on le traita en prisonnier. *Bajazet* payait quarante mille sequins par an aux chevaliers, pour ne pas laisser retourner *Zizim* en Turquie. Les chevaliers le menèrent en France dans une de leurs commanderies du Poitou, appelée *le Bourgneuf*. *Charles VIII* reçut à la fois un ambassadeur de *Bajazet* & un nonce du pape *Innocent VIII*, prédécesseur d'*Alexandre*, au sujet de ce précieux captif. Le sultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la sureté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoya *Zizim* au pape. Le pontife le reçut avec toute la splendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Constantinople. On voulut l'obliger à baiser les pieds du pape; mais *Bozzo*, témoin oculaire, assure que le turc rejeta cet abaissement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI*, par un traité avec le sultan, marchanda la mort de *Zizim*. Le roi de France, qui dans des projets trop vastes, assuré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, selon

Mort du frère du grand Turc.

Paul Jove, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du pape, ou par un ministre secret du grand seigneur; mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois cents mille ducats au pape pour la tête de son frère.

Le prince *Demetrius Cantemir* dit que selon les annales turques, le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand visir pour récompense. Il n'est pas probable qu'on ait fait ministre & général un barbier. Si *Zizim* avait été ainsi assassiné, le roi *Charles VIII*, qui renvoya son corps à son frère, aurait su ce genre de mort; les contemporains en auraient parlé. Le prince *Cantemir*, & ceux qui accusent *Alexandre VI*, peuvent se tromper également. La haine qu'on portait à ce pontife, & qu'il méritait si bien, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Charles VIII pardonne au pape, & sert sa messe.

Le pape, ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans sa conquête, sortit de sa prison, & reparut en pontife sur le théâtre du Vatican. Là, dans un consistoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, assisté de *Jean de Gannai*, premier président du parlement de Paris, qui semblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baisa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; &, pour achever la scène, il servit la messe d'*Alexandre VI*. *Guichardin*, auteur contemporain très-accrédité, assure que dans l'église le roi se plaça au-dessous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de *Bouillon*, doyen du sacré collége, ait

de nos jours, en s'appuyant de ces anciens usages, écrit à *Louis XIV* : *Je vais prendre la première place du monde chrétien après la suprême.*

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'Occident ; *Charles VIII* y fut déclaré empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'Empire & la vie, céda très-inutilement à *Charles VIII* & à ses successeurs un Empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, *Charles* s'avança au royaume de Naples. *Alfonse II*, nouveau roi de ce pays, haï de ses sujets comme son père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit secrètement à Messine, & se fit moine chez les *Olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de son père fesait voir désespérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur serment de fidélité, après quoi il se retira dans la petite île d'Ischia, située à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume & arbitre de l'Italie, 1495.
entra dans Naples en vainqueur, sans avoir presque *Charles*, maître de Naples.
combattu. Il prit les titres prématurés d'*Auguste* & d'empereur. Mais dans ce temps là même presque toute l'Europe travaillait sourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, *Louis le Maure*, l'empereur *Maximilien*, *Ferdinand d'Arragon*, *Isabelle de Castille*, se liguaient ensemble. Il fallait avoir prévu cette ligue & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois

après l'avoir quittée. Tel fut, ou fon aveuglement, ou fon mépris pour les Napolitains, ou plutôt fon impuiffance, qu'il ne laiffa que quatre à cinq mille français pour conferver fa conquête; & il fe trompa au point de croire que des feigneurs du pays comblés de fes bienfaits foutiendraient fon parti pendant fon abfence.

Chaffé d'Italie. Dans fon retour auprès de Plaifance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie; s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, fi la prudence avait fecondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas long-temps devant
1495. lui. Il ne perdit pas deux cents hommes : les alliés en perdirent quatre mille. Tel eft d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec fon roi contre une multitude mercenaire. *Guicciardino* dit que depuis quelques fiècles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille fi fanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta fa tente en triomphe dans Venife. *Charles VIII* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laiffant encore la moitié de fa petite armée près de Novare dans le Milanais, où le duc d'*Orléans* fut bientôt affiégé, & dont il fut obligé de fortir avec les reftes d'une garnifon exténuée de misère & de faim.

Les ligués pouvaient encore l'attaquer avec un grand avantage; mais ils n'osèrent. Nous ne pouvons

résister, disaient-ils, *alla furia francese.* Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape *Alexandre VI*, qui ordonna au roi de France de retirer ses troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de sa conduite au saint-père, sous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un sujet de plaisanterie, si d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un sujet de plainte très-sérieux. *Charles* cité à Rome.

Le roi revint en France, & fut aussi négligent à conserver ses conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. *Fréderic*, oncle de *Fernando*, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout son royaume, assisté de *Gonsalve de Cordoue*, surnommé *le grand capitaine*, que *Ferdinand d'Arragon*, surnommé *le catholique*, envoya pour lors à son secours.

Le duc d'*Orléans*, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laissât sortir de Novare. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne resta nul vestige; & *Charles VIII*, dont la gloire avait passé si vîte, mourut sans enfans à l'âge de près de vingt- 1497.
huit ans, laissant à *Louis XII* son premier exemple à suivre, & ses fautes à réparer.

CHAPITRE CVIII.

De Savonarole.

AVANT de voir comment *Louis XII* foutint fes dróits fur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, & difputé par tant de puiffances, & comment les papes formèrent l'Etat qu'ils pofsèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatifme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé *Jérôme Savonarole.* C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, un de ces théologiens qui ayant expliqué l'Apocalypfe penfent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confeffait, il écrivait; & dans une ville libre, pleine néceffairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence furent que *Charles VIII* méditait fa defcente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut infpiré. Il déclama contre le pape *Alexandre VI;* il encouragea ceux de fes compatriotes qui perfécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le fang des amis de cette maifon. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence fur le commun peuple. Il était devenu une efpèce de tribun, en fefant recevoir les artifans dans la magiftrature. Le pape & les *Médicis* fe fervirent

contre *Savonarole* des mêmes armes qu'il employait ; ils envoyèrent un franciſcain prêcher contre lui. L'ordre de *St François* haïſſait celui de *St Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïſſaient les *Gibelins*. Le cordelier réuſſit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres ſe déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à paſſer à travers un bûcher pour prouver la ſainteté de *Savonarole*. Un cordelier propoſa auſſitôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un ſcélérat. Le peuple avide d'un tel ſpectacle en preſſa l'exécution ; le magiſtrat fut contraint de l'ordonner. Tous les eſprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin*, ſurnommé *Petrus igneus*, qui dans l'onzième ſiècle avait paſſé & repaſſé ſur des charbons ardens au milieu de deux bûchers ; & les partiſans de *Savonarole* ne doutaient pas que DIEU ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en eſpérait autant pour le cordelier. Si nous liſions ces religieuſes horreurs dans l'hiſtoire des Iroquois, nous ne les croirions pas. Cependant cette ſcène ſe jouait chez le peuple le plus ingénieux de la terre, dans la patrie du *Dante*, de l'*Arioſte*, de *Pétrarque* & de *Machiavel*. Parmi les chrétiens, plus un peuple eſt ſpirituel, plus il tourne ſon eſprit à ſoutenir la ſuperſtition, & à colorer ſon abſurdité.

On alluma les feux : les champions comparurent en préſence d'une foule innombrable ; mais quand ils virent tous deux de ſang-froid les bûchers en flamme, tous deux tremblèrent, & leur peur commune leur ſuggéra une commune évaſion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hoſtie

à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obstinèrent, & s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors soulevé par le parti des cordeliers voulut saisir *Savonarole*. Les magistrats ordonnèrent à ce moine de sortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refusa d'obéir. Il fut pris & appliqué sept fois à la question. L'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abusait du secret des confessions, & de celles que lui révélaient ses frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un imposteur? Un inspiré qui cabale n'est-il pas convaincu d'être un fourbe? peut-être était-il encore plus fanatique : l'imagination humaine est capable de réunir ces deux excès qui semblent s'exclure. Si la justice seule l'eût condamné, la prison, la pénitence auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla. On le condamna lui & deux dominicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient
1498, vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être
23 mai. jetés au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière ressource des adhérens d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'*Alexandre VI* lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

Vous regardez en pitié toutes ces scènes d'absurdité & d'horreur; vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'est le fruit de la plus infame superstition qui ait

jamais

jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous ſavez qu'il n'y a pas long-temps que nous ſommes ſortis de ces ténèbres, & que tout n'eſt pas encore éclairé.

CHAPITRE CIX.

De Pic de la Mirandole.

Si l'aventure de *Savonarole* fait voir quel était encore le fanatiſme, les thèſes du jeune prince de la *Mirandole* nous montrent en quel état étaient les ſciences. C'eſt à Florence & à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que ſe paſſent ces deux ſcènes différentes. Il eſt aiſé d'en conclure quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raiſon humaine ſe forme.

C'eſt toujours une preuve de la ſupériorité des Italiens dans ces temps-là, que *Jean-François Pic de la Mirandole*, prince ſouverain, ait été dès ſa plus tendre jeuneſſe un prodige d'étude & de mémoire : il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des ſciences fut ſi fort en lui, qu'à la fin il renonça à ſa principauté, & ſe retira à Florence, où il mourut le même jour que *Charles VIII* 1494.
fit ſon entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il ſavait vingt-deux langues. Cela n'eſt certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien ſavoir. Quiconque dans une ſi grande jeuneſſe en ſait vingt-deux peut

être soupçonné de les savoir bien mal, ou plutôt il en sait les élémens, ce qui est ne rien savoir.

Il est encore plus extraordinaire que ce prince, ayant étudié tant de langues, ait pu à vingt-quatre ans soutenir à Rome des thèses sur tous les objets des sciences, sans en excepter une seule. On trouve à la tête de ses ouvrages quatorze cents conclusions générales sur lesquelles il offrit de disputer. Un peu d'élémens de géométrie & de la sphère étaient dans cette étude immense la seule chose qui méritait ses peines. Tout le reste ne sert qu'à faire voir l'esprit du temps. C'est *la Somme de St Thomas*, c'est le précis des ouvrages d'*Albert*, surnommé *le grand*, c'est un mélange de théologie avec le péripatétisme. On y voit qu'un ange est infini *secundùm quid :* les animaux & les plantes naissent d'une *corruption animée par la vertu productive.* Tout est dans ce goût. C'est ce qu'on apprenait dans toutes les universités. Des milliers d'écoliers se remplissaient la tête de ces chimères, & fréquentaient jusqu'à quarante ans les écoles où on les enseignait. On ne savait pas mieux dans le reste de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excusables alors de mépriser les sciences, & *Pic de la Mirandole* bien malheureux d'avoir consumé sa vie & abrégé ses jours dans ces graves démences.

Ceux qui, nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs romains, avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient depuis *le Dante* & *Pétrarque* en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'Etat, aux femmes, aux seigneurs, qui ne cherchent

dans la lecture qu'un délassement agréable; & ils devaient être plus propres au prince *de la Mirandole* que les compilations d'*Albert le grand*.

Mais la passion de la science universelle l'emportait; & cette science universelle consistait à savoir par cœur sur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il est difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raisonnent si juste & si finement sur les affaires du monde & sur leurs intérêts, ont pu se payer de paroles inintelligibles dans presque tout le reste. La raison en est qu'on veut paraître instruit plutôt que de s'instruire; & quand des maîtres d'erreur ont plié notre ame dans notre jeunesse, nous ne fesons pas même d'efforts pour la redresser; nous en fesons au contraire pour la courber encore. De-là vient que tant d'hommes pleins de sagacité, & même de génie, sont pétris d'erreurs populaires; de-là vient que de grands hommes, tels que *Pascal* & *Arnaud*, finirent par être fanatiques.

Pic de la Mirandole écrivit, à la vérité, contre l'astrologie judiciaire; mais il ne faut pas s'y méprendre: c'était contre l'astrologie pratiquée de son temps. Il en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable qui, disait-il, était négligée.

Il dit dans sa première proposition que la *magie*, *telle qu'elle est aujourd'hui, & que l'Eglise condamne, n'est point fondée sur la vérité, puisqu'elle dépend des puissances ennemies de la vérité.* On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles sont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des démons*, & c'était le sentiment reçu. Aussi il assure qu'il n'y a aucune

vertu dans le ciel & fur la terre qu'un magicien ne puiffe faire agir; & il prouve que les paroles font efficaces en *magie*, parce que DIEU s'eft fervi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèfes firent beaucoup plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de *Newton*, & les vérités approfondies par *Locke*. Le pape *Innocent VIII* fit cenfurer treize propofitions de toute cette grande doctrine. Ces cenfures reffemblaient aux décifions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre eft foutenue par un dragon, parce que, difaient-ils, elle ne peut être foutenue que par un éléphant. *Pic de la Mirandole* fit fon apologie; il s'y plaint de fes cenfeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale*. *Mais favez-vous*, lui dit le jeune prince, *ce que veut dire ce mot de cabale? Belle demande*, répondit le théologien, *ne fait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre* JESUS-CHRIST?

Enfin il fallut que le pape *Alexandre VI*, qui au moins avait le mérite de méprifer ces difputes, lui envoyât une abfolution. Il eft remarquable qu'il traita de même *Pic de la Mirandole* & *Savonarole*.

L'hiftoire du prince *de la Mirandole* n'eft que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vafte carrière d'erreurs, & guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui fuit eft l'hiftoire des maîtres du menfonge, qui fondent leur puiffance fur la ftupidité humaine.

Fin du tome fecond.

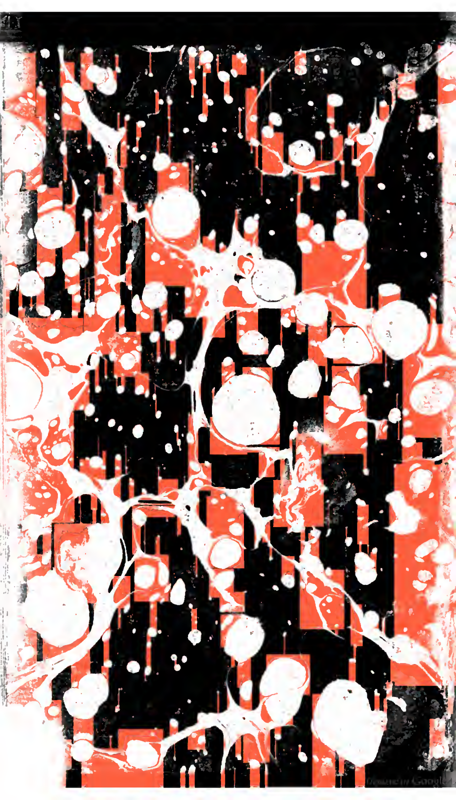
TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table des Chapitres du Tome second.










Digitized by Google